LE DEVOIR

Vol. LXXVI — No 31 | Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: −15 (détail page 20) | Montréal, jeudi 7 février 1985 | Côte-Nord, Abitibi à Gaspésie: 45 cents; Nouveau-Brunswick: 50 cents; Toronto: 50 cents | 35 CENTS

Services d'entreposage de dossiers
BOÎTES


La société affirme que le maire Drapeau a «induit la population en erreur»

Cadillac Fairview nie avoir voulu s'associer à Sofati


Alan Saskin

ALAIN DUHAMEL

En affirmant au conseil municipal que la société Cadillac Fairview, promoteur de la construction d'une salle de concert avenue McGill College, avait tenté en janvier dernier de s'associer à la société Sofati pour la construction de la salle rue Berri, le maire de Montréal «a induit la population en erreur» affirme M. Alan Saskin, porte-parole de la société Cadillac Fairview.

Dans une communication diffusée hier, la société Cadillac Fairview nie avoir proposé, ni même suggéré, directement ou indirectement, une participation conjointe à la société Sofati pour la construction d'une salle de concert rue Berri ou ailleurs dans la ville.

La communication, signée de M. J. R. Bullock, vice-président exécutif de Cadillac Fairview, et de M. Alan Saskin, responsable du projet, contredit les propos que le maire de Montréal, Jean Drapeau, tenait mardi soir, à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal convoquée à la seule fin de ratifier un accord de principe pour la cession du terrain municipal de la rue Berri à la société Sofati.

Dans son intervention au conseil municipal, M. Drapeau a affirmé que, six jours avant qu'il n'annonce, dans une conférence de presse télédiffusée le 31 janvier, le choix de Sofati et de la rue Berri, Cadillac Fairview avait proposé de s'associer à Sofati pour la mise en valeur du terrain municipal de la rue Berri, à la condition que Sofati s'associe à elle pour la mise en valeur de l'avenue McGill College, la ville conservant la possibilité de choisir entre les deux emplacements pour la construction de la salle de concert. Le maire de Montréal tenait dans ce geste une preuve supplémentaire de la qualité du site de la rue Berri et affirmait que Sofati avait repoussé cette offre, s'estimant parfaitement capable d'agir seul.

Le conseil municipal, à la majorité des voix, a ratifié cet accord à la condition expresse que Sofati s'entende, avant la mi-mars, avec l'Orchestre symphonique de Montréal, la Maison de la musique de Montréal et le gouvernement du Québec sur la livraison «clés en main» d'une salle de concert de première qualité pour une somme n'excédant pas $30 millions.

Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) réclame du maire de Montréal qu'il s'explique et publie le document auquel il se référait pendant son discours au conseil municipal.

Voir page 12: Cadillac Fairview


Jean Drapeau

L'ÉTAT DE L'UNION

Reagan se fait triomphaliste

WASHINGTON (Reuter, AFP) — Le président Ronald Reagan a réaffirmé hier soir que le maintien de la paix et de la liberté à travers le monde dépendait de la force économique et militaire des États-Unis.

Le président Reagan, qui prononçait son discours annuel sur « l'État de l'Union » devant le Congrès, a assuré que les États-Unis « avaient repris leur rôle historique de chef de file du monde libre ».



Proclamant l'avènement d'une « seconde révolution américaine », il a affirmé que les États-Unis, sous sa gouverne, étaient devenus plus forts, plus libres et plus sûrs qu'avant.

Le chef de la Maison-Blanche s'est engagé a poursuivre sa politique économique conservatrice marquée par une importante réduction de l'inflation et des taux d'intérêt.

Sur le plan extérieur, il a réitéré sa volonté de conclure avec l'Union soviétique des accords de désarmement équitables et vérifiables.

Mais, a-t-il dit, cela suppose que les États-Unis poursuivent leur programme de réarmement. Car, a af-

Voir page 12: Reagan

Lévesque fait de l'humour

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC - Pour son retour sur la scène politique après deux semaines de vacances au soleil ,le premier ministre, M. René Lévesque, semblait vouloir rivaliser avec la Ligue nationale d'improvisation, elle-aussi invitée à lancer officiellement l'Année internationale de la jeunesse en compagnie de 16 ministres et de 150 jeunes dans la salle de bal du Château Frontenac hier soir à Québec.

Dans son discours d'une quinzaine de minutes avant le dîner officiel, M. Lévesque pourrait avoir battu ses propres records de coq-à-l'âne et de digressions, pas toujours du meilleur goût...

La championne olympique Sylvie Bernier se souviendra longtemps d'avoir été (gentiment?) appelée «la petite garce» devant 150 autres jeunes et surtout devant une quarantaine de journalistes... Il semble qu'il ait alors pu faire allusion au fait qu'elle ait ostensiblement « écrasé » la cigarette du premier ministre à l'occasion d'une réception à l'Assemblée nationale il y a quelques mois.

Devant des jeunes qui ne fréquentent pas tous la Grande-Allée, M. Lévesque a multiplié ses allusions sybillines. Ainsi, lorsqu'il a déclaré: «Si tous les cracks de votre génération avaient pu être là, le Château Frontenac n'aurait pas suffi: il aurait fallu prendre tous les salons de l'Assemblée nationale». Il faisait allusion

Voir page 12: Humour

LA MORT DE G.-E. LAPALME



Il était un réformiste mais pas un politicien

PIERRE O'NEILL

Artisan de la révolution tranquille des années 60, maître à penser de l'Equipe du tonnerre de Jean Lesage, Georges-Emile Lapalme était animé par une indépendance de caractère et une intransigeante intégrité qui lui ont interdit la réussite politique.

Fondamentalement, Georges-Emile Lapalme était un réformiste mais n'avait rien d'un politicien. Homme d'opposition, il a vécu comme un enfer l'exercice du pouvoir de 1960 à 1964.

L'ancien adversaire de Maurice Duplessis avait 78 ans, lorsqu'il est décédé, mardi soir à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, des suites d'une brève maladie. Ses vrais débuts en politique datent de 1945, alors qu'il s'était fait élire député du comté de Joliette-L'Assomption-Montcalm à la Chambre des communes d'Ottawa. Il était un fervent admirateur d'Henri Bourassa et c'est ce qui l'avait attiré dans les rangs des libéraux fédéraux. Au collège, il avait baigné dans le climat nationaliste créé par les oeuvres du chanoine Lionel Groulx.

Mais cette carrière politique débutait sous de laborieux auspices. De son rôle à la Chambre des communes, M. Lapalme écrira un jour: « Dans cette cathédrale anglicane qui nous sert de parlement, j'éprouvais physiquement et intellectuellement la difficulté d'être Canadien-Français ». Les électeurs de son propre comté ont eu aussi l'occasion de faire connaissance avec son attitude revêche, lorsque le lendemain de son élection, il leur déclarait: « J'ai voulu devenir député par amour propre et non pour sauver la race, la langue ou la foi ».

La frustration et la déception éprouvées par M. Lapalme à Ottawa, eurent vite fait de le convaincre qu'il serait peut-être plus heureux sur la scène provinciale. En 1947, il fonde l'hebdomadaire Joliette-Journal, dont il prendre la

Voir page 12: Lapalme

Lévesque salue en lui le «père de la révolution tranquille»

QUÉBEC (LE DEVOIR) — Le premier ministre a rendu hommage hier soir au « père de cette révolution tranquille dont nous sommes les héritiers ».

M. René Lévesque a, par la même occasion, annoncé que le gouvernement sera représenté par le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, aux funérailles de M. Georges-Émile Lapalme, à 11 heures, demain, à l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Le chef du gouvernement, qui a fait partie du gouvernement Lesage de 1960 à 1966, tout comme M. Lapalme, a paru bouleversé quand un reporter lui a appris inopinément le décès de son collègue et ami, hier matin. « M. Lapalme est mort ? a-t-il laissé tomber. On espérait se revoir à l'occasion. Vous savez, M. Lapalme était un ami. Même si on sait qu'on finit tous comme ça, un jour, ça fait de la peine. Avez-vous lu ses Mémoires ? » Le reporter faisant signe que non, M. Lévesque lance vivement : « Lisez-les. »

En fin de journée, M. Lévesque émit un communiqué faisant état de son amitié envers M. Lapalme. De fait, ce dernier a notamment joué un rôle fort important dans le projet de nationalisation des compagnies productrices d'électricité en 1962, appuyant M. Lévesque à un moment crucial. Même après son retrait hâtif de la politique, en 1964, M. Lapalme avait gardé des liens avec quelques collègues, dont M. Lévesque.

Voici le message que M. Léves-

Voir page 12: Lévesque

LE CONFLIT À MARINE

Pas d'intervention autre que la médiation

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Un conseil de médiation se met à l'oeuvre dès aujourd'hui pour tenter de résoudre le conflit de Marine Industries, de Sorel, mais le gouvernement du Québec n'a nulle intention d'intervenir sur le fond du litige.

C'est ce que le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, a fait savoir hier soir, en rappelant qu'il s'agit d'un conflit de nature privée; même si l'entreprise en cause est de propriété publique, la santé et la sécurité publiques ne sont pas compromises, et il n'est pas question d'intervenir, par voie législative ou autrement.

C'est aussi ce que le premier ministre a déclaré en substance, à son arrivée à son bureau de Québec, hier matin. Il appartient aux parties impliquées de résoudre le conflit entre elles, dit M. René Lévesque, en retournant à la table de négociations et en discutant.

Le conseil de médiation est formé de MM. Michel Sainte-Marie, directeur général des relations du travail, Raymond Désilets, sous-ministre adjoint, tous deux du ministère du Travail, et Marcel Guilbert, à titre de président. Ce dernier agit comme arbitre de griefs et de différends depuis plus de 10 ans. En 1983, il a été commissaire à l'enquête concernant les surnuméraires à la CTCUM. M. Normand Gauthier, conciliateur depuis le début dans ce dossier, agira comme personne-ressource auprès du conseil.


R. Fréchette

Le conseil a pour mandat de rapprocher les parties sur les points encore en litige, au nombre de trois : la polyvalence des métiers, les heures de travail, les congédiements en cours de conflit. Le conseil fera rapport au ministre quotidiennement et, s'il le juge à propos, fera aussi

Voir page 12: Médiation

Un dernier sursis avant l'annulation d'un contrat

PAULE DES RIVIERES

OTTAWA—Le gouvernement fédéral se donne encore quelques jours avant d'annuler définitivement un contrat accordé à Marine Industrie Ltée pour la réparation d'un destroyer. Un conflit de travail paralyse les chantiers de Sorel depuis plus de six mois.

Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Harvie André, a en effet précisé hier que contrairement à ce qu'avait laissé entendre la compagnie plus tôt cette semaine, «je n'ai pas encore pris ma décision» . Les avis envoyés la semaine dernière à la compagnie n'étaient donc que des avertissements.

Ceci dit, les avertissements étaient sérieux et le temps presse:le gouvernement doit s'entretenir avec les représentants de Marine Industries demain et le ministre prendra sa décision «au début de la semaine», probablement lundi. Les nouveaux appels d'offres sont d'ailleurs prêts s'il faut donner le contrat à quelqu'un d'autre et il ne leur manque que la signature du ministre.

«Tout dépendra du type d'information que nous recevrons. Il y a toujours une possibilité que la grève prenne fin. Mais nous pourrions devoir agir très rapidement», a dit M. André à la sortie des Communes.


H. André

Le ministre fédéral a également indiqué hier que contrairement aux informations diffusées plus tôt, il n'était pas question pour l'instant d'annuler deux contrats mais un bien un seul, parce que le ministère de la Défense a besoin rapidement d'un seul navire. Il s'agit du destroyer Saguenay, qui doit être réparé avant l'hiver,conformément aux engagements du ministère de la Défense vis-à-vis de l'OTAN. Un pre-

Voir page 12: Contrats

LE MAINTIEN À DOMICILE

Dans un cas urgent, quatre semaines pour obtenir des services du CLSC

RENÉE ROWAN

MADAME X a 84 ans. Elle a juré de se débrouiller seule coûte que coûte. Pour elle, il n'est pas question d'aller dans un centre d'accueil: ce serait l'arrêt de mort. Elle veut préserver le plus longtemps possible son autonomie et sa fierté.

Veuve depuis une dizaine d'années, elle vit seule dans un logement de l'immeuble qu'elle habite depuis près de 30 ans. Elle en avait été propriétaire jusqu'à ce qu'elle se voie forcée de le vendre, ne pouvant plus en assumer les frais d'entretien.

Elle n'a qu'une fille (elle réside en dehors du pays) et peu de famille immédiate à Montréal. Ses proches travaillent tous à l'extérieur.

Son état de santé est sérieusement handicapé: perte partielle de l'ouie et de la vue (elle n'a de vision que dans un oeil); haute pression; diabète; arthrite dans la colonne vertébrale et les membres, ce qui rend ses déplacements difficiles. Elle est incapable de sortir seule.

Elle n'a pour tout revenu que $ 8,000 par année, y compris sa pension de vieillesse. Selon certains critères, elle n'est pas dans le groupe des défavorisés puisqu'elle a des revenus d'intérêts. Cependant, si on se réfère au seuil de pauvreté pour une personne vivant seule à Montréal — établi à $9,056 par le Conseil canadien de développement social (LE DEVOIR, juillet 1984) — elle est défavorisée.

Dans la semaine entre Noël et le Jour de l'an, Mme X a fait une chute, à l'intérieur de son appartement. Elle s'est fracturé le bras droit. Elle ne pourra donc l'utiliser pour plusieurs semaines. Par la suite, elle devra suivre des traitements en physiothérapie. Elle a besoin d'aide pour sa toilette et la préparation de ses repas.

L'accident étant survenu le vendredi soir, 28 décembre, à l'aube de la fin de semaine et par surcroît en pleine période des fêtes, il lui est impossible d'avoir recours au CLSC de sa région avant le 2 janvier, les bureaux étant fermés jusqu'à cette date. Elle se voit donc forcée de faire appel à une agence privée de soins à domicile — Services progressifs de soins infirmiers — qui, au coût de $ 8 l'heure, viendra deux heures par jour l'aider à faire sa toilette et lui préparer un repas chaud pour le midi et des sandwiches pour le soir. Quant au reste, elle devra se débrouiller seule.

Avec $ 112 par semaine, il est évident que Mme X ne peut se permettre cette dépense trop

Voir page 12: Le maintien



Création d'emplois d'été pour les étudiants

Le gouvernement Mulroney s'engage à faire plus... avec moins d'argent

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Devant une opposition pour le moins sceptique, le gouvernement conservateur s'est engagé hier à faire plus, avec moins d'argent, en matière de création d'emplois d'été pour les étudiants à qui on promet 95,000 emplois pour la belle saison.

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Flora MacDonald, croit en effet être en mesure de réaliser cette prouesse grâce à la collaboration du secteur privé qui déjà aurait réservé un accueil chaleureux au programme d'emplois d'été *Défi 85* qu'elle rendait public hier à Ottawa.

Si Mme MacDonald tient sa promesse, ce serait en effet 14,000 emplois de plus que les 81,000 emplois du programme *Été Canada 84* que le gouvernement libéral avait mis au point l'an dernier avec des crédits de $ 200 millions, ce qui en dollars constants était plus que les $ 205 millions de *Défi 85*.

Ce qui caractérise *Défi 85*, c'est l'approche typiquement conservatrice de miser sur la collaboration du secteur privé et la fin des « projets fédéraux tout organisés », dit-elle. Pour une bonne part, ce seront en effet les entreprises qui seront appellées à engager des étudiants en contrepartie d'une subvention de 50 % du salaire versé. On mise beaucoup sur cette participation du secteur privé car on veut que les emplois d'été soient, outre un moyen de payer ses études, une occasion d'acquérir une expérience sur le marché du travail qui soit pertinente aux études.

Le nouveau programme comporte plusieurs volets, le plus important étant intitulé Emploi d'été/Expérience de travail. Celui-ci dispose d'un budget de $ 163.5 millions, dont $ 20.4 millions seront réservés à l'administration du programme. Les $ 143.1 millions restants seront partagés entre les provinces en fonction des taux de chômage des jeunes enregistrés. Cela permettra au Québec de recevoir $ 41.8 millions, soit à peine moins que l'Ontario. L'an dernier, le Québec avait reçu $ 5 millions de moins que l'Ontario.



Photolaser CP

Le ministre délégué à la Jeunesse, Mme Andrée Champagne, accompagnait le ministre de l'Emploi, Mme Flora MacDonald, lors de la conférence de presse tenue hier à Ottawa

Emploi d'été/Expérience de travail offrira des subventions salariales aux employeurs pour les encourager à créer des emplois d'été. Pour les entreprises, la subvention sera de 50 %; pour les municipalités, de 75 %; pour les groupes communautaires de 100 %. Les emplois devront permettre aux étudiants d'accomplir des tâches liés à leurs domaines d'étude ou à leur plan de carrière. La part du lion ira au secteur privé, mais on a pas encore fait de partage entre les trois secteurs bénéficiant de subventions.

À même le budget de $ 163 millions, une somme de $ 7.5 millions sera réservée pour aider les étudiants qui créent leurs propres entreprises. Il s'agira dans ce cas de prêts ou de garanties de prêts qui seront accordés à ces entreprises. Par ailleurs $ 500,000 seront réservés pour un projet pilpote d'ateliers de préparation à l'emploi à l'intention de jeunes défavorisés ou de jeunes identifiés comme des décrocheurs éventuels. L'objectif sera de donner un encouragement à la poursuite des études.

Le gouvernement fédéral tentera de donner l'exemple au secteur privé en embauchant aussi des étudiants. Un budget de $ 10 millions sera alloué aux ministères alors que l'armée recevra $ 13 millions pour son programme de cadets et la GRC $ 1.2 million pour son programme de gendarmes spéciaux surnuméraires. Enfin, on réservera $ 13.6 millions pour les 400 centres d'emploi pour étudiants; $ 2.4 millions pour un programme d'emploi pour les autochtones et $ 1.3 million pour encourager les grandes entreprises à embaucher des étudiants.

L'opposition libérale devait attaquer de façon virulente la ministre p our son incapacité à augmenter les crédits destinés aux emplois d'été. On lui rappelle au passage que depuis le mois de novembre le gouvernement conservateur a réduit les crédits des programmes destinés aux jeunes dont une réduction de $ 30 millions au seul programme Katimavik il y a quelques jours. On n'a pas modifié les objectifs des diverses composantes du programme d'emplois d'été, mais uniquement leurs noms, accuse-t-on. Pour le chef libéral, M. John Turner, les déclarations du ministre ne constituent qu'une vaste opération de relations publiques.

Aux yeux du chef du NPD, M. Ed Broadbent, le programme du gouvernement libéral mis de l'avant en 1984 avait au moins le mérite d'offrir la garantie que les 81,000 emplois. À son avis, rien n'est moins sûr que les 95,000 emplois promis par Mme MacDonald. Tout dépendra de la capacité des entreprises à créer les emplois. Alors que la majorité des entreprises n'ont pas encore pu rappeller les employés mis à pied « temporairement » , il doute qu'elles puissent engager massivement des étudiants. M. Broadbent ne manque pas de rappeller au passage à Mme MacDonald que lorsqu'elle était dans l'opposition, elle trouvait bien insuffisant les $ 200 millions que les libéraux consacraient à l'emploi pour les étudiants.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration balaye toutes ces critiques du revers de la main. Mme MacDonald soutient par exemple que huit grandes entreprises canadiennes dont Bell, Northern Telecom, Noranda, lui ont donné l'assurance cette semaine d'embaucher un minimum de 10,000 étudiants. Cela démontre la disponiblité des etreprises et leur réceptivité à l'approche choisie par les conservateurs. À cela s'ajoutera l'impact des efforts faits par les provinces avec lesquelles déjà le nouveau programme a été discuté. D'autres échanges sont à venir et elle promet pour l'an prochain une plus grande collaboration encore entre les deux paliers de gouvernement.

Nouvelles révélations dans l'affaire Hatfield

FREDERICTON (d'après CP) — De nouvelles révélations concernant la vie privée du premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, ont causé, hier, beaucoup d'émoi dans les Maritimes ainsi que dans la capitale fédérale.

Alors que l'opposition officielle du Nouveau-Brunswick se dit prête à exiger la démission du premier ministre, l'opposition libérale aux Communes a manifesté ses inquiétudes quant au rôle exact des ministres fédéraux conservateurs dans les démêlés judiciaires de M. Hatfield.

Dans une entrevue à l'agence Southam News, deux hommes ont déclaré, plus tôt cette semaine, avoir été invités, en 1981, avec deux autres personnes à la résidence de M. Hatfield où ils auraient fait usage de marijuana et de cocaïne.

Les quatre personnes, alors étudiants à l'université St-Thomas de Frédéricton, auraient suivi le premier ministre après l'avoir rencontré dans un restaurant de la ville.

Les étudiants ont déclaré que M. Hatfield, son assistant, deux officiers et trois d'entre eux ont utilisé, le 23 janvier 1981, un avion gouvernemental pour se rendre à Montréal. Le vol de retour aurait eu lieu, le lendemain, et quatre autres passagers, non-identifiés, auraient pris place à bord de l'appareil.

Une vérification des comptes publics a démontré que le premier ministre Hatfield avait séjourner, ce jour-là, à Montréal. Une seule réclamation, au montant de $ 300, figure sous la rubrique « autres dépenses ».

Dans son édition d'hier, le journal *The Fredericton Gleaner* demandait la démission du premier ministre afin qu'il réponde à ces accusations. « Le premier ministre Hatfield a franchi le Rubicond; il doit maintenant démissionner », réclamait le journal.

Entre temps, le président de l'association conservatrice du comté de M. Hatfield, M. Chris Derrah, s'est joint au NPD et au Parti libéral pour réclamer des explications du premier ministre.

Jusqu'à maintenant, M. Hatfield a refusé de commenter ces allégations et les rumeurs voulant qu'il démissionne.

« Certains disent que j'ai le cancer de la gorge et le pied d'athlète. Je ne peux songer à démissionner pour autant », s'est borné à dire l'homme politique maintenant âgé de 53 ans.

Dans un éditorial télédiffusé dans trois provinces maritimes par la chaîne ATV, le commentateur M. Steve Murphy a réclamé une mise au point ou une démision du premier ministre.

Faisant écho du mécontentement de certains membres du caucus, le député conservateur Eric Kipping a déclaré que « M. Hatfield devrait démissionner si les faits s'avèrent exacts ».

Se portant à sa défense, le ministre de la Réforme parlementaire, M. Jean-Maurice Simard a déclaré que « l'époque où le peuple jugeait et éxécutait sur la place publique etait révolue ».

Mme Janice Clarke, présidente du parti conservateur, a réitéré son appui à son chef et a estimé qu'il lui appartenait de répondre ou non à ces allégations.

Le chef intérimaire de l'opposition libérale, M. Ray Frenette, a dit pour sa part que « M. Hatfield ne pouvait rester silencieux sur une affaire de drogue concernant de mineurs ».

Son homologue du NPD, M. George Little, a soutenu que « le peuple du Nouveau-Brunswick avait droit à une explication claire ».

M. Little pense qu'il est normal que la vie privée du premier ministre soit davantage scrutée que celle d'un simple citoyen.

L'affaire a également connu des répecussions aux Communes. Le député libéral John Nunziata a déclaré, hier, que les questions, laissées sans réponse, sur la conduite de l'enquête et du procès de M. Hatfield permettent de penser que « le Conseil des ministres fédéraux ne se serait pas consuit correctement ».

Au cours d'une entrevue, le député de Toronto a déclaré qu'il fallait déterminer « s'il y avait eu interférence du ministre de la Justice, M. John Crosbie, et du Solliciteur général, M. Elmer MacKay ».

« J'ai en main plusieurs informations, a poursuivi M. Nunziata, mais je préfère attendre la tenue d'une enquête publique ».

Il a assuré qu'il poursuivrait ses pressions auprès du gouvernement fédéral afin qu'il procède à une révision indépendante du dossier.

Réforme du régime de négociation dans les secteurs public et para-public

La négociation revient davantage aux employeurs qu'à l'État, affirment les commissions scolaires

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC - Les commissions scolaires souhaitent que le gouvernement renforce leur rôle au palier national dans la négociation des dossiers du « normatif lourd ».

Les commissions scolaires souhaitent de plus que le gouvernement ait le courage politique de fortement diminuer son rôle de négociateur, au profit de son rôle de gouvernant. Cela « permettrait de dépolitiser le débat et de ramener les enjeux sur le contrat de travail », estime la Fédération, qui — comme d'autres organismes patronaux — veut diminer les privilèges du Conseil du trésor.

« Il appartient aux associations d'employeurs d'exercer le rôle d'agent négociateur », estime la FCSCQ. « Il faut que l'État fasse confiance aux institutions qu'il a lui-même créées », a notamment déclaré le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), M. Jacques Chagnon, qui comparaissait hier après-midi devant la commission parlementaire chargée d'étudier l'avant-projet de loi sur le mode de négociations dans le secteur public et parapublic.

« Nous cherchons à avoir une police d'assurance sur l'ensemble du dossier (du rôle des commissions scolaires dans le club patronal), car dans le passé, les commissions scolaires ont eu à subir le bulldozer des intérêts gouvernementaux », a ajouté M, Chagnon. Il faisait notamment référence aux dernières négociations, où toutes les matières négociées furent déclarées d'intérêt gouvernemental, échappant par là à la responsabilité des commissions scolaires.

Comme une responsabilité dans les négociations ne va pas sans une responsabilité monétaire, la FCSCQ se propose de rendre publique au mois de mars une proposition d'un nouveau cadre de financement, avec fiscalité locale. De plus, elle a dans son mémoire fortement insisté sur un principe: l'étanchéité des deux échelons de négociations, national et local. Il ne devrait pas y avoir intervention des parties provinciales en cas d'impasse dans une négociation d'échelon local, estime la FCSCQ.

Aux yeux du député d'Argenteuil, M. Claude Ryan, il demeure un problème à résoudre pour éviter à nouveau l'écrasement des commissions scolaires lors d'une ronde de négociations: qui décide, quand un litige s'avère insoluble au sein du club patronal?

Par ailleurs, la Fédération des commissions scolaires s'est dite d'accord avec l'ouverture de négociations avec la Centrale de l'enseignement du Québec, en vue d'èéventuellement réouvrir les décrets pour leur troisième année d'application, comme ce fut fait l'an dernier. Elle donne comme condition « que l'on définisse au préalable le modèle de négociations, que l'on s'entende sur qui fait quoi ».

La FCSCQ appuie cependant largement l'avant-projet de loi. Elle estime que « l'avant-projet de loi va dans le sens des positions véhiculées par les commissions scolaires », même si elle réclame certaines modifications ainsi que la poursuite des discussions sur le dossier salarial. A ce sujet, selon la FCSCQ, « il est nécessaire de reprendre les discussions dans le cadre d'un forum élargi, impliquant les organismes patronaux, tant du secteur public que du secteur privé ».

La position des commissions scolaires sur le retrait du droit de grève lors de la fixation annuelle des salaires n'est pas arrêtée de manière définitive. Cependant, comme le fait M. Ryan, la Fédération des commissions scolaires appuie l'avant-projet de loi lorsqu'il maintient le droit de grève dans le secteur de l'éducation, tous les trois ans, sur le « normatif lourd ». Elle demande cependant que la loi précise davantage le mode d'intervention du Conseil des services essentiels dans le cas des institutions scolaires spécialisées (enfants handicapés ou ayant de sérieux troubles d'apprentissage).

Comme d'autres organismes patronaux, la fédération souhaite qu'un bémol soit mis sur les pouvoirs du Conseil du trésor. Elle demande notamment que l'autorisation du Conseil du trésor sur des mandats de négociation ne soit requise que sur les matières d'intérêt gouvernemental.

Au sujet du Code du travail — dont l'éventuelle réforme est actuellement étudiée par la commission Beaudry — la FCSCQ demande une refonte des dispositions applicables au secteur public dans une section spécifique du code. Elle voudrait aussi que le gouvernement s'engage dès à présent à assurer une plus grande autonomie du service de conciliation et de médiation du ministère du Travail, « afin de permettre l'intervention de conciliateurs dans le secteur public et parapublic ».

La FCSCQ appuie fortement la création d'un Institut de recherche sur la rémunération, mais elle souhaite qu'il puisse élargir ses recherches aux politiques salariales au Canada et dans les états du Nord-est américain.

guérin l'éditeur qui édite

Droits et lois du Québec

Sheilah Martin
Traduit de l'anglais et adapté par le prof. Groffier Atala
Approuvés par le M.E.Q.

En vente dans toutes les librairies

Cours étudiant les aspects du droit qui touchent la vie quotidienne de l'individu: sa famille, ses biens; les obligations qu'il peut contracter et les contrats qu'il est susceptible de signer; sa vie au travail et dans les affaires.

Droits et lois du Québec (version française)
Grand public, secrétariat juridique, Cégep, Univ.
ISBN-2-7601-0850-3
264 p. **13,95$**

Québec Law (version anglaise)
ISBN-2-7601-0853-8
203 p. **13,95$**

Code civil de la province de Québec

guérin 4501 Drolet Montréal H2T 2G2 Tel: (514)842-3481

Collection Justice Nouvelle
Me Claude Jodoin

Ouvrage joliment présenté sous couverture souple en simili cuir rouge et lettres dorées.

Code civil de la province de Québec
Grand public, secrétariat juridique Cegep, Univ.
ISBN-2-7601-0835-X - 511 p. **16,95$**

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél: (514) 843-6241

LA SEMAINE DE LA CANNE BLANCHE DU 3 AU 9 FÉVRIER

LA CÉCITÉ, ÇA REGARDE TOUT LE MONDE.

INCA L'Institut national canadien pour les aveugles

Conseil canadien des aveugles

UNIVERSITÉ LAVAL — Admission d'automne

DES ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ LAVAL UNE DÉCISION D'AVENIR

L'UNIVERSITÉ LAVAL OFFRE À SES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES UNE FORMATION DE QUALITÉ.

Les employeurs le reconnaissent: dans un sondage récent, 98% d'entre eux se déclarent satisfaits du travail accompli par les diplômés(es) de Laval.

Nos étudiants et étudiantes multiplient les succès dans divers examens nationaux et internationaux.

CETTE FORMATION DE QUALITÉ REPOSE SUR:
- un corps professoral hautement qualifié
- l'intensité des activités de recherche
- des efforts soutenus pour améliorer la pédagogie et la qualité des cours et des programmes
- une évaluation périodique des programmes et des activités d'enseignement
- la souplesse et la variété des programmes d'études
- des réalisations reconnues tant dans des secteurs de pointe que dans des domaines plus traditionnels

CHAQUE ANNÉE, 9 000 NOUVEAUX ÉTUDIANTS S'INSCRIVENT À L'UNIVERSITÉ LAVAL. ILS PRENNENT UNE SAGE DÉCISION.

SOYEZ DU NOMBRE CETTE ANNÉE!



DATES LIMITES DE DEMANDES D'ADMISSION:

- ÉTUDES DE 1er CYCLE
  programmes non contingentés
  — finissants des collèges: 1er mars
  — candidats des universités: 1er mai
  — candidats adultes: 1er mai
  programmes contingentés
  — tous les candidats: 1er mars
- ÉTUDES DES 2e et 3e CYCLES
  tous les programmes, tous les candidats: 1er mars

Renseignements et demandes d'admission:
Bureau du registraire
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant (2440)
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-3080

LE PROGRÈS NOTRE FORCE!

Berthierville embauchera 20 ex-travailleurs de la Melchers

LAURENT SOUMIS

D'ici le début du mois prochain, 20 des 48 travailleurs de la distillerie Melchers de Berthierville, licenciés par la société Seagram, seront réembauchés par la municipalité berthevilloise grâce à une subvention spéciale du gouvernement fédéral.

C'est ce qu'a confirmé, hier, au DEVOIR le maire de la ville, M. Judes Guévremont, au sortir d'une réunion spéciale du Comité pour une solution de rechange, tenue à Montréal, et auxquels participaient les différents intervenants au dossier.

Me Michel Alarie, porte-parole du groupe mis sur pied par le président du Conseil du trésor fédéral et député local, M. Robert de Cotret, a indiqué qu'un document de promotion de Berthierville et de l'usine Melchers, destiné aux éventuels investisseurs, sera bientôt complété en collaboration avec les autorités concernées.

Par ailleurs, aucune information n'a transpirée de cette réunion sur l'identité d'une groupe d'investisseurs européens intéressés au rachat de la distillerie. Tout comme celle du prix de vente demandé par Seagram à tout acheteur potentiel, cette question n'aurait pas été abordée. Pour l'heure, seule la société d'ingénierie Monenco a manifesté son intérêt pour convertir les installations à la production d'éthanol.

Au téléphone, le maire de Berthierville a précisé que les fonctionnaires municipaux mettaient une dernière main à la présentation d'un projet de création de 20 emplois dans le secteur des équipements communautaires de la ville.

Dimanche dernier, le président du Conseil du trésor, M. Robert de Cotret, avait assuré la municipalité de la disponibilité d'une somme de $ 200,000 à $ 300,000 puisée à même le programme Canada au travail.

M. Judes Guévremont a expliqué que les emplois ainsi créés, et disponibles vraisemblablement dès le début du mois de mars, seraient destinés aux 20 travailleurs, déjà mis à pied par Melchers et figurant sur la liste de rappel, et dont les prestations d'assurance-chômage viendront à terme au cours des prochaines semaines.

M. Guèvremont a ajouté que ce programme fournira de l'emploi aux travailleurs « jusqu'à ce qu'ils se qualifient de nouveau pour l'assurance-chômage ».

Vendredi prochain, M. Robert de Cotret rencontrera le minsitre des Finances du Québec, M. Yves Duhaime, pour discuter du dossier. La prochaine réunion du Comité de solution de rechange devrait avoir lieu le 28 février prochain.



$8,000 pour avoir joué du piano . . .

OTTAWA (PC) — Le député libéral de Saint-Henri-Westmount, M. Donald Johnston, a affirmé hier qu'il est possible qu'il s'adresse aux tribunaux si la Ville de Montréal persiste à lui réclamer une somme de $ 8,000 en guise de taxe d'amusement pour avoir joué du piano lors d'une soirée de gala dont les recettes étaient destinées à rembourser sa dette découlant de la convention libérale.

Cette soirée de gala, qui a rapporté quelque $ 80,000, avait attiré 400 invités dont l'ancien premier ministre, M. Pierre Trudeau. Le percepteur municipal considère que le fait que M. Johnston ait donné une démonstration de ses talents de pianiste lors de cette soirée est une « activité taxable ». Mais le député de Saint-Henri-Westmount qui, comme avocat, s'était spécialisé en fiscalité avant de se lancer en politique, doute de la validité des réclamations du fisc municipal.

OSM

La garantie de Québec ne tient plus

GILLES LESAGE

QUÉBEC — La garantie de subvention de $30 millions du gouvernement pour la construction de la future salle de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) ne tient plus.

Le gouvernement ne peut s'engager à verser cette somme pour un nouveau projet dont il n'a pas pris connaissance et qui se situe dans un contexte fort différent de celui de novembre 1983, a déclaré le ministre des Affaires culturelles, hier soir, en conférence de presse.

Tout ce dont le gouvernement est au courant, dit M. Clément Richard, c'est d'une lettre d'une société d'avocats représentant Sofati, se disant disposée à construire pour $30 millions, clés en mains, une salle de concert dans le secteur Berri-Demontigny.

Quand, dans le cadre du plan de relance économique, le gouvernement a consenti à verser $30 millions pour la salle de l'OSM, le projet s'inscrivait dans un projet immobilier de plus de $100 millions de Cadillac Fairview, avenue McGill College, rappelle M. Richard. Il lui avait été facile de convaincre le ministre des Finances, M. Parizeau, parce que le projet s'autofinançait en quelque sorte et que les retombées sous forme de taxes étaient importantes.

Mais le gouvernement ne saurait s'engager à verser $30 millions pour le projet dévoilé par le maire Jean Drapeau, vendredi dernier, sans consulter au préalable les premiers intéressés, la direction de l'OSM, au premier chef le directeur artistique, M. Charles Dutoit. La lettre de Sofati ne dit même pas, note M. Richard, de quelle salle de concert il s'agit. Il ne saurait ni accepter ni refuser un projet qu'il ne connaît pas.

Confirmant les hésitations dont LE DEVOIR faisait état hier en manchette, le ministre se propose de rencontrer le président de Sofati, M. Michel Gaucher, à la demande de ce dernier, pour tenter de savoir de quoi il en retourne au juste. Le maire Drapeau l'avait informé au préalable de sa décision et M. Richard lui avait fait part de ses « doutes ».

Le ministre reconnaît que le site Berri-Demontigny n'est pas dénué d'intérêt, au contraire; mais il s'agit d'un projet nouveau qui nécessitera une nouvelle décision du conseil des ministres. A priori, il nourrit « certaines craintes » quant à la possibilité de réaliser un tel projet pour la somme prévue par Sofati, et il veut les dissiper avant d'en discuter avec ses collègues ministériels.

M. Richard ne doute pas de la solvabilité de Sofati, mais il veut avoir des garanties quant à la salle elle-même et savoir si le projet correspond à l'équipement culturel dont Montréal a un urgent besoin.

BOUQUINEZ À L'AISE À
AGENCE DU LIVRE
1246 rue St-Denis, Montréal
Tél.: 844-6896

Espèce en voie de disparition

(petrocamius facturum astronomicum)



Au Sanctuaire du Mont-Royal vous n'avez plus à craindre les effets secondaires d'une fournaise boulimique sur vos actifs. Fini. À tout jamais. Les gens bien et perspicaces l'ont compris. Ce qui explique le succès que nous connaissons.

Vivre mieux est la façon la plus subtile de se distinguer. C'est pourquoi nous insistons sur une architecture d'avant-garde. Sur une finition soignée et une isolation de qualité supérieure. Sur d'immenses salles de bains. Sur deux terrasses pour chaque propriétaire. Sur de grandes baies vitrées qui vous permettent une vue superbe: Montréal est à vos pieds.

le sanctuaire du mont-royal

Accédez à un nouveau mode de vie.

Condominiums privilégiés en bordure ouest d'Outremont.
6000 Chemin Deacon, Montréal (514) 738-6000
De préférence sur rendez-vous.

1 ch. à coucher: 1036 pi car. +, $99,500 +
2 ch. à coucher: 1323 pi car. +, $132,000 +
3 ch. à coucher: 1711 pi car. +, $169,000 +
Penthouses: 2346 pi car. +, $360,000 +

En affaires, il faut de bons contacts

Le meilleur équipement téléphonique du monde ne peut mener votre entreprise bien loin s'il ne répond pas vraiment à vos besoins, ou s'il n'est pas branché par les bonnes personnes.

Ce que vous offre Bell Canada, c'est un choix incomparable d'équipements et d'appareils de télécommunication de toute première qualité. C'est aussi les ressources humaines et techniques qui vous permettront d'en profiter pleinement.

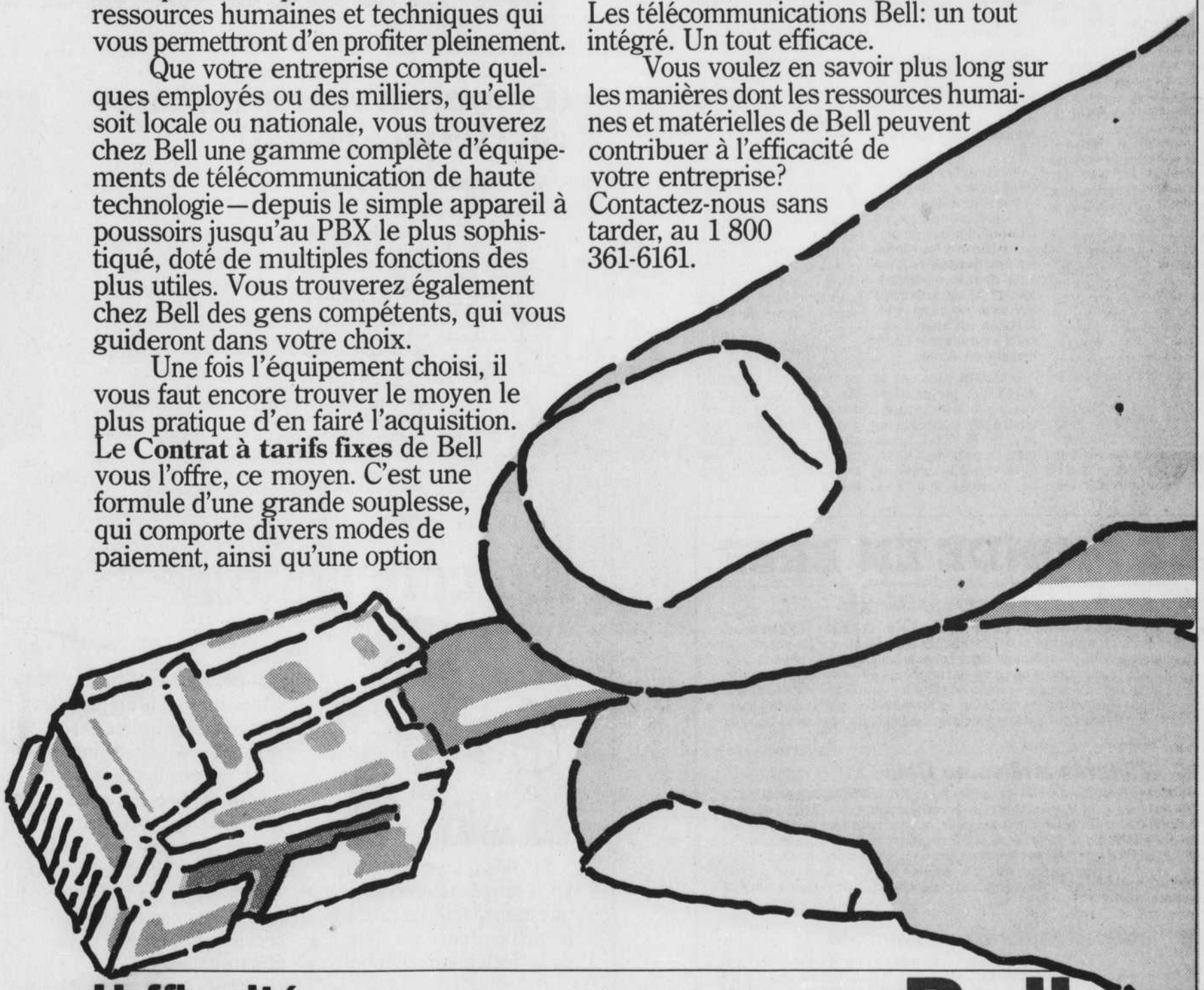
Que votre entreprise compte quelques employés ou des milliers, qu'elle soit locale ou nationale, vous trouverez chez Bell une gamme complète d'équipements de télécommunication de haute technologie—depuis le simple appareil à poussoirs jusqu'au PBX le plus sophistiqué, doté de multiples fonctions des plus utiles. Vous trouverez également chez Bell des gens compétents, qui vous guideront dans votre choix.

Une fois l'équipement choisi, il vous faut encore trouver le moyen le plus pratique d'en faire l'acquisition. Le **Contrat à tarifs fixes** de Bell vous l'offre, ce moyen. C'est une formule d'une grande souplesse, qui comporte divers modes de paiement, ainsi qu'une option d'achat. Une formule qui vous met à l'abri de toute hausse tarifaire sur le coût de l'équipement, pendant toute la durée du contrat.

Et l'offre de Bell ne s'arrête pas là. Car une fois votre équipement en place, nous ne vous abandonnerons pas à votre sort. Au contraire, nous serons toujours là pour entretenir, réparer, réagencer, améliorer votre système—et même le remplacer le jour où ce sera nécessaire.

Les télécommunications Bell, toute la télécommunication. Les équipements, l'interurbain, la transmission de données. Les télécommunications Bell: un tout intégré. Un tout efficace.

Vous voulez en savoir plus long sur les manières dont les ressources humaines et matérielles de Bell peuvent contribuer à l'efficacité de votre entreprise? Contactez-nous sans tarder, au 1 800 361-6161.



L'efficacité passe par Bell

Bell

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Israël effectue une vaste opération de ratissage au Liban

■ Dix soldats israéliens blessés dans un attentat à la voiture piégée

SAIDA (AFP, Reuter) — L'armée israélienne a effectué, hier, une vaste opération policière dans la région de Tyr, après l'attentat qui a blessé, mardi, 10 soldats israéliens près du camp palestinien de Bourj el-Chamali (Sud-Liban).

Selon une source proche de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), 200 soldats israéliens, accompagnés de 15 transports de troupes, ont encerclé le village de Maarakeh, à 10 km à l'est de Tyr. Les hommes et les adolescents de sexe masculin ont été regroupés dans une école pour vérification d'identité et interrogatoire.

Le porte-parole de la FINUL, M. Timur Goksel, a déclaré que les Israéliens avaient indiqué aux troupes onusiennes en charge de ce secteur que des « terroristes » se cachaient dans le village.

Les forces israéliennes ont d'autre part arrêté, mardi, 150 adolescents de plus de 16 ans, élèves du collège de l'Association de Jabel Amal (société de bienfaisance chiite), à l'est de Tyr.

Avant de pénétrer dans l'établissement, les soldats israéliens ont tiré plusieurs rafales de mitraillettes sur le bâtiment, blessant cinq élèves et provoquant la panique parmi les 800 pensionnaires de l'institution. Les écoliers ont été relâchés hier.

Ces opérations israéliennes interviennent à la suite de la recrudescence des attentats anti-israéliens.

L'attentat à la voiture piégée qui a blessé, mardi soir, 10 soldats israéliens était vraisemblablement le fait d'un chauffeur kamikaze qui a été tué dans l'explosion, indiquaient hier les journaux israéliens.

Les soldats blessés, cités par les journaux, ont indiqué avoir aperçu de loin une voiture à plaque minéralogique libanaise roulant vers eux à vive allure. À la hauteur du convoi, la voiture s'est rapprochée des transports de troupes israéliens au point de les frôler et a explosé à la hauteur du deuxième véhicule.

L'explosion a eu lieu au passage du convoi près de la localité de Bourj el-Chamali, à l'est de la ville de Tyr.

Des sources militaires autorisées, citées hier par le quotidien israélien *Maariv* (centre droite), ont exprimé la crainte de voir des chiites multiplier les attaques kamikaze contre les convois israéliens, dans les secteurs que les forces israéliennes n'évacueraient pas au cours de la première étape de leur retrait du Sud-Liban.

Israël a annoncé pour le 18 février le terme de ses opérations de retrait de la région de Saïda.

Hier à Tunis, l'OLP a mis en garde « la communauté internationale et les frères arabes » qu'elle les tenait pour responsables de la sécurité des réfugiés palestiniens.

L'OLP avait déjà lancé en janvier un appel aux Nations unies en faveur du déploiement de Casques bleus dans les camps mais, selon des responsables de l'ONU, Damas a refusé leur présence.

Cependant, des observateurs pensent que Damas pourrait préférer sauvegarder la paix entre les communautés et tenter d'orienter les opérations chiites et palestiniennes contre Israël et l'Armée du Sud-Liban (ASL), une milice pro-israélienne.

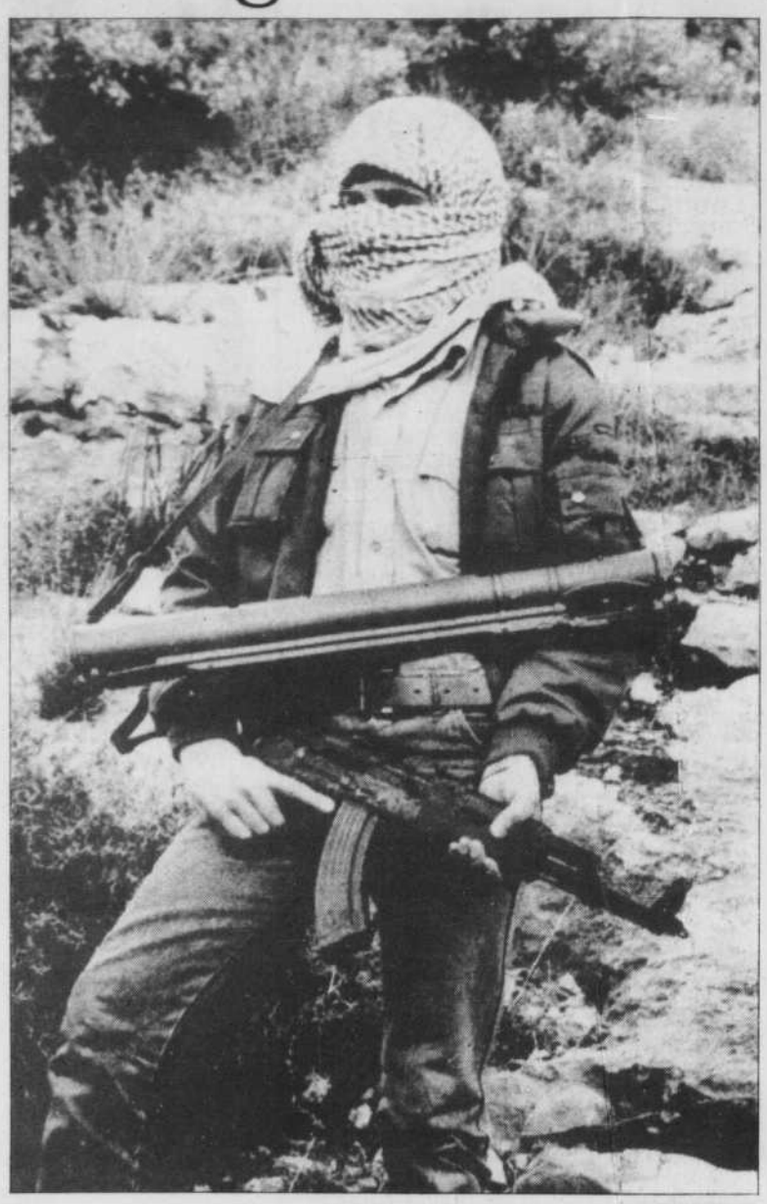
Un consensus se dégage quant à l'hypothèse d'une recrudescence des attentats en Cisjordanie, à Gaza et en Israël même.

Selon la radio de l'armée israélienne, un soldat a été légèrement blessé hier par des pierres lancées contre un véhicule scolaire qu'il escortait.

Pendant ce temps, le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, a dit hier espérer que le gouvernement fixe la phase deux du retrait de Tsahal (forces israéliennes) du Sud-Liban dans les prochaines semaines. Il a réaffirmé que le retrait total devrait être achevé d'ici l'été.

La deuxième phase concernera l'est du Sud-Liban, a-t-il dit au cours d'une tournée d'inspection des positions israéliennes autour de Saïda. Ce secteur sera évacué comme prévu d'ici le 18 février, a-t-il réaffirmé.

M. Pérès a également répété que les forces israéliennes s'abstiendraient de toute intervention dans les conflits éventuels qui pourraient éclater après leur retrait progressif, « sauf s'il existe une menace directe pour la sécurité d'Israël ».



Photolaser AP

Exhibant un fusil d'assaut (de fabrication soviétique) et une arme antichar (de fabrication américaine), un milicien du mouvement chiite « Résistance nationale » inspecte une vallée de la région de Tyr (Sud-Liban). Résistance nationale a revendiqué, au cours des quatre dernières semaines, une centaine d'attentats contre l'occupant israélien.

Ottawa sera invité à collaborer au groupe de Contadora

(LE DEVOIR) — Le Canada sera vraisemblablement invité dès ce mois-ci à dépêcher des troupes en Amérique centrale dans le cadre de l'initiative de paix du groupe de Contadora, a laissé entendre hier l'ambassadeur du Mexique au Canada, M. José Andres de Oteyza.

De passage à Montréal, M. de Oteyza a expliqué que les ministres des Affaires étrangères des pays membres du groupe de Contadora (Mexique, Panama, Colombie, Venezuela) et des pays d'Amérique centrale, qui doivent se réunir à la mi-février à Panama, demanderaient à Ottawa de contribuer aux efforts visant à rétablir la paix dans la région.

« Si tout ce passe bien, (le groupe de) Contadora demandera au gouvernement canadien de participer d'une façon ou d'une autre », a déclaré M. de Oteyza lors d'une conférence organisée au Centre d'études sur les régions en développement de l'Université McGill.

Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a déjà indiqué qu'une telle collaboration pourrait vouloir dire l'envoi de troupes canadiennes dans la région.

Toutefois, l'ambassadeur de Oteyza s'est montré préoccupé par un incident diplomatique opposant le Costa-Rica au Nicaragua qui menace les travaux du groupe de Contadora.

Le différend porte sur l'arrestation d'un jeune déserteur nicaraguayen dans des circonstances non éclaircies à l'ambassade du Costa-Rica à Managua.

Les gouvernements de San José et de San Salvador ont indiqué qu'ils boycotteraient la réunion de Panama s'il l'incident n'était pas tiré au clair.

M. de Oteyza a estimé qu'il serait dommage qu'un événement « relativement mineur » vienne ainsi perturber l'initiative de paix de Contadora.

L'ambassadeur mexicain n'a pas voulu commenter les allégations du gouvernement nicaraguayen qui maintient que le Costa-Rica a cédé aux pressions des États-Unis qui souhaitent, selon Managua, saboter l'initiative de paix.

À un intervenant qui lui demandait si le Nicaragua fomentait des troubles dans la région, M. Oteyza a répondu qu'il ne croyait pas que le Nicaragua tentait d'exporter sa révolution. « Le Nicaragua n'essaye pas d'exporter quoique ce soit, a-t-il déclaré. Le Nicaragua essaye de survivre. »

M. de Oteyza a d'autre part déploré la décision de Washington de suspendre ses négociations bilatérales avec le Nicaragua.

Séoul se prépare à accueillir Kim Dae-Jung

SÉOUL (AFP) — Des centaines de Sud-Coréens devraient braver les barrages de police et prendre le chemin de l'aéroport demain pour accueillir M. Kim Dae-Jung, héros de la dissidence et symbole de l'opposition au régime de Chun Doo-Hwan.

M. Kim, 59 ans, rentre après plus de deux ans d'exil aux États-Unis pour « se joindre à la lutte du peuple pour la démocratie », selon ses propres termes.

Après avoir vainement tenté d'empêcher le retour de son ennemi numéro un et menacé de le remettre en prison, le gouvernement Chun a annoncé lundi, visiblement sous des pressions américaines, que M. Kim ne retournera pas derrière les barreaux à son arrivée.

Condamné à mort par une cour martiale peu après l'arrivée au pouvoir du général Chun en 1980, M. Kim avait vu sa peine commuée en 20 ans de prison avant de partir pour les États-Unis, officiellement pour un traitement médical à la fin 1982.

Selon les observateurs, la première chose que le régime, soucieux de projeter à l'extérieur une image démocratique, a voulu éviter est une réédition du scénario tragique de la mort de Benigno Aquino. L'opposant philippin avait été assassiné à Manille à son retour d'exil.



Photolaser AP

Kim Dae-Jung

Toutes les précautions seront prises pour que le retour de M. Kim, qui sera accompagné d'une délégation de personnalités et journalistes américains, se fasse sans drame et discrètement. Il est prévisible que ni la radio ni la télévision locales n'oseront « couvrir » l'événement en direct.

D'autant plus que le pays est en pleine effervescence électorale : quatre jours après le retour de M. Kim, le régime du président Chun, qui arrive à la moitié de son mandat, subira sa première « sanction populaire » avec le scrutin pour le renouvellement de la Chambre unique.

Le gouvernement a annoncé que M. Kim sera « autorisé à se reposer chez lui » et il paraît acquis qu'il sera assigné à résidence, du moins jusqu'aux élections.

« Il pourrait avoir plus de liberté de manoeuvre après le scrutin, selon un observateur américain à Séoul, mais Chun ne peut tout de même pas être trop coulant avec celui qui lui donna le prétexte à s'emparer du pouvoir par la force quatre ans plus tôt. »

M. Kim avait été condamné pour sédition, et reste la bête noire des militaires qui soutiennent le régime.

Selon un autre observateur, M. Kim une fois rentré ne fera rien pour provoquer les militaires, mais fera tout ce qu'il peut pour faire pression sur le régime de Chun.

Certains milieux, même dans l'opposition modérée, estiment que sa présence pourrait être une excuse pour un durcissement du régime, compromettant ainsi le processus de démocratisation lentement engagé par le président Chun.

LE MONDE EN BREF

■ *2,100 arrestations au Pérou*

LIMA (Reuter) — La police péruvienne a arrêté 2,100 personnes, au cours d'une gigantesque râfle déclenchée pour découvrir les guérilleros maoïstes qui ont plongé Lima dans l'obscurité lors de la visite du pape Jean-Paul II, a annoncé un porte-parole de la police. Quelque 60 membres présumés du *Sendero luminoso* (Sentier lumineux) ont été placés en détention, ainsi qu'une centaine de prostituées, après que des saboteurs aient détruit des pylônes électriques et endommagé deux banques lundi soir.

■ *Militants arrêtés au Chili*

SANTIAGO (Reuter) — La junte chilienne a ordonné l'arrestation de dix dirigeants du Mouvement démocratique populaire (MDP) déclaré inconstitutionnel la semaine dernière, ont annoncé mardi des proches de ces militants de gauche. Le MDP regroupe le Parti communiste, le Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) et une faction du Parti socialiste. Le régime du président Augusto Pinochet a envoyé plus de 200 personnes en exil intérieur depuis la déclaration de l'état de siège, le 6 novembre.

■ *Indépendantistes condamnés*

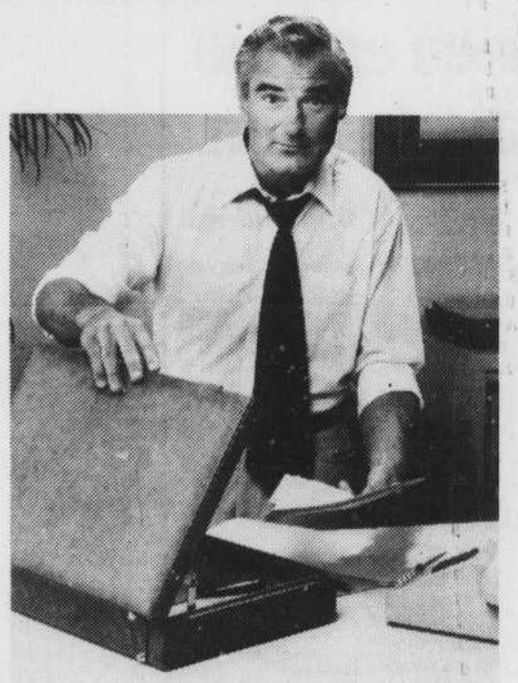
POINTE-À-PITRE (AFP) — Sept militants indépendantistes de Guadeloupe, département français des Antilles, répondant de complicité dans un attentat qui avait, le 14 novembre 1983, fait 23 blessés, ont été condamnés hier à des peines de cinq à sept ans de prison par le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre. Les six indépendantistes — Maryline Peter, Joël Nakin, Jacques Grizelin (condamnés à cinq ans) et Luc Reinette, Hubert Marboeuf, Henri Pératout (sept ans) — se réclament du Mouvement populaire pour la Guadeloupe indépendante (MGPI), considéré comme la branche guadeloupéenne de l'Alliance révolutionnaire Caraïbes (ARC), mouvement clandestin dissous par le gouvernement français en mai dernier. Un septième accusés est en fuite.

L'aide-mémoire en 6 points pour la poste d'affaires

(Comment vont les affaires côté service postal?)

✔ Cochez l'une des cases

OUI	NON	
☐	☐	Vous servez-vous d'enveloppes standard et du code postal à chaque envoi, de façon à réduire vos coûts?
☐	☐	Utilisez-vous les messageries Poste prioritaire pour envoyer vos colis et documents urgents?
☐	☐	Faites-vous appel à Mediaposte pour augmenter vos ventes? Au fait, connaissez-vous ce véhicule publicitaire très efficace et très sélectif?
☐	☐	Connaissez-vous les sept services de livraison de courrier — de la 1re Classe à l'Intelpost — ainsi que la façon de vous en servir à votre plus grand avantage?
☐	☐	Profitez-vous des remises accordées selon le volume ou le nombre de colis à envoyer?
☐	☐	Faites-vous appel au représentant de la Société canadienne des postes pour vous fournir tout supplément d'information que vous désireriez obtenir?



En conclusion



Si vous n'avez pas coché OUI sans hésitation à ces six questions, vous ne tirez pas le meilleur parti possible de la Société canadienne des postes. Maximisez vos investissements en services postaux. Remplissez et postez le coupon-réponse pour obtenir un exemplaire gratuit du Sac de poste d'affaires, une brochure qui vous renseignera sur la gamme complète des services offerts par la Société canadienne des postes — des services de base à la poste électronique.

☐ S.V.P. envoyez-moi une copie de la brochure Le sac de poste d'affaires.
☐ Please send me the English version.

Nom
Entreprise
Rue
Ville
Province
Code postal

Faire parvenir à: Société canadienne des postes
Service aux entreprises
Division de Montréal
C.P. 6160
Succursale A
Montréal, Québec
H3C 3A7 MTL DEV

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

On prend de l'avance.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Les USA minimisent le conflit avec la Nouvelle-Zélande

■ L'Australie refuse de collaborer avec le Pentagone aux essais du missile MX

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis se sont efforcés hier de limiter les dégâts dans la grave crise ouverte par le refus de la Nouvelle-Zélande d'accueillir des navires de guerre américains pouvant être porteurs d'armes nucléaires, et ils ont rejeté toute idée de sanctions économiques contre Wellington.

« Nous n'allons pas punir » la Nouvelle-Zélande pour ce refus, a déclaré un haut responsable du département d'État, sans pour autant assouplir la position de Washington sur le fond du problème.

Le *New York Times* rapportait hier que Washington avait envisagé l'adoption de sanctions économiques à l'égard de Wellington pour dissuader d'autres alliés de suivre l'exemple de la Nouvelle-Zélande.

Alors que le ton ne cessait de monter entre Washington et Wellington, le premier ministre australien, M. Bob Hawke, en visite à Washington, aurait décidé, selon les journalistes australiens qui l'accompagnent, de ne plus aider le Pentagone à procéder aux essais du missile intercontinental MX prévus dans le Pacifique.

Aussi, les États-Unis ont-ils décidé de se passer du concours de l'Australie pour surveiller les essais du missile intercontinental MX, prévus dans le Pacifique, a annoncé hier le secrétaire d'État, M. George Shultz.

À l'issue d'un déjeuner de travail avec le premier ministre australien M. Hawke, le secrétaire d'État a indiqué que son interlocuteur lui avait fait part de la préoccupation soulevée en Australie par cette question.

« Le côté américain », a poursuivi M. Shultz, « a fait valoir qu'il existe une variété de façons de surveiller les tests du MX. »

Il a ajouté que les États-Unis « avaient pris la décision de conduire les tests du MX sans les arrangements prévoyant le concours de l'Australie. »

Les États-Unis avaient demandé à l'Australie de permettre aux avions américains chargés d'enregistrer les données des tests du MX d'utiliser des bases sur le territoire australien.

Les États-Unis avaient très vivement réagi lundi à la décision du gouvernement travailliste néo-zélandais. Les responsables américains semblaient vouloir faire de cette affaire un test de l'indispensable solidarité entre alliés face à l'opposition des mouvements pacifistes.

Hier, le haut responsable du département d'État qui a requis l'anonymat a réaffirmé que l'attitude de la Nouvelle-Zélande touchait « au coeur » des obligations qui la lient aux États-Unis et à l'Australie dans le cadre de l'alliance militaire de l'ANZUS.

Il a confirmé que Washington s'inquiète des répercussions que la décision de Wellington de céder aux pressions pacifistes pourrait avoir jusqu'au sein de l'Alliance atlantique, en comparant l'accès de la flotte américaine aux ports néo-zélandais à la présence de troupes américaines en Allemagne de l'Ouest.

Mais, semblant reconnaître que Washington risque d'aggraver la crise plutôt que la résoudre en haussant trop le ton, le haut responsable a déclaré : « Même si la Nouvelle-Zélande ne veut plus être un allié, cela ne veut pas dire que ce soit un ennemi. La Nouvelle-Zélande est toujours une amie et nous n'allons pas prendre de mesures de représailles économiques » contre elle.

« Il s'agit maintenant de limiter les dégâts et non de les aggraver », a-t-il poursuivi, en mettant quand même en garde Wellington de façon plus nuancée. Il a rappelé qu'il avait été « très utile » à la Nouvelle-Zélande d'être considérée au Congrès comme « un allié fidèle ». « Ce n'est plus le cas », a-t-il dit.

Les informations selon lesquelles l'Australie aurait décidé de ne pas aider les États-Unis à procéder aux essais du missile intercontinental MX prévus dans le Pacifique ont été accueillies avec beaucoup plus de modération dans les milieux officiels américains.

Le haut responsable américain a reconnu qu'il pouvait y avoir un « débordement » inquiétant de la crise



Photolaser AP

Le premier ministre David Lange



Photolaser AP

Le premier ministre Bob Hawke



Photolaser AP

Le secrétaire d'État George Shultz

néo-zélandaise en Australie, pays dirigé par un gouvernement travailliste soumis aux mêmes pressions que celui de Wellington.

Mais il a souligné que l'affaire des essais du MX ne peut faire l'objet « d'aucune comparaison » avec celle qui oppose les États-Unis à la Nouvelle-Zélande, dans la mesure où elle ne met pas en cause les fondements d'une alliance.

De son côté, le premier ministre néo-zélandais, M. David Lange, 24 heures après l'annonce officielle par Washington, de l'annulation des manoeuvres de l'alliance dans le Pacifique-Sud en mars prochain, a déclaré que la Nouvelle-Zélande peut tenir son rôle dans l'ANZUS aux côtés de l'Australie et des États-Unis tout en demeurant un pays non-nucléaire.

Commentant « l'avertissement » de Washington aux mouvements antinucléaires selon lequel la politique qu'ils préconisent ne serait pas sans conséquence en « termes de relations de sécurité », M. Lange a souligné que l'attitude néo-zélandaise n'avait pas été dictée par des groupes de pression. « Elle a été confirmée par une élection et maintenue depuis », a dit M. Lange.

« Les relations de sécurité ne sont jamais gratuites », a poursuivi le premier ministre. « Suggérer que les alliances défensives sont gratuites est comique, suggérer que la Nouvelle-Zélande recherche une défense qui ne lui coûte rien est également absurde », a-t-il ajouté.

Les États-Unis « auraient dû savoir que nous avons un engagement à l'égard de l'ANZUS mais aussi un engagement de ne pas avoir d'armes nucléaires. Je crois qu'ils savent aussi que nous sommes tout à fait sincères », a précisé M. Lange.

David Stockman s'en prend aux militaires

WASHINGTON (AFP) — Le directeur du budget, M. David Stockman, s'est livré mardi devant une commission du Sénat à des attaques sans précédent contre certains chefs militaires plus soucieux de leur retraite que de la sécurité du pays, et contre les fermiers qui, selon lui, croient que le contribuable américain sert à éponger leurs dettes.

« Quand ils seront poussés dans leurs derniers retranchements, les militaires céderont sur la sécurité du pays avant de lâcher du lest sur leur plan de retraite (...) qui en lui-même est un scandale et une honte », a déclaré M. Stockman.

Pour sa première apparition devant le Congrès afin de défendre le budget proposé par le président Reagan pour l'année fiscale 1986, il a également critiqué les agriculteurs américains qui, selon lui, cherchent à obtenir des aides d'urgence afin de se sortir de leurs difficultés.

« Je ne vois pas pourquoi le contribuable de ce pays devrait avoir la responsabilité de refinancer des dettes contractées volontairement par des adultes responsables », a lancé M. Stockman.

Le directeur du budget a précisé qu'il exprimait une opinion personnelle et, qu'à son avis, le président Reagan n'a pas le même point de vue sur ces questions.

M. Stockman a en outre admis qu'il allait probablement être cloué au pilori pour ses propos.

Le programme des retraites militaires qu'il a mis en cause devrait coûter plus de $17 milliards US à la nation américaine en 1986. Selon ce programme — indexé au coût de la vie — tout militaire ayant 20 ans de carrière peut recevoir 50 % de sa solde, quel que soit l'âge auquel il prend sa retraite.

Le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger, a indiqué qu'il lui semble essentiel de conserver tel quel le plan de retraite pour ne pas léser les retraités et ne pas perturber le recrutement.

Évoquant cet argument, M. Stockman avait déclaré : « Si vous êtes obligé de dépenser un demi-million ou un million de dollars pour recruter quelqu'un, il vaut mieux que vous trouviez une autre méthode de recrutement. »

Pour sa part, le président américain Ronald Reagan n'a pas apprécié les propos de M. Stockman. « Le président apprécie vivement le sacrifice des hommes et des femmes en uniforme », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, en se refusant à tout commentaire sur l'avenir de M. Stockman.

De source proche de la Maison-Blanche, on indique que M. Stockman compte quitter prochainement le gouvernement. Il n'en serait pas dissuadé par M. Donald Regan, ancien secrétaire au Trésor devenu chef de cabinet de la Présidence.

Il était une fois dans l'ouest! sur la rue Laurier...

ANJOU QUÉBEC

innove encore pour le palais de tous avec:

- **ses plats cuisinés chauds, ses sauces et ses fonds de sauces congelés, le tout préparé par son nouveau chef cuisinier.**

Plats du jour cette semaine

Jeudi: ***Lapin à la crème d'estragon***
Vendredi: ***Faisan au gingembre confit***
Samedi: ***Civet de marcassin aux marrons***

- **ses pâtisseries fines exclusives préparées avec les talents artistiques de son nouveau chef pâtissier.**

Sans oublier toutes ses bonnes choses habituelles pour le plaisir de sa fidèle clientèle

Anjou QUÉBEC



La véritable boucherie charcuterie française
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

L'Inde expulse un diplomate soviétique

NEW DELHI (Reuter) — L'Inde a expulsé un diplomate soviétique accusé d'être impliqué dans le scandale d'espionnage qui a éclaté le mois dernier, rapportait hier le journal *Indian Express*.

L'*Express*, journal à plus fort tirage de l'Inde, a été le premier à écrire que la France était mêlée au scandale. Il rapporte que le diplomate soviétique ainsi qu'un diplomate polonais et un ressortissant est-allemand ont quitté le pays durant le week-end.

L'ambassade soviétique et le ministère indien des Affaires extérieures n'ont encore fait aucun commentaire sur l'information publiée par l'*Express*.

Ce dernier, citant des sources proches des services de renseignements, ajoute que l'enquête a révélé qu'un deuxième diplomate soviétique pourrait également être impliqué dans l'affaire d'espionnage.

L'URSS est le principal fournisseur d'armes de l'Inde et les deux pays sont liés par un traité d'amitié constituant une des pièces maîtresses de la politique étrangère de l'Inde non alignée.

Selon l'*Express*, les diplomates d'Europe de l'Est étaient mêlés au réseau d'espionnage par l'intermédiaire d'un homme d'affaires du Pendjab, État indien traversant une période agitée.

Cet homme, qui avait souvent l'occasion de traiter avec l'Europe de l'Est, figure parmi les suspects arrêtés.

Depuis que le scandale a éclaté, il y a trois semaines, la France a rappelé son attaché militaire adjoint et a annoncé le rappel de son ambassadeur.

La police a arrêté 16 Indiens dont des personnes employées par le premier ministre Rajiv Gandhi et par le président Zail Singh.

La dernière personne arrêtée l'a été mardi soir au cours d'une descente de police au bureau et au domicile d'un homme d'affaires de Bombay, chef d'une entreprise employant un homme désigné par les journaux comme le chef du réseau.

Les informations sur l'implication de certains pays d'Europe de l'Est jettent une ombre sur l'arrivée, prévue pour lundi, du président du conseil polonais Wojciech Jaruzelski, qui doit effectuer une visite de quatre jours en Inde.

De son côté, un banquier américain a estimé que le rappel de l'ambassadeur de France a constitué un événement « très grave » et une étape qui n'a été franchie dans le cas d'aucun autre pays présumément impliqués dans cette affaire d'espionnage.

Les journaux indiens ont accusés l'URSS, la Pologne, la RDA et les États-Unis d'avoir trempé dans ce scandale.

« Cette affaire aura des répercussions pendant plusieurs années et affectera les achats par l'Inde d'armes, d'avions et d'équipement industriel français », a affirmé ce banquier.

Un représentant d'entreprise française a noté pour sa part que les responsables indiens qui lui réservaient naguère un accueil amical se montrent à présent plus que réservés à son égard et ne lui fournissent plus d'informations.

« Les entreprises françaises vont se montrer discrètes, au moins pour les quelques mois qui viennent », a-t-il indiqué.

Il a ajouté que le maintien ou l'annulation du projet de visite en France du premier ministre Gandhi au printemps constituerait un test de l'attitude indienne.

Le consultant d'une banque britannique a dit quant à lui s'attendre que les contrats importants exigeant l'approbation d'un ministère ou du cabinet soient affectés par le scandale du réseau d'espionnage.

Angola : Castro est prêt à coopérer avec Washington

WASHINGTON (AFP) — Le président cubain, M. Fidel Castro, se declare prêt à coopérer aux efforts des Américains visant à obtenir un retrait des troupes cubaines stationnées en Angola en échange de l'accession de la Namibie à l'indépendance et le retrait des forces sud-africaines du territoire.

Dans un entretien publié hier par le *Washington Post*, et dont la première partie avait été publiée dimanche dernier, le dirigeant cubain approuve la médiation américaine en Afrique australe, et estime que les États-Unis ont ainsi la possibilité d'améliorer les relations entre La Havane et Washington.

M. Castro affirme cependant que les Cubains peuvent rester « cinq, 10, 15 ans » en Angola, si une solution n'est pas trouvée.

Environ 25,000 soldats cubains, rappelle-t-on, soutiennent le régime angolais qui doit faire face à la présence des troupes sud-africaines, dans le sud du pays, et aux activités des guérilleros de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA, soutenue par l'Afrique du Sud), de M. Jonas Savimbi.

En novembre dernier, Luanda avait énoncé des conditions à un éventuel accord avec l'Afrique du Sud : mise en oeuvre de la résolution 435 de l'ONU (qui fixe les modalités de l'accession de la Namibie à l'indépendance), retrait total des troupes sud-africaines du sud angolais et fin de l'aide logistique de Pretoriat à l'UNITA.

En échange, Luanda est disposée à accepter un retrait graduel des soldats cubains du sud angolais, tandis que quelques autres resteraient autour de la capitale et dans la région de Cabinda.

BOUQUINEZ À L'AISE À
AGENCE DU LIVRE
1246 rue St-Denis Montréal
Tél.: 844-6896



Votre REER serait peut-être plus rentable si vous preniez vous-même vos décisions de placement...

Appelez le 1-800-361-8222

Le Trust Royal peut vous aider à vous constituer un REER AUTOGÉRÉ. Vous prenez les décisions, nous nous occupons de la paperasse. Nos honoraires annuels sont de 100 $ seulement.

Le numéro de téléphone sans frais ci-dessus vous met en contact avec la personne à qui parler, au Trust Royal, pour ouvrir un compte ou en virer un d'ailleurs. Nous cherchons à vous simplifier les choses.

Un REER autogéré ouvert auprès du Trust Royal vous offre des avantages importants. Tout d'abord, vous avez accès à notre service de relevés instantanés: il vous suffit d'un appel téléphonique pour connaître la situation de votre portefeuille. De plus, même si le réseau du Trust Royal est vraiment national, l'administration de votre compte se fait dans votre localité. Enfin, nous vous faisons parvenir à intervalles réguliers des relevés très détaillés.

Bref, un REER autogéré du Trust Royal, c'est ce qu'il y a de mieux. Vous êtes libre de puiser vos conseils financiers à même les sources que vous voulez et d'acheter vos actions ou obligations au courtier de votre choix, tout en confiant la garde de votre portefeuille au chef de file des sociétés de fiducie au Canada.

Composez ce numéro dès aujourd'hui, ou communiquez avec le directeur de votre succursale du Trust Royal ou du Service des comptes personnels.

TRUST ROYAL
Service des comptes personnels

Basse-Côte-Nord

Le développement économique passe par la construction du barrage au lac Robertson

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Sans vouloir remettre en question le « contrat social tacite » avec les Montagnais, la communauté blanche de la Basse-Côte-Nord appuie la construction d'un barrage hydro-électrique au lac Robertson, un projet synonyme chez elle de confort, de « progrès » et de développement économique.

C'est ce qu'a soutenu hier, devant le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE), l'administrateur délégué de la municipalité de la Côte-Nord, M. Richmond Monger, qui dirige par délégation de pouvoirs aux destinées des 13 villages répartis entre Kégaska et Blanc-Sablon.

Hydro-Québec veut construire au lac Robertson une petite centrale de 21 mégawatts au coût de $150 millions pour remplacer ses trois mini-centrales fonctionnant avec des groupes électrogènes au diésel. La société d'État préfère cette solution au raccordement de la région au grand réseau provincial. Le coût serait le même mais Hydro-Québec calcule que l'entretien d'un corridor de 800 km serait trop problématique.

Le projet en question a suscité de vifs remous dans la communauté montagnaise, installée dans les villages de la Romaine et de Saint-Augustin. Les Montagnais, qui vont comparaître aujourd'hui pour la première fois devant un organisme public relavant de l'autorité provinciale, contestent la « justification » de ce barrage qui touche aux ressources naturelles dont ils revendiquent l'appartenance, sans qu'on les ait associés à cette décision. Le modèle de développement des Blancs de la région leur apparaît d'autant plus contestable que leurs objections au plan environnemental leur ont attiré des appuis au sein de la communauté blanche.

Même s'il n'a pas été élu, M. Monger affirme au nom de la « majorité blanche » de la région (5,000 personnes à 80 % anglophones) que l'impact écologique du barrage serait moindre que les dommages permanents causés à la faune et aux humains par le bruit et la pollution des centrales au diésel actuellement en service. Non seulement, dit-il, l'utilisation de turbines conventionnelles ferait-elle disparaître les réservoirs de « fuel », si peu esthétiques, mais cela réduirait enfin le risque de catastrophe écologique lié au stockage des millions de gallons de carburant. Il y a eu deux accidents du genre en 10 ans, heureusement sans conséquences majeures, a-t-il dit. Toute fuite majeure pourrait affecter de façon durable les richesses renouvelables des cours d'eau et des pêcheries, ajoute M. Monger.

C'est dans le domaine des pêcheries, d'ailleurs, que les gains économiques les plus importants pourraient être enregistrés, a expliqué M. Monger aux commissaires du BAPE et aux Montagnais qui composaient l'essentiel de l'assistance. Incidemment, la commission a mis sur pied pour cette audience un service de traduction trilingue.

Si la Basse-Côte-Nord, a poursuivi M. Monger, pouvait compter sur un approvisionnement hydro-électrique suffisant, les industriels pourraient y construire des « glacières » à poissons, voire investir dans la transformation de cette ressource sur place. Incapable toutefois de soutenir, exemples à l'appui, que le réseau électrique existant avait paralysé des projets, le principal administrateur de la Côte a répliqué que la population avait droit à une qualité d'approvisionnement « égale » à celle du Sud de la province.

Les gens, dit-il, doivent payer leur huile plus cher ici mais ils hésitent à se convertir à l'électricité en raison d'un « embarge » officieux sur cette ressource.

Conscient d'évoquer un modèle de développement et un système de valeurs fort différent de celui des Montagnais, M. Monger a plaidé en faveur de « l'appartenance » des Blancs à la région, une appartenance qui se teinte d'un droit au « progrès », précise-t-il.

La construction d'un barrage au lac Robertson ne diminuera en rien les droits des Montagnais, affirme le principal administrateur gouvernemental, surtout que les Amérindiens n'y ont pas trappé depuis 10 ans et que les captures de castors par les neuf trappeurs « Blancs » sont relativement faibles. Au contraire, la construction du barrage ouvrira ce territoire aux amateurs de la nature de toute provenance, ce que craignent en grande partie les Montagnais.

Un autre administrateur gouvernemental, M. Jean Moyen, responsable du Centre de santé régional, estime pour sa part que les 16 kilomètres carrés, qui seront noyés autour du lac Robertson, ne sont rien à l'échelle des ressources en eau et en forêts de la région. À son avis, « l'ouverture » des territoires de la Basse-Côte-Nord est inéluctable et a déjà commencé sur le versant terre-neuvien même si cette région continue toujours d'être coupée du réseau routier provincial. C'est pourquoi, estime-t-il, le BAPE doit « rester au-dessus des négociations sur les droits territoriaux » des Amérindiens et recommander à Québec de fournir à la région assez d'énergie à bon marché pour y déclencher une éventuelle « industrialisation ».

Les ACEF réclament l'interdiction du commerce de rachat d'impôt

OTTAWA (PC) - La Fédération des ACEF du Québec a réclamé, hier, l'interdiction du commerce de rachat d'impôt et l'abolition de la loi de 1978 sur la cession du droit au remboursement.

Au cours d'une conférence de presse, dans la capitale, le président de la fédération, M. Donald Nolet, a indiqué qu'il s'agissait là d'une obligation morale et un choix politique à faire par le gouvernement du Canada.

« Nous demandons, a-t-il dit, au gouvernement d'examiner avec la plus grande attention ces recommandations pour que cesse cette pratique et que soit mis fin à cette perte de fonds publics destinés aux familles qui, au Canada, en ont le plus besoin. »

En 1984, selon les spécialistes de cette Fédération, 383,911 contribuables canadiens ont eu recours aux services des escompteurs, comparativement à 153,000 en 1983. Pour 64.5 % de ces personnes, le revenu moyen était de $8,000.

De plus, toujours en 1984, 40 % de la clientèle des escompteurs d'impôt bénéficiait des crédits d'impôt pour enfant. L'envoi des crédits d'impôt pour enfant étant simultané au remboursement d'impôt, ils deviennent partie intégrante des transactions conclues entre les escompteurs et leurs clients.

Au Canada, il y a 28 compagnies, dont les plus importantes sont américaines, qui effectuent des rachats d'impôt et en 1984 elles ont touchées des revenus de $ 41 millions « réalisés à même les argents revenant de plein droit aux contribuables canadiens. »

« Le succès de ces compagnies, à souligné M. Nolet, est directement proportionnel aux difficultés économiques et sociales de leur clientèle. »

Pour la Fédération des ACEF, le gouvernement fédéral doit faire un choix politique. Déjà deux provinces, le Québec et Terre-Neuve, ont manifesté leur volonté d'interdire le commerce des remboursements d'impôt. « Au Québec, a dit le président de la fédération, les lois de la protection du consommateur et du ministère du Revenu interdisent déjà la cession ou la saisie des sommes versées par le gouvernement. »

Le délai qui s'écoule entre la rédaction des rapports d'impôt par les contribuables et le moment où le gouvernement peut leur faire parvenir les remboursements pose un problème pour bon nombre de consommateurs.

Les personnes handicapées

« Un énorme effort de rattrapage reste à faire »

— Elie Fallu

RENÉE ROWAN

Deux événements d'importance ont marqué l'année 1984-1985 à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ): une réorganisation en profondeur de l'Office et la préparation de la conférence *À part égale!* qui aura lieu à Montréal les 27, 28 février et le 1er mars prochain. Les « décideurs » y feront part de leurs propositions de mise en oeuvre des recommandations contenues dans la politique d'ensemble pour l'intégration sociale des personnes handicapées rendue publique en janvier 1984.

Un énorme effort de rattrapage reste à faire, insiste M. Elie Fallu, le nouveau ministre des Relations avec les citoyens et les citoyennes et responsable de l'Office des personnes handicapées.

Devant la croissance de l'Office qui, d'un petit appareil de concertation est devenu un appareil de plus en plus lourd de soins palliatifs en attendant que l'ensemble de tous les intervenants du milieu aient normalisé la problématique des personnes handicapées, devant aussi l'énorme tâche de mise en oeuvre des propositions de la politique d'ensemble *À part... égale*, les deux seuls gestionnaires de l'Office à l'époque, la présidente et le secrétaire général, ont proposé un plan de réorganisation de l'organisme qui a été accepté par le Conseil des ministres.

La réorganisation, déjà bien amorcée, est majeure: le personnel d'encadrement passe de 2 à 12 tandis que l'ensemble du personnel connaît une augmentation de 83 postes, grimpant ainsi de 110 à 193. Le budget de l'Office qui était de $ 17.5 millions en 1980-1981 a doublé cette année pour atteindre $ 35 millions, « un des seuls budgets qui, en temps de crise, a connu une telle croissance », note au cours d'une entrevue exclusive au DEVOIR le nouveau ministre qui occupe son poste depuis le 20 décembre. M. Fallu est député de Groulx.

Les bureaux qu'occupe l'OPHQ rue Brock, à Drummondville, étant devenus exigus, déjà une partie des services ont aménagé dans le vieux cégep de Drummondville; le reste des effectifs déménagera d'ici deux ou trois mois. Il y aura inauguration officielle des bureaux en avril ou au début de mai.

La déconcentration de l'Office est en train de se faire dans les onze régions du Québec pour assister de plus près les personnes handicapées. Dans un premier temps, la réorganisation de l'organisme a été de renforcir le personnel; on verra plus tard s'il est nécessaire ou non d'augmenter le nombre des bureaux régionaux.

En vertu de son mandat, l'Office est d'abord et avant tout un organisme de concertation. Par la force des choses, il a dû et devra encore pour un certain nombre d'années jouer le rôle de prestateur de services palliatifs en attendant que les divers ministères, le monde municipal, les associations de promotion, les entreprises aient normalisé la situation. Il y a un coup de barre à donner, constate



M. Elie Fallu

M. Fallu. Il ne faudrait cependant pas, ajoute-t-il, que l'Office devienne une sorte de super-ministère des personnes handicapées.

Dans l'esprit du gouvernement, c'est clair: il s'agit d'un effort concentré dans le temps. Dans cet esprit donc, le Conseil des ministres revisera la situation de l'OPHQ dans deux ans.

À l'intérieur de la réorganisation de l'organisme et en prévision de la mise en oeuvre de la politique d'ensemble *À part... égale*, il y a eu le renforcement du module recherche et développement. On a ainsi embauché sur une base temporaire 10 à 12 personnes qui forment l'équipe de suivi de la politique et qui voit, entre autres, à l'organisation de la conférence de la fin du mois.

Contrairement à toutes les autres conférences socio-économiques, c'est la première fois que l'organisation d'une telle rencontre n'est pas confiée au Secrétariat des conférences. C'est la manifestation que les personnes handicapées ou celles qui travaillent pour les personnes handicapées ont la capacité d'agir à un très haut niveau de concertation, note le ministre. En outre, poursuit-il, l'Office a plus que tout autre organisme, l'expertise voulue pour susciter la mise en oeuvre de la politique A part... égale.

Pour aider les personnes handicapées à participer à la conférence sur un pied d'égalité avec les diverses instances qui seront réunies autour de la table (ministères, organismes publics, para-publics ou privés), le gouvernement par le biais de l'OPHQ a accordé une subvention de $ 90,000 à un comité organisateur. « Nous avons voulu que les personnes handicapées se donnent leurs propres moyens d'organisation », indique M. Fallu.

Au moment du sommet de 1981 sur l'intégration sociale des personnes handicapées, il y a eu un début de concertation entre les organismes de promotion des intérêts des personnes handicapées, mais il n'y a jamais eu de regroupement permanent de ces organismes ni de fédération qui leur aurait permis de se concerter, de se désigner des porte-parole communs. Le gouvernement leur a donc fourni les outils financiers pour qu'ils puissent effectuer ce regroupement.

C'est ainsi que s'est formé le comité régional provincial pour la participation des personnes handicapées à la conférence *À part... égale*, une équipe de six personnes handicapées issues soit des organismes régionaux, soit des organismes provinciaux. Le comité a déjà abattu beaucoup de travail en vue de la rencontre, il a défini ses objectifs, fixé ses priorités. Il lui reste à désigner ceux qui, au sein de l'équipe, occuperont à la table de conférence les six sièges réservés aux personnes handicapées.

Le ministre se déclare très confiant quant aux résultats de la conférence. Déjà, indique-t-il, les représentants du gouvernement ont en poche des mandats concrets et des échéanciers. « Nous n'avons pas d'ordre à donner aux autres partenaires sociaux et économiques. Ils ont eu un an pour étudier les propositions de la politique d'ensemble et préciser de façon concrète et dans le temps ce qui leur est possible de réaliser. La réponse aux plans d'embauche a été très encourageante. Les employeurs semblent beaucoup plus ouverts et, de leur côté, les municipalités aussi. Il y a donc tout lieu de croire que tous les partenaires à la conférence sont prêts à relever le défi. »

Les partenaires vont exprimer les actions qu'ils prévoient, les collaborations qu'ils envisagent, les échéances possibles et confronter leurs attentes à celles des autres. Ils discuteront autour des thèmes suivants: les ressources résidentielles; les services de maintien à domicile; le soutien aux familles; la prévention, le diagnostic et traitements; l'adaptation et la réadaptation; le loisir; la culture; la vie associative; les services éducatifs; la perspective d'ensemble.

Ce qui est un acquis considérable pour les personnes handicapées, c'est que la conférence A part égale! n'est pas une fin en soi, mais bien une étape dans le processus d'intégration sociale des personnes handicapées, remarque M. Fallu. À l'intérieur des structures mises en place, elles continueront à participer au suivi de la conférence et à surveiller la mise en oeuvre des plans d'actions qui auront été arrêtés.

Le mandat de la présidente de l'OPHQ, Mme Laurette Champigny-Robillard, a pris fin il y plus d'un an. Il a été prolongé jusqu'après la réorganisation administrative de l'Office — ce qui est presque terminé — et la tenue de la conférence *À part égale!* Mission accomplie, Mme Champigny-Robillard sera donc remplacée dans les prochains mois. Ne serait-il pas dans l'esprit d'une complète intégration sociale des personnes handicapées qu'une d'entre elles assure la présidence de l'OPHQ?

« Je serais tout prêt de le souhaiter moi-même, répond M. Fallu. On a vu depuis quelques années des personnes handicapées occuper des postes de très haute responsabilité. » Le ministre ne cherche pas essentiellement de ce côté. Cependant, il garde l'oeil grand ouvert.

BOUQUINEZ À L'AISE À
L'AGENCE DU LIVRE
1246 rue St-Denis Montréal
Tél.: 844-6896

Participez au grand tirage de la Maison de la fierté 1985 d'une valeur de 120,000 $.



la maison de la fierté 1985
de
La Chambre de Commerce de Montréal

Primée lors du concours RONA d'architecture
Offerte et réalisée par LE GROUPE RONA

Érigée sur un magnifique terrain offert par la Ville de Montréal
Montréal

Vous pouvez visiter la Maison de la fierté 1985 au
Salon National de l'Habitation 1985
du 22 au 31 mars 1985

Tirage le dimanche, 31 mars 1985 à 19h00, au Vélodrome du Parc Olympique

1 billet 2 $ 3 billets 5 $ 15 billets 20 $

Les billets sont disponibles aux endroits suivants:
BANQUE NATIONALE
LA BANQUE D'EPARGNE
"Reno Veteur" RONA

Nous remercions les établissements suivants pour leur généreuse collaboration.
chom 98 ROCK FM
CFQR 92.5
BOTANIX
le journal de montreal
la presse
cjms
LE DEVOIR
CFCF 60 RADIO MONTREAL
CKAC 73

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR

LES COLONIES DE VACANCES ET CAMPS D'ÉTÉ

PARUTION: 15 FÉVRIER 1985
DATE DE TOMBÉE: 8 FÉVRIER 1985

LA RELIGION

PARUTION: 4 AVRIL 1985
DATE DE TOMBÉE: 28 MARS 1985

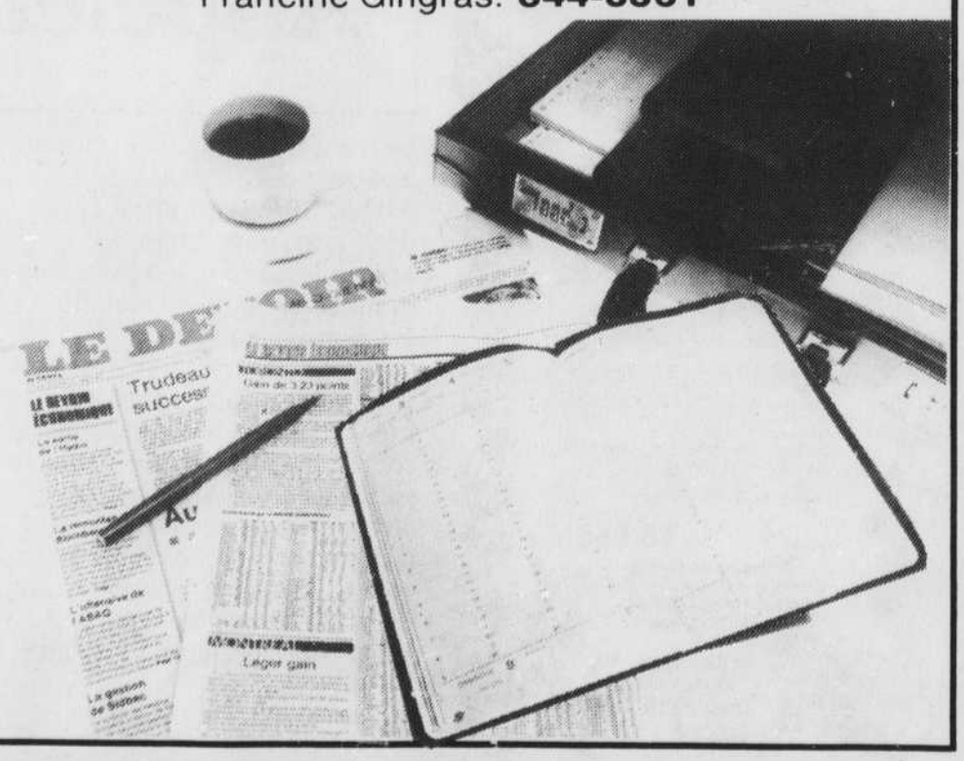
POUR OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ET POUR RÉSERVER: TÉLÉPHONEZ À FRANCINE GINGRAS — (514) 844-3361

RENDEZ-VOUS

Pour assurer le succès d'un congrès, d'un salon, d'une conférence, d'un séminaire ou d'un colloque, il faut annoncer dans la rubrique **«rendez-vous»** du **DEVOIR.**

Tous les vendredis, la rubrique **«rendez-vous»** regroupe tous les événements d'importance. Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires, communiquez avec:

Francine Gingras: **844-3361**



EN BREF...

■ Le RCM et les locataires

Comme il le fait depuis cinq ans, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) diffusera dans 85,000 foyers un dépliant d'information sur les droits des locataires. «Même si la Régie du logement joue un rôle important dans le règlement des litiges entre propriétaires et locataires, le récent livre vert (sur l'habitation) nous apprend que seulement une infime proportion des locataires québécois utilisent ses services. Les statistiques du livre vert nous apprennent d'autre part que les personnes âgées ont tendance à accepter des hausses moyennes représentant le double des hausses des autres locataires. Les besoins en information sont flagrants» affirme le RCM. L'opposition indique en outre dans son dépliant les services municipaux auxquels les locataires peuvent faire appel dans certaines circonstances.

■ Le marché Saint-Jacques

La Ville de Montréal vient de confier à la firme CAMDI international le mandat de réaliser pour une somme de $16,000, une étude préparatoire à la revitalisation du marché Saint-Jacques. «Le secteur où se trouve le marché Saint-Jacques (dans le centre sud de la ville) a évolué substantiellement depuis les dix dernières années et devant l'effervescence des mutations immobilières observées et également suite aux difficultés que nous rencontrons présentement à commercialiser l'activité des marchés publics à cet endroit, nous sommes d'opinion qu'il y aurait lieu de procéder prioritairementr à l'étude de revitalisation de ce marché» affirme le Service de la gestion immobilière dans sa recommandation au comité exécutif. La firme CAMDI international design et marketing, de Montréal, s'est spécialisée dans la conception des espaces commerciaux et a travaillé, notamment, à l'expansion du Centre Rockland, au projet du Centre Rideau, à Ottawa, et au projet du faubourg Sainte-Catherine.

■ La carte électorale de Laval

La Commission de la représentation électorale vient de transmettre à la ville de Laval ses recommandations sur la délimitation des 24 districts électoraux de la municipalité en vue des élections générales de l'automne prochain. Ses recommandations tracent une carte électorale sensiblement différente de celle proposée par l'administration municipale et d'une seconde proposée conjointement par l'opposition, l'administration municipale et d'autres citoyens.

■ Un café terrasse illégal

La Ville de Montréal a ordonné récemment au propriétaire d'un café-terrasse situé au 5828 ouest de la rue Sherbrooke, de démolir sa terrasse construite en contravention du règlement muncipal et du devis présenté au soutien de sa requête pour un permis de construction. Le Service des permis et inspections a recommandé au comité exécutif d'intenter en Cour supérieure une action en démolition des murs de maçonnerie de la terrasse.

■ Francis Fox, avocat

(PC) — L'ancien ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, vient d'accepter un emploi au sein d'une prestigieuse firme d'avocats de Montréal. Il travaille depuis le 1er février pour la firme Martineau Walker mais ce n'est qu'hier que son engagement a été annoncé dans un avis publié dans les journaux. M. Fox, qui représentait la circonscription montréalaise de Blainville-Deux-Montagnes aux Communes, a été défait le 4 septembre dernier lorsque les conservateurs se sont emparés de 58 sièges au Québec. Par contre, plusieurs anciens députés libéraux sont encore à la recherche d'un travail. C'est le cas de Mme Eva Côté, 50 ans, de Rimouski, qui était secrétaire juridique avant son élection en 1980 et dont le mari a pris sa retraite en 1981. Rolland Dion, qui a été défait dans la circonscrption de Portneuf neuf mois avant d'être éligible à une pension de député, est dans le même cas.

■ Budget en mai

OTTAWA (PC) — Ce n'est plus en avril, comme l'avait laissé entendre le premier ministre, M. Brian Mulroney, mais en mai que serait déposé aux Communes le premier budget du gouvernement conservateur. C'est ce qu'ont rapporté hier diverses sources du gouvernement fédéral. Le délai, a-t-on signalé, permettrait de tenir compte, dans la préparation du budget, des résultats du sommet économique national qui doit se tenir à la fin de mars. De plus, un budget en mai donnerait au gouvernement le temps de consulter la population sur divers projets déjà annoncés, comme il l'avait promis. Mais la principale raison, selon certains, serait qu'Ottawa désire laisser la chance au premier ministre désigné de l'Ontario, M. Frank Miller, de tenir une élection avant de rendre publiques les « mauvaises nouvelles » prévues dans le budget.

■ Le 31e carnaval

QUEBEC (PC) — C'est par un froid bien québécois que s'ouvre ce soir le 31e Carnaval de Québec par le traditionnel couronnement de la reine, sous l'oeil bienveillant de Bonhomme Carnaval. De nombreux badauds et admirateurs de ce débonnaire personnage devraient être au rendez-vous, Place du Palais, prouvant une fois de plus que la période carnavalesque, décriée par plus d'un Québécois, ramème toujours sa fidèle horde d'adeptes de tout âge. Jusqu'au 17 février, Bonhomme Carnaval, auquel le maire Jean Pelletier a remis symboliquement la clef de la ville, présidera à de multiples activités allant de la course de hamacs sur glace au Bal de la reine, sans oublier le « Calgary rocking rodeo », la Nuit des cent visages (soirée masquée et costumée), le Bal des guenillous et combien d'autres.

■ Le pape à Cuba

ROME (AFP) — Jean-Paul II a confié, hier, à bord de l'avion qui le ramenait à Rome après son voyage en Amérique latine, qu'il n'excluait pas la possibilité d'un voyage à Cuba et que l'Église devait poursuivre ses efforts pour éliminer la violence en Amérique centrale. C'est au cours d'un dialogue impromptu avec les journalistes que le souverain pontife a confirmé l'éventualité d'un voyage à Cuba, sans toutefois donner la moindre précision. Après ce sixième voyage en Amérique latine, le pape a visité 15 des 22 pays du continent ayant une conférence épiscopale. Il en reste sept: Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Paraguay, Uruguay et Cuba que le chef de l'Église souhaiterait visiter dans un délai assez court.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET
PROFESSIONS DU **DEVOIR**
844-3361



Photo: Jacques Grenier

Le député Libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, entouré de MM. Cristos Sirros (Laurier) et Jean-François Viau (Saint-Jacques) ont entrepris avec deux autres collègues Libéraux une tournée du Québec pour « tester » leur proposition «Jeunesse».

Les libéraux sillonnent le Québec pour « polir » leur programme « Jeunesse »

ANGÈLE DAGENAIS

Cinq députés libéraux dont le porte-parole du Parti libéral du Québec sur les problèmes des jeunes, M. Jean-Claude Rivest (député de Jean-Talon), sillonneront au cours du prochain mois les dix régions du Québec pour récolter des réactions auprès de groupes de jeunes étudiants, entrepreneurs, intervenants sociaux et chômeurs, sur la série de mesures que le PLQ préconise pour améliorer les perspectives d'embauche des jeunes au Québec.

Mme Aline St-Amand (Jonquière), MM. Christos Sirros (Laurier), Jean-François Viau (Saint-Jacques) et Claude Dauphin (Marquette) se sont joints à M. Jean-Claude Rivest pour ce marathon qui a commencé mardi en Estrie et se terminera le 6 mars prochain en Gaspésie.

M. Rivest a bien indiqué hier au cours d'une conférence de presse tenue au secrétariat général du PLQ à Montréal qu'il ne s'agissait pas encore à cette étape-ci d'une « politique globale pour la jeunesse » mais bien d'un rapport d'étape du comité libéral sur la situation des jeunes qui, après la consultation régionale des prochaines semaines, sera vraisemblablement amendé avant sa présentation au congrès d'orientation des 2 et 3 mars prochains.

Le rapport final comprendra, outre la stratégie d'action, un estimé des coûts des différentes solutions mises de l'avant par le PLQ et un échéancier d'implantation.

Le présent document — discuté en atelier lors du conseil général des 19 et 20 janvier derniers — ne contient qu'une étude de la situation des jeunes, une évaluation des politiques gouvernementales en vigueur depuis 1977, les principes (5) et la démarche (en 15 points) qu'envisage le Parti libéral pour bonifier la situation des jeunes.

Avec 145,000 emplois de perdus en 1982 dont 60 % chez les moins de 30 ans, un taux de chômage de 25 % chez les jeunes hommes et de 20 % chez les femmes, le manque d'organisation de la jeunesse québécoise et son isolement, le PLQ croit qu'il est temps de réévaluer l'ordre des priorités du gouvernement et orienter les fonds publics vers « le développement réel de la société québécoise ».

Tout en reconnaissant que la situation de l'emploi pour les jeunes se stabilisera avec une reprise économique véritable et durable, le Parti libéral préconise la création d'emplois permanents pour les jeunes et non, comme le fait l'actuel gouvernement, une série de programmes visant l'emploi temporaire pavant le chemin aux prestations de l'assurance-chômage et du bien-être social.

L'un des moyens envisagés par le PLQ serait de décentraliser les budgets gouvernementaux (en 1984, $ 200 millions ont été dépensés au Québec pour la création d'emploi pour les jeunes) et créer des « caisses de développement régional » gérées localement par des tables de concertation sur lesquelles siègeraient des représentants des entreprises, syndicats, institutions financières, groupes communautaires, jeunes et gouvernement.

Une politique gouvernementale du plein emploi pour les jeunes devrait également comprendre, explique M. Rivest, des « négociations ad hoc » avec l'entreprise privée pour convaincre les employeurs d'embaucher des jeunes à la faveur de certains avantages fiscaux. Selon Jean-Claude Rivest, chaque entreprise devrait être visitée par un agent du gouvernement dans le but de conclure un « contrat » d'embauche taillé sur mesure pour répondre aussi bien aux besoins de l'entreprise qu'à ceux des jeunes du milieu.

Projet de loi 42

Plaidoyer du juge Poirier

QUEBEC (PC) — Les accidentés du travail insatisfaits des indemnités qui leur sont versées doivent pouvoir continuer à porter leur cause en appel devant la Commission des affaires sociales (CAS), a soutenu hier le président de cette Commission, le juge Gilles Poirier.

Dans un témoignage très attendu devant les députés, M. Poirier a littéralement taillé en pièces tout le secteur du projet de loi 42 qui vise à créer un nouveau tribunal d'appel pour les accidentés insatisfaits d'une décision de la CSST.

Dans son témoignage d'une durée d'une heure, le juge Poirier a affirmé que la compétence actuelle de la Commission des affaires sociales devait être maintenue dans l'indemnisation des accidentés du travail.

Créer un nouveau tribunal quasi-judiciaire ne ferait que déplacer le problème, sans compter « la confusion et l'insatisfaction » engendrées pendant la période transitoire qui suivrait l'asoption intégrale du projet de loi 42.

La Commission des affaires sociales est composée d'avocats et de médecins qui ont acquis depuis 1977 une grande expérience dans le domaine des relations de travail, a signalé le juge Poirier. Les travailleurs eux-mêmes ont exigé de pouvoir se plaindre devant la Commission des affaires sociales s'ils s'estimaient lésés par la CSST.

Le juge Poirier a reconnu que les délais étaient longs lorsqu'une cause est portée en appel devant la Commission des affaires sociales.

En novembre 1984, 4,330 appels étaient en suspens devant cet organisme, ce qui se traduit par des délais allant jusqu'à deux ans.

Deux raisons expliquent ces délais indus, d'après le juge: on manque de personnel à la Commission des affaires sociales et trop de décisions de la CSST sont portées en appel.

Pour remédier au problème, il faudrait d'une part augmenter le personnel de la CAS, particulièrement au niveau des médecins et des avocats. Un premier pas en ce sens a été franchi par l'addition de huit membres récemment.

Il faudrait d'autre part faire en sorte que moins d'accidentés soient insatisfaits des décisions prises en première instance par la CSST, notamment en consentant des prestations plus élevées. Le juge Poirier a blâmé la CSST en termes à peine couverts:

« Des accidentés qui sont incapables de reprendre le travail ne reçoivent qu'un taux d'incapacité de 15 % de la CSST. S'ils sont incapables de travailler, nous on donne 100 % », a-t-il dit.

Oui au recyclage des canettes si...

MONTRÉAL (PC) — Le regroupement de l'industrie alimentaire se dit prêt à mettre fin au boycottage du programme québécois de récupération des contenants de bière et de boissons gazeuses à remplissage unique moyennant l'assurance que le système actuel prenne fin en juillet 1987.

Le porte-parole de cette industrie, Raymond Bertrand, a sollicité une rencontre pour vendredi prochain avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, et celui de l'Environnement, Adrien Ouellette, afin de discuter de la question.

Les porte-parole des ministres indiquaient hier en fin de journée qu'il y avait des discussions dans ce sens-là mais que la décision d'accorder la rencontre n'avait pas encore été prise.

M. Bertrand a indiqué en interview téléphonique que les détaillants, grossistes, fabricants de canettes, embouteilleurs, franchiseurs et brasseurs veulent avoir une assurance que le 15 juillet 1987 un ou des systèmes alternatifs seront chargés de faire la récupération à la place des épiciers.

Depuis le 1er février, les détaillants doivent exiger une consigne de $0.05 sur chaque contenant à remplissage unique vendu. Cette petite somme est remise au consommateur au retour du contenant.

La mesure vise à éviter le gaspillage des matières plastiques, du verre et du métal et à minimiser la pollution de l'environnement.

M. Bertrand considère qu'« il y a une limite à la folie de ce que les épiciers vont être obligés de reprendre. Les épiceries ne sont pas des centres de récupération ni des dépotoirs. »

En fait le groupe de l'industrie alimentaire sent qu'à l'échéance de l'entente, en juillet 87, le gouvernement voudra étendre la consigne à d'autres contenants comme les eaux minérales...

Le fait que la Société des alcools travaille depuis un certain temps sur un projet de récupération des bouteilles de spiritueux et de vin leur sert d'indice de cette orientation gouvernementale.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle — Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield — Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

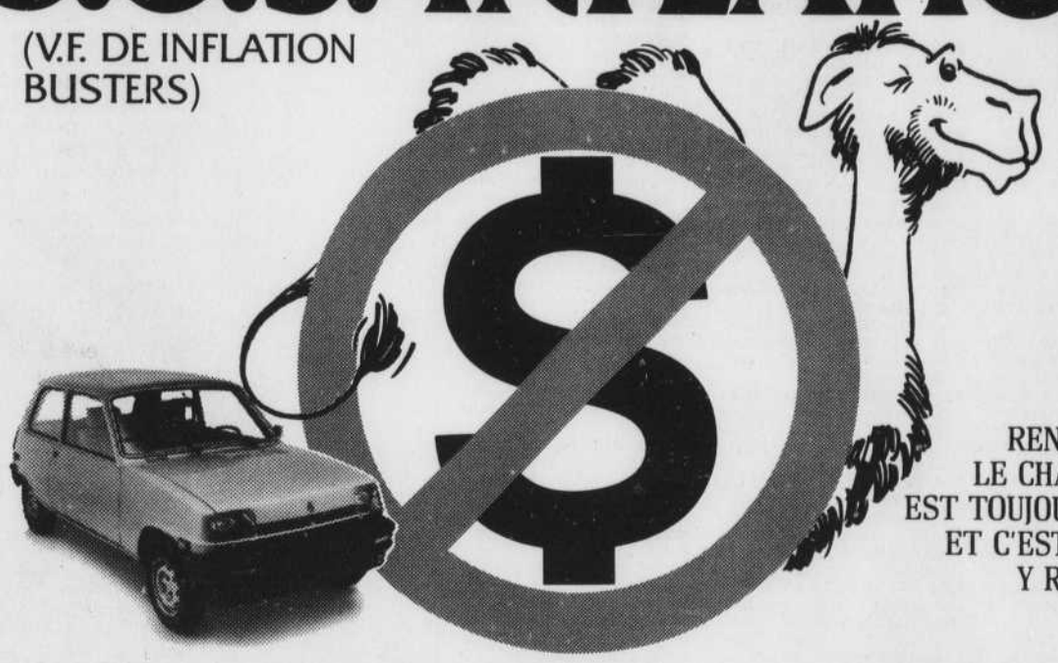
TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est — 387-2486
Ouvert le soir et le samedi

Samson Bélair
Comptables agréés
Montréal — Bureau 3100, Tour de la Bourse, H4Z 1H8, (871-1515)
Laval — Bureau 510, 2 Place Laval, H7N 5N6, (668-8910)
Longueuil — Bureau 200, 125, Boul. Ste-Foy, J4J 1W7, (670-4270)
75 1909-1984
Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada
Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

LE CHAMEAU EST DE RETOUR DANS:

S.O.S. INFLATION

(V.F. DE INFLATION BUSTERS)



RENAULT 5
LE CHAMEAU
EST TOUJOURS LÀ
ET C'EST POUR
Y RESTER.

OUI, VOTRE HÉROS LE CHAMEAU EST DE RETOUR DANS UNE NOUVELLE AVENTURE.
VOYEZ LA RENAULT 5 VAINCRE SES ENNEMIS AVEC UN PRIX SUPER-SPÉCIAL:

5 995$*

NE MANQUEZ PAS S.O.S. INFLATION!

Mettant en vedette

TRACTION AVANT • CARROSSERIE MONOCOQUE • SUSPENSION INDÉPENDANTE AUX 4 ROUES • FREINS À DISQUES À L'AVANT • PNEUS RADIAUX MICHELIN • CONSOMMATION MOYENNE: 6,41/100 km (44 MPG) (Transport Canada Guide 1985).

ACTUELLEMENT À L'AFFICHE CHEZ LES CONCESSIONNAIRES RENAULT PARTICIPANTS!

L'Association des concessionnaires AMC/Jeep/Renault du grand Montréal

Île de Montréal
À Ma Baie Automobiles Inc. 9790, boul. Gouin ouest Pierrefonds 684-4400
Automobiles Montréal Dauphine Ltée 12,050, boul. Laurentien Montréal 331-6130
Automobiles Newman Ltée 7200, boul. Newman Ville LaSalle 363-7210
Automobiles Ville-Marie Inc. 2995, rue Hochelaga Montréal 527-8525
Concordia Auto Ltée 8065, rue Lajeunesse Montréal 273-2373
Garage Eddy Doyle Inc. 2280, boul. St-Joseph Lachine 637-7511
Garage Spécial Service Inc. 10, Auto Plaza Pointe-Claire 694-4841
Lareau Automobiles Inc. 1824, rue Ste-Catherine ouest Montréal 937-7785; 2085, rue Ste-Catherine ouest Montréal 937-9551
Le Cartier AMC/Jeep Ltée 10,300, boul. Pie IX Montréal 323-4330
Micor Auto Inc. 12,305, rue Sherbrooke est Pointe-aux-Trembles 645-1611

Laval
Auto Gibraltar (1981) Inc. 2032, boul. Labelle Chomedey 687-3123
Auto Voisin Inc. 1215, boul. des Laurentides Vimont 668-9222
Houle et Frères Inc. 401, boul. des Seigneurs Terrebonne 471-4647
Garage H. Fortin Ltée 148, boul. Labelle Ste-Rose 625-2491
Laval Auto Inc. 4650, boul. Dagenais Laval Ouest 627-4731

Benlieues
Auto Montréal Sud Inc. 2066, Chemin Chambly Longueuil 670-8410
Auto Stop A.C. Inc. 276, boul. d'Anjou Châteauguay 692-1242
Automobiles Sega Inc. 665, boul. Clairevue St-Bruno 653-3333
Automobile de St-Lambert Inc. 860, boul. Taschereau Greenfield Park 676-7901
Rendez-vous Auto Ltée 9000, boul. Taschereau Brossard 659-7603
Roger Bernard Automobiles Inc. 133, 1ère avenue Île Perrot 453-5850
André Fortin Auto Inc. 1201 Bourgogne Chambly 447-1234

AMC | Jeep
RENAULT

*Transport et préparation en sus. (Modèle TL)

Conférence des ministres francophones de la Commnunication

La *menace* anglophone au centre des débats

LE CAIRE (AFP) — Les enjeux techniques et culturels de la communication de demain et les défis lancés par la langue anglaise aux cultures non-anglophones ont été au centre des débats de la première journée de la conférence des ministres francophones de la Communication, hier au Caire.

Le secrétaire d'Etat français chargé des techniques de la communication, M. Georges Fillioud, s'est prononcé pour l'émergence d'un véritable espace de communication francophone.

Le ministre des Communications du Québec, M. Jean-François Bertrand, a estimé qu'il fallait mettre du français dans l'air et que les pays francophones devaient occuper le plus tôt possible l'espace audio-visuel, avant qu'il ne soit occupé par d'autres pays, notamment anglophones. Il a demandé que se tiennent des réunions périodiques des ministres de la Communication francophones.

M. Fillioud a également proposé que l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) des pays francophones occupe un temps d'antenne sur le satellite de télévision directe que la France s'apprête à lancer en 1986.

Ainsi, a-t-il dit, les pays francophones et notamment ceux du sud, qui n'ont jusqu'ici qu'une faible voix, seraient en mesure de s'adresser à 300 millions d'Européens dont beaucoup parlent ou comprennent la langue française.

Le dialogue nord-sud dans le domaine de la communication, a de son côté estimé le président égyptien, M. Hosni Moubarak, dans un message à la conférence, doit se doubler d'un dialogue sud-sud entre pays en développement, qui constituent la majorité des pays membres de l'ACCT. M. Moubarak s'est prononcé en faveur de ponts culturels entre le nord et le sud et entre les différents pays du sud.

Pour les experts, réunis depuis lundi en conférence préparatoire, les problèmes tiennent moins à la rareté de l'information (...) qu'à l'inégale répartition des moyens d'accès techniques et financiers à cette information.

Plusieurs délégués des pays pauvres ont mis en évidence le coût croissant, hors de leur portée, des techniques de communication et la cherté du temps d'antenne par satellite. Dans les couloirs de la conférence, certains délégués de ces pays ont exprimé la crainte de voir se constituer des chasses gardées dans ce domaine au profit des pays ayant les plus grands moyens.

Recommandant la plus grande prudence dans l'introduction de technologies nouvelles, les experts ont demandé que les pays de l'ACCT recherchent un équilibre entre technologies nouvelles et technologies traditionnelles.

La prochaine conférence pourrait se tenir au Québec

LE CAIRE (PC) — La prochaine conférence des ministres de la communication du monde de la francophonie pourrait se tenir au Québec, organisée conjointement par les gouvernements du Québec et d'Ottawa. C'est du moins ce que souhaite le ministre des Communications du Québec, M. Jean-François Bertrand, qui va en faire la proposition à son homologue fédéral M. Marcel Masse. Le ministre québécois a fait cette déclaration à son arrivée au Caire, hier, où se déroule pour la première fois une conférence des ministres de la communication sous l'égide de l'Agence de coopération culturelle et technique. Cet organisme de coopération des pays francophones regroupe une quarantaine de pays et les gouvernements du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

En fait, le Québec s'était déjà proposé en 1981 pour organiser à Montréal cette première conférence qui aurait dû avoir lieu dans le cadre de l'Année mondiale des communications en 1983. Mais très rapidement, une guerre des drapeaux avait éclaté entre les gouvernements fédéral et provincial et la conférence avait dû être annulée. Selon M. Jean-François Bertrand, c'est le refus d'Ottawa de vouloir partager la présidence de la conférence avec le Québec qui avait provoqué l'incident.

Le ministre québécois entend bien reprendre ce dossier avec M. Masse et lui faire une proposition ferme, ici même au Caire.

EXPOSITIONS

L'exposition du peintre Cécile Chabot aura lieu du 6 février au 3 mars à la Maison de la culture de Maisonneuve.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — "**Breaking 2-electric boogaloo**" 6 h 20, 8 h 10, 10 h.
ASTRE II: — "**Gremlins**" 6 h, 9 h 45— "**Académie de police**" 8 h.
ASTRE III: — "**La guerre des tuques**" 6 h 15, 9 h 30— "**J'ai rencontré le Père Noël**" 8 h.
ASTRE IV: — "**Le moment de vérité**' 9 h 10— "**Moscou à New York**" 7 h.
BERRI I: (288-2115) — "**Voici l'Amérique interdit**" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 10
BERRI II: — "**La guerre des tuques**" 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 10, 9 h.
BERRI III: "**Cent jours à Palerme**" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI IV: — "**Kaos**" 1 h 15, 4 h, 6 h 40, 9 h 20
BERRI V: — "**Le bal**" 12 h 25, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 40
BONAVENTURE I: (861-2725) —
BONAVENTURE II: —"**Brekin'2-Electric Boogaloo**" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
BROSSARD I: (465-5906) — "**S.O.S. fantômes**" 7 h 20, 9 h.40
BROSSARD II: (465-5906) — "**Missing in action**" 7 h , 9 h
BROSSARD III: "**Breaking 2-electric boogaloo**" 7 h 30, 9 h 30.
CINÉMA CAPITOL: (849-0041)— "**Paris Texas**" 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 40
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "**S.O.S. fantômes**" 7 h 15, 9 h 40
CHAMPLAIN I: (524-1685) —
CHAMPLAIN II: —
CINÉMA DE PARIS:(875-1882) — "**Missing in action**" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) "**A night at the Adonis**" 13 h, 14 h 40, 16 h 20, 18 h, 19 h 40, 21 h 20
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: (842-9763)— "**Au pays de Zom**" 18 h 35— "**Perceval le Gallois**" 20 h 35
CINÉPLEX I: (849-4518) — "Body double" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX II: — "Pinocchio" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX III: — "**Choose me**" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25
CINÉPLEX IV: — "**The river**' 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 15
CINÉPLEX V: — "**Gabriella**" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉPLEX VI: — "**The terminator**" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINÉPLEX VII: — "**Stranger than paradise**" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉPLEX VIII: — "**Crimes of passion**" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉPLEX IX: — "**A soldier's story**" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "**Le moment de vérité**" 12 h 30, 5 h, 9 h 30— "**Krull**" 2 h 45, 7 h 15
CINÉMA MONTRÉAL II: — "**Pinocchio/ le Noël de Mickey**" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20
COMPLEXE DESJARDINS I:(288-3141)— "**Ces enfants sont à moi**" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55
COMPLEXE DESJARDINS II: — "**Mais qu'est-ce que j'ai fais au bon Dieu pour avoir une femme qui boit dans le café**" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 35— "**Quartier de femmes**" 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15
COMPLEXE DESJARDINS III: — "**Vacances érotiques au Portugal**" 12 h 05, 14 h 50, 17 h 35, 20 h 20— "**Masseuses de Hong Kong**" 13 h 25, 16 h 10, 18 h 55, 21 h 40
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "**Frankeinsten 90**" 12 h 10, 14 h, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349)— Relâche
CRÉMAZIE: (388-4210) — "**Les Ripoux**" 7 h 15, 9 h 30
DAUPHIN I: (721-6060) — "**Amadeus**" 1 h 20, 4 h 10, 7 h, 9 h 50
DAUPHIN II: "**Mario**" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
DORVAL I:(631-8587) — "**The killing fields**" 6 h 20, 9 h.
DORVAL II: "**Heavenly bodies**' 7 h 30, 9 h 30
DORVAL III: "**That's dancing**" 7 h 15, 9 h 15
DÉCARIE I: (341-3190) — "**Missing in action**" 7 h 15, 9 h 15
DÉCARIE II: — "**Breaking 2-Electric boogaloo**' 7 h, 9 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "**La rose blanche**" 7 h 05, 9 h 25
ÉLYSÉE II: — "**Un dimanche à la campagne**" 7 h 30, 9 h 30
ESPACE 9:(272-1080)—
FAIRVIEW I: (697-8095) — "**Protocol**" 7 h 15, 9 h 15
FAIRVIEW II: — "**Beverly Hills cop**" 7 h 05, 9 h 05.
GREENFIELD 1: (671-6129) — "**Les enfants sont à moi**" 7 h, 9 h.
GREENFIELD 2: — "**Attention les dégâts**" 7 h 30, 9 h 30
GREENFIELD 3: — "**Beverly Hills cop**" 7 h 20, 9 h 25
IMPÉRIAL: (288-7102) — "**2010**" 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 20
JEAN-TALON:(725-7000) — "**S.O.S. fantômes**" 7 h 15, 9 h 40
KENT I:(489-9707) — "**Beverly Hills cop**" 7 h, 9 h.
KENT II:— "**Heavenly bodies**" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 30
CINÉMA DU PARC 1:(844-9470) — "**Heavenly bodies**" 6 h, 7 h 45, 9 h 30
CINÉMA DU PARC 11:— "**Beverly Hills cop**" 7 h, 9 h.
CINÉMA DU PARC III: — "**Protocol**" 6 h, 7 h 50, 9 h 40
L'AUTRE CINÉMA:(722-1451) — "**L'avortement-histoire secrète et la justice en procès: l'affaire Morgentaior**" 7 h— "**La publicité, ça c'est du cinéma**" 7 h 15— "**Les nuits de la pleine lune**" 9 h 15— "**La publicité ça c'est du cinéma**" 9 h 30 (1 au 7 fév.)
LAVAL I:(688-7776) — "**Heavenly bodies**" 6 h, 7 h 50, 9 h 40
LAVAL II:— "**Les enfants sont à moi**" 7 h 10, 9 h 20
LAVAL III: — "**Attention les dégâts**" 7 h 05, 9 h 10
LAVAL IV:— "**Le p'tit con**" 6 h, 7 h 50, 9 h 40
LAVAL V:— "**Beverly Hills cop**" 7 h 25, 9 h 35.
LAVAL-ODÉON I:(687-5207)—"**Missing in action**' 7 h 15, 9 h 15
LAVAL-ODÉON II:— "**Osterman weekend**" 7 h 30— "**Stricker**" 9 h 30
LOEW'S I:(861-7437) — "**Heavenly bodies**" 12 h 40, 2 h 25, 4 h 10, 5 h 55, 7 h 40, 9 h 30
LOEW'S II:— "**That's dancing**" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30
LOEW'S III:— "**Flamingo kid**" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
LOEW'S IV:— "**City heat**" 12 h 20, 2 h 10, 4 h, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LOEW'S V:— "**Protocol**' 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15
MERCIER:(255-6224)— "**Galaxie de la terreur**" 5 h 50— "**Fantasmes**" 7 h 15— "**Les yeux du mal**" 8 h 50— "**Les doigts du diable**" 10 h 25
OUIMETOSCOPE:(525-860 0) — "**Notre histoire**" 7 h 15, 9 h 30 —"**Sonatine**" 7 h, 9 h.
OUTREMONT:(277-4145)— "**Prénom Carmen**" 6 h— "**Il était une fois en Amérique**' 8 h.
PALACE I:(866-6991) — "**Dune**" 11 h 30, 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 35
PALACE II:— "**The killing fields**" 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h.
PALACE III:— "**The perils of Qwendoline in the land of the Yik Yak**" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
PALACE IV:— "**Beverly Hills cop**" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h
PALACE V:— "**Beverly Hills cop**" 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30
PALACE VI:— "**Beverly Hills cop**" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PARADIS I:(866-6991) — "**Gremlins**" 6 h, 9 h 45— "**Académie de police**" 8 h
PARADIS II:— "**Indiana Jones le temple maudit**" 9 h.—"**Fauteuil pour deux**" 7 h.
PARADIS III:— "**Breaking 2 Electric Boogaloo**" 6 h 30, 8 h 10, 9 h 55
CINÉMA PARALLÈLE: (843-6001)— "**C'est comme une peine d'amour**" 19 h 30 et 21h. (4 au 28 fév)
PARISIEN I:(866-3856) — "**Les voleurs de la nuit**" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h, 7 h 55, 9 h 50
PARISIEN II:— "**Attention les dégâts**" 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 05, 9 h 10
PARISIEN III:— "**Le jumeau**" 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30
PARISIEN IV:— "**Le p'tit con**" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PARISIEN V:— "**Indiana Jones et le temple maudit**" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20
PLACE LONGUEUIL I:(679-7451) — "Galaxie de la terreur" 6 h.— "**Les yeux du mal**" 7 h 30— "**Fantasmes**" 9 h.— "**Les doigts du diable**" 10 h 35
PLACE LONGUEUIL II:— "**Osterman weekend**" 7 h 30— "**Stricker**" 9 h 25
PLACE VILLE-MARIE I:(866-0689) — "**Micki and Maud**" 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30
PLACE VILLE-MARIE II:— "**Johnny dangerously**" 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 45, 7 h 35, 9 h 25
PLACE ALEXIS NIHON I:(935-4246) — "**A passage to India**" 12 h 30, 3 h 45, 7 h, 9 h 55
PLACE ALEXIS NIHON II:— "**The Falcon and the snowman**" 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 35
PLACE ALEXIS NIHON III:— "**The cotton club**" 7 h , 9 h 20
PLACE DU CANADA:(861-4595) — "**Amadeus**" 7 h, 9 h 50
SAINT-DENIS II:(845-3222) — "**Quartier de femmes**" 14 h, 17 h 40, 21 h 20— "**Faut s'les faire ces légionnaires**" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 35
SAINT-DENIS III:— "**L'au-delà**" 12 h 05, 15 h 10, 18 h 20, 21 h 30— "**Paradis pour femmes enfer pour brutes**" 13 h 40, 16 h 50, 20 h.
VERDUN:(768-2092)— "**Les yeux du mal**" 6 h.— "**Galaxie de la terreur**" 7 h 30— "**Fantasmes**" 8 h 55— "**Les doigts du diable**" 10 h 25
VERSAILLES I:(353-7880) — "**Fort Saganne**" 8 h.
VERSAILLES II:— "Les enfants sont à moi" 7 h , 9 h 05
VERSAILLES III:— "**Attention les dégâts**" 7 h 15, 9 h 10
VILLERAY:(388-5577) — "**Galaxie de la terreur**" 5 h 55— "**Fantasmes**" 7 h 25— "**Les doigts du diable**" 9 h.— "**Les yeux du mal**" 10 h 35
WESTMOUNT SQUARE:(931-2477) — "**1984**" 7 h 05, 9 h 10
YORK:(937-8978) — "**Starman**" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.

SUR SCÈNE

AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, île Ste-Hélène (872-4656)— Ouvert tous les jours de 10h. à 17h.
ATELIER CONTINU: 1200 est Laurier (270-1175)— La Rallonge présente « Les ailes ou la maison cassée » texte de Anne Legault, m. en s. Lorraine Pintal, du 6 au 25 fév. 20h.30
CAFÉ ESPERANTO: 3553 St-Urbain, Mtl— Bernard Proulx, auteur-compositeur, 7-8-9 fév. 20h.
CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112)— « La manoeuvre » de Lewis John Carlino, version française de Jean Leclerc, m. en s. Daniel Roussel, du 9 janv. au 23 fév. lun. au sam. 20h.30
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384)— Le Théâtre XX1 présente des lectures publiques, du 6 fév. au 1 mars: « Demain je jure » de Hélène Grégoire, mise en lecture Jean-Jacques Desjardins, avec Diane Robitaille, Francine Beaudry, Josiane Goffoy, Serge Christiaenssens et Jean-Jacques Desjardins, les 7-8 fév. 17h.
CAFÉ THÉLÈME: 311 est Ontario (845-7932)— « Straight Ahead » jazz quartet, 7-8-9 fév. 21h.
LA CAVE À MOUSSE: 121 est rue Duluth (842-5524)— Les 7-8-9 fév. en spectacle, Hervé Brousseau, Gilles Bernier et Mousse
CINÉMA ONF: 200 ouest Boul. Dorchester, Mtl— « Convergence » 13h.— Vidéo-Conférence, 15h.30— « Bang » « Clichés » « Étude sur la vélocité des bateaux par temps mou » « 15 soldiers, 11 machines, 8 cows » « Jaffa Gate » « Lettre à Catherine » « Demi-jour », 7 fév. 19h. et 21h.
CINÉMA DU VILLAGE: 1220 est Ste-Catherine (523-3239)— Les Traiteurs Hélium présentent « Audience » texte et m. en s. Ghislain Gagnon et Michel Hudon, du 24 janv. au 17 fév. du jeu. au sam. 24h., dim. 20h.30
LE CLUB SODA: 5240 ave du Parc, Mtl (270-7848)— Pierre Verville en spectacle 7 au 10 fév. 21h.
ESPACE LIBRE: 1945 Fullum, Mtl (521-4191)— Omnibus présente « La dame dans l'auto avec des lunettes et un fusil » de Sébastien Japrisot, du 24 janv. au 17 fév. mar. au sam. 21h., dim. 15h.
LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine —Ralph Mashats, 7 fév. 21h.
LE GRAND CAFÉ: 1720 St-Denis (849-6955)— Le Bateau Ivre: Luc Beaugrand, pianiste, jazz moderne, 6 au 9 fév. à compter de 21h.30
HÔTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656)— Chris Medina, lun. mar. 21h. à 01h., mer. au ven. 17h. à 21h.— Carol Parisien, mer. au sam. 21h. à 01h.
HÔTEL REINE ÉLIZABETH: Café Baroque, Salle Arthur (861-3511)— La Vie Parisienne de Jacques Offenbach en prolongation jusqu'au 24 fév.
HÔTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370)— Bar tour de ville: Goldie Alexander quartette, mar. au dim. de 20h. à 03h.— Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19h.00 à 00.00— Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci
JARDIN ZOOLOGIQUE: Parc Angrignon, 3400 Boul. des Trinitaires (872-2815)— Féérie d'hiver, tous les jours de 10h. à 22h. jusqu'au 10 fév.
LA CROISETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano dim. 16h. à 21h., lun. au ven. de 19h.00 à 22h.00
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003)— Happy Hour 4 à 7 du mar. au ven.— Spectacles du soir à 21h.30— Saxtette, 5 au 9 fév.
LE LUX: 5220 rue St-Laurent, 2e étage, Mtl— Les événements de la Pleine Lune présentent « La pleine lune de février » le 7 fév. à 20h.30
L'ESKABEL: 1235 Sanguinet (849-7164)— « Mort accidentelle d'un anarchiste » de Dario Fo, du 9 janv. au 10 fév. mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000)— Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophete de 21h.00 à 02h.00 du lun. au ven.— Eddie Prophète de 21h. à 02h. sam.
MAISON DE LA CULTURE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE: 3755 Botrel (489-0842)— Tango X 3, spectacle de tango argentin avec trois musiciens, 7 fév. 20h.
PLANÉTARIUM DOW: 1000 St-Jacques ouest, (872-4530)— « Cap sur soleil » pèlerinage aux sources de l'énergie de notre étoile, du 9 janv. au 3 mars, spectacles français: mar. au ven. 13 h 30, 20 h 30, sam. 14 h 15, 16 h 30, 20 h 30, dim. 13 h., 15 h 30, 16 h 30, 20 h 30
RESTAURANT BUTCH BOUCHARD: 881 est Boul. de Maisonneuve (527-1221)— Spectacle de Janusz Wolny et de Magdalena Kowalewska, les ven. et sam. 19h.30 et le dim. 18h.30
RESTAURANT LE COMMENSAL: 680 ouest Ste-Catherine (871-1480)— Du jeu. au dim. concerts de luth et de guitare classique de 18h.30 à 22h.30
RESTAURANT-THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 Boul. St-Laurent (843-4166)— Les Productions du Chariot présentent « Cendres » de David Rudkins, à compter du 9 janv. du mar. au dim. 20h.30
LES RETROUVAILLES: 1709 St-Denis (849-9275)— John Baudine quartette (B&B) mer. au sam. de 22h. à 01h.— Sylvain L'Heureux, chansonnier, du dim. au mar. de 22h. à 01h.
SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine (253-8974)— « Birdbath (le valentin) » de Léonard Melfi, traduction Johanne Seymour, du 7 fév. au 2 mars
SALLE GABRIEL CUSSON: 100 est Notre-Dame (873-4031)— Récital de piano, classe de Madeleine Bélanger, 7 fév. 20h.
SALLE WILFRID-PELLETIER: PDA (842-2112)— Spectacle de Jean Lapointe « Porte à rire » 7 au 10 fév. 20h.
TANGENTE: 3655 St-Laurent, ste 303 (842-3532)— Danse-Performance « Words Falling » avec Rodrigue Jean et Claude Godin, 6 au 9 fév. 20h.30
THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est Ste-Catherine (288-4391)— Les Grands Explorateurs présentent « Il était une fois l'Ouest Américain » du 4 au 14 fév. lun. au mer. 20h., jeu. au sam. 19h. et 21h.30, dim. 13h.30, 16h., et 20h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161)— « Master Harold...and the boys » d'Athol Fugard, m. en s. Maurice Podbrey, du 31 janv. au 17 mars, mar. au ven. 20h, sam. 14h., dim. 19h.
THÉÂTRE FÉLIX-LECLERC: 1456 est Ste-Catherine (521-4650)— Spectacle de Eva, 5 au 9 fév.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: PDA (842-2112)— Margie Gillis, 5 au 10 fév. 20h.30
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins,Mtl (845-7277)— « Théorème 1985 » création danse-théâtre de Daniel Léveillé et Denis Marleau, du 15 janv. au 17 fév., mar. au sam. 20h., dim. 15h.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis (844-1793)— « Chacun sa vérité » de Luigi Pirandello, version française de Benjamin Crémieux, m. en s. Danièle J. Suissa, du 15 janv. au 10 fév., mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h., dim. 15h.
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: Faculté de musique, 200 Vincent D'Indy, Mtl (343-6479)— Salle B:421: Conférence du jeudi: Françoise Gélinas, « Les paramètres de l'interprétation pianistique » 7 fév. 16h.30
THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (514-549-4617)— « La petite bougraisse » de Christian Bédard, en prolongation du 11 janv. au 23 fév., les ven. et sam. à 21h.
THÉÂTRE LE PIGEONNIER: 138 Wellington nord, Sherbrooke (819-564-2060)— Le Théâtre de la Poursuite présente le spectacle « Houdini » du 6 au 23 fév. mer. au sam. 20h.30
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec— Salle Octave-Crémazie: Le Théâtre du Trident présente « Une journée particulière » de Ettore Scola, m. en s. Guillermo De Andrea, du 15 janv. au 9 fév. 20h.
RÉPERTOIRE CANADIEN DU CINÉMA: Archives Publiques, 395 Wellington, Ottawa (232-8769)— Films: « Mon oncle Antoine » 19h.30, « Pour la suite du monde » 21h.30, le ven. 8 fév.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa— Salle Opéra: Orchestre du CNA, 7 fév. 20h.30— Salle Studio: Le Théâtre français du CNA présente « Avant la nuit...Offenbach » 5 au 9 fév. 20h.— Salle Théâtre: Susan MacPherson Dance Collection, 7 fév. 20h.

TÉLÉVISION

2 CBFT
12.00 Première édition
12.22 Télex Arts
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Cinéma « Bébert et l'omnibus » fr. 63 avec Martin Lartigue, Jacques Higelin et Jean Richard
16.00 Bobino
16.30 Traboulidon
17.00 Légendes du monde
17.30 Pare-chocs: défi 85
18.00 Ce soir
18.28 Les nouvelles du sport
18.33 Avis de recherche
19.00 Génies en herbe
19.30 Court-Circuit
20.00 Les Grands Films « Les disparues » amér. 83 avec Melissa Gilbert, Martin Sheen et Pamela Bellwood
22.00 Le téléjournal
22.27 Le point
23.00 La météo
23.04 Les nouvelles du sport
23.16 Télex arts
23.25 À première vue
23.30 Cinéma « Tim » aust. 79 avec Piper Laurie, Mel Gibson et Alwyn Kurts

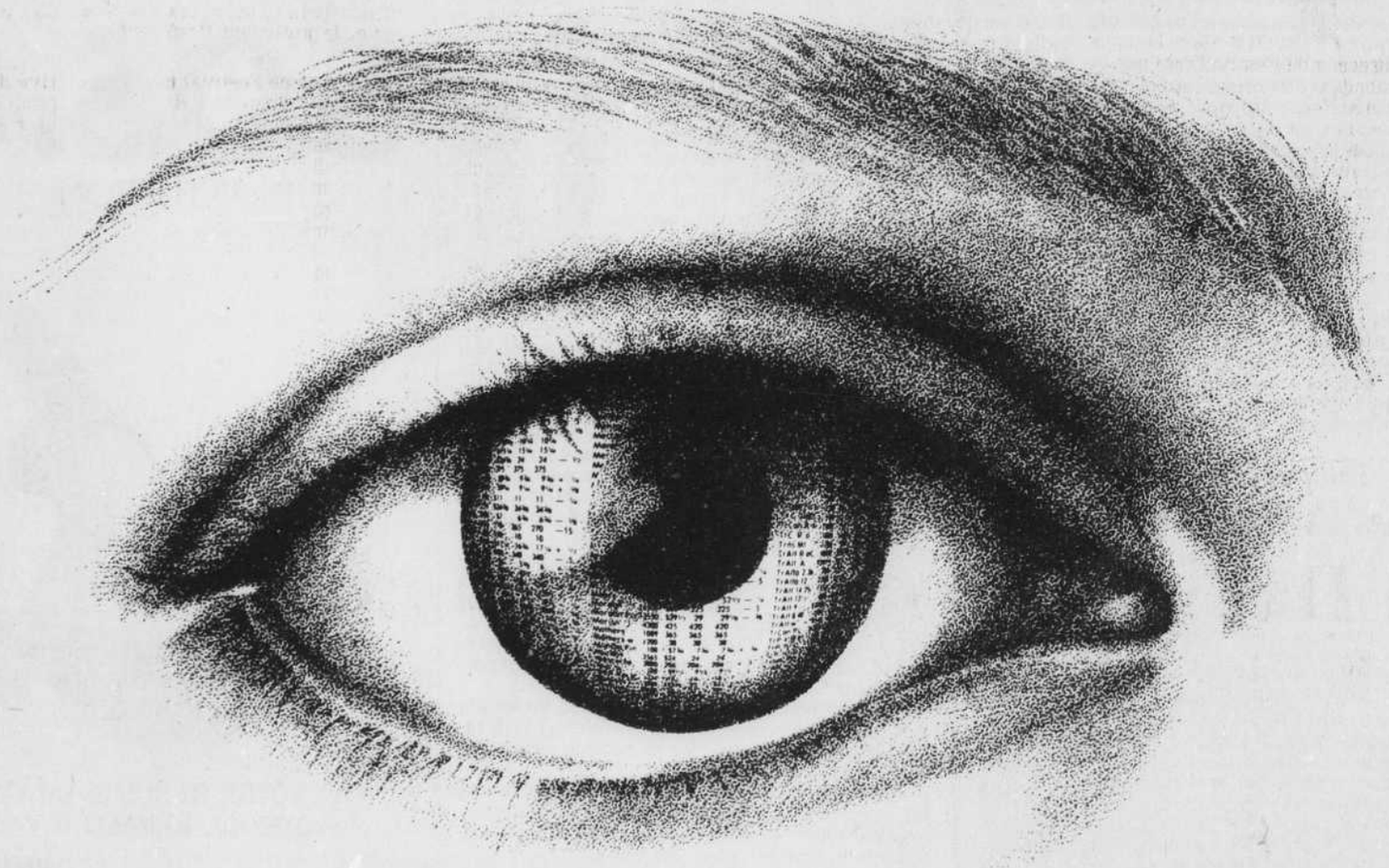
10 CFTM
12.00 Le dix vous informe
12.15 Ciné Quiz: « L'enlèvement de Miss Beautiful » amér. 77 avec Phil Silvers, Stella Stevens, Sheree North et Chuck Connors
14.30 Forum
15.30 Drôle de monde
16.00 La bande animée
16.30 Les satellipopettes
17.00 Montréal en direct
18.00 Le 18 heures
18.30 Odyssée
19.00 Epopée rock
19.30 Le hockey du jeudi soir Les Nordiques de Québec et le Canadien de Montréal
22.30 Big Band
23.00 Les Nouvelles TVA
23.25 Le Dix vous informe
23.30 Les sports et la couleur du temps
23.45 Cinéma de fin de soirée « Jo le fou » It-Am. 75 avec Peter Boyle, Rip Torn, Eli Wallach et Fred Williamson

17 RADIO-QUÉBEC
18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice plus
19.27 Tirage de la Quotidienne
19.30 Nord-Sud
20.00 Télédocuments
21.00 C'est arrivé à Hollywood
21.30 Pierre Nadeau rencontre
22.00 Octo-Puce
23.00 Octo-Puce Plus

99 TVFQ (Câble)
12.30 Cinéma Cinémas
13.35 Droit de réponse: l'esprit de contradiction
15.15 Le quotidien a deux regards
15.30 Le théâtre de Bouvard
16.30 Le village dans les nuages
16.50 L'académie des neuf
17.30 Le Journal
18.00 La bouteille à la mer
18.30 Des chiffres et des lettres
18.50 Les cinq minutes d'écologie mentale de Muse d'Albray
19.00 Temps libres: aux disques
20.40 Intermède: Electronic now
21.00 Droit de réponse: l'esprit de contradiction
23.00 Le Théâtre de Bouvard
23.15 Cocoricocoboy
23.30 Le Journal

6 CBMT
12.00 Midday
12.57 Program Highlights
13.00 All my children
14.00 Dallas
15.00 Coronation street
15.30 All in the family
16.00 Do it for yourself
16.30 What's new
16.59 Newswatch update
17.00 Video hits
17.29 Newswatch update
17.30 Three's company
18.00 Newswatch
19.00 Reach for the top
19.30 Facts of life
20.00 Viktoria Mullova
21.00 Judge
21.30 Too close for comfort
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch
23.20 The National update
23.27 Sportsweekend: world ski champs

12 CFCF
12.30 Pulse
13.00 The Don Harron show
14.00 Another world
15.00 General Hospital
16.00 Music vision
16.30 Take a Break with Matthew Cope
16.37 Family feud
17.00 The price is right
18.00 Pulse
19.00 Entertainment tonight
19.30 The littlest hobo
20.00 Magnum P.I.
21.00 Cheers
21.30 Night Court
22.00 Hill Street Blues
23.00 CTV National news
23.21 Pulse
00.00 Cinema 12 « Final chapter: walking tall » dr. 1977 avec Bo Svenson, Margaret Blye et Forrest Tucker
02.10 Second Feature « Nothing personal » 1980 avec Donald Sutherland, Suzanne Sommers et Lawrence Dane
04.05 Hart to hart



UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente du Devoir économique - un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés - le journal Le Devoir vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif.

Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercuriale, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses...

Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture.

Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel.

Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!

ARTS ET SPECTACLES

« Victime de la préférence du ministre envers l'UNÉQ »

La Société de gestion des droits d'auteur ferme ses portes

PAUL CAUCHON

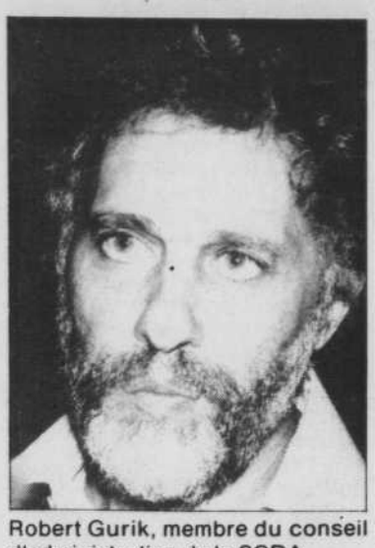
La Société de gestion des droits d'auteur (SGDA) ferme ses portes, après que le ministère des Affaires culturelles ait investi $ 600,000 dans cet organisme créé en 1980 dans la foulée du Livre blanc (*La juste part des créateurs*) de l'ex-ministre Laurin.

La SGDA a effectivement signé le 20 décembre dernier un protocole de fermeture avec le ministère des Affaires culturelles, protocole qui s'est concrétisé ces jours-ci par l'envoi d'une lettre du président de la SGDA aux membres de l'organisme.

La SGDA y annonce qu'après avoir mis fin à ses opérations courantes le 31 décembre dernier, les contrats de ses membres seront libérés avant le 31 mars 1985. En retour le ministre des Affaires culturelles s'engage à payer les salaires des employés et les dépenses courantes, tout en négociant le règlement des créances de l'organisme. Les deux parties ont désigné M. Robert Vinet pour administrer cette fermeture, prévue pour le 31 mai prochain.

La SGDA avait été créée en 1980 par un groupe de créateurs oeuvrant dans les secteurs musical, littéraire, dramatique et audio-visuel. On se rappelle que le Livre blanc *La juste part des créateurs*, présenté à la même époque par le ministre Camille Laurin, préconisait la création d'une société polyvalente afin de régler le problème de la reprographie dans les écoles et d'assurer la gestion de l'ensemble des oeuvres, devenant en quelque sorte l'agent national des scénaristes, écrivains, dramaturges, compositeurs et chorégraphes québécois.

Il s'agissait ainsi d'encourager la création d'un organisme indépendant



Robert Gurik, membre du conseil d'administration de la SGDA.

contrôlé par les auteurs afin qu'ils aient à l'oeil l'utilisation de leurs oeuvres et puissent négocier des contrats plus respectueux de leurs productions. Un rapport de l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP) publié à cette époque révélait que chaque année les créateurs québécois seraient privés d'une somme approchant $20 millions.

La SGDA avait bénéficié dès le début d'un prêt de plus de $ 200,000 de la SARDEC (Syndicat des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs), et le ministre Jacques-Yvan Morin accordait en 1981 à la nouvelle société une subvention de $ 500,000 pour trois ans, avec la promesse qu'un montant d'un million pour la gestion des droits de la reprographie dans les institutions d'enseignement serait éventuellement disponible.

La naissance de la SGDA ne s'est pas faite sans heurts, plusieurs associations professionnelles n'en voyant pas l'utilité. Et le fameux million des droits de reprographie est devenu l'enjeu d'une lutte épique entre la SGDA et l'Union des écrivains québécois (UNÉQ) qui s'étaient officiellement dissociés en octobre 1982. Pour se développer pleinement, la SGDA avait absolument besoin de négocier des accords avec les éditeurs de livres en vue d'occuper le champ de la reprographie.

Or, au terme d'une bataille de deux ans ponctuée d'accusations publiques de toutes sortes, l'UNÉQ a finalement obtenu l'automne dernier le million tant convoité, afin de le redistribuer aux ayants droits. L'UNÉQ affirmait qu'elle était mieux placée pour ce travail spécifique, ayant mis en place un cadre d'entente auteur/éditeurs prêt à fonctionner rapidement.

Le ministère des Affaires culturelles acceptait en septembre dernier de garantir une subvention supplémentaire de $ 100,000 à la SGDA afin d'assurer le paiement de ses dettes qui s'accumulaient. Et en décembre dernier les deux parties convenaient de mettre un terme aux activités.

Raymond Paquin, président de la SGDA, ne se dit pas amer : « La SGDA a permis d'améliorer les conditions d'existence des créateurs, et nous avons apporté à nos membres des solutions négociées pratiques et concrètes. » M. Paquin soutient également que le marché québécois est trop petit pour permettre l'existence de plusieurs sociétés de gestion de droits : « Nous pensions réduire les frais en regroupant sous un même toit des créateurs qui, de toute façon, deviennent de plus en plus polyvalents. Par exemple, un scénariste peut très bien négocier en même temps des droits d'édition, de télévision et de disque. »

Selon M. Paquin la SGDA regroupait 372 membres et a perçu $ 1.3 million de droits d'auteur depuis quatre ans. M. Paquin estime avoir rejoint 20 % de tous les créateurs : le manque de ressources n'a pas permis de rejoindre plus de monde. Le bureau de la SGDA, sis au complexe Desjardins, employait de cinq à sept personnes et l'organisme conservait 10 % sur les droits négociés pour ses membres, dont l'adhésion était gratuite.

Pour M. Paquin le problème est clair : « Pour survivre sans s'associer aux répertoires étrangers une société de gestion de droits d'auteur indépendante doit nécessairement être subventionnée par l'État. C'est le choix que le MAC avait fait, c'était une solution d'autonomie qui correspondait aux objectifs du gouvernement de l'époque. Les conditions politiques ont changé, on nous laisse tomber. »

Raymond Paquin admet cependant que les projections faites en 1980 étaient peut-être trop optimistes. À titre d'exemple, on n'avait pas prévu que la vague de productions musicales produites en plein élan nationaliste allait se briser si durement : la part du marché occupé par les disques québécois est passé de 25 % à 4 %, toujours selon M. Paquin. Celui-ci déclare avoir rempli ses engagements administratifs et affirme avoir été « victime de la préférence du ministère envers l'UNÉQ ».

Il est à noter qu'environ 150 créateurs de toutes disciplines membres de la SGDA ont envoyé récemment au ministre une lettre de soutien envers leur société de gestion.

En 1980 le gouvernement avait préconisé l'existence d'une société unique et polyvalente de perception. Interrogé à ce sujet par LE DEVOIR le ministre des Affaires culturelles a expliqué que la SGDA avait



François Dompierre, membre du conseil d'administration de la SGDA.

représenté une étape importante et qu'il n'était pas exclu qu'un tel projet refasse surface un jour s'il correspond aux besoins du milieu. Selon M. Clément Richard les frais engagés dans l'administration de la SGDA étaient plutôt élevés, en regard des montants récoltés pour les droits. « Il m'était difficile de faire plus, a-t-il ajouté, puisque la SGDA n'arrivait pas à obtenir les mandats des éditeurs de livres et des écrivains. »

En négociant la fermeture de la SGDA le ministre a consulté des associations sectorielles qui ont offert un certain soutien pour aider les créateurs ainsi libérés. À la Société professionnelle des auteurs-compositeurs du Québec (la SPACQ), groupe de pression voué à la défense du droit d'auteur, on travaille depuis quelque temps à un projet de société de gestion regroupant les auteurs-compositeurs pour la gestion des seuls droits de reproduction mécaniques (disques, vidéo, etc.). Et le Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD) a été mandaté par le ministre comme interlocuteur pour le domaine théâtral. N'ayant jamais été un organisme de perception de droits, le CEAD ne prendra aucune décision avant d'avoir bien analysé toutes les possibilités en concertation avec le milieu.

Pour sa part l'UNÉQ travaille à constituer un répertoire le plus complet possible de tous les auteurs actifs et de tous les titres existants, répertoire qui servira aux institutions d'enseignement à contrôler les titres photocopiés.

La question du droit d'auteur est tellement complexe qu'on peut se demander si la création d'une société unique et polyvalente ne venait pas trop tôt. On remarque en effet que les différents regroupements sectoriels tentent de régler un à un des problèmes précis, spécifiques à leur milieu.

Pour fonctionner efficacement la SGDA devait associer à son travail tous les créateurs de tous les milieux, et particulièrement les plus importants — ce qui n'a pas été le cas. Tâche d'autant plus périlleuse que plusieurs intervenants consultés par LE DEVOIR se sont interrogés sur la qualité de l'administration de la SGDA, faisant état, entre autres, de très nombreux conflits de personnalité entre la direction de l'organisme et plusieurs intervenants impliqués dans le dossier.

À court terme le problème le plus important demeure le suivant : après avoir déjà investi $ 600,000 dans la SGDA, combien coûteront au gouvernement les créances finales de l'organisme ? Personne ne peut avancer de chiffres précis pour le moment, mais le ministre des Affaires culturelles nous a répété qu'il faudra régler les sommes dues aux créateurs en toute priorité.

Serge Losique remet les « Genies » en question

CINÉMA

RICHARD GAY

« Les meilleurs films québécois devraient être primés dans un palmarès à Montréal et non à Toronto. » C'est en effet ce qu'a déclaré au DEVOIR Serge Losique, directeur du Festival des films du monde et du Conservatoire d'art cinématographique, remettant ainsi en question les Genies accordés à chaque année à Toronto aux meilleurs films canadiens par l'Académie du cinéma canadien.

« Pourquoi fêter ailleurs ce qui se fait ici ? » demande en effet Serge Losique qui s'empresse de souligner que les Oscars et les Césars sont remis là où sont produits la plupart des films américains et français, soit à Hollywood et à Paris.

Pour le directeur du Festival des films du monde, il serait normal que les films québécois soient primés à Montréal puisque les sièges sociaux de Téléfilm Canada et de l'Office national du film, en plus de la Société générale du cinéma, sont ici.

M. Losique, qui trouve même ridicule l'appellation « Genies », considère qu'il est d'autant plus indécent que des films québécois soient primés à Toronto quand, selon lui, la cinématographie québécoise est très peu connue du public canadien-anglais.

Devant l'obstination des responsables des Genies qui refusent même une politique d'alternance entre Montréal et Toronto, Serge Losique suggère qu'on établisse à Montréal ce qu'il appelle « un palmarès du cinéma canadien d'expression française ».

Ce palmarès pourrait avoir lieu une première fois au début de l'année 1986. Serge Losique a même déjà pensé à un nom pour ces prix. « Les prix Jacques-Cartier », affirme-t-il, en soulignant que ce palmarès permettrait de publiciser notre cinéma auprès de son public naturel.

★★★

Depuis mardi soir, la Cinémathèque québécoise présente une importante rétrospective à l'occasion du 60e anniversaire de la Columbia, un des plus grands studios hollywoodiens. Cette rétrospective se poursuivra jusqu'au 6 avril et comprendra pas moins de 60 longs métrages et une soirée de films d'animation. La première tranche de cette rétrospective intitulée *Les 60 ans de la Columbia* est presque exclusivement consacrée aux longs métrages de Frank Capra, un des plus grands réalisateurs à avoir travaillé dans ce studio.

★★★

Dans le cadre de l'événement *Les revues s'affichent*, les revues cinématographiques *Copie Zéro* et *Séquences* présentent ce soir deux films qui seront projetés à la Cinémathèque québécoise. *Copie Zéro* offre à voir à 18 h 35 *Au pays de Zom*, une réalisation de Gilles Groulx, et *Séquences* présente, pour sa part, à 20 h 35 *Perceval le Gallois* d'Eric Rohmer. Notons que le dernier numéro de *Séquences* comprend , entre autres, un texte de Serge Losique sur François Truffaut, un entretien avec la cinéaste Léa Pool et une entrevue avec le producteur Rock Demers.

★★★

Le sixième Festival international du film super 8 du Québec aura lieu du 19 au 24 février à la Cinémathèque québécoise. On y accueillera, entre autres, le réalisateur René Allio dans le cadre d'un programme spécial sur le cinéma méditerranéen. Le cinéma latino-américain constituera aussi un volet important avec des invités et des films de Bolivie, du Mexique, du Venezuela et de Colombie.

Dans le cadre du sixième Salon international de la jeunesse qui débute demain au Vélodrome, l'Association des cinémas parallèles du Québec mènera une enquête sur la jeunesse et le cinéma. Cette enquête constitue la première d'une série d'interventions que compte effectuer en 1985 l'ACPQ pour marquer l'Année internationale de la jeunesse et les résultats devraient être rendus publics au mois de mars.

★★★

Nouvelles brèves. La coopérative de production cinématographique Main Film présente depuis hier et jusqu'à demain plusieurs de ces productions à la salle ONF du Complexe Guy-Favreau. Depuis dimanche dernier et pendant plusieurs dimanches des mois de février et mars, le Musée des beaux-arts projette des films regroupés sous le titre *L'Art et les femmes*. Enfin la maison de production Ciné-contact dirigée par Michèle Renaud-Molnar et Laurette Deschamps produit une série de six documentaires sur la femme et le développement international.

Oscars: Lean et Forman favoris

LOS ANGELES (AFP) — *Amadeus*, le film sur Mozart de Milos Forman et *A Passage to India* (La route des Indes) de David Lean ont obtenu chacun 11 nominations aux Oscars de l'Académie du cinéma qui seront décernés le 25 mars prochain à Los Angeles.

Deux autres films, *The Killing Fields* une oeuvre du Britannique Roland Joffe sur la guerre du Cambodge et *Places in the Heart*, un drame paysan de Robert Benton ont obtenu chacun sept nominations, selon la liste publiée hier par l'Académie.



JEAN-PIERRE RAMPAL EN RÉCITAL

Jean-Pierre Rampal, reconnu comme un des plus grands virtuose de la flûte, revient à Montréal pour un récital à la Place des Arts, Le lundi 11 février prochain à 20h.

Accompagné de John Steele Ritter, pianiste et claviciniste, M. Rampal interprétera des oeuvres de compositeurs du 17e au 20e siècle. Ce récital est commandité par Grand Marnier. (Publicité)

Les Événements de la Pleine lune

« Danser », conjugué au féminin et au masculin

MATHIEU ALBERT

Les Événements de la Pleine lune. Au programme : *Disposition* avec les danseuses Louise Bédard, Louise Parent, John Zinc et les musiciennes Mireille Chamberland, Catherine Dostaler et Louise Simard. *Roches-ciseaux-papier* avec les danseurs Gilles Simard, Richard Simas, Daniel Soulières et les musiciens Carol Bergeron, Jean Derome et Guy Laramé. Au bar Lux du 4 au 7 février.

Suite à leur brève escale de l'été dernier dans les jardins du Musée d'art contemporain, les Événements de la Pleine lune n'avaient plus donné signe de vie. Ce n'était que pour mieux ressusciter en force cette semaine — jusqu'à ce soir — sur la mezzanine du bar Lux, rue Saint-Laurent. Un lieu inusité, à l'image de l'esprit d'aventure qui anime les ébats exploratoires de la petite bande.

Autour de Louise Bédard, Daniel Soulières et Jean Derome, tous trois devenus spécialistes en matière d'improvisation, neuf interprètes viennent se greffer à cette Pleine lune hivernale. En tout, six femmes et six hommes réunis en deux camps, avec pour mission de nous démontrer que le verbe « danser » n'a pas la même résonance selon qu'il est conjugué au féminin ou au masculin. Si le pari fait sourire, il n'en demeure pas moins de taille.

Et contrairement à ce qu'on pourrait croire, les hommes ne sont pas les plus déchaînés. En fait, la soirée nous oblige à revoir de fond en comble l'ordre éculé de nos stéréotypes. Alors que le volet masculin donne parfois dans la minutie, les femmes s'abandonnent corps et âme à la scène. Avec une superbe indifférence pour les idées reçues elles foncent irréversiblement à travers un tracé semé de fulgurance. Comme si elles étaient mues par la crainte permanente de ne jamais donner le maximum d'elles-mêmes. Mais à filer à pareille allure plusieurs courbes sont ratées, les carambolages fréquents, la confusion inévitable. On appelle à l'aide ou on est séduit.

Sans boussole chorégraphique, à peine guidées par de maigres points de repère, les six filles dérivent dans un état proche de l'extase sur les flots du hasard. On le sait, c'est là un jeu dangereux dont l'échafaudage repose sans cesse sur le socle vacillant de l'aléatoire. Rien n'y est joué pour de bon.

Leurs compagnons semblent pourtant mieux préparés à relever le pari. Élaborée à l'image d'un long crescendo, la pièce qu'ils présentent ne bifurque qu'à un seul moment. Le virage sera brutal, mais non fatidique. Arrivés en scène avec un flegme splendide, danseurs et musiciens la quitteront 30 minutes plus tard comme des gamins, laissant derrière eux un désordre colossal de sacs à ordure.

Entre les deux défile le spectacle d'une fureur habilement maîtrisée par un strict souci de cohésion. L'unisson danse-musique est réalisée. Une osmose parfaite que l'on goûte malgré la brèche ouverte en cours de route. On aura également été incapable de résister à la beauté violente du sol martelé par les tiges de plastic que manipulent les interprètes. Une entrée en matière qui vous rassoit par sa véhémence.

Mais de cette longue quête de la lumière par les avenues du hasard, on retient davantage les multiples dangers. Par-delà les sexes, tous avancent à pas incertains sur un terrain que l'on sait miné. Un défi périlleux où l'acquis n'existe pas. Avec comme seule feuille de route, une réserve d'audace à soulever des montagnes et une passion aveugle de l'inédit.

ÉCHOS

La première lecture publique de *Demain je jure* de Hélène Grégoire aura lieu cette semaine, aujurd'hui et vendredi entre 17 et 19 h au café-théâtre Quartier Latin, 4303 Saint-Denis. ■

La Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce présente une collection d'une trentaine de tableaux de France-Lise jusqu'au 24 février.

C'EST COMME UNE PEINE D'AMOUR
UN FILM DE SUZANNE GUY
L'AVORTEMENT VECU DE L'INTERIEUR DES ÊTRES
AU CINÉMA PARALLÈLE DÈS LE 4 FÉVRIER
3682 Boul. Saint-Laurent

LA CAVE À MOUSSE II
présente
HERVÉ BROUSSEAU
jeudi, vendredi, samedi, 7, 8 et 9 février
En 1ère partie: Gilles Bernier
Animatrice: Mousse
Entrée libre
121 rue Duluth est
Tél.: 842-5524
Ouvert du mardi au samedi
à partir de 20h
Spectacles à 21h30
et minuit 30

POUR TOUS
La Rose Blanche
(DIE WEISSE ROSE)
SEMAINE 7.05 et 9.25
ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053

VERONIQUE JANNOT · BOBBY DI CICCO
14 ANS
LES VOLEURS DE LA NUIT
SAMUEL FULLER
Le PARISIEN 1
480 ST-CATHERINE O. 866-3856 McGILL
12.15, 2.10, 4.05
6.00, 7.55, 9.50

LE FESTIVAL DU FILM PUBLICITAIRE 84
le nouveau programme de cette année à l'affiche pour quelques jours encore...
TOUS
★★★★
La publicité, ça c'est du cinéma!
Horaire spécial:
Samedi et dimanche
en MATINÉE à 13h00, 15h00 et 17h00
et en SOIRÉE à 19h15 t 21h30
et sur semaine à 19h15 et 21h30
Salle 1 L'AUTRE CINÉMA 6430 Papineau 722-1451
Salle 2 L'AUTRE CINÉMA 6430 Papineau 722-1451
...à la demande générale: le programme de l'an dernier:
UN PAQUET DE SPOTS, SANS FILTRE!
TOUS
HORAIRE SPÉCIAL: notez bien!
Samedi, Dimanche seulement, à 13h00, 15h00, 17h00

THEATRE DU RIDEAU VERT
direction yvette brind'amour mercedes palomino
Lund. au vend. 20h — Sam. 17 et 21h — Dim. 15h
Chacun Sa Vérité
de LUIGI PIRANDELLO
Mise en scène DANIÈLE J SUISSA
Yvette Brind'Amour
Jacques Godin
Catherine Bégin
Jean-Marie Lemieux
Gérard Poirier
Lénie Scoffié
Claire Pimparé
Vincent Davy
Gisèle Trépanier
Claude Préfontaine
Arlette Sanders
Jacques Lo...
SUPPLÉMENTAIRES
14-15 février, 20 h
16 février, 17 et 21 h
Nick Cernovitch
Réservations de 12h à 19h 4664, rue St-Denis
Métro Laurier, sortie Gilford 844-1793

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Jean-Louis Roy

Rédactrice en chef: Lise Bissonnette

Rédacteur en chef adjoint: Jean Francoeur

Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay
Directeurs adjoints: Denis Lord, Jacques Chabot

Directeur des services administratifs: Michel Paradis

MAÎTRISER L'AVENIR

LA BATAILLE pour la crédibilité économique est clairement engagée entre le Parti libéral du Québec et le gouvernement Lévesque. De grandes manoeuvres sont à prévoir d'un côté comme de l'autre. Elles sont en fait amorcées. Mardi, une brochette de ministres se félicitaient publiquement de la bonne performance de l'économie québécoise, performance qui dépasserait celle du Canada. À la même heure, le PLQ déposait le programme mis de l'avant par sa Commission politique, projet qui vise essentiellement à solidifier la « fragile » économie du Québec.

Les discours des deux grands partis s'alimentent aux mêmes constatations d'ordre économique: éclatement des frontières, concurrence mondiale, diversification des échanges, défi de la compétitivité, nécessité pour le Québec d'offrir des avantages comparatifs aux éventuels investisseurs, redressement des finances publiques, recherche d'un nouvel équilibre fiscal, appuis aux initiatives du secteur privé. L'un et l'autre apparaissent également conscients que le développement du Québec repose sur la qualité et la performance de sa main-d'oeuvre, dépend aussi du bon usage de certaines ressources naturelles et notamment de l'hydro-électricité.

Les discours des deux grands partis s'alimentent aux mêmes constatations d'ordre social: conditions de vie démoralisantes auxquelles est condamné un citoyen québécois sur quatre en raison du chômage chronique et de la dépendance de l'aide sociale, chômage chez les jeunes dont la proportion et les effets, immédiats et à long terme, constituent une véritable catastrophe pour le Québec.

■

Le PLQ tient le gouvernement Lévesque responsable de la dégradation économique et sociale. Il lui reproche notamment d'avoir multiplié la réglementation dans tous les secteurs d'activité, d'avoir entretenu l'illusion « que l'État peut et doit tout faire et en conséquence d'avoir gravement hypothéqué la motivation des gens à travailler », d'avoir contribué aussi à isoler le Québec par une politique de confrontation continuelle avec Ottawa, d'être responsable de la chute des taux d'investissement entre 1978 et 1982.

Certes, au jugement même du chef du gouvernement, certaines des politiques récentes ont conduit à un véritable cul-de-sac. On ne saurait donc écarter la critique libérale, ni la réduire à une obsession purement partisane. Certaines de ses visées apparaissent justes. Mais la démangeaison réglementaire n'est pas née en 1976, ni l'extension du patronage de l'État- providence. Enfin, « l'anti-fédéralisme irraisonné » et l'anti-péquisme primaire se sont développés en parallèle. Oubli de taille dans son analyse économique, le PLQ omet de rappeler la très dure récession qui a brisé les économies partout dans le monde en 1981-82, d'évaluer aussi la gestion faite dans ces circonstances exceptionnelles par le gouvernement Lévesque.

Il est à prévoir que la bataille de la crédibilité se fera assez peu sur le terrain brûlé du passé. Vraisemblablement, nos concitoyens évalueront les équipes en présence, chercheront à mesurer la vérité des diagnostics posés et les mesures proposées pour créer la richesse et la distribuer.

Dans son document, le PLQ fixe des choix et arrête des orientations d'importance. Il se dit partisan d'une économie mixte, « à la fois mue par un secteur privé concurrentiel et par un État capable de susciter et d'attirer l'investissement ». Son jugement sur les sociétés d'État est plus nuancé qu'il ne paraît de prime abord. S'il évoque des travaux pouvant conduire à la « privatisation et dénationalisation » de certaines d'entre elles, il juge par ailleurs qu'elles constituent « des éléments essentiels de notre développement. »

Faisant de la résorption du sous-emploi son « objectif économique prioritaire », le PLQ se propose de l'atteindre grâce à une stratégie économique privilégiant la mise en valeur de l'hydro-électricité, la stimulation de l'entreprise privée et le développement d'industries de pointe.

Cette stratégie est-elle susceptible d'élargir le développement? Complexe, la réponse du PLQ s'éloigne assez peu du discours gouvernemental. C'est la solidité du mandat, la volonté politique, l'autorité morale des gouvernants et la conjoncture qui pourraient faire la différence. Cette dernière tient dans la recherche de clientèles, la compétitivité, l'allègement des charges fixes imposées aux entreprises, une fiscalité compétitive et perçue comme telle, la qualité des mesures de soutien du revenu qui influencent l'incitation au travail. Elle dépend de plus du climat des relations de travail, des attitudes convergentes entre les partenaires économiques, du volume de l'investissement dans la recherche et le développement, volume que le PLQ se propose de porter à 1.5% du produit intérieur brut. Elle passe aussi par une action vigoureuse de redressement du système scolaire québécois, système qui présentement ne tient pas son mandat, 36% des jeunes Québécois ne terminant pas leurs études secondaires.

Chacun de ces domaines fait l'objet de recommendations précises de la part de la Commission politique du PLQ.

■

Dans la bataille pour la crédibilité économique qui l'opposera au Parti québécois, le PLQ disposera d'un arsenal d'idées qui, modérées et complémentaires, tracent assez judicieusement les voies d'un avenir meilleur. Mais plusieurs de ces idées se retrouvent aussi dans les bagages du parti gouvernemental.

Au plan du développement économique, le Québec de 1985 est assez peu divisé. On pourrait même évoquer l'existence d'un consensus assez large entre les partis, même si ces derniers se refusent à l'admettre. En conséquence, la bataille de la crédibilité se fera pour l'essentiel sur le terrain proprement politique. Ainsi le veut une conjoncture internationale qui laisse peu de marge de manoeuvre, l'état des finances publiques tant fédérales que provinciales, une situation sociale qui ne permet pas de feindre.

— JEAN-LOUIS ROY

Le train-train de VIA

TÉMOIGNAGE

RENÉ LE CLÈRE

EN CE début d'année, j'avais pris la résolution de ne pas me montrer exigeant . . . mais l'occasion fait le larron !

Je reviens d'un voyage à Toronto et ce voyage je le fis par chemin de fer. Grande fut ma surprise de me retrouver à bord de ces « choo-choos » LRC sans pouvoir communiquer dans ma langue, l'une des deux langues officielles du Canada. En fait, ma surprise fut de ne pas en avoir eu, car voilà des millénaires que la situation a été dénoncée !

Peut-être qu'avec mon béret basque, me suis-je dis, on me prit pour un touriste européen . . . qu'on a voulu dépayser !

Que non. Contrôleur de billets, chef de train et tutti quanti se sont adressés à moi en anglais et, à mes questions perfides et calculées (genre : « À quelle heure arrive-t-on à destination ? »), ces braves ne purent me répondre qu'en anglais . . .

Aucun d'entre eux ne s'est excusé de ne pouvoir bredouiller une réponse intelligible dans « leur » deuxième langue — le français —, à l'exception d'une jeune serveuse qui murmura entre ses fausses dents : « I'am sorry . . . » et cela, en anglais, bien sûr, de peur de trop s'humilier sans doute d'avoir à parler une langue « étrangère ».

Dans les toilettes, à l'aller, le seul mot français recensé était « Barrer », indiquant le sens de fermeture du loquet de la porte. Mais « barrer » est un . . . barbarisme qui ne décrit plus la réalité — sauf chez VIA. Il y a belle lurette que les portes ne se « ferment » plus à l'aide d'une barre.

À mon départ de Montréal, j'ai été intrigué par les guichets obstrués de planchettes de bois peintes en rouge et portant la mention : « Nous fermons ». Après avoir observé un certain temps, j'ai constaté que lesdits guichets étaient non pas en train de se fermer mais bel et bien déjà fermés. Où est la nuance ?

À Toronto, la consigne est indiquée par : « Bagages entrants » . . .

Voilà, entre nous, la qualité de français que VIA sert à ses voyageurs payants; voilà ce qui est imposé aux yeux sensibles de ceux qui aiment cette langue de clarté, d'analyse, de précision et d'élégance.

Peu m'importe que les services de VIA fassent des efforts désespérés en préparant des rapports sur l'amélioration de son image francophone . . . peu m'importe de savoir que la direction a à ses côtés un peloton d'exécution de traducteurs, terminologues, réviseurs qui, j'en suis certain, savent monter à l'assaut du mauvais français . . . peu m'importe les stipulations des conventions collectives qui lient VIA avec les cheminots de telle ou telle autre société ferroviaire . . . peu m'importe les réponses circonstanciées préparées et ventilées régulièrement par les relationnistes de VIA . . . Ce qui m'importe, à moi, voyageur payant — ainsi qu'aux autres voyageurs silencieux — c'est le résultat. Et le résultat est franche . . . ment pitoyable.

Ah oui, j'allais oublier. Dans les toilettes des femmes (z'excusez, je n'avais pas remarqué le pictogramme), j'ai trouvé l'inscription bizarroïde : « coat hook push », en anglais uniquement . . . à croire que lesdites toilettes ne sont réservées qu'aux ladies anglaises . . .

Afin de ne pas décourager VIA dans ses efforts titanesques qui permettront d'assurer la survie de notre langue française sur ce continent, je suggère (le puis-je ?) de remettre gratuitement à tout acheteur de billet un dictionnaire multilingue . . . afin qu'il puisse se faire comprendre.

Et VIA pourrait aussi rallonger la durée du trajet Montréal-Toronto, pour que ses employés puissent faire un brin de causette avec les voyageurs, histoire de familiariser le conduit auditif desdits employés aux sonorités de la langue française.

Bien tortillardement.

L'État mendiant

À LIRE les énoncés et autres documents déjà diffusés par le gouvernement conservateur, un Martien, descendu de son OVNI, pourrait en déduire que les Canadiens, lors du scrutin du 4 septembre, ne se sont pas donné un gouvernement: ils ont élu les membres d'une vaste commission royale d'enquête chargée de les interroger sur les politiques à suivre !

Lorsque le ministre des Finances, M. Michael Wilson, lors de son énoncé budgétaire du 8 novembre dernier, a amorcé cette démarche de consultation, l'intention était limpide. L'objectif premier, affirmait-il, c'est de « remettre le pays sur la voie du renouveau économique ». On y parviendra en relevant quatre défis: mettre de l'ordre dans les finances publiques, lever les obstacles à la croissance, susciter des initiatives et stimuler le goût du risque, canaliser l'aide sociale vers ceux qui en ont vraiment besoin.

Le même document posait un préalable. Les déficits, actuels et projetés, sont « tout simplement excessifs ». Ils constituent un obstacle à la croissance. Le gouvernement doit s'y attaquer immédiatement, en prenant soin de remodeler ses dépenses « d'une manière qui paraisse (!) équitable à tous les Canadiens et qui améliore l'efficacité globale » de ses programmes.

Rien ne devait échapper à ce réexamen où serait passé au crible l'ensemble des programmes sociaux, un bloc de quelque $ 40 milliards, 40 pour cent du budget. M. Wilson disait y voir « des possibilités considérables d'amélioration et de réaménagement ».

Mais à peine amorcée, la démarche s'est heurtée à des résistances extraordinaires, aussi bien chez les partis d'opposition qu'au sein de la bureaucratie gouvernementale solidement appuyée par le lobby des universalistes inconditionnels.

Il s'en est suivi la polémique que l'on sait. La démarche a bifurqué.

On aura appris, depuis lors, qu'au chapitre des *pensions de vieillesse* le gouvernement ne poussera pas plus loin sa révision de certaines dispositions fiscales (exemptions et déductions) comme le suggérait sous le mode interrogatif le document de M. Wilson. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dans un document d'étude très attendu, publié le 28 janvier, recule en invoquant le fait que la réforme des pensions était déjà en très bonne voie et que le gouvernement s'était engagé, dans son premier discours du Trône, « à consulter les provinces en vue d'une révision complète du système ». M. Jake Epp ajoute que cette réforme fournirait « un contexte suffisamment général pour considérer des changements possibles ». Il n'y a donc pas lieu de tout reprendre à pied d'oeuvre. M. Epp aurait pu ajouter: pour le peu qu'il y a d'économies à réaliser dans ce secteur . . . Et de un !

Quant à la réforme des *allocations familiales*, le même document s'y attaquait en proposant, après l'avoir remaniée sous la forme d'une double option possible, une formule qu'il n'avait eu qu'à tirer des cartons des technocrates de son ministère. Tout en respectant le principe de l'universalité, le projet soumis combine sous divers modes à la fois les allocations familiales, les crédits d'impôt pour enfants et les déductions pour enfants à charge. Il en résulte une hausse des paiements de transferts aux familles à faible revenu en même temps qu'une économie de quelques millions au profit du gouvernement fédéral et des provinces. Ce sont les ménages « à revenu moyen » qui en feraient les frais. Et la discussion de s'engager sur le point de savoir où se situe, par les temps qui courent, un tel revenu moyen. Le débat qui s'ensuivra pourrait bien rendre la réforme illusoire. Les « vaches à lait du système » chercheront à échapper au nouveau fardeau qu'on tentera de leur imposer. On dira: pourquoi s'attarder à ces réformettes à la pièce, c'est une révision globale qui s'impose. Et vogue la galère pour une bonne dizaine d'autres années.

Vient ensuite *le logement social* sur lequel nous disposons depuis la semaine dernière d'un autre « document d'étude », signé celui-là par le ministre responsable de la Société d'hypothèque et de logement, M. Bill McKnight. De ce texte d'une trentaine de pages, il ressort que M. Wilson ne devra pas trop miser sur ces programmes pour réduire le déficit de son prochain budget. En fait, le milliard et demi de dollars que le gouvernement fédéral consacre à l'habitation est déjà « bloqué » pour quelques années. Tout au plus pourrait-on envisager une révision à moyen terme. Quant à l'essentiel du document, il se présente sous la forme d'une longue série de questions — certaines très pertinentes — auxquelles les Canadiens sont invités à répondre. Ils en auront tout le temps.

Reste *l'assurance-chômage*. Un groupe de travail s'y affaire au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Une difficulté se présente. Si jamais ce gouvernement cherche, d'une manière ou d'une autre, à réaliser des économies « sur le dos » des prestataires, il assistera à une levée de boucliers au moins aussi vociférante que celle qu'il vient d'affronter. Le régime d'assurance-chômage, va-t-on répétant, n'a pas été mis sur pied dans la perspective d'un taux de chômage aussi élevé et d'aussi longue durée. Fort bien, et alors ? M. Wilson donnait à entendre, ces jours derniers, que le gouvernement songeait à alléger le fardeau des cotisants, employeurs et employés, en prenant à sa charge le coût de quelques mesures sociales, tels les congés de maternité ou de maladie. Il n'a rien dit cependnt du déficit accumulé de la caisse qui est de l'ordre de $4.4 milliards ni des moyens qu'il envisage pour rétablir l'équilibre que la loi prescrit.

D'où il faut conclure que, s'il juge toujours indispensable de réduire son déficit budgétaire, notre grand argentier devra à aller frapper à d'autres portes: il ne pourra guère compter sur les ressources d'un État-providence qui fait figure de mendiant.

— JEAN FRANCOEUR

LETTRES AU DEVOIR

■ *Pavillon H_2O et MST*

L'ARTICLE de M. André Ciesielski : « À propos de la Maison des sciences et de la technologie » (LE DEVOIR, 29 janvier) a le mérite de recentrer la problématique de ce musée autour des questions de contenu, à l'inverse d'autres hérauts qui tentent de ressusciter le débat de l'an dernier sur le choix du site. Effectivement, les « collections poussiéreuses » et les classifications doivent trouver place au sein de la MST.

S'il est vrai que la réflexion sur les musées scientifiques — et peut-être les musées en général — est au Québec peu avancée, il serait en effet prématuré de parler de consensus autour d'une sorte de « centre d'animation » qui évacuerait le « musée de collections ».

Le pavillon H_2O fait cependant figure de première en matière de muséologie scientifique au Québec. Situé sur l'emplacement du Vieux-Port de Québec, il accueillit plus de 350,000 personnes au cours de l'été dernier. Plus de 260 animateurs scientifiques, dont 60 amuseurs scientifiques, stimulèrent la curiosité des visiteurs en fournissant un complément informationnel (. . .)

Avec d'autres, nous pensons que la MST doit avoir une fonction de diffusion des connaissances, de conservation et de recherche. Les collections de sciences naturelles ou de sciences et techniques physiques favoriseront ce dernier aspect. La recherche en muséologie doit également y être effectuée. L'expérience estivale du pavillon H_2O, sorte de prototype en muséologie scientifique ici, doit être disséquée attentivement pour que l'on puisse jeter les prémices de la future Maison des siences scientifiquement.

— LOUIS-HENRI COMTE
Montréal, 2 février.

■ *Sexisme sur glace*

J'AIMERAIS COMMENTER l'intéressant article « À chacun son patinage », paru dans LE DEVOIR de samedi, 26 janvier.

L'auteur écrit que des femmes « modernes ont adopté le patin de « gars », jugeant le galbé patin blanc techniquement sexiste, avec ses dents de scie plutôt incommodantes et ses minces lames sans mordant. »

Point de vue bien compréhensible, mais qui demande quelques précisions.

Il est vrai qu'on voit de plus en plus sur nos patinoires de patins moulés, unisexe, ou « de gars », et que le patin dit « de fantaisie » ne convient pas nécessairement à la patineuse du dimanche. Les patins portés par la plupart des femmes sont une copie, souvent de qualité médiocre, de la véritable chaussure utilisée pour ce sport difficile qu'est le patinage artistique. Ce patin-là est tout à fait fonctionnel (et cher !); ses lames, très mordantes, subissent un aiguisage précis et adapté à la spécialisation : figures, style libre ou danse. Les pointes sont indispensables pour le saut (style libre).

Voilà pour la question fonctionnelle. D'autre part, je suis d'avis que le costume traditionnel de la patineuse est sexiste en ceci que sous prétexte d'être « artistique », il accentue et valorise le « glamour » féminin et traite l'athlète en femme-objet.

Autre aspect de la question : l'auteur de l'article décrit les petites filles pratiquant le style libre. À titre d'information, je voudrais dire que, contrairement à une idée préconçue, le patinage artistique n'est pas réservé uniquement aux enfants et adolescents(es); les adultes peuvent parfaitement pratiquer ce très beau sport, en dehors de toute idéologie de compétition, et dans une optique de développement personnel et de conditionnement physique. À la ville d'Outremont, entre autres, des professeurs spécialisés donnent des cours de groupe à des hommes et femmes de tous âges. Le véritable sexisme n'est pas tellement dans la forme du patin que dans les préjugés voulant que jeunesse et beauté féminine soient des prérequis pour la pratique du patinage artistique chez les adultes.

— JOVETTE R. BERNIER
Anjou, 30 janvier.

■ *Appel aux musiciens québécois*

L'eau, l'air,l'arbre, les fleurs, Mozart, Shakespeare, la vie, l'amour, la mort, voilà quelques-unes des réalités fort anciennes; toujours aussi neuves, riches de sens, inépuisables.

Si je joins à cette liste la musique grégorienne, plusieurs réagiront vivement, hilares ou scandalisés. Je la joindrai donc, sans hésitation. Non pas pour rire, non pas pour faire rire les gens « éclairés », non pas pour scandaliser les faibles; mais pour éveiller ou réveiller. Peut-être.

Un jour, la musique grégorienne, musique sacrée et liturgique retrouvera sa place dans la liturgie chrétienne. Comme l'art roman et l'art gothique ont retrouvé leur place dans l'art, après en avoir été sauvagement expulsés par « les âges des lumières » et les intellectuels « avancés ». Des chanoines ignares, au siècle des lumières, ont badigeonné de beau plâtre insignifiant les admirables chapiteaux romans de Vézelay. Comme aujourd'hui on badigeonne d'un plâtre non moins insipide les incomparables mélodies grégoriennes. Comme beaucoup de paroisses du Québec se sont « débarrassées » d'incomparables oeuvres d'art, au profit des collectionneurs étrangers, moins inventifs peut-être, mais plus intelligents, sûrement, sur ce point. Quand on voit ce qu'on a fait du texte et de la musique du magistral Exsultet pascal, on a la même réaction que devant les Sans-culotte ou les Gardes rouges qui ont voulu saccager, et ont saccagé en bonne partie, les inestimables trésors artistiques des civilisations française et chinoise antérieures à leur révolution.

Cette résurrection de la musique grégorienne comme musique liturgique, vous ne la verrez probablement pas de votre vivant: le plâtre badigeonné est là pour longtemps, longtemps, longtemps, après que les ignares inconscients et criminels ont disparu.

Mais dès maintenant, cette musique, incomparablement riche, pourrait être ressuscitée par des musiciens clairvoyants, à la barbe des augures contemporains hypnotisés par le vol, non plus des corbeaux, mais des fusées. Si seulement ces musiciens veulent bien puiser dans ce trésor, comme on puise dans Mozart, les fleurs, l'amour, la vie.

Certaines pièces grégoriennes, orchestrées, auraient plus de souffle, d'ampleur, que les cantates de Bach ou la IXe Symphonie; et elles supporteraient fort bien toute la fougue héroïque des cuivres. D'autres, d'une infinie tendresse, si elles étaient interprétées par Fabienne Thibeault ou des voix de même race, apparaîtraient plus touchantes que les berceuses de Mozart ou de Brahms; et elles s'ajusteraient tout spontanément à la ferveur profonde du violoncelle et de la viole d'amour. D'autres, jubilantes comme les Graduels de Noël et de Pâques, s'accompagneraient des envols extasiés des violons et de tous les instrumnents exaltés. Et je vous jure que le si discret In Paradisum, joué tel quel par des instruments à corde et à vent sensibles et intelligents, aurait de quoi faire pleurer de joie sereine toute âme bien née.

Je sais que l'orgue est le support traditionnel du grégorien; mais, à l'expérience, on se rendrait vite compte que ce grégorien peut être supporté par bien d'autres instruments, et qu'il peut inspirer bien d'autres instruments et bien d'autres musiciens que les organistes. Et en plus de ces orchestrations de tous genres, combien de variations sont là, en attente!

Bien des chefs-d'oeuvre musicaux se sont inspirés de la musique populaire et du folklore. Le répertoire grégorien est immensément plus riche que le folklore québécois et français. Si seulement on voulait bien l'étudier! On le fera sûrement un jour; et on s'étonnera alors que nous ayons pu être si volontairement sourds à cette musique. Mozart disait qu'il aurait donné toute sa musique pour avoir composé une seule Préface grégorienne. Il s'y connaissait peut-être mieux en musique que les chanoines de Vézelay s'y connaissaient en art et que nos théologiens, en musique sacrée.

Pourquoi ne serait-ce pas un musicien québécois qui ressusciterait pour le monde endormi, ou étourdi de bruit, cette musique sublime? Ressusciter n'est pas le bon mot, car le grégorien n'est pas mort: il vit intensément, dans l'attente d'un vivant qui le découvrira, ébloui, et le donnera à goûter aux âmes éblouies. Ce musicien vivant ferait un miracle pas mal plus utile que celui de la navette spatiale Challenger et de la guerre des étoiles. Ça cognerait moins dur que le rock heavy ou le punch Plume Latraverse au diesel; mais ça irait pas mal plus loin dans l'intime de l'âme (s'il est encore permis d'utiliser ce mot, devenu aussi tabou que les Anges et la musique grégorienne). Quel musicien québécois aura suffisamment de jeunesse fervente pour braver le petit sourire vicieux des augures de pointe, hypnotisés par l'aurore atomique aux doigts rouge sang?

Que les musiciens ne me croient pas sur parole: qu'ils aillent voir eux-mêmes, qu'ils jugent par eux-mêmes. « Nous ne chantons pas pour les sourds », dit Virgile. Le grégorien non plus. Si les musiciens ne sont pas sourds, ils finiront bien par entendre un jour cette musique. Et ce sera un beau et grand jour, pour eux et pour nous.

— VIATEUR BEAUPRÉ
Sept-Îles, 2 février

■ *L'importance du MAC*

Lettre adressée à Mme Lise Bissonnette

J'AI TRÈS apprécié vos interventions dans l'édition du 26 janvier du DEVOIR au sujet du Musée d'art contemporain de Montréal où vous tracez, à mon avis, un portrait des plus lucide.

Le ton est ferme et juste, vous rendez à César ce qui appartient à César, sans plus. Je ne veux pas ici relever tous les points, mais je suis en accord avec vos constats et vos conclusions quant à l'importance d'un musée d'art contemporain à montréal.

Je vous félicite et vous remercie de l'intérêt que vous portez à la muséologie et à l'art contemporain.

Veuillez accepter, madame, l'expression de mes sentiments distingués.

— ANDRÉ DUPONT
Drummondville, 30 janvier.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50$ par semaine. Le samedi seulement: .75'. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120$ par année; 6 mois 62$; 3 mois: 32$. À l'étranger: 225$ par année; 6 mois 115$; 3 mois: 60$; édition du samedi 65$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Les défis des centres hospitaliers de soins de courte durée en milieu urbain

LÉON GILBERT, MAH, MPH

M. Gilbert est conseiller en planification.

LES établissements de santé québécois et plus particulièrement les centres hospitaliers de soins de courte durée urbains devront s'adapter à toute une série de phénomènes s'ils veulent, au tournant du siècle, être encore en mesure de prodiguer des soins de santé de courte durée.

En effet, ces derniers ne pourront pas ne pas considérer que, contrairement à ce qu'ils ont vécu dans le passé, leurs clientèles de soins de courte durée ne leur seront plus assurées. Ils seront aux prises avec une transformation profonde de l'économie de la santé.

Le marché en sera un de vendeurs plutôt que d'acheteurs. Formulé en d'autres termes, c'est l'offre qui devra s'ajuster à la demande plutôt que l'inverse, les grandes causes de ce phénomène étant bien sûr la multiplication des agents de distribution, associée à l'évolution des besoins de la clientèle.

En effet, la clientèle elle-même se transformera. Point n'est besoin de rappeler qu'en l'an 2001, 16 % de la population du Montréal métropolitain sera âgée de 65 ans et plus, que cette quote part de la clientèle potentielle constituera le premier groupe de consommateurs de soins de santé et, qu'en conséquence, la nature des services requis sera profondément transformée.

Découlera de ces transformations une troisième qui s'inscrit dans la logique de leur apparition, soit une augmentation de l'achalandage des services médicaux aux dépens des services chirurgicaux. Les chirurgies sous toutes leurs formes, bien qu'elles essaieront de s'adapter en devenant de plus en plus audacieuses et astucieuses, sans oublier qu'elles opteront progressivement pour des approches moins agressives en misant sur des technologies de plus en plus raffinées et sophistiquées, auront tendance à perdre de l'importance relative.

Les établissements de demain devront accepter, de plus, de vivre une révolution culturelle en profondeur pour remédier à l'effritement des systèmes de valeur qui leur ont traditionnellement donné vie. De l'oeuvre de charité en passant par l'industrie et le commerce, ils devront reconnaître les dimensions civiques de leurs missions avec les nouvelles valeurs qu'elles sous-tendront, soit la considération, le respect, l'intimité et l'autonomie des clientèles. On assistera au retour du pendule.

À cause de l'évolution des besoins anticipée plus haut, les centres hospitaliers devront réorienter leur propension expansionniste en atténuant leur rôle hôtelier au profit de leur mission professionnelle. Les garanties du gîte, du lit et du réconfort deviendront secondaires, parce que trop coûteuses pour l'usage auquel voudra les destiner la nouvelle demande. Ils ne pourront pas éviter de miser sur leur organisation externe pour prodiguer leurs services sur une base ambulatoire.

Ce faisant, ils devront régler certains autres problèmes supplémentaires; d'abord, préciser et inventer de nouvelles manières d'être présent dans leur environnement, à l'affût de leurs clientèles potentielles; définir de nouvelles manières d'aller rejoindre le citoyen en débordant leur cadre traditionnel et en explicitant les rapports entre leurs milieux internes et externes. Pourrons-nous imaginer l'hôpital de demain en série de petits pavillons ou encore à la tête d'une flotte de remorques se déplaçant dans la collectivité ?

Cette nécessité les forcera à réfléchir de plus aux obligations qui découlent de leur localisation géographique. Ils devront réaliser l'à propos ou l'irréalisme de leur rayonnement territorial défini, soit par leurs zones d'attraction, soit par leurs bassins de population. Ils devront réconcilier leurs aspirations régionales et les nécessités locales. S'ils misent sur la mobilité de leur main-d'oeuvre et celle des clientèles, leurs défis seront différents que s'ils se proposent de répondre aux besoins de la collectivité environnante.

Ensuite, ils devront reconnaître qu'ils sont non seulement en compétition avec les établissements publics mais aussi avec les établissements privés. Aussi, auront-ils le choix de nier ou d'accepter cette réalité et même de s'y associer. Tant que leurs intérêts demeureront strictement du ressort du système public, une grande part du marché et du commerce risque de leur échapper parce que les producteurs, sur lesquels ils compteront, poursuivront leurs intérêts premiers ailleurs.

Il en sera de même pour leurs rapports avec les autres établissements du réseau. Le passé les a habitués à transiger avec leurs semblables. L'avenir leur apprendra que leur efficacité passe par leur capacité d'établir des ententes de collaboration, non pas avec ceux qui leur ressemblent, mais bien avec ceux qui pourront les rendre plus efficaces en les complétant.

Dans la suite de ce qui précède, les centres hospitaliers de demain devront repenser leurs rapports avec la profession médicale. À moins de modifications substantielles des modes de rémunération, ce qui n'est pas impensable mais peu probable, à cause de la mobilité et des possibilités de rentabilité qu'offre encore le système, les centres hospitaliers qui réussiront seront ceux qui se rendront compte de l'euphémisme de leur corps médical et qui constateront son caractère indéfini, sa dynamique, son itinérance, son éparpillement et qui, en contrepartie, créeront les conditions nécessaires pour le reconstituer, le compléter, le motiver et resserrer ses liens en lui offrant les garanties d'une pratique à la fois agréable, efficace et rentable.

Enfin, leurs besoins en matière de technologie dépendront largement de leurs inventaires actuels, de leurs statuts respectifs et des développements technologiques comme tel. Toutefois, ils ne pourront pas échapper à l'obligation de développer leur capacité d'accumuler, de transmettre et d'utiliser de plus en plus d'informations. La flexibilité, la fiabilité et la complexité de leurs infrastructures de communication les rendront aptes ou inaptes selon les cas à rester dans la course. Les finissants demeureront ceux qui se seront adaptés à cette réalité et qui auront été capables de se doter de l'expertise et de l'instrumentation nécessaires pour ce faire.

La situation linguistique actuelle

2

Extrait de l'avis du conseil de la langue française au ministre responsable de l'application de la langue française, M. Gérald Godin

SELON plusieurs témoignages entendus lors de la commission parlementaire et après, la première étape de la francisation est passée; dans le cas de plusieurs entreprises, après s'être conformées aux demandes de l'Office de la langue française, l'heure est venue d'honorer véritablement leurs obligations et de se franciser par l'intérieur. Malheureusement, cette période a coïncidé avec une crise économique où l'on a été tenté de couper à même les dépenses de traduction et les services linguistiques et de réduire l'aide terminologique fournie par l'État aux entreprises.

En même temps, l'urgence de la question linguistique, pour plusieurs, est devenue moins évidente. D'autres soucis préoccupent les esprits : la voix des gouvernants se fait moins entendre à ce chapitre; et un nombre grandissant de Québécois s'imaginent à tort que la langue française a atteint un niveau de sécurité désormais garantie. La conséquence est la suivante : on constate ici et là quelques résistances de plus à la francisation et certains relâchements dans la vigilance et dans le soutien à la francisation déjà amorcée ou avancée. Cela se manifeste de bien des façons : on voit réapparaître des textes rédigés uniquement en anglais; on laisse aller sur le marché nombre de produits dont la présentation en français laisse grandement à désirer; on évite de prendre des mesures d'implantation terminologique sous prétexte que les travailleurs francophones eux-mêmes ne s'en soucient guère; s'il faut couper dans les ressources, on laisse tomber un poste de traducteur ou de linguiste.

À un autre niveau, on a vu, il y a quelques mois, la Ville de Montréal annoncer que désormais elle communiquerait « avec ses citoyens dans les deux langues, que ce soit par le biais de feuillets, de brochures ou de bulletins ». Bien que cette façon de faire reste soumise à l'approbation du comité exécutif et n'aille pas à l'encontre de la loi elle-même, quel est le sens de ce changement annoncé par la Ville ? Marque-t-il une intention de retour au bilinguisme institutionnel ? Et pourquoi la Ville de Montréal, qui a fait beaucoup pour la promotion du français, ne continuerait-elle pas, précisément à ce moment-ci, à être un exemple pour les autres ?

Mais la conjoncture linguistique actuelle se définit encore, et peut-être davantage, par des faits d'un autre ordre dont l'influence peut être déterminante pour l'avenir de la langue française. Nous parlons ici de l'omniprésence des produits culturels américains et des communications informatisées véhiculées par la langue anglaise. Ce phénomène on ne peut plus actuel se développe à un rythme extraordinaire et s'impose partout. Ainsi, plusieurs entreprises qui décident d'informatiser leurs activités sont confrontées au danger de faire perdre au français une bonne partie du terrain qu'il avait gagné chez elles. De même, les micro-ordinateurs continuent de se multiplier et d'accaparer l'attention des jeunes avec l'anglais généralement comme langue de communication.

On sait déjà que les francophones du Québec en général consacrent 29 % de leur temps d'écoute aux chaînes de télévision de langue anglaise et que cette proportion s'élève à 35 % dans une région mixte comme Montréal et à 45 % dans une région frontalière comme l'Outaouais; on sait que le pourcentage général, chez les jeunes francophones, est encore plus élevé, atteignant jusqu'à 49 % du temps d'écoute; on sait que pour quatre chaînes de télévision en français on en compte une dizaine en anglais; on constate l'avance dont jouit l'anglais dans la production et la diffusion des vidéo-cassettes; et on vient de remarquer dernièrement l'introduction soudaine, sur nos écrans de télévision, de deux chaînes entièrement de langue anglaise diffusant jour et nuit, l'une de la musique, l'autre des informations.

Comme ils vivent dans l'univers de l'électronique et de l'informatique et « baignent » en quelque sorte dans la langue et la culture anglo-américaines, il n'est pas étonnant de constater qu'entre 23 % et 40 % des étudiants francophones du secondaire estiment que « vivre en français », pour eux, n'est pas nécessaire à leur épanouissement personnel.

Bref, quand on fait le bilan des progrès de la langue, et qu'on observe certains faits récents, on est forcé de conclure que la situation linguistique actuelle demeure préoccupante. Elle pose, de façon sérieuse, la question de l'avenir de la langue française au Québec.

En conséquence, le Conseil estime que la langue française a toujours besoin d'être protégée et soutenue. Mais de quelle façon et jusqu'à quel point ? Quel est, parmi les Québécois, le degré de consensus relatif au statut qu'il faut donner à la langue française ?

Périodiquement depuis six ans, le Conseil de la langue française, au cours de ses consultations publiques, de ses études et de ses sondages, a cherché à connaître et à analyser l'opinion de la population sur les questions linguistiques. Il s'agit ici d'une matière complexe, soumise à l'évolution, pour laquelle il manque encore des données et dans laquelle il faut se garder des généralisations hâtives, des catégories étanches et des équations mathématiques. De plus, certaines statistiques mériteraient d'être mises à jour. Nous chercherons donc plutôt à dégager les consensus ou à interpréter les tendances.

Parlons d'abord des consensus. Pour ce qui est du bilinguisme individuel, c'est-à-dire de la *connaissance* du français et de l'anglais par les Québécois, les trois groupes linguistiques s'entendent : ils croient tous majoritairement (mais les francophones plus fortement que les allophones, et ceux-ci plus fortement que les anglophones) que « toute personne qui demeure au Québec devrait savoir parler français » et que « l'immigrant qui s'établit au Québec devrait apprendre le français en premier ». Ils croient aussi majoritairement (mais les francophones plus faiblement que les autres) que « puisque le Québec fait partie de l'Amérique du Nord, il faudra toujours que les Québécois sachent parler l'anglais ».

Quant à *l'usage* du français dans les activités publiques, là encore les anglophones et les allophones sont majoritairement d'accord avec les francophones pour qu'on puisse travailler en français, pour que les produits comportent des inscriptions en français et pour que les manuels d'ordinateurs, par exemple, soient disponibles en français.

Mais dès qu'on aborde la question du *statut* du français, les consensus s'effritent entre les trois groupes linguistiques et même parfois entre les francophones. Ainsi, par exemple, une forte majorité de francophones, et à peu près la moitié des allophones, croient que « le français *doit* être *la* langue de travail au Québec ». Mais les anglophones n'adhèrent pas encore majoritairement à ce principe; ils ne croient pas non plus majoritairement qu'« au Québec, le français *doit* être *la* langue des commerces ». Les anglophones demeurent fortement opposés (les allophones un peu moins) à l'affichage unilingue français et à l'usage généralisé du français pour aborder les clients dans les commerces et les services publics. Par-dessus tout, seule une petite minorité d'anglophones accepte que, « pour conserver le français au Québec, il est nécessaire que le français soit la seule langue officielle »; la majorité d'entre eux continue plutôt de croire que « le Québec devrait être un État bilingue ».

C'est donc le statut de la langue française qui ne fait pas l'objet d'un consensus. Quant au *moyen législatif*, de plus en plus de Québécois en comprennent la pertinence et la nécessité, mais leur degré d'adhésion sera proportionnel à l'importance du statut qu'ils veulent ou ne veulent pas accorder à la langue française. Ainsi, une majorité d'allophones et de francophones croient que « la loi 101 peut permettre de préserver le français au Québec ». Mais il est à remarquer que les trois groupes linguistiques sont majoritairement d'accord pour dire que « c'est par l'école qu'un groupe linguistique peut préserver sa langue ». Fait intéressant à noter également, les trois groupes s'entendent pour reconnaître que « la loi 101 permettra d'améliorer la qualité du français au Québec ».

Les différents groupes linguistiques ne s'entendent donc pas sur le statut même de la langue, notamment sur la question du bilinguisme institutionnalisé. Les francophones sont eux-mêmes divisés sur cette question. Cette situation n'a rien d'étonnant. Elle est engendrée par une évolution de la société québécoise où les facteurs historiques et politiques, comme aussi les valeurs fondamentales, jouent un rôle prépondérant. Or, ce genre d'évolution sociale prend du temps, car elle correspond à un revirement profond.

On constate que les Québécois anglophones veulent préserver la situation privilégiée dont ils ont joui historiquement jusqu'ici au Québec. On comprend donc qu'ils soient enclins à s'inspirer de l'idée du « bilinguisme symétrique » et à prendre tous les moyens pour faire en sorte que l'anglais soit aussi habituel et aussi officiel que le français au Québec. Mais l'examen de la situation nous montre que l'anglais n'a pas besoin de ce statut pour être bien vivant. La Charte de la langue française, depuis sept ans et demi qu'elle existe, n'a rien enlevé aux institutions éducatives et culturelles de la communauté québécoise d'expression anglaise. On peut aussi constater qu'il est encore possible de vivre en anglais à Montréal sans inconvénient majeur. Et nous ne parlons pas ici de la présence généralisée de l'anglais à la télévision et sur les ondes.

Quant aux Québécois francophones, une partie d'entre eux favorisent aussi, consciemment ou non, le bilinguisme institutionnalisé. Mais on peut faire l'hypothèse que c'est généralement pour d'autres raisons. Il y a d'abord ceux qui, à cause de leur attachement pour le Canada, estiment que, politiquement, le bilinguisme est un moyen de faire l'unité canadienne. Il y a ensuite ceux qui, ayant lutté autrefois en faveur du bilinguisme en vue de faire progresser le français, continuent peut-être de croire, à la manière d'une minorité, que la promotion du bilinguisme va raffermir le fait français au Québec. D'autres, se plaçant dans une perspective de réciprocité canadienne, jugent qu'il faut promouvoir le bilinguisme chez nous si l'on veut que les minorités francophones des autres provinces soient reconnues. D'autres encore pensent que la langue française désormais se porte bien au Québec et n'a plus besoin de se défendre contre le bilinguisme. Il se pourrait bien aussi que certains considèrent le bilinguisme officiel comme un idéal aussi souhaitable que le bilinguisme individuel. Un dernier groupe enfin perçoit la progression du français comme causant quelque préjudice aux anglophones ou brimant le droit des minorités au Québec et, de ce fait, ne veut pas s'opposer au bilinguisme.

Si on ne connaît pas le dosage exact de toutes ces raisons, on sait pourtant qu'elles existent et qu'elles font partie de notre bilan « social ».

Il faut constater maintenant la contrepartie de ce que nous avons dit, et d'abord, qu'environ la moitié des francophones ne croient pas que la loi 101 aille à l'encontre des droits fondamentaux des minorités. Ensuite, si nous avons dit qu'une partie des francophones favorisent en quelque sorte le bilinguisme institutionnalisé, il faut remarquer qu'une autre partie s'y oppose, eux aussi pour diverses raisons, mais qui finalement se recoupent. Ils estiment en effet que le fait de mettre sur le même pied le français et l'anglais au Québec ne permet pas d'affirmer clairement le caractère français de la société québécoise, seule société du genre en Amérique du Nord. Ils sont convaincus que le bilinguisme officiel réduira le Québec au rang de province comme les autres et affaiblira ses pouvoirs dans la fédération canadienne. Ils craignent enfin que si l'on donne, à l'intérieur du Québec, la même importance et le même statut à l'anglais, langue dominante au Canada et en Amérique du Nord, et au français, langue minoritaire, on n'enlève finalement à celle-ci ses meilleures chances de survie et de développement.

FIN

■ *Il faut s'attaquer aux sources du mal*

S'IL FAUT EN CROIRE M. Michel Séguin dans sa lettre intitulée « Ce que Pro-Vie n'accepte pas » publiée le 29 janvier dernier, « quand la suppression d'une vie humaine est en cause, il n'y a pas de libre choix possible ».

En vérité, ce qu'il faut constater, et déplorer, c'est qu'il est tellement plus facile de terrifier une pauvre femme déchirée par l'angoisse de porter une vie qu'elle n'a pas désirée que de s'attaquer aux administrateurs publics, qui ne reculent pas devant la perspective de déclencher une guerre qui pourrait nous anéantir tous.

C'est un grand malheur que de se résoudre à un avortement; c'est un grand malheur que de porter une vie dont on a pas le courage ni les moyens d'assumer la responsabilité; c'est un grand malheur que de naître et de dépendre d'une mère qui vous a d'avance refusé. Où se situe le moindre mal?

La question est déchirante et terrible, et touche, qui ne le sait pas, aux racines les plus profondes du bonheur et de la vie; chacun doit y répondre au secret de son propre coeur, mais, aux yeux de gens animés de soucis éthiques aussi élevés, sinon plus, que ceux de M. Séguin, il apparaît profondément odieux de prétendre imposer aux autres sa réponse personnelle. Libre aux pieuses personnes, enfoncées dans leur bon confort et leurs belles certitudes, de penser sur ces matières ce qu'il leur plaira. Qu'elles sachent pourtant que le terrorisme psychologique que certains exercent aux portes des cliniques ne peut que rendre hautement antipathique la cause qu'elles défendent pour des motifs dont certains ne manquent pas d'être fondés.

S'il leur plaît de lutter dignement contre l'avortement, qu'elles le fassent en s'attaquant avec réalisme et lucidité aux sources mêmes du mal, c'est-à-dire en préconisant une éduction sexuelle éclairée, en facilitant le recours à des moyens contraceptifs efficaces, en recherchant l'avènement d'une société où soit réalisée la distribution équitable des richesses collectives. Ainsi montreront-elles que ce n'est pas le fanatisme ou la superstition qui les conseille et les guide, mais le respect des libertés, les lumières de la raison, la poursuite de la justice et un authentique amour de la vie.

— CLAUDE BOUCHER
Sherbrooke, 30 janvier

À Rome, décès du Père Mitri

TÉMOIGNAGE

MGR J.-L. BEAUMIER

LOURDE perte pour l'Église au Canada.

Oblat de Marie Immaculée, avec résidence à Rome, le Père Angelo Mitri était un spécialiste et un familier de la *Sacrée Congrégation pour les Causes des Saints*. C'est dans ce domaine surtout qu'il a évolué et travaillé, depuis une trentaine d'années.

Postulateur de nombreuses causes de béatification et de canonisation, le Père Mitri semblait se jouer dans ce travail complexe et délicat. Aussi, des responsables de causes canadiennes l'ont vite connu et apprécié. Par suite, ils ont voulu s'assurer ses services. En peu d'années, il recueillit la faveur d'une douzaine de causes. En acceptant la postulation de ces causes, il devenait l'homme-clé à Rome pour traiter auprès de la Sacrée Congrégation. C'est au Père Mitri que nous devons la récente béatification de Mgr de Laval, de Marie de l'Incarnation, de Mère Marie-Rose Durocher, de Mère Léonie Paradis, du Frère André Bessette et de combien d'autres phases d'avancement vers la béatification, etc.

À ce titre, le Père Mitri était bien connu et apprécié de l'Église au Canada. C'est un milieu bien particulier de rayonnement et d'influence dans la vie ecclésiale, qui est touché par la mort soudaine du principal artisan de nombreuses causes de canonisation. Ce départ inattendu (22 déc.) constitue une perte considérable pour l'Église du Canada, et suscite de bien vifs regrets. La Providence nous fait vivre des moments douloureux et sanctifiants.

Loué soit Jésus-Christ.

Moi même, étant vice-postulateur de la cause de Marie de l'Incarnation, depuis près de trente ans, je connaissais bien le Père Mitri. Nommé postulateur en avril 1970, le Père Mitri me désignait comme vice-postulateur dès le 1er mai 1970. Depuis ce moment, nous avons entretenu une correspondance assidue.

De plus, nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises pour traiter des intérêts de la Cause. J'ai pu apprécier à sa valeur ce bon Père, trouvant en lui un travailleur infatigable et puissant, plein d'initiative et de hardiesse. À Rome, on savait utiliser ses connaissances et ses talents. Il faisait partie de la Commission spéciale de la S. Congrégation pour les causes des saints, chargée de préparer de « nouvelles normes pour les procès de canonisation ».

Les nombreux centres de postulation, qui avaient retenu ses services, vont regretter vivement sa disparition. Sa mort soudaine était si peu prévue que, en fin de novembre dernier, le Père est venu passer plusieurs jours chez les religieuses du Précieux-Sang à St-Hyacinthe. Celles-ci venait de lui confier la cause de la fondatrice, Mère Catherine Aurélie Caouette. Il s'agissait de préparer la documentation nécessaire et tous les dossiers requis en vue de présenter officiellement à Rome la cause de béatification. Le Père Mitri s'est prêté, comme de coutume, à un travail ardu et considérable. Dans son comportement, rien ne laissait voir une fatigue spéciale ou quelque malaise inquiétant. Il est demeuré ainsi plus de dix jours à une tâche absorbante, mais accomplie avec entrain et générosité comme à l'accoutumée.

Le Père Mitri a quitté les religieuses du Précieux-Sang très heureux d'avoir préparé cette masse de document, en vue d'une nouvelle cause, qu'il avait hâte de mettre en marche. Les religieuses remerciaient la Providence d'avoir obtenu ce précieux postulateur. Elles furent les dernières bénéficiaires des services du bon Père. Éloquent témoignage de son esprit de travail et de dévouement. C'est ainsi que le Père Angelo Mitri s'est épuisé, en même temps qu'il s'est sanctifié lui aussi, en travaillant à la « sanctification des autres ».

En mourant à 60 ans, on peut dire qu'il a vécu la vie de deux hommes ! Nous pouvons lui appliquer ce mot de la Sagesse : « Consummus in brevi, explevit tempora multa » (IV 13) ; « arrivé en peu de temps à la perfection ; il a fourni une longue carrière ».

Que son souvenir nous accompagne !

Galbraith

John Kenneth Galbraith

ANATOMIE DU POUVOIR

Un éclairage très précieux sur les instruments, les sources, la dynamique et la dialectique du pouvoir. **Pierre Drouin / Le Monde**

Le moins qu'on puisse dire est que ce critique habile du "pouvoir persuasif" est lui-même fort persuasif... A lire à la fois lentement et goulûment. **Philippe Simonnot / L'Express**

Collection L'Histoire immédiate dirigée par J.-C. Guillebaud 16,95$

SEUIL

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Lapalme

direction des pages politiques et littéraires. De cette tribune privilégie, il consacre ses talents à combattre Duplessis et plus particulièrement, le député unioniste de Joliette, M. Antonio Barrette, à l'époque ministre du Travail dans le gouvernement de l'Union nationale. À la demande expresse du premier ministre Louis Saint-Laurent, il accepte néanmoins de se présenter aux élections fédérales de 1949 mais avec la ferme intention de ne pas compléter son mandat.

A l'automne de 1949, les libéraux provinciaux, qui connaissent son manque d'enthousiasme pour la politique fédérale, lui demandent d'être candidat à la direction du PLQ. Il en devient chef en 1950 mais il lui faudra attendre trois ans avant de pouvoir siéger à l'Assemblée nationale. Défait en 1952 par Antonio Barrette dans Joliette, il sera élu à la faveur d'une élection partielle qui s'est tenue dans Outremont en 1953. Ce sera le début d'opposition farouche au régime de Maurice Duplessis, dont la conduite, le style, la démagogie et la pensée politique lui répugnent, sans compter la corruption du régime.

Mais aux élections générales de juin 1956, le Parti libéral perd quatre autres sièges à l'Union nationale et le début d'une longue période de découragement pour M. Lapalme, qui songe dès lors à démissionner. Entre-temps, en 1955, M. Jean-Marie Nadeau, professeur à l'université de Montréal, (père de l'animateur de télévision Pierre Nadeau), et M. Jean-Louis Gagnon, avait fondé la Fédération libérale du Québec, structure distincte, moument de pression et de réflexion, visant à la démocratisation du parti et à la participation de la base militante libérale à l'élaboration d'un nouveau projet de société.

Après avoir d'abord fait montre de scepticisme, M. Lapalme s'associa pleinement aux vélléités réformistes du groupe animé par Jean-Marie Nadeau, Jean-Louis Gagnon, Gérard Brady, Guy Gagnon, et un peu plus tard, Maurice Sauvé. Le clan des « ancêtres », piloté par le conseiller législatif et financier, Philippe Brais, est vivement opposé aux objectifs de démocratisation de la Fédération libérale et fera tout pour la ruiner, y compris le véto sur le financement de son fonctionnement. Mais les réformistes s'adressent à la générosité des militants et de mois en mois, la Fédération devient de plus en plus invulnérable. De congrès en congrès, les résolutions votées par la base établissent la base d'un nouveau projet de société. M. Gérard Brady, qui a été secrétaire général de la FLQ de 1955 à 1963, et loyal collaborateur du chef à l'époque, indiquait hier au DEVOIR, que le plus grand mérite de M. Lapalme fut d'accepter que la FLQ mène à terme son projet de réforme du parti, des institutions politiques, des moeurs politiques et de la société.

Mais victime d'une santé chancelante et gardé de longs mois à l'écart de l'Assemblée nationale, M. Lapalme annonçait en début de 1957 son intention de démissionner. Il lui fallu convaincre son successeur Jean Lesage, élu en 1958, de vivre un leadership étroitement associé à la démarche de la Fédération. Puis, en 1959, c'est M. Lapalme, à la demande de M. Lesage, qui mit la dernière main au programme électoral émanant des volontés exprimées en congrès par les militants libéraux, au fil des années. La contribution de M. Lapalme donna le document de base qui a permis l'émergence de la Révolution tranquille.

Aux élections générales de 1960, « L'équipe du tonnerre » de Jean Lesage prenait le pouvoir avec les Georges-Emile Lapalme, René Lévesque, Paul Gérin-Lajoie, auxquels viendront plus tard se joindre, Pierre Laporte et Eric Kierans. Pour M. Lapalme, ce fut le début d'une nouvelle époque de déceptions. Il hérita d'abord du ministère de la Justice, un peu contre son gré. Il entreprit quand même de nettoyer l'administration de la corruption qui la rongeait depuis les plus belles années du régime duplessiste. A la tête de ce ministère, il mena à terme d'importantes réformes, notamment épurant la Sureté du Québec, confiée à un nouveau directeur, M. Brunet, un ancien officier de la Gendarmerie royale du Québec. Puis, il en fit autant avec l'ancienne « Commission des liqueurs », qui devint un organisme quasi judiciaire, la Régie des alcools du Québec.

Déjà vice-premier ministre et procureur général, M. Lapalme accepte en 1961 de créer le ministère des Affaires culturelles. Fervent promoteur des relations avec la France, il met sur pied la « Maison du Québec à Paris », qu'il se rendra inaugurer quelques mois plus tard en compagnie du premier ministre et d'une douzaine de membres du cabinet Lesage, dont René Lévesque. Ce jour auquel M. Lapalme revait depuis longtemps lui aura permis d'être reçu à L'Elysée par le président Charles de Gaulle, mais mieux encore de rencontrer le ministre français des Affaires culturelles, l'écrivain André Malraux, à qui il a toujours voué une admiration sans bornes.

Incorruptible, altier et têtu, de tempérament fougeux, Georges-Emile Lapalme a vite compris qu'il ne s'entendrait jamais bien avec le premier ministre Lesage, un pragmatique servi par un instint politique remarquable. Tout au moins, il s'est mérité le respect de René Lévesque, lorsqu'en octobre 1962, au Lac à L'épaule, il a convaincu le caucus libéral de déclencher des élections générales, qui ont eu lieu le 14 novembre, sur le thème de la nationalisation de l'électricité.

En septembre 1964, M. Lapalme quitte le cabinet à cause du maigre budget alloué par M. Lesage au ministère des Affaires culturelles. Mais le premier ministre le persuade de dire qu'il démissionne pour des raisons de santé. Il sort de la retraite en 1979, lorsque le ministre des Affaires culturelles de l'époque, M. Denis Vaugeois, lui confie la direction d'une enquête sur la disparition des biens culturels appartenant à l'Etat.

Depuis son retrait de la vie publique, M. Lapalme a écrit ses mémoires en trois volumes: Le paradis du pouvoir, Le bruit des choses réveillées et Le vent de l'oubli.

M. Georges-Emile Lapalme sera incinéré ce matin en présence des membres de sa famille. Un service funèbre sera célébré vendredi matin à 11 heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont.

◆ Le maintien

lourde pour un budget déjà restreint. Une fois ses dépenses fixes payées (loyer, gaz, électricité, téléphone, assurance de l'appartement, aide occasionnelle), il lui reste un peu moins de $ 200 par mois pour la nourriture, les vêtements, les taxis pour se rendre à l'hôpital pour des examens de contrôle, le nettoyeur, les imprévus, etc). Jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, la famille assume donc les frais supplémentaires.

Dès l'ouverture des bureaux, le 2 janvier, une demande de services de maintien à domicile est logée auprès du CLSC en formation dans le secteur où elle habite. Le lundi suivant, une travailleuse sociale (cordiale dans son approche et qui a pris le temps d'analyser la situation sous tous ses angles) vient rencontrer Mme X en présence d'un membre de la famille.

L'entrevue dure une heure et demie. Le questionnaire est exhaustif: il porte sur l'état de santé de Mme X, les médicaments qu'elle prend, ses conditions de vie, l'organisation de son logement, ses besoins, l'état de ses finances, les possibilités d'aide de la famille, etc.

Après avoir expliqué les limites actuelles des services de maintien à domicile, la travailleuse sociale avant de quitter Mme X, lui fait part des recommandations qu'elle compte transmettre au comité des services communautaires chargé d'étudier chacune des demandes qui lui sont adressées. Elle recommandera qu'une personne vienne deux heures, une fois par semaine, aider Mme X à prendre son bain. Le reste du temps disponible, elle fera un peu de cuisine.

Elle demandera également que le nom de Mme X soit inscrit sur la liste de la Popote roulante qui viendra lui porter à domicile, deux fois par semaine, un repas chaud. Mme X assumera le coût de ses repas ($ 1.50 chacun).

Elle réclamera en outre qu'une ergothérapeute vienne étudier l'arrangement de l'appartement, en particulier la salle de bain, pour voir comment il est possible d'apporter des améliorations et rendre les lieux plus fonctionnels, plus sécuritaires.

Le comité « d'acceptation » ne siégeant que le jeudi de chaque semaine, Mme X n'a donc été informée que le lundi suivant, 14 janvier, soit plus de 15 jours après l'accident, qu'elle est admissible aux services de maintien à domicile, comme les recommande la travailleuse sociale.

Quand ces services seront-ils disponibles? Le plus rapidement possible, répond cette dernière. Concrètement, cela veut dire quand? « Prochainement », assure-t-elle, en reconnaissant le caractère urgent du cas. (La Popote roulante a effectivement commencé ses services le jeudi 17 janvier et les services communautaires le jeudi 24 janvier soit près de quatre semaines après l'accident).

En attendant, Mme X qui a sa fierté et ne veut surtout pas être un fardeau pour sa famille, a décidé d'elle-même, après deux semaines, de mettre fin aux services de l'agence privée même si le CLSC avait recommandé une autre agence — Rent a Hand — où les frais sont deux fois moins élevés, soit $ 4 l'heure. Elle arrivera à se débrouiller en attendant les services promis par le CLSC, maintient-elle, même si cela requiert toutes ses énergies et ses forces pour faire un bout de toilette ou réchauffer une soupe.

Son plus gros souci, pour l'instant, c'est la crainte de l'inconnu, de ce qui l'attend dans les prochains mois. Le propriétaire qui l'a amenée plusieurs fois déjà devant la Régie des loyers dans l'espoir d'une augmentation substantielle (ce qu'il n'a pas obtenu), vient de lui adresser une lettre recommandée la prévenant qu'il reprendra l'appartement à compter du 1er juillet prochain pour y installer sa fille. En attendant, autre forme de harcèlement, il garde la température si froide dans le logement (autour de 15°C n'est pas exceptionnel) que l'on y gèle.

Le CLSC a promis d'intervenir auprès de l'Office municipal d'habitation de façon à voir si elle est admissible à un logement à prix modique (HLM). Toutes ces démarches mettent du temps à aboutir, jouent sur les nerfs et ajoutent à l'immense sentiment d'insécurité des personnes âgées.

Le cas de Mme X n'est pas un cas extrême. Il est représentatif de celui de centaines d'autres personnes âgées qui, comme elle, veulent demeurer à la maison. Pour cela, les CLSC doivent pouvoir leur offrir un minimum de services qui leur assurent les soins nécessaires et la sécurité à laquelle elles aspirent. Les CLSC, malgré toute leur bonne volonté, ne disposent pas des budgets qui leur permettraient d'implanter le programme-cadre de maintien à domicile élaboré en février 1983 par le Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain.

Deux heures par semaine, dans le cas de Mme X, peut apparaître comme une aide insuffisante, qui a tardé à venir, d'autant qu'il s'agit d'une situation urgente. C'est tout de même plus que pour la majorité des personnes âgées qui bénéficient du programme communautaire de services à domicile axé sur le support à l'autonomie. Dans un très grand nombre de cas, les ressources des CLSC ne permettent de l'aide qu'une heure et demie par semaine, ou aux quinze jours, quand ce n'est une seule fois par mois. Peut-on vraiment parler d'un réseau de maintien à domicile cohérent et qui réponde véritablement aux besoins de la population?

(A suivre)

◆ Cadillac Fairview

«Si les déclarations de Cadillac Fairview s'avèrent exactes» a déclaré hier le chef de l'opposition, M. Jean Doré, « le maire de Montréal, comme le craignons, a délibérément induit le conseil en erreur. En conséquence, nous exigeons qu'il rende publique la proposition écrite de Cadillac Fairview en sa possession, dans le but de se disculper ou qu'il se rétracte et présente ses excuses au conseil et à la population.»

M. Bullock admet que, le 31 janvier, en compagnie du sénateur Leo Kolber, il a rencontré M. Michel Gaucher, président de Sofati. Il s'agissait d'une visite de courtoisie, en réponse à une invitation de M. Gaucher.

«Nous lui avons souhaité bonne chance dans sa nouvelle entreprise de la rue Berri, en même temps que nous avons décliné son (M. Gaucher) offre de participation au projet qu'il propose. Cette rencontre constitue l'unique contact que nous ayons eu soit avec M. Gaucher lui-même, soit avec Sofati, ou avec des représentants, porte-parole ou intermédiaires de cette compagnie» affirme M. Bullock.

L'initiative d'une association Sofati/Cadillac Fairview reviendrait donc, selon ces propos, à M. Gaucher et non à la société Cadillac Fairview comme le déclarait le maire de Montréal au conseil municipal.

La société Cadillac Fairview a eu des pourparlers avec la Caisse de dépôt et placement pour la réalisation du projet de l'avenue McGill College.

Au cours d'une rencontre entre le maire de Montréal et les représentants de la société Cadillac Fairview, il a été question d'une hypothèse d'association entre la Caisse de dépôt et placement et la société Cadillac Fairview pour la construction d'une salle de concert rue Berri. «Mais il ne faut jamais mentionné, ni même suggéré, la participation d'une tierce partie, que ce soit Sofati ou une autre.»

Le RCM estime que le maire de Montréal se livre à des manoeuvres de diversion en faisant porter le débat sur le choix d'un site, plutôt que sur le choix entre deux projets, l'un fort avancé et précis, celui Cadillac Fairview, l'autre, embryonnaire, celui de la société Sofati.

«L'intérêt manifeste par de nombreux développeurs pour l'érection de la salle de concert, quel que soit le site, ne fait qu'appuyer la demande du RCM pour que le constructeur, sinon l'architecte de la salle de l'OSM, soit choisi par concours public.»

◆ Lévesque

que a fait parvenir hier à la famille du disparu :

« Au moment où nous apprenons la triste nouvelle de son décès, je tiens à assurer toute la famille et les amis de Georges-Émile Lapalme de ma profonde sympathie. Mes collègues du gouvernement se joignent à moi aujourd'hui pour témoigner de notre reconnaissance envers cet homme d'État qui a si longtemps et si bien servi les siens.

« Toute faite d'intégrité et marquée au sceau d'une vigueur intellectuelle peu commune, la carrière de M. Lapalme, axée sur le développement culturel, aura servi en particulier à déclencher cette ouverture du Québec au monde, si essentielle à toute notre société aujourd'hui.

« Ai-je besoin de rappeler d'autre part que, si quelqu'un a mérité sur le plan politique le titre de père de cette révolution tranquille, donc nous sommes les héritiers, c'est bien cet homme à la fois fier et modeste, ombrageux et attachant, dont je m'honore d'avoir été l'ami plus encore que le collègue. »

Le Québec moderne doit beaucoup à M. Georges-Émile Lapalme, estime pour sa part M. Claude Ryan, tandis que le premier titulaire des Affaires culturelles y a laissé « une trace indélébile », selon l'un de ses successeurs, M. Jean-Paul L'Allier.

Ce dernier, qui fut ministre des Affaires culturelles au début des années 1970, déclare que deux faits l'ont frappé : la grande qualité de l'intervention politique de M. Lapalme, qui a laissé une trace indélébile au ministère qu'il a fondé en 1961; le peu de cas que les anciens collègues de M. Lapalme ont fait d'un homme de cette qualité. Il déplore l'oubli dont il a été frappé par la suite.

Maintenant consultant en affaires publiques à Québec, M. L'Allier a noté alors que les anciens collègues de M. Lapalme appréciaient ses idées et ses programmes, mais le considéraient comme un don guichotte et même embarrassant dans la gestion quotidienne des intérêts du pouvoir. Il rappelle un incident typique à cet égard. Lorsqu'il s'est agi de trouver un successeur à M. Jean Chapdelaine, à titre de délégué général du Québec à Paris, quelques ministres ont proposé M. Lapalme, qui était d'ailleurs à l'origine des relations renouvelées avec la France et qui aurait apporté des qualités remarquables à cette haute fonction. Mais d'autres s'y sont violemment opposés.

Pour M. L'Allier, ce décès est une lourde perte et il déplore qu'on ait pas, individuellement et collectivement, écouté davantage M. Lapalme quand il était là.

Quant au député libéral d'Argenteuil, M. Claude Ryan, il a publié le communiqué suivant :

« Avec la mort de Georges-Émile Lapalme, le Québec perd un serviteur sincère, intelligent et cultivé. Pendant toute sa carrière politique, M. Lapalme n'a eu d'autre souci que de contribuer à une meilleure qualité de la vie démocratique, de la culture et des institutions. Par l'accent qu'il mit sur le respect de l'intelligence, la réforme des institutions, la justice sociale, l'affirmation du Québec et le respect des libertés individuelles, Georges-Émile Lapalme prépara la Révolution tranquille et en fut ensuite l'une des figures dominantes. Le Québec moderne lui doit beaucoup. Respectueux de ses concitoyens, M. Lapalme insista toujours sur l'importance des idées en politique. Il fut aussi un grand ami des arts et des lettres. Il voulut que les valeurs les plus élevées de l'esprit aient leur juste place dans l'action des pouvoirs publics. On lui doit la modernisation de plusieurs institutions culturelles québécoises.

Quant à l'ex-ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, il a connu M. Georges-Émile Lapalme dès 1959-60, quand il participait à la fabrication des éléments du programme libéral. Il l'a encore mieux connu en 1963, quand M. Lapalme présidait le comité parlementaire de la Constitution, dont le sous-ministre Claude Morin était le secrétaire.

«C'est un bonhomme que j'ai beaucoup respecté, notamment par le contraste avec la notion de politicien que j'avais alors. J'avais alors une piètre opinion des politiciens, que je voyais comme des patroneux, assez peu cultivés. Et, avec M. Lapalme et quelques autres de l'équipe Lesage, je me suis rendu compte qu'il existait des politiciens qui n'étaient pas incultes... M. Lapalme connaissait l'histoire du Québec, l'histoire de la politique au Québec et il comprenait l'évolution de la société québécoise. Il m'impressionnait et j'aimais l'écouter parler. Il m'apprenait beaucoup. Moi qui venais de quitter l'université, je l'aurais bien vu dans une université...», a précisé M. Morin au Devoir.

◆ Contrats

mier destroyer, l'Assiniboine,est immobilisé en cale sèche depuis le début du conflit et «nous n'avons pas l'intention de le sortir de là», a déclaré le ministre à la sortie des Communes. Quant au troisième, le Margaree, le ministère n'envisage pas pour le moment de le refiler à une autre compagnie parce qu'il n'est attendu qu'en juillet prochain.

Le contrat initial pour les trois destroyers décroché par Marine était d'une valeur de $15 millions mais hier, le responsable du dossier au ministère des Approvissionnements a révélé au Devoir que des réparations additionnelles demandées par le ministère de la Défense avaient fait grimper le contrat à près de $23 millions. Et on évaluait non plus à $5 millions mais bien à tout près de $10 millions la perte d'un seul contrat.

Le président du caucus des députés conservateurs, M.Pierre Cadieux, s'est engagé à intervenir auprès du ministre responsable pour obtenir un sursis pour Marine.

N'ayant pas été mis au fait des avis envoyés à la compagnie mercredi puis vendredi derniers, M. Cadieux a appris la nouvelle comme tout le monde mardi «par la radio». Il en fut d'autant plus étonné que dimanche soir il avait rencontré M. André à Montréal, qui ne lui avait soufflé mot du couperet qui pendait désormais au dessus du chantier.

«Bien des membres (du caucus des députés conservateurs du Québec) discutent de cette histoire présentement», a déclaré M. Cadieux hier à un groupe de journalistes. M. Cadieux venait de sortir d'une réunion spéciale entre les députés québécois et une délégation du Conseil du Patronat du Québec. Le CPQ a soumis ses requêtes aux représentants fédéraux du Québec mais n'a pas parlé du conflit à Marine.

Le député libéral de Saint-Maurice, M. Jean Chrétien, s'est aussi intéressé au dossier hier pour demander si un nouvel appel d'offres n'allait pas nuire à la compagnie Vickers, de Montréal, qui s'est classée deuxième lors du premier appel d'offres et dont les chiffres sont désormais connus.

Le ministre a reconu que l'objection de M. Chrétien était «valable» mais «il y a d'autres points de vue également».

Le ministre n'a pas à recourir à un pouvoir extraordinaire pour annuler le contrat car des dispositions de l'entente avec Marine lui permettent déjà de se retirer si le chantier est paralysé.

Advenant le cas où il retirerait le contrat, le ministre n'écarte aucune option pour choisir le remplaçant: «il y a tout un éventail de possibilités»,a-t-il dit.

Cependant,les nouveaux appels d'offre sont prêts et il est prévu de rejoindre les cinq ou six autres compagnies concurrentes initialement sur les rangs et de leur demander un nouveau prix, compte tenu des réparations additionnelles demandées en cours de route par le ministère de la Défense. Le ministère des Approvisionnements et Services rappellera aussi aux compagnies que les délais ont été modifiés: ainsi plus personne n'attend le Saguenay en mai comme cela avait été prévu au tout début, mais plutôt en novembre. Les chantiers doivent donc être disponibles à ce moment. Le «nouveau» Margaree est attendu en juillet 1986.

S'il procède à une nouvel appel d'offres, le ministère demandera aussi aux compagnies «de nous donner une idée» de leur nouveau prix pour le Margaree, au cas où la grève durait à Sorel.

Hier à Ottawa, le ministre des Approvisionnements et Services s'est bien gardé de commenter le conflit, sinon pour prendre avec un grain de sel les informations qui paraissent sous de telles circonstances (la compagnie avait indiqué lundi que les deux contrats étaient déjà annulés):

« Je suis réticent à prendre ce qui est publié sur le conflit comme étant final ».

◆ Humour

au refus du président de l'Assemblée nationale, M. Richard Guay, d'accueillir le dîner officiel au restaurant «Le Parlementaire», dans les locaux mêmes de l'Assemblée nationale. M. Lévesque a ajouté qu'il avait été assez dépité par ce refus.

Avant de reconnaître que «l'école, c'est platte», M. Lévesque a aussi fait allusion en termes voilés à une négociation en cours avec la Centrale de l'enseignement du Québec pour rouvrir les décrets dans leur dernière année d'application.

Côté politique, M. Lévesque a fait allusion deux fois aux libéraux. D'une part, en déclarant que certains jeunes n'étaient pas présents parce qu'«ils attendent un changement de gouvernement, c'est normal»... D'autre part, en lançant au député libéral Claude Dauphin: «Si c'est çà votre programme politique, vous êtes dangereusement en danger, les boys».

Malgré tout, M. Lévesquer a lancé un message politique très clair aux 150 jeunes invités: «C'est vous qui pouvez rejoindre le nombre élevé de jeunes qui renoncent à tout espoir et qui, d'une certaine façon, renoncent à la vie. Est-ce que je peux vous demander de nous aider pour mettre en marche et pour amplifier des choses, des programmes?».

M. Lévesque a aussi dressé le bilan de l'action gouvernementale, des trois programmes destinés aux jeunes: ratrapage scolaire, stages en entreprise et travaux d'utilité sociale, programmes qui ont déjà touché 25,000 jeunes en six mois, sur l'objectif de 50,000 en deux ans.

Mais il fallait voir le visage sérieux de tous ses ministres, pendant ses propos qui n'étaient pas dans le ton de la cérémonie d'hier, pour se rendre compte que le premier ministre n'est pas seulement mis sous observation par les médias... Entre parenthèses, M. Lévesque a inauguré hier sa première paire de lunettes, dont il ne s'est pas servi pendant son discours.

Quant à la soirée, elle s'est poursuivie très agréablement. A la table des différents ministres, on parlait très sérieusement du développement des entreprises, des facilités offertes aux jeunes artistes, des problèmes écologiques ou des blocages de la société devant les jeunes. Une jeune diplômée qui a lancé avec un associé une entreprise contrôlant la qualité de l'eau signalait au ministre Rodrigue Biron, responsable des Bourses d'affaires, les trop longs délais pour obtenir une réponse, notamment dans les institutions financières. Un autre, créateur d'un synthétiseur, demandait des conseils au président de la Bourse de Montréal.

A la plupart des tables, les débats semblaient intéressants, avant même que la Ligue nationale d'improvisation se mêle de jongler avec les thèmes de l'Année internationale de la jeunesse: paix, participation, développement. Et avant même que les ministres ne se soient vus obligés d'improviser, après que les comédiens leur aient confié leurs maillots, rouges et bleus. Pierre-Marc Johnson, Clément Richard et Guy Chevrette étaient du bord des bleus, bien entendu.

En présence de 16 ministres et de 150 jeunes

Québec lance officiellement l'Année internationale de la jeunesse

LIA LEVESQUE

QUEBEC (PC) — Le gouvernement du Québec a officiellement lancé hier soir l'Année internationale de la jeunesse, en présence de 16 ministres et de plus de 150 jeunes.

La cérémonie a été organisée dans le moindre détail: les jeunes ont pu traiter du thème de leur choix avec un ministre concerné par ce dossier.

Les 150 jeunes ont été sélectionnés dans toutes les régions du Québec et dans les domaines les plus divers: représentants d'organismes de jeunes, animateurs d'émissions de radio ou de télé pour jeunes, médaillés de disciplines sportives, boursiers d'universités ou de cégeps, gagnants de concours des corporations professionnelles, etc. Tous incarnent une image jeune et vivante de la réussite.

Parmi l'assistance, on remarquait par exemple les Sylvie Bernier, le comédien Normand Brathwaite et le cinéaste Mario Bonenfant.

En cette époque où l'on parle de la jeunesse surtout pour dénoncer sa détresse — chômage, aide sociale, suicide, crise de valeurs —, le gouvernement a choisi de présenter des modèles de succès et d'efforts récompensés.

Pour l'occasion, les jeunes ont été réunis à une table par groupes de huit, assignés à un des 18 ministres. Durant tout le repas, ceux-ci pouvaient discuter avec lui de travail, d'économie, d'environnement, de condition féminine ou de culture, selon leur centre d'intérêt. Un journaliste spécialisé servait à la fois d'animateur et d'observateur.

Le premier ministre René Lévesque a tenu à s'adresser lui-même aux jeunes pour le lancement officiel de leur année internationale. Il a déridé l'auditoire avec plusieurs blagues, parfois d'un goût douteux.

Selon lui, « il est faux que la jeunesse québécoise est toute mal prise, toute pognée. C'est vrai, il y a un nombre effarent de jeunes qui se débattent dans un tunnel tout noir, qui renonce à tout espoir. »

Il a invité les jeunes qui étaient présents à rejoindre leurs pairs qui éprouvent des difficultés et à les « secouer ».

Il a tracé un bilan des programmes de création d'emploi institués par le gouvernement pour venir en aide aux jeunes diplômés, chômeurs et assistés sociaux.

Le président du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Année internationale de la jeunesse, M. Michel Clair, a lui aussi invité les jeunes à faire de leur année un succès.

La Ligue nationale d'improvisation participait aussi à la cérémonie officielle au Château Frontenac. Ces jeunes artistes ont présenté une improvisation sur les trois thèmes de l'Année internationale, soit Développement, Paix et Participation.

◆ Médiation

rapport aux parties.

M. Fréchette ajoute que la médiation est un mécanisme utilisé à l'occasion et qui donne des résultats positifs. « Le gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir sur le fond du litige en aucune façon et ne peut que souhaiter que les parties offriront toute leur collaboration, de façon spontanée, au conseil de médiation. »

Il n'y a pas de délai à la médiation, dit M. Fréchette, qui n'a pas l'intention de bousculer quiconque, tout en souhaitant un règlement dans les meilleurs délais.

Il y a six mois aujourd'hui que les travailleurs de Marine sont en grève.

Au moment de rencontrer la presse, le ministre n'était pas au courant des déclarations du ministre fédéral, M. Harvie André, concernant les contrats qui pourraient être accordés au chantier maritime de Sorel.

Pour le député de Richelieu et ministre du Revenu Maurice Martel, le conflit à Marine a toujours été « mi-privé, mi-public », l'Etat étant sociétaire à 65 % de cette entreprise. M. Martel, rejoint à son bureau de Québec en fin d'après-midi, a fait état des étapes déjà franchies dans ce dossier vieux de six mois et s'est réjoui de la possibilité d'une reprise du travail pour un millier de travailleurs de son comté: « il faut que la vie économique reprenne ... que les parties se rapprochent ». Il fallait que soit rompu « l'immobilisme » des pourparlers, a-t-il commenté peu après l'annonce de la formation d'un conseil de médiation. La région de Sorel perd $1 million par semaine en raison du conflit à Marine, ce qui ne va pas sans conséquences néfastes pour l'activité des marchands. M. Martel estime que « le gouvernement se devait d'intervenir », pour le plus grand bien de la région et de l'entreprise. Marine Industrie a selon lui à « maintenir sa capacité de concurrencer ses rivales sur le marché international », particulièrement dans le domaine hydroélectrique. L'étape actuelle est susceptible, selon le ministre, de stopper la détérioration du climat social qui va grandissant depuis six mois dans la région de Sorel.

◆ Reagan

firmé M. Reagan, seule « notre détermination à maintenir une défense forte a influencé les Soviétiques, les incitant à revenir à la table de négociation ».

Aussi, à quelques semaines de la reprise du dialogue américano-soviétique sur le désarmement à Genève, le 12 mars prochain, M. Reagan a-t-il exhorté les membres du Congrès « à moderniser » la défense des États-Unis.

« Votre vote, au printemps, sur le missile "gardien de la paix" (le missile MX) sera le test déterminant de notre résolution à maintenir la force dont nous avons besoin afin de s'engager vers des réductions mutuelles et vérifiables des armements » avec l'URSS.

« Depuis 1981, a poursuivi le président, nous nous sommes engagés à rechercher des accords équitables et vérifiables qui diminueraient le risque de guerre et réduiraient le volume des arsenaux nucléaires. »

Il s'est attaché à défendre son Initiative de défense stratégique (IDS), communément appelée « guerre des étoiles » et qui vise à doter les États-Unis d'un bouclier spatial susceptible de bloquer toute attaque de missiles soviétiques.

« Certains disent, a indiqué M. Reagan, qu'il s'agit de porter la guerre dans les cieux — mais son objectif (celui de l'IDS) est d'empêcher la guerre, dans les cieux comme sur la terre », a affirmé M. Reagan qui ne veut pas que son projet soit appelé « guerre des étoiles ».

Il a en outre défendu ce projet en assurant que les Soviétiques « avaient déjà développé des systèmes de défense stratégique qui dépassaient ceux des États-Unis » et entame « un programme de recherche couvrant sensiblement les mêmes domaines technologiques que ceux que nous explorons ».

Le président, s'en prenant ensuite « à la dictature sandiniste au Nicaragua », a défendu l'aide que les États-Unis apportaient aux *contras*, les contre-révolutionnaires antisandinistes. « Le soutien aux combattants de la liberté relève (pour les États-Unis) de l'autodéfense » et est conforme aux traités internationaux, a-t-il déclaré.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

CAHIER 2

Montréal, jeudi 7 février 1985

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

■ Sears a réalisé des ventes de $ 3.4 milliards l'an dernier

Les ventes nettes de la compagnie Sears au cours de l'année dernière se sont élevées à $ 3.4 milliards, en hausse de 3.6 % par rapport aux $ 3.3 milliards enregistrés en 1983. Les bénéfices nets de ce géant de la vente au détail se sont chiffrés à $ 37.3 millions, ou 43 cents par action, comparativement à $ 34.5 millions, ou 40 cents par action, lors de l'exercice précédent. Le bénéfice par action de Sears est calculé d'après la moyenne pondéré du nombre d'actions en circulation de la compagnie en 1984 et 1983, soit $ 87,306 983. Selon le communiqué transmis hier par Sears, les ventes de la société n'ont pas affiché la performance à laquelle les dirigeants s'attendaient en raison de la croissance insuffisante des ventes en Colombie Britannique et en Alberta.

■ Hausse de 26 % du bénéfice de Genstar

La société Genstar a annoncé hier que son bénéfice par action en 1984 avait augmenté de 26 %. Pour l'exercice clos le 31 décembre, le bénéfice net a atteint la somme de$ 131.8 millions, ou de $ 3.56 par action ordinaire, comparativement à $ 103 millions, ou $ 2.83 par action, en 1983. En 1984, les revenus se sont élevés à$ 1.9 milliard, contre $ 1.8 milliard en 1983. Au cours du quatrième trimestre de l'an dernier, le bénéfice net s'est élevé à $ 46.3 millions, ou $ 1.23 par action ordinaire, ce qui représente une hausse considérable par rapport aux $ 20.6 millions de profits réalisés au cours des trois derniers mois de 1983. Les revenus de la compagnie se sont élevés à $ 563 millions, comparativement à $ 480 millions lors de l'exercice précédent. Les principaux facteurs ayant contribué à la hausse du bénéfice net de Genstar en 1984 ont été la réduction des frais d'intérêt et un recouvrement d'impôt plus important que prévu.

■ Le profit de CAE passe à $ 19.8 millions

CAE Industries Ltd. a réalisé entre les mois d'avril et décembre 1984 un bénéfice net consolidé, avant postes extraorinaires, de $ 19.8 millions, en hausse de 33 % par rapport à la période correspondante de 1983 où le bénéfice avait atteint $ 14.9 millions, soit 42 cents par action. Les postes extraordinaires découlant principalement de la vente de la Division CAE-orse en novembre 1984, ont réduit le bénéfice net de $ 408,000, ce qui le porte à $ 19.4 millions. Le revenu net consolidé a augmenté de 5 %, passant ainsi de $ 227.8 millions à $ 240 millions. Le carnet de commandes de la compagnie a enregistré une hausse remarquable de $ 122 millions par rapport à l'année dernière pour atteindre les $ 388 millions. L'encaisse a presque doublé pendant cette même période, dépassant $ 54 millions à la fin de la période de neuf mois.

■ Dividende pour les actionnaires de Xerox et Lafarge

Le conseil d'administration de Xerox Canada Inc., a déclaré hier des dividendes de 18 cents par action ordinaire et de 18 cents par action de catégorie A. Ceux-ci seront payables le 20 février aux actionnaires inscrits le 14 février. De même, le bureau de direction de Lafarge vient de déclarer un dividende à ses actionnaires détenteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées convertibles. Dasns le premier cas, il s'agit d'un versement de 5 cents qui sera payable le 28 février prochain. Les détenteurs du deuxième type de titre recevront 61 cents par action le même jour s'ils sont inscrits avant le 19 février prochain.

■ Du pétrole brut sera extrait de l'Extrême Arctique

C'est à compter de l'été prochain que du pétrole brut, extrait pour la première fois des gisements pétrolifères situés dans l'Extrême-Arctique canadien, sera exporté par pétrolier vers les marchés du Sud. La Panarctic Oils Ltd. a reçu l'autorisation de poursuivre son projet pilote au champ pétrolier Bent Horn.

■ Forex : La Cour supérieure donne son autorisation

Le juge Claude Larouche de la Cour supérieure a rendu hier son jugement sur la requête de Forex Inc., visant à autoriser le dépôt d'un arrangement avec ses créanciers.

La Cour autorise le dépôt de l'arrangement proposé en vertu de la loi C-25 sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Elle confirme la nomination de M. Claude Mercure comme coordonnateur etordonne la convocation de tous les créanciers de Forex Inc., garantis et non garantis, à une assemblée devant se tenir à Val d'Or le 19 mars 1985.

À cet égard, les créanciers recevront très bientôt, par courrier recommandé, un avis de convocation du coordonnateur accompagné d'une formule de preuve de réclamation et d'une copie de l'arrangement proposé.

■ Les chercheurs des laboratoires Bell pourraient créer une révolution

Les laboratoires Bell, filiale de recherche du géant américain des télécommunications ATT, seraient à la veille de mettre au point des micro-processeurs beaucoup plus rapides que les micro-processeurs actuels, selon l'hebdomadaire des affaires américain Business Week.

Une telle découverte permettrait, selon Business week, la construction d'ordinateurs et d'équipements de communication infiniment plus puissants que les ordinateurs d'aujourd'hui.

Les premiers indices de cette découverte ont été révéles par mégarde, indique l'hebdomadaire, lors d'une visite des laboratoires Bell par des journalistes, a qui un directeur d'étude enthousiaste a mentionné des recherches sur un transistor ballistique, dans lequel les électrons transitent au maximum de leur vitesse théorique.

En modifiant les schémas de construction des micro-processeurs, les chercheurs de Bell Laboratories auraient atteint des vitesses de déplacement des électrons, et donc d'opération, proches du millionième de millionième de seconde.

Les laboratoires bell ont indiqué qu'ils publieraient une communication sur ces recherches en mars prochain.

■ Nominations chez Desjardins

Le Groupe Desjardins, assurances générales, a annoncé hier les nominations suivantes au sein de sa direction : M. Conrad Leblanc est nommé président de l'exécutif et M. John Harbour, président directeur général. Oeuvrant dans le domaine de l'assurance depuis de nombreuses années, M. Conrad Leblanc était, depuis 1979, président et chef de la direction du Groupe Desjardins. Âgé de 39 ans, M. John Harbour travaille au sein du Groupe Desjardins depuis plusieurs années. Membre de l'équipe créée par M. Leblanc pour effectuer le redressement, M. Harbour a occupé successivement les fonctions de contrôleur, vice-président finances et directeur général.

Un cinquième geste depuis un an

Power Corp poursuit sa restructuration en émettant une nouvelle série d'actions

JEAN CHARTIER

Power Corporation a posé hier son cinquième geste majeur dans la vaste restructuration financière entreprise voici maintenant un an. Le holding de la Place Victoria offre à ses actionnaires privilégiés le droit d'acquérir 480,000 nouvelles actions privilégiées au prix de $ 28 l'action. Cette offre est datée du 6 février et soumise aux actionnaires détenteurs d'actions privilégiées le 31 janvier dernier. Elle est complémentaire à l'offre d'actions ordinaires rendue publique au mois de janvier.

M. Paul Desmarais et ses associés détiennent 98 % des 2.5 millions d'actions privilégiées de Power Corp du Canada en cours. La nouvelle offre d'actions privilégiées à M. Desmarais par Power Corp était obligatoire en vertu des réglements de la compagnie. Elle implique un déboursé de $ 13.4 millions si M. Desmarais s'en prévaut pleinement.

Chacune des actions privilégiées de Power Corp déjà détenue par M. Paul Desmarais donne droit à 10 votes. Cela lui procure un bloc solide de 25 millions de votes sur les 47 millions de votes exerçables avant l'offre publique de janvier. M. Desmarais détient à ce jour 68.9 % des droits de votes de Power Corp et 30.9 % du capital-actions. Il s'agit de voir s'il laissera sa participation diminuer à 60 % des votes disponibles, en ne se prévalant pas de l'offre de Power Corp.

Jeudi prochain le 14 janvier, Power Corp recevra un montant de $ 115 millions, moins commission, fruit de l'émission de 4 millions d'actions ordinaires à $ 28 l'action faite voici trois semaines. Ce montant sera utilisée, pour sa plus grande partie, aux fins d'une réduction des emprunts bancaires.

C'est dire que la situation financière de Power Corp va devenir plus saine que celle de tout autre holding canadien. En effet, la dette de Power Corp sera réduite à $ 100 millions tandis que l'actif est évalué à plus de $ 1.2 milliard, d'après la dernière analyste publiée par M. Harold Wolkin, de la firme Nesbitt Thomson Bongard.

En avril 1984, Power Corp a vendu 20.5 % des actions de la Corporation financière Power à la Caisse de dépôt et de placement du Québec, à la Banque royale et à la Banque de Nouvelle-Écosse pour un montant de $ 114 millions. Ce montant a été affecté à une réduction de la dette à long terme. Or, au 31 décembre 1983, la dette à long terme de Power n'atteignait que $ 292 millions. Les émissions publiques d'avril 1984 et de janvier 1985 auront rapporté $ 225 millions au trésor de Power Corp.

En outre, l'émission publique de la Corporation Financière Power n'est pas comptée ici puiqu'elle a été retirée du marché au mois d'août dernier; on peut s'attendre à ce qu'elle resurgisse de nouveau dans un peu plus de trois mois. Cette fois, le fruit de cette émission ne servira plus à réduire des dettes, celles-ci ayant été réduites à un niveau extrêmement bas.

En plus de la première émission d'actions de la Corporation financière Power en avril 1984, de la deuxième émission retirée en août 1984, de l'émission d'actions ordinaires de Power Corp en janvier 1985, et de l'émission d'actions privilégiées de février 1985, il faut ajouter la vente de 1.5 million d'actions de la Banque nationale à $ 15.25 voici deux semaines pour des entrées de fonds de $ 23 millions.

Ces quatre transactions faites ou en cours et la transaction remise à plus tard auront fait fondre la dette de Power, qui était déjà fort basse voici un an, et auront permis au holding d'amasser un bon pécule en caisse.

On ne sait pas comment seront utilisés les $ 23 millions provenant de la vente des actions de la Banque nationale et les $ 25 millions qui ne seront pas affectés à la réduction des emprunts bancaires sur l'offre publique en cours. Encore moins les $ 100 millions et plus qui proviendront de l'émission à venir de la Corporation financière Power. Il n'apparaît pas évident aux analystes qu'ils seront affectés tout de go à l'achat d'actions du Canadien Pacifique. M. Desmarais a souvent déjoué les attentes des spéculateurs.

Au 31 décembre dernier, Le président du conseil d'administration de Power Corp n'a pas porté la participation de son holding dans le Canadien Pacifique à 15 % des actions, en dépit d'une lettre d'entente à ce propos avec la direction du CP. Cela n'a créé aucune tension au sein du CP, tout au contraire, estime M. Wolkin. Depuis quelque temps, il y a rumeur que M. Burbridge, le président du conseil du CP, cèdera sa place l'automne prochain à M. Stinson, actuellement président. Il y a aussi rumeur à l'effet que M. Desmarais pourrait dès lors être nommé vice-président du conseil d'administration.

Cette nomination est possible, estime M. Wolkin, sans même que M. Desmarais n'augmente sa participation dans le CP. Il souligne le fait que M. Desmarais a toujours su déjouer les attentes. Il ne lui apparaît pas évident qu'il va acheter de nouvelles actions du CP sous peu. Pourquoi le ferait-il? Les actions du CP lui coûteraient $ 60 chacune et lui rapporteraient un rendement de 2 % tandis que le coût d'emprunts auprès de banques pour l'achat de ces actions atteindrait 10 ou 11 % en paiements d'intérêt. M. Desmarais est déjà le premier actionnaire du CP. Pourquoi ferait-il davantage à ce moment-ci, tandis que l'action du CP a quasi doublé en valeur depuis six mois?

La compagnie affirme que rien n'a changé dans ses affaires

Le prix des actions de Comterm Inc. a réalisé des progrès remarquables depuis une semaine

PAUL DURIVAGE

L'action de la compagnie de bureautique et informatique Comterm Inc. de Pointe-Claire a continué sa forte progression remarquée au cours des derniers jours, sans raison apparente, à la Bourse de Montréal hier.

Celle-ci, boudée jusqu'à récemment par les investisseurs, a gagné encore 21 cents à un cours de $ 1.70 dans un marché par ailleurs haussier hier. Le volume fut alors de 195,555 actions.

La compagnie Comterm Inc a déclaré dans un communiqué qu'il n'y avait eu « aucun développement significatif dans ses affaires qui n'aurait pas déjà été rendu public, pouvant expliquer la récente hausse de son titre ». La compagnie a apporté cette précision à la demande de la Bourse de Montréal.

Le titre qui valait aussi peu que 99 cents il y a quelques jours, a gagné 8 cents à $ 1.25 lundi dans un échange de 98,445 actions et encore 24 cents à $ 1.49 mardi tandis que 135,451 actions changeaient de mains.

L'action était encore inchangée à 10 heures 35 hier matin. Elle ajouta un cent à 11 heures 30, puis 17 cents à 14 heures. Au cours de l'heure qui suivit, le titre monta jusqu'à $ 1.90. Comterm commença cependant à se replier un peu après la publication de la précision de l'administration. Il affichait $ 1.80 à 15 heures 30 pour finalement clôturer à un cours de $ 1.70, néanmoins une forte avance de plus de 14 % par rapport à la veille.

Selon M. Philippe Said de F.H. Deacon, Hodgson Inc, des raisons techniques expliqueraient vraisemblablement cette croissance exceptionnelle. L'analyste qui suit de très près l'évolution de cette compagnie depuis quelques années, estime en effet possible que la hausse des derniers jours soit tout simplement imputable à une demande particulièrement forte de la part d'investisseurs qui étaient jusqu'alors à découvert.

On dit qu'un investisseur est à découvert lorsqu'il n'a pas en sa possession des actions qu'il a vendu. Cette position est souvent prise par des spéculateurs qui croient qu'un titre va baisser et désirent en tirer profit. Ils vendent ainsi les actions au prix qu'ils jugent encore élevés pour, souhaitent-ils, les racheter à rabais et couvrir leur position, quand le titre aura suffisemment baissé de valeur. Advenant le cas cependant où ils se soient trompés et que le titre prenne de la valeur, ils se dépêcheront de racheter les actions qui leur font défaut afin de minimiser leurs pertes.

Le dernier rapport de la Bourse de Montréal sur les positions à découvert faisait effectivement état de quelque 800 actions de Comterm ainsi manquantes dans les registres de ses membres. Ce rapport remonte toutefois au 15 janvier dernier.

Selon M. Said, cette hypothèse semble d'autant plus plausible que le volume d'actions rapporté sur Comterm au cours des derniers jours fut relativement important. C'est là le signe d'une demande excédentaire et non d'une rareté relative de l'offre.

De fait, le volume moyen des trois dernières séances fut de 126,483 parts. Par comparaison, un volume moyen de 18,320 actions fut enregistré sur le titre au cours des quatre dernières semaines de 1984 et des deux premières de janvier, selon le Service des statistiques de la Bourse de Montréal.

Notons que même après la forte progression des derniers jours, Comterm est encore loin d'établir un record. Le titre valait en effet encore autant que $ 8 l'an dernier. Une émission de capital de $ 28.5 millions fut par ailleurs réalisé au Québec en décembre 1983 à un prix de $ 8⅝ l'action, à la faveur du Régime d'épargne-actions du Québec. Le titre devait dependant amorcé une forte désescalade alors que l'acquisition de la filiale Bytec s'avéra ne pas apporter les bénéfices escomptés.

Même s'il frôle encore son bas niveau, le dollar résiste bien à la flambée de la devise américaine

(PC-AFP) — Pour une deuxième journée consécutive, le dollar est venu mercredi à 1-100 de cent près de chuter à son bas niveau record. Avant la fermeture des marchés de changes étrangers, il a cependant repris de la vigueur pour finalement coter à 74.91 cents US, soit à quelques centièmes de cent de moins que son niveau de fermeture, la veille, alors qu'il avait terminé la journée à 74.97 cents US.

Mercredi, en début de journée, il a coté à 74.87 cents US, cessant sa régression avant de toucher 74.86 cents US, son plus bas niveau atteint en juillet dernier. Sa variation est demeurée infime tout au long de la journée, 74.97 cents étant le maximum qu'il ait atteint au regard de la devise américaine.

Le dollar canadien a tout de même manifesté une fermeté assez rassurante face à la devise américaine, quand on considère les difficultés rencontrées par les autres devises étrangères, a pour sa part noté M. Bob Lavers, gérant des opérations sur les marchés des changes chez Midland Doherty Ltd., de Toronto.

En effet, le dollar américain a défoncé le mur des 3.23 marks allemands et a bondi à des échelons records face au franc français et à la lire italienne.

Après avoir clôturé à 75.26 cents US vendredi dernier, la devise canadienne a perdu plus de 1-3 de cent, à la suite de la crainte d'une hausse des taux d'intérêt aux États-Unis, situation susceptible d'attirer les investissements outre-frontière.

Ailleurs

Le dollar américain a ainsi poursuivi sa progression hier sur le marché de New York, établissant de nouveaux records à l'égard du mark et du franc français.

À Paris, le billet vert a dépassé son record de la veille (9.8290 francs francais) au cours des premiers échanges entre banques. La devise américaine s'est ainsi traitée à 9.8370 ff en milieu de matinée après avoir atteint en début de journée 9.8440 ff, son cours historique le plus élevé.

Pour le public français, le dollar est vendu pour la première fois hier au guichet des banques à plus de 10 ff.

La tendance est la même sur les autres places financières.

À Francfort, le billet vert a ouvert à 3.225 dm contre 3.22 dm mardi matin.

La livre résiste bien parmi les monnaies européennes. A Paris elle s'est échangée en milieu de matinée à 10,9405 ff contre 10,9300 ff au fixing de la veille. À Zurich la devise britannique a ouvert hier matin à 3.0450 fs contre 3.0420 à la cloture mardi après-midi.

Le franc français est assez ferme également à Francfort, où il a ouvert à 32.75 dm pour 100 francs, contre 32.73 mardi après-midi. À Zurich, il a coté hier matin à 0.2782 fs contre 0.2780 à la cloture mardi après-midi.

L'or, qui avait débuté la séance à $303.70 l'once, est retombé en clôture à $302.20 contre 302.30 mardi en fin de séance.

Personne n'a encore fait d'offre pour Melchers

(PC) — Le comité de solution de rechange de l'usine Melchers a affirmé qu'aucune offre d'achat ne lui avait encore été transmise pour la relance de la distillerie de Berthierville.

C'est dans la plus grande des confidentialités que le comité, réuni hier matin à la Place de la Bourse à Montréal, a décidé de traiter de la relance de l'usine, dont la fermeture a été annoncée pour l'été par son propriétaire, la compagnie Seagram.

Le comité, composé du maire de Berthierville Jude Guèvremont, du commissaire industriel René Desrochers et des représentants des gouvernements fédéral et provincial, de la compagnie et des travailleurs, a tenu à taire le nom de certains investisseurs avec qui il traite depuis quelques semaines afin de ne pas compromettre les chances de Berthierville.

Le comité de solution de rechange continuera de travailler à l'élaboration d'un cahier de charge dans le but d'attirer des acheteurs intéressés à acquérir les installations de Melchers à Berthierville.

Pas besoin de faire la queue... Aucuns frais • Placement garanti à 100% avec boni.

REÉR



jusqu'à 11,15% 3 ans



Coopérants
Ça c'est de l'assurance!
à l'extérieur de Montréal
1-800-361-8680

Plus de 350 représentants compétents pour vous servir à domicile • 287-6730

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

GESTION PERSONNELLE

ROBERT McLEOD de la *Presse canadienne*

Que faire quand on touche une grosse somme

Votre tante-gâteau vient de vous laisser un important héritage. Vous venez de gagner le million à la loterie. Tout à coup, tous vos problèmes financiers sont choses du passé. Est-ce vraiment le cas.

Que faire avec tant d'argent?

La suggesion des spécialistes: ne prenez aucune décision précipitée. Prenez tout le temps nécessaire pour déterminer quelles sont vos priorités.

« Dans un tel cas, il ne faut absolument pas vous dépenser sans compter en courant de l'un à l'autre afin d'obtenir des conseils d'un tas de personnes, » de dire Keith Doouglas, président de l'Institut des fonds d'investissement du Canada.

« Isolez-vous entièrement des conseillers amateurs et placez temporairemnt vos fonds dans un secteur financier sécuritaire et facilement accessible. Ce pourrait être un compte d'épargne à intérêts quotidiens ou un certificat d'investissement garanti à court terme. »

Intérêts croissants

Il est important de poser un tel geste dès que votre héritage ou que vos gains à la loterie sont touchés: les intérêts d'une somme importante d'argent peuvent en effet s'accumuler très rapidement. Ainsi, que rapportent $11 millions gagnés à la loterie en les plaçant dans un compte d'intérêts quotidiens à 6 %? C'est simple, vous recevriez $678,456 par année, soit $13,000 par jour.

Ce n'est donc pas sans raison que M. Douglas conseille aux bénéficiaires d'un tel pactole d'acquérir rapidement des connaissances financières ou de consulter un conseiller financier, un avocat ou un comptable.

L'objectif principal à atteindre est d'éviter d'être dévalisé par le fisc.

« Si vous laissez une somme de $11 millions ou toute somme importante dans un simple compte d'épargne, voous serez tout simplement assassiné par le fisc, » explique M. Douglas.

Après avoir touché le premier $1,000 d'intérêts, somme libérée d'impôts sur le revenu, vous devrez verser au ministère du Revenu 50 % de tout ce que vous recevrez en plus: vos gains vous placent en effet dans le créneau des revenus les plus lourdement imposés.

Il est par ailleurs à rappeler que les investissements sous forme d'actions dans les compagnies canadiennes sont taxés à un niveau beaucoup plus faible.

M. Douglas cite l'exemple d'une personne dont le revenu imposable s'élève à $25,000. De chaque tranche de revenus de $100 en dividendes provenant d'actions canadiennes, elle peut conserver $94.50 grâce aux crédits accordés à cette forme d'investissement. De son gain de capital, elle conserve donc $82.50, alors qu'elle ne touche que $63 sur les intérêts équivalents provenant d'un compte bancaire.

« L'analyse de ces résultats nous fait mieux comprendre les priorités que doit se fixer l'investisseur qui touche la forte somme. »

M. Douglas suggère également l'acquisition de biens immobiliers « parce que vous pouvez ainsi maintenir le niveau de vos actifs et même les augmenter. » Dans ce cas, également, les gains de capitaux sont plus généreusement détaxés par le fisc.

Consultations

Il suggère aux investisseurs d'opter pour de petits édifices à appartements plutôt que pour des édifices commerciaux ou industriels. Quoi qu'il en soit, l'amateur doit consulter un professionnel de l'immobilier avant toute décision dans ce domaine.

Quant à la répartition de son portefeuille, elle peut varier considérablement selon les préférences de chaque individu. Dans tous les cas, toutefois, M. Douglas recommande de conserver au moins 15 % de toute forte somme qui vous échoit dans un secteur d'investissement facilement accessible, notamment dans les obligations d'épargne du Canada. Ces fonds peuvent être utilisés à volonté et permettent également à leur propriétaire de sauter sur toute bonne occasion qui se présente à lui.

« Une bonne portion du pactyole, soit de 35 à 40 % et même plus, devrait être investie dans des actionss, » de dire M. Douglas. « Vous pouvez également investir dans des actions de compagnies étrangères mais, dans un tel cas, vous ne bénéficiez d'aucun crédit d'impôt. »

Il ajoute que, du reste, au moins 25 % devrait être investi dans l'immobilier.

Une autre façon de réduire l'impôt sur le revenu consiste à partager les revenus et à créer des fonds en fiducie pour ses enfants.

L'argent que vous prêtez à votre épouse et à vos enfants génère des intérêts qui sont taxés au niveau d'imposition des bénéficiaires et non au vôtre.

Alf Schmocker, président de la firme Financial Planners, à Toronto, cite l'exemple d'un fonds en fiducie pour un fils qui fréquente l'université. Ainsi, un fonds en fiducie de $120,000 rapporte des intérêts annuels de $12,000 qui sont absolument libres du fisc du fait qu'ils sont inférieurs au créneau de taxation individuelle de l'étudiant.

« Vous pouvez disposer ainsi d'énormes sommes d'argent en les mettant à l'abri de la voracité des agents de l'impôt. »

Création de Juri-Immeubles

Juristes et courtiers en immeubles pourront désormais travailler en plus étroite collaboration

CLAUDE TURCOTTE

Une nouvelle entreprise, visant à établir un lien d'affaires entre les juristes (avocats et notaires) et les courtiers en immeubles, vient de voir le jour au Québec.

Officiellement, cette nouvelle compagnie qui porte le nom de Juri-Immeubles Inc. existe depuis hier. Déjà une entente-cadre a été signée avec le groupe de courtage Century 21, permettant à certains de ses courtiers de participer à ce nouveau service, auquel ont adhéré d'autres courtiers indépendants. Le réseau compte présentement 32 courtiers.

Pour ce qui est des juristes, les dirigeants de Juri-Immeubles leur ont envoyé cette semaine par la poste une lettre les informant de la disponibilité de ce nouveau service, sans aucun frais d'inscription. Une enquête a déjà indiqué qu'au moins 80 % des notaires et avocats du Québec seraient intéressés à profiter de cette possibilité d'offrir à leurs propres clients un service de courtage en collaboration avec un courtier.

Par leurs fonctions et leurs relations souvent très proches avec des clients, les avocats et les notaires sont souvent placés dans une situation où on leur demande conseil pour la vente d'une propriété. La plupart d'entre eux n'ont pas le temps ou ne sont pas intéressés à mener les activités d'un courtier.

C'est pour leur permettre d'assurer jusqu'à un certain point ce service que Juri-Immeubles a été formé. Un notaire ou un avocat pourra désormais, lorsqu'un client lui demandera de l'aider à vendre une propriété, lui faire signer un mandat, transmettre le cas à Juri-Immeubles, qui pourra refiler ce dossier à un courtier agréé. Le propriétaire-vendeur pourrait d'ailleurs trouver lui-même un courtier agréé de son choix, à qui il fera signer un mandat également.

Pour le client, l'avantage de cette formule est d'avoir en tout temps pendant la période de mise en vente la possibilité de recourir aux conseils juridiques de son avocat ou notaire. Le client peut donc compter sur l'aide de deux professionnels, un juriste et un courtier, sans que cela ne lui coûte plus cher en honoraires.

Evidemment, ces honoraires ne comprennent pas les études spéciales qui pourraient être demandées, ni la préparation de l'acte notarié lors d'une vente d'immeuble.

Il y a présentement au Québec 12,000 juristes, dont environ 8,000 dans des pratiques privées. Tous ces juristes par l'intermédiaire de Juri-Immeubles pourraient rejoindre éventuellement l'un ou l'autre des 6,000 courtiers, grâce aux services actuels, tels que S.I.A., M.L.S., etc...

Comme c'est le cas dans le système traditionnel, la commission pour une vente sera de 7 %, soit 1 % au juriste qui a reçu un mandat et 6 % au courtier désigné, c'est-à-dire celui à qui il fut confié spécifiquement la vente d'une propriété en particulier. Cette portion de 6 % sera partagée de la façon suivante: 50 % au courtier vendeur, 50 % au courtier désigné et 20 % de la commission nette du courtier désigné.

Pour les avocats et les notaires, cette formule offre divers avantages: un service additionnel sans frais à leurs clients, jonction avec un réseau de vente et une nouvelle source d'honoraires.

Un sondage auprès de 452 juristes a indiqué que près de 50 % d'entre eux ont manifesté beaucoup d'intérêt pour cette formule; 33.4 % ont exprimé un intérêt moyen, en ce sens qu'ils demandent à voir comment cela va fonctionner et comment réagirait le Barreau; 9.7 % ont montré peu d'intérêt et 6.8 % n'en ont indiqué aucun.

Incidemment, les fondateurs de Juri-Immeubles ont soumis au Barreau ce nouveau service à toutes les étapes de sa mise au point. Ils ont en plus consulté deux firmes d'experts et tous affirment que Juri-Immeubles ne contrevient en aucune façon à la loi ou au code de déontologie.

Il reste à voir maintenant comment les juristes vont réagir dans la pratique. On se demande aussi comment les maisons de courtage vont prendre l'arrivée de ce nouveau service, qui pourrait parfois leur enlever une partie de leurs revenus, mais qui pourrait aussi amener de nouveaux clients.

Juri-Immeubles Inc. a pour président M. James Smith; Mm. Daniel Hudon et Sylvain Hurtubise sont respectivement vice-présidents aux affaires de courtage et aux affaires juridiques. Tous trois sont avocats.

M. Smyth, après avoir été professeur à la faculté de Droit de l'université de Montréal pendant dix ans, s'est rapidement fait une place dans le monde des affaires en devenant un actionnaire important dans un groupe d'entreprises, notamment Marque d'or-CEJ et dans CEJ Inc. La première existe depuis 20 ans et se définit essentiellement comme une maison de recherches; la seconde s'adonne surtout à la formation professionnelle et elle se propose du reste d'offrir l'an prochain des cours portant sur le secteur immobilier.

Toutes les deux cependant concentrent leurs activités dans le domaine juridique aussi bien en ce qui concerne l'informatique, que les librairies, les brevets d'invention, l'édition, les logos, etc... Ces entreprises détiennent présentement environ 75 % du marché québécois et leur chiffre d'affaires est de plus de $5 millions.

Imasco Limitée



Torrance J. Wylie

Imasco Limitée annonce la nomination de Torrance J. Wylie au poste de vice-président, affaires publiques, de la Société, en date du 1er janvier 1985. Avant de se joindre à Imasco, M. Wylie faisait partie d'un important cabinet de consultants en relations publiques et il avait été conseiller d'Imasco pendant plusieurs années. Il a son bureau au siège social de la Société, au 4, square Westmount à Montréal.

Imasco Limité est une importante société nord-américaine de produits et services de consommation qui exploite quatre divisions principales, Imperial Tobacco, Imasco USA, dont le principal actif est Hardee's Food Systems, Shoppers Drug Mart /Pharmaprix et Peoples Drug Stores. Les autres activités comprennent Le Groupe UCS, Tinder Box International et Placements Imasco.

Le déficit de Via Rail se chiffre maintenant à $398 millions

(PC) — Via Rail a réduit son déficit d'exploitation de 12 % pour le ramener à $398 millions l'an dernier, a annoncé la société d'État mardi.

Il en coûte toujours aux contribuables $57 par passager pour faire rouler les trains de voyageurs. Un peu moins de sept millions de personnes ont voyagé par Via en 1984, soit 3.5 % de plus qu'en 1983.

L'ancien conseil d'administration de Via, dissous dernièrement par le gouvernement conservateur, a tenu une ultime séance mardi pour approuver les résultats de l'exercice 1984.

Le président du conseil sortant, Arnold Renouf, a profité de l'occasion pour faire l'éloge de l'équipe qui, a-t-il dit, est parvenue à réduire les frais de la société ces deux dernières années. M. Renouf et le président Pierre Franche, qui conserve son poste, sont entrés à Via il y a un peu plus de deux ans.

Bien que le budget pour l'exercice 1985 ne soit pas prêt, Via déclare que le déficit est sensé ne pas devoir augmenté, malgré une coupure budgétaire de $93 millions décidée dernièrement par le ministre des Finances Michael Wilson et la remise en service éventuelle de six lignes, désaffectées en 1981 par mesure d'économie.

Des subventions fédérales couvrent les déficits d'exploitation de Via. La somme de $398 millions versée par Ottawa l'année dernière était la plus faible depuis 1980, où Via avait coûté $320 millions aux contribuables.

Les recettes de voyage en 1984 ont augmenté de deux pour cent, à $177 millions.

A l'échelle du pays, le coefficient de remplissage des trains de Via est passé de 52.6 à 53.7 %.

Le trafic a progressé principalement dans le Canada central.

Automobiles: ventes records aux USA

DÉTROIT (AFP) — Les ventes d'automobiles américaines se sont tassées à la fin du mois de janvier, mais ont néanmoins été pour la totalité du mois de 3.5 % plus élevées qu'en janvier 1984.

Pour l'ensemble du mois de janvier, Chrysler a enregistré une augmentation de ses ventes de 18.1 %. Les ventes de Ford ont progressé de 4.1 %, celles de General Motors de 1.2 %.

Les ventes de Honda fabriquées aux États-Unis ont progressé de 48.6 %, tandis que les ventes d'AMC, dont 46 % du capital appartient à la Régie Renault, ont été inférieures de 32.7 % à celles de janvier 1984. Les ventes de Volkswagen of America ont été inférieures de 21.7 %.

Pour les dix derniers jours de janvier, les ventes de GM ont été inférieures de 8.1 %, en termes de ventes quotidiennes, par rapport à celles des dix derniers jours de janvier 1984; celles de Ford en hausse de 4.1 %; de Chrysler en hausse de 13.3 %.

Notre REER vous garantit croissance et sécurité

*ÉPARGNE	**OPTION PLACEMENT GARANTI				
8%	9¾% 1 an	10¼% 2 ans	10¾% 3 ans	11% 4 ans	11⅜ 5 ans

*Intérêts quotidiens. Composés semestriellement. **Intérêts réinvestis annuellement aux taux en vigueur. Aucuns frais. Les taux peuvent changer sans préavis.

VOUS AVEZ TOUTE NOTRE ATTENTION! VENEZ NOUS VOIR OU TÉLÉPHONEZ À FRAIS VIRÉS

Montréal
612, rue Saint-Jacques
2e étage
(514) 282-1880

Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

Institution inscrite: Régie de l'assurance-depôts du Québec
Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours, au siège social de la Banque et à ses succursales, à compter du 22 février 1985 aux actionnaires inscrits le 24 janvier 1985, comme suit:

1. Dividende n° 16 de $0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de $1.88;
2. Dividende n° 7 de $0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de $1.45;
3. Dividende n° 3 de $2.047 par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série C;
4. Dividende n° 3 de $1.967 U.S. par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série D;
5. Dividende n° 13 de $0.6875 par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de $2.75;
6. Dividende n° 390 de $0.50 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des classes susmentionnées, sauf celles dont il est question en 4. ci-dessus, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes, plutôt qu'en espèces, sous forme d'actions ordinaires de la Banque conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

Par ordre du conseil d'administration
Le vice président et secrétaire
R.J. Moores

Montréal, le 9 janvier 1985

St-Laurent
Compagnie de réassurance

AVIS
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Prenez avis qu'il y aura assemblée générale spéciale et assemblée générale annuelle des actionnaires de ST-LAURENT, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE, le 4ème jour de mars 1985, tenues respectivement à onze heures (11 h) et onze heures quinze (11 h 15), au siège social de la compagnie, 425, boulevard de Maisonneuve ouest, 17ème étage, Montréal, aux fins suivantes:

Assemblée générale spéciale:

—approuver et ratifier le règlement no. 30 relatif à la rémunération des administrateurs.

Assemblée générale annuelle:

—recevoir le relevé général des recettes et des dépenses et le rapport du vérificateur pour l'exercice écoulé;
—élire les administrateurs;
—nommer le vérificateur;
—ratifier les actes des administrateurs;
—prendre toute autre décision de la compétence de l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,

Me Gilles Demers Montréal, Québec
Secrétaire Le 7 février 1985

ANA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

AVIS
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Prenez avis qu'il y aura assemblée générale spéciale et assemblée générale annuelle des actionnaires de SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES, le 22ème jour de février 1985, tenues respectivement à onze heures (11 h) et onze heures quinze (11 h 15), au siège social de la compagnie, 425, boulevard de Maisonneuve ouest, 17ème étage, Montréal, aux fins suivantes:

Assemblée générale spéciale:

—approuver et ratifier le règlement no. 29 relatif à la rémunération des administrateurs.

Assemblée générale annuelle:

—recevoir le relevé général des recettes et des dépenses et le rapport du vérificateur pour l'exercice écoulé;
—élire les administrateurs;
—nommer le vérificateur;
—ratifier les actes des administrateurs;
—prendre toute autre décision de la compétence de l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,

Me Gilles Demers Montréal, Québec
Secrétaire Le 7 février 1985

TRUST GÉNÉRAL
REÉR



Gratuit!

Obtenez Info-REÉR du Trust Général.

Le Trust Général a préparé un bulletin qui traite spécifiquement des Régimes enregistrés d'épargne-retraite. Consultez-le pour vous aider à:

- investir judicieusement votre contribution pour 1984;
- établir la diversification idéale dans votre REÉR, compte tenu de votre âge et du capital accumulé;
- déterminer si le REÉR autogéré répond à vos besoins.

Info-REÉR est une publication qui paraîtra au moins deux fois l'an et qui vous est offerte **gratuitement.** Il suffit d'en faire la demande. Et, au besoin, n'hésitez pas à consulter un conseiller du Trust Général. La consultation est gratuite et sans obligation!

Téléphonez ou écrivez à la succursale de votre choix.

Sept-Îles
690, boul. Laure
(418) 968-1830

Chicoutimi
494, Champs-Élysées
(418) 549-6490

Rimouski
12, Saint-Germain Est
(418) 724-4106

Québec
1091, chemin Saint-Louis
(418) 688-0630

Lévis
Les Galeries Chagnon
(418) 833-4450

Trois-Rivières
1350, Royale
(819) 379-7230

Montréal/University
1100, University
(514) 871-7200

Montréal/Place Ville-Marie
Galerie des Boutiques
(514) 861-8383

Outremont
1, Vincent d'Indy
(514) 739-3265

Ville Mont-Royal
Centre Rockland
Niveau 2
(514) 341-1414

Laval
Place du Carrefour
2525, boul. Daniel-Johnson
(514) 682-3200

Hull
120, Promenade du Portage
(819) 771-3227

Filiale:
Sherbrooke Trust à Sherbrooke
75, Wellington Nord
(819) 563-4011
Place Belvedère
(819) 563-3447
Carrefour de l'Estrie
(819) 563-3331

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le Canada et l'OCDE créent un service de consultations de bases de données bilingue

PARIS (AFP) — Le Canada et l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) viennent de signer à Paris un accord instituant un nouveau service de consultations de bases de données en anglais et en français, langues officielles du Canada et de l'OCDE, apprend-on hier auprès du siège de l'organisation.

Ce service, qui relie la banque de terminologie du gouvernement canadien à Ottawa et le siège de l'OCDE à Ottawa, permettra des consultations à partir du mois de juin prochain.

L'accord, d'une durée de 5 ans, prévoit, pour les besoins de la recherche et de la traduction, l'échange d'une gamme croissante d'informations dans le domaine de la terminologie et de la documentation.

Le système informatique utilisé, dont le nom est Ternium-III, comporte un langage d'interrogations et cinq bases de données portant sur la terminologie, les problèmes de traduction, les noms propres et les acronymes, les entrées multi-lingues et documentaires.

L'accès au service peut se faire interactivement, à partir d'un terminal ou d'un micro-ordinateur connecté au réseau public français de communications des données Transpac, lui-même relié au réseau public canadien Datapac, donnant accès à l'ordinateur Vax se trouvant à Ottawa.

En 1984

Cascades a triplé ses profits et ses ventes

PAUL DURIVAGE

Cascades a triplé ses profits et ses ventes en 1984 et les perspectives pour 1985 sont « des plus intéressantes », affirme la compagnie de Kingsey Falls qui présentait hier les résultats préliminaires consolidés de ses 18 filiales et entreprises affiliées.

Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre, les bénéfices nets, tenant compte de la part réservés aux employés, sont en effet passés de $ 4.2 millions à $ 12.6 millions, un chiffre record. Les ventes ont grimpé entretemps de $ 62 millions à $ 180 millions, soit plus encore que le chiffre de $ 150 millions avancé par les frères Lemaire eux-mêmes lors de la présentation des résultats du premier trimestre de 1984, le deux mai dernier.

Tous les secteurs d'activité de la compagnie ont contribué à cette performance, et particulièrement le secteur papier où opèrent les usines de East-Angust et de Jonquière achetées l'an dernier. Celles-ci ont ajouté chacune plus de $ 50 millions au chiffre consolidés des ventes, expliquant en cela la majeure partie de l'augmentation.

Selon le secrétaire corporatif, M. Jacques Aubert, Cascades est assurée d'une forte augmentation de ses ventes encore en 1985, ne serait ce qu'en raison de l'acquisition de la cartonnerie Maurice Frank située à La Rochelle en France, annoncée ces derniers jours. Celle-ci d'une capacité de 100,000 tonnes par année, a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires d'environ $ 80 millions.

De même, l'entreprise Papier Cascades (Cabano) Inc. dont Cascades a acquis près des trois-quarts des parts à l'occasion d'une offre publique d'achat ajoutera $ 30 millions au chiffre consolidé des ventes. Cette société ouverte dont Rexfor détenait 30 % des actions et la société de portefeuille des frères Lemaire un autre 30 %, était gérée par Cascades depuis dix ans.

De plus, les opérations ont débuté il y a deux mois de l'usine de papier tissus en Caroline du Nord et qui roule déjà à bonne capacité. Les usines de désencrage à Breakeyville au sud de Québec et de papier à usage médical à Drummondville ont aussi été ouvertes à l'été dernier. D'autres acquisitions et constructions sont également prévues cette année aux installations existantes.

Selon M. Pierre Rougeau, analyste spécialisé pour la firme de courtage montréalaise Geoffrion, Leclerc Inc. le bénéfice par action affiché pour 1984 rejoint le chiffre de $ 1.10 à $ 1.20 avancé par la communauté financière. Il s'est toutefois dit incapable de prévoir le bénéfice pour 1985 en raison des multiples acquisitions dont on ne sait encore l'apport à la rentabilité globale.

Chose certaine a-t-il affirmé, la hausse se poursuivra. Selon lui, nonobstant tous les récents développements, Cascades est assurée d'un bénéfice de $ 1.40 par action en tant que partenaire d'une industrie en essor dans une économie croissante.

Ces derniers résultats n'ont pas surpris les milieux financiers qui les avaient déjà escompté. Le titre qui fut fractionné en deux le cinq juillet dernier, a clôturé en effet à $12 à la bourse de Montréal hier, en hausse de ⅛ de point seulement dans un marché par ailleurs haussier. Il avait gagné plus de $2 il y a quelques semaines.

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons

Carte de paiement

Desjardins s'arme d'un ordinateur pour venir à bout des fraudeurs

Techniquement, cet appareil peut supporter différentes cartes. Et il est à prévoir qu'à court terme, il accepte MasterCard et American Express.

Dans son communiqué de presse, le vice-président directeur général du Centre Desjardins de traitement de cartes, M. Serge Limoges, précise que cette nouvelle technologie permettra aussi aux quelque 550,000 détenteurs de la carte Visa-Desjardins de sauver temps et argent. Du temps, parce qu'ils n'auront plus à attendre en file au comptoir; de l'argent, parce que la diminution des fraudes maintiendra les frais de la carte à un niveau acceptable.

L'étape ultime de ce terminal est de transformer la carte de paiement en une carte de débit. Le client sera alors automatiquement débité de son achat directement à son compte personnel (banque, caisse populaire), et le commerçant recevrait lui aussi automatiquement dans son compte le montant de la transaction.

Dorénavant, l'ordinateur viendra en aide aux commerçants et au Mouvement Desjardins, victimes de l'utilisation frauduleuse de la carte de crédit Visa-Desjardins.

Le Mouvement Desjardins a en effet annoncé hier l'implantation du terminal point de vente, un appareil électronique qui permettra aux marchands d'obtenir une autorisation directement de l'ordinateur de la centrale sans passer par les préposés aux autorisations.

Pour l'utiliser, les 15,000 marchands affiliés à Visa-Desjardins n'auront qu'à passer la carte Visa dans la fenêtre du terminal prévue à cet effet et à indiquer sur le clavier de celui-ci le montant de la transaction pour recevoir, en moins de 20 secondes, le numéro d'autorisation demandé.

Déjà répandu en Europe et aux États-Unis, le terminal point de vente devrait être utilisé dans plusieurs commerces d'ici à la fin de l'année. Une vingtaine de commerçants l'ont déjà adopté depuis quelques jours.

CONFÉRENCIER INVITÉ



Le ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec
MONSIEUR JEAN-GUY RODRIGUE
sera le conférencier invité à un
DÉJEUNER-CAUSERIE
organisé par la **Chambre de Laval**
le lundi 11 février 1985 à 12:00 heures
HÔTEL SHERATON LAVAL
Thème de la conférence: **«Energie et Ressources: perspectives 1985»**
Coût du billet: **20.00 $**
Réservations:
668-7080
668-0340

vente d'entrepôt
dixVersions
4517 hôtel de ville (angle, Mont-Royal Est)



Plus de 1,000 articles à très bas prix
Ex.: tables, chaises, lampes, tréteaux, articles de ménage, sofas, etc.
TOUT DOIT ÊTRE VENDU, PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI!
à partir du 25 janvier au 24 février
284-9384
JUSQU'À 70 % de rabais

Le bénéfice net de Provigo a grimpé de 30 %

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse canadienne

Les bénéfices nets de Provigo ont cru d'au moins 30 % lors de l'année financière terminée il y a deux semaines, a assuré M. Pierre Lessard, président de la compagnie.

C'est sur un ton pour le moins confiant que l'homme d'affaires a présenté un rapport d'activité sans tache à un groupe d'analystes financiers de Montréal.

M. Lessard était fier de l'entente signée dimanche, par laquelle sa filiale Sports-Experts a fusionné avec Collegiate-Arlington, pour former un réseau national de distribution d'équipements pour les sportifs.

La transaction n'implique pas d'argent et selon des clauses liant la distribution des actions au profit généré par les magasins Arlington, la part de Provigo, présentement fixée à 80 %, pourrait descendre à 65 %.

La nouvelle chaîne de détail fait partie d'Inter-sport International, le plus important groupe d'achat au monde.

Cette transaction reflète le désir du deuxième plus important distributeur en alimentation au Canada, (plus de 50 % des ventes totales sont réalisées à l'extérieur du Québec), de se diversifier dans d'autres secteurs de la vente au détail où la concurrence est moins vive, la croissance plus élevée et les marges bénéficiaires plus élevées.

L'an dernier, le compartiment « autre » des états financiers, qui comprend notamment Sports-experts, générait 8 % des ventes, mais 21 % des bénéfices.

L'intention d'ouvrir sur la Rive-Sud de Montréal un super magasin de matériaux de construction et de quincaillerie en association avec Val-Royal, est une autre illustration de ce désir de diversification.

« Nous allons offrir quelque chose qui n'existe pas au Québec avec plus de choix et un service personnalisé » affirme M. Lessard.

Il croit que le marché de l'alimentation va continuer à se segmenter. Les supermarchés conventionnels vont conserver une part de 60 %, les nouveaux super supermarchés (ex: Super Carnaval, Maxi et Héritage) vont gagner 25 %, tandis que les dépanneurs et les boutiques spécialisées vont se partager les 15 % restants.

M. Lessard se félicite de la stratégie corporative de Provigo qui cherche à s'étendre dans chacune de ces catégories, sauf les boutique spécialisées.

Cette année plus de 30 supermarchés corporatifs de Provigo seront rénovés au coût de $12 millions mais quatre ou cinq seront fermés.

Par ailleurs, M. Lessard a admis que le projet d'introduire des guichets bancaires automatiques dans certains magasins rencontrait des difficultés en raison de l'impossibilité de s'entendre avec les banques.

Chez Vito
Un événement GASTRONOMIQUE
Brunch à l'Italienne
Tous les dimanches 12h à 16h
Chez Vito c'est toujours plus agréable
5412 Côte des Neiges
— (514) 735-3623

Au Québec seulement

La rénovation de maisons a entraîné des dépenses de $ 1 milliard en 1984

CLAUDE TURCOTTE

L'an dernier au Québec un propriétaire de maison sur trois a effectué des travaux de rénovation, ce qui veut dire en somme que 330,000 propriétaires ont injecté $845 millions dans l'économie. En ajoutant à cela la restauration des logements locatifs, on arrive à un montant de $1 milliard pour l'achat de matériaux et la rémunération de la main-d'oeuvre.

C'est la conclusion qui se dégage d'une étude commandée par le Groupe BMR Inc., qui voulait ainsi évaluer le marché des rénovateurs. M. Pierre R. Chabot, vice-président exécutif et directeur général du Groupe BMR Inc. a donné un aperçu sommaire des résultats de cette enquête hier au congrès de l'Association provinciale des contructeurs d'habitation du Québec (APCHQ).

Selon ce sondage, mené auprès de 600 propriétaires dans les principales du ville du Québec, le nombre de projets différents entrepris par 330,000 propriétaires fut de un million, dont 670,000 effectués par le propriétaire lui-même et 330,000 donnés à contrat. La moyenne des dépenses totales données à la main-d'oeuvre à contrat (matériel et main-d'oeuvre) fut de $2,190 par projet.

Les constructeurs d'habitations sont de plus en plus sensibilisés à l'évolution des besoins et des conditions économiques qui ont une grande influence sur le marché. M. Chabot a rappelé que dans les années 1972-1976 la clientèle dans les cours à bois des marchands BMR était composée à 57 % de contracteurs et entrepreneurs et à 25 % de consommateurs-rénovateurs. Aujourd'hui, la proportion est complètement inversée.

Depuis 10 ans, le marché de la rénovation a connu un rythme soutenu d'expansion. Son taux de croissance fut en fait de 316 % comparativement à 168 % pour la construction nouvelle.

M. Chabot a mentionné en outre qu'aux Etats-Unis les dépenses de construction représentent un marché de $100 milliards partagés exactement en deux entre la rénovation et la construction nouvelle. On prévoit que le marché de la rénovation va surpasser l'autre au cours des prochaines années.

Les $50 milliards consacrés à la rénovation aux Etats-Unis se partagent également entre les travaux effectués par le propriétaire lui-même et ceux que le propriétaire fait exécuter par des professionnels.

«RENCONTRE DU TROISIÈME TYPE»



12h. C'est l'heure de l'apéro. À la table du fond, Sophie et Gilles revoient une dernière fois leur plan d'action. Sur la table, un troisième couvert attend. M. Rivest ne devrait pas tarder.

Sophie et Gilles ont pensé à tout: le choix de l'Auberge, celui de la table, le menu, le vin. Ils ont mis toutes les chances de leur côté pour que ce dîner d'affaires soit une réussite.

12h05. Le maître d'hôtel s'avance, suivi de M. Rivest. Sophie et Gilles se lèvent. Sourires et poignées de mains. La table est mise. C'est la magie de l'Auberge des Gouverneurs.

Pour un service courtois et une ambiance agréable, les gens d'affaires descendent à l'Auberge des Gouverneurs.

Différente à plus d'un titre...

AUBERGE DES GOUVERNEURS
Réservations sans frais: 1-800-463-2820

QUÉBEC, SAINTE-FOY, JOLIETTE, TROIS-RIVIÈRES, SHERBROOKE, VAL-D'OR, GATINEAU, CHICOUTIMI, SEPT-ÎLES, GASPÉ, MATANE, RIMOUSKI.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TORONTO

L'indice 300 en hausse

TORONTO (PC) — La tendance s'est maintenance à la hausse hier à la Bourse de Toronto. L'indice composé a enregistré un gain de 9.20 points et affichait 2,614.48 au terme de la séance.

Environ 15.2 millions d'actions ont été traitées, comparativement à 13.94 millions le jour précédent.

Dans les industrielles, Northern Telecom gagne 1-2 à $53 1-2, Nova Alberta A 1-4 à $7 1-2, Gulf Canada 1-8 à $18 3-8, Imperial Oil A 3-4 à $46 7-8 et Seagram Co. 3-4 à $55 1-4.

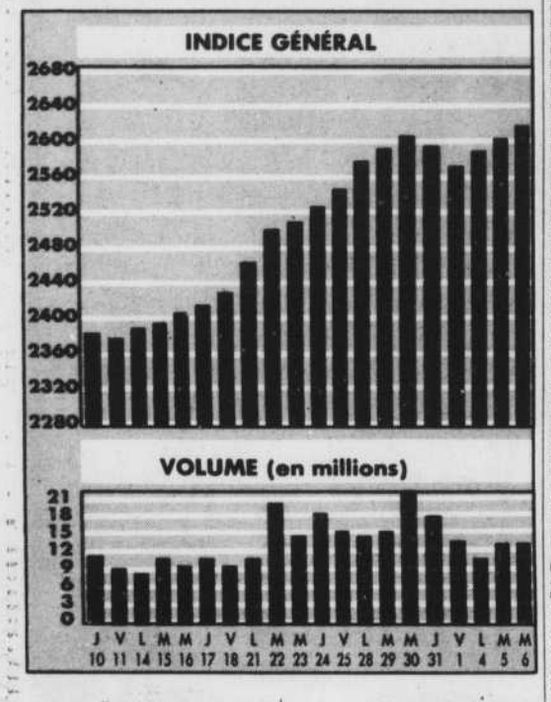
General Motors perd 2 3-8 à $107, IBM 2 à $182, Chrysler 1 3-4 à $43 1-4, Bell Enterprises 1-8 à $36 7-8 et Union Enterprises 1-4 à $12 3-8.

Dans les compagnies minières, Campbell Red Lake gagne 1-2 à $24 1-4, Echo Bay 1-2 à $12 5-8 et Kerr Addson 1-4 à $18. Denison A cède 1-8 à $14 1-2.

Dans les pétroles, Numac Oil and Gas gagne 1-2 à $15, Sceptre Resources 1-8 à $6 3-8 et Total Pete NA 1-4 à $13 3-4. Ranger Oil abandonne 1-8 à $7 1-8 et Dome Canada 1-8 à 6 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	1100	$13	13	13	
AHL X f	12300	8⅝	8½	8⅝	+ ⅛
AHL Y	16000	8⅝	8½	8½	
AMCA Int	26675	$20¼	19¾	20	+ ¼
AMCA p	7000	$25½	24⅞	25⅛	+ ¼
AMCA 2 p	10850	$27½	27¼	27¼	— ¼
Abatera o	3000	52	50	50	— 2
Aberford	6300	$8¾	8¼	8¼	— ½
Aberford w	4450	132	126	126	— 6
Abti Prce	425	$33½	33½	33½	— ½
Acklands	2236	$17⅜	17	17¼	+ ¼
Adanac M o	3000	33	33	33	+ 1
Agnico E	1970	$13¼	13	13¼	+ ¼
Agra Ind A	2623	$6½	6½	6½	
Agra B f	1500	$6½	6½	6½	
Aiguebel o	2800	495	490	490	—10
Akaitcho o	2300	55	55	55	
Albany o	22854	41	40	40	+ 3
Alt Energy	32510	$21	20⅝	20¾	
Alt Enr A	2530	$29⅞	29¼	29¾	— ⅛
Al Enr 1125	900	$35½	35½	35½	
Alta Nat	595	$15½	15¼	15¼	— ¼
Alcan	136057	$41½	40½	41	+ ⅜
Alcan w	42225	$11⅛	10½	11	+ ⅜
Alga Cent	232	$20	20	20	+ ½
Algoma St	3348	$24	23¾	23⅞	— ⅛
AStel p	1075	$24¾	24¾	24¾	
Algma St B	2850	$26	25⅛	25⅛	— ⅞
Altex o	5000	121	118	118	— 4
Alum A	27225	$26½	25⅞	26	— ⅛
Alum c p	2800	$25¾	25¼	25¼	
Amco A o	10000	15	15	15	
Am Eagle a	27822	170	157	170	+ 12
Am Leduc	12000	26	26	26	
Andrs WA f	400	$24¾	24¾	24¾	— ¼
Andres W B	100	$25	25	25	+ ½
Androk A f	100	115	115	115	
Androck B	550	110	110	110	+ ½
Ang UDev	z100	62	62	62	
Anthes	16002	50	43	43	— 7
Arbor A	100	$9½	9½	9½	— ¼
Arbor B f	3100	9¾	9½	9¾	
Argyll A f	1000	250	250	250	— 5
Asamera	6851	$10½	10¼	10⅜	
Asbestos	1400	56	57⅜	6	+ ⅜
Asoc Porc o	1400	190	190	190	
Astl A f	712000	490	475	475	—25
Astral B f	11250	490	475	475	—15
Atco I f	23073	9¾	9	9⅛	+ ⅛
Atco II	1500	9	8⅞	9	+ ⅜
Atco 11½	3650	$31	30¾	31	— ¼
Atco w	10450	160	150	150	
Ati C Cop	2000	180	180	180	+ 5
Ati Shop p	8800	$25¾	25¾	25¾	+ ⅛
Atlas Yk o	2000	30	29	30	+ 3
Augmitto o	1000	81	81	81	— 9
Aur Res o	7500	135	130	130	+ 5
Avinda o	1700	135	133	135	+ 5
Avinda w	40000	8	8	8	
BC Rail p	2167	$26¼	26½	26½	
BC Sugar A	1276	$22¾	22⅛	22¾	+ ⅛
BC Sugar P	340	$12	12	12	
BC Sugar w	1250	315	310	315	
BGR A	4700	6⅝	6⅝	6⅝	
BGR w	z300	63	63	63	
BMB Comp	3500	285	280	285	+ 5
BP Canada	1420	$27	26¾	26¾	— ½
Bachelor	1500	290	290	290	+ 15
Bkrtlc	2000	62	62	62	
Banister C	100	6¾	6¾	6¾	— ¼
Bk Alberta	9700	8⅜	8	8	— ⅛
Bank BC	29264	56	57⅜	57⅜	— ⅛
Bk BC 228	200	$23½	23¼	23⅜	
Bk BC 222	2500	$24	23⅜	24	
Bank Mtl	49693	$27⅞	27¼	27¼	— ⅛
Bk Mtl 285	3973	$34½	34¼	34¼	— ⅛
Bk Mtl 250	9025	$31	30⅞	31	+ ¼
Bk Mtl 3p	11050	$25⅛	24¾	25⅛	+ ⅜
Bk Mtl w	8550	425	415	415	—10
Bank N S	55851	$14⅛	13⅞	14	
Bk N S 1p	3250	$25⅜	25⅜	25½	— ⅛
Bankeno w	z40	33	33	33	
Barrick o	63100	144	131	136	+ 2
Barick w	8000	45	40	41	— 2
Baringtn o	2000	115	115	115	
Baton A f	7100	$17¼	17¼	17¼	
Baton B	900	19	17¾	19	+ 1¼
Baxter	83400	28	22	25	+ 3
Baxter w	5000	5	5	5	+ 1½
Bay Mills	1000	$9½	9½	9½	
Becker B f	100	$24¾	24¾	24¾	+ ½
BCE	223741	$37½	36¾	36⅞	— ⅛
BCE 2.25 p	670	$31¾	31¾	31¾	+ ⅛
BCE 1.80 p	950	$25¼	25	25	— ⅛
BCE 1.96 p	220	$44¾	44½	44½	+ ⅛
BCE 2.05 p	1200	$37	37	37	
BCE 2.70 p	8650	$37¾	37½	37½	— ⅛
Bentall 1 p	700	$26½	26½	26½	— ⅛
Biotech	6358	$5⅛	5	5	
Black Phot	2600	$19⅛	18⅞	19	+ ¼
Blackwod	500	375	350	350	—25
Bluesky	46450	465	440	445	—40
Bombdr A	300	$22¼	21½	22¼	+ ¼
Bombdr B f	500	$22½	21¾	22½	+ ¾
Bonza R	228559	435	415	420	
Bonza R w	4563	50	45	50	
Bonar	4700	$12½	12⅜	12½	
Bonar w	8150	345	310	340	+ 30
Bow Valy	27215	$17½	17	17	— ½
Bow Vly 205	420	$27	26⅞	27	+ ¼
Bow Vly R	1200	$7½	7½	7½	— ¼
Brlorne	26500	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Brlor 8.75	3025	$20½	20	20½	+ ½
Brlorn w	800	120	118	120	+ 5
Bramalea	1040	$18¾	18¼	18⅜	+ ⅛
Brscade p	6167	$40⅝	40⅜	40½	— ⅛
Brascan A	19193	$34⅞	34¼	34⅝	+ ⅛
Brscn 1981	2100	$26½	26⅜	26⅜	— ⅛
Brkwater o	22850	$5⅞	5⅝	5¾	+ ⅛
Brenda M	2900	$11¼	11	11	— ¼
Brinco	102000	179	171	171	
Brinco p	10200	275	275	275	+ 20
Brisa o f	220	137	137	137	
BCFP	30330	$11⅞	11¾	11¾	— ⅛
BC Res	29815	257	252	255	+ 3
BC Res p	3750	$28⅝	28¼	28¼	— ¼
BC Phone	16501	$22⅝	22⅜	22½	— ⅛
BCPh 1956	z10	$49¼	49¼	49¼	
BCPh 6.80	z140	$18½	18½	18½	
BCP 7.04 p	500	$18½	18½	18½	
BCP 11.24 p	1100	$29¼	29⅛	29⅛	
Broulan	1000	90	90	90	
Brunswk	1400	$16	16	16	+ ⅛
Budd Can	59140	$20¼	18⅝	20⅛	+ 1⅜

C D

CAE	42900	$17½	17⅛	17½	+ ⅜
CB Pak	3075	$14¼	14	14	— ¼
CB Pak w	5750	365	355	360	+ 5
CCL A	554	$27	26¾	26¾	— ¼
CCL B f	5700	$27	26¼	26¼	— ¾
CDC Lf	109495	$16¾	16½	16½	+ ⅜
CIL	100	$29¼	29¼	29¼	+ ⅛
CSA A f	1500	415	405	405	—15
Cableshor	10200	170	165	167	+ 2
Cabre	1700	300	300	300	
Cad Frv	6650	$15½	15¼	15⅜	+ ¼
Cad Frv A	12905	$8⅞	8¾	8⅞	
Cad Frv w	450	$8¼	8¼	8¼	
Calais	1000	66	66	66	
Cambridg	14800	$18½	18	18¼	+ ¼
Cmbridg w	8300	375	355	375	+ 20
Camco Inc	1480	$11¾	11½	11½	
Camel O G	18016	45	45	45	
Camndx o	1000	50	50	50	— 5
CRL	111800	$24⅝	23⅞	24¼	+ ½
CampRes	1507	$6⅞	6¾	6¾	9
Campeau f	10017	$23¼	23¼	23¼	+ ¼
Cmpeau w	700	475	475	475	— 5
CCe ex	101542	$12½	12½	12½	
CCem 2 p	18000	$15¾	15½	15½	
CDC f	15556	$8¾	8⅜	8¾	+ ⅛
CDC pr B	3273	$103¾	102½	102½	—1⅜
CDC 1980	20425	$16¼	16	16⅛	— ⅛
CDC 1983	8700	$25½	25⅜	25½	+ ⅛
Can Malt	1360	$24	23¾	23⅞	+ ⅛
C Nor West	4725	$23⅜	23¼	23½	+ ¼
CanP Ent	82618	$28½	28	28¼	+ ⅛
C Packrs	300	$30¾	30¾	30¾	+ ⅛
CS Pete f	1750	$5½	495	5½	+ 27
Can Trust	7854	$33½	33¼	33¼	
C Trust 11	4900	$23¼	23	23¼	+ ¼
CTrust w A	1600	$40¼	40½	40½	— ½
C Tung	19350	$16¼	15⅞	16¼	+ ½
CCommrcl p	300	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
CC Man Y	1001	$27½	27½	27½	
C Curtis	1000	175	175	175	
CForms A f	3300	430	425	430	+ 10
C Forms1 B	200	425	425	425	
CGE	z55	36 1½	61½	61½	
CG Invest	200	$40	39½	40	+ ¾
Ci Bk Com	19275	$31½	31⅛	31⅜	+ ⅛
CIBC 250 p	1950	$25⅝	25⅝	25⅝	— ⅛
CIBC 2.05 p	4650	$25⅞	25⅝	25⅝	— ⅜
CIBC 3.625	5055	$29	28⅞	28⅞	— ⅛
CIBC 3 p	450	$100¼	100⅛	100⅛	
CIBC w	13850	460	455	460	+ 5
Cdn Jorex	15540	390	365	390	+ 20
C Lncort o	5000	9½	9½	9½	
C Manoir	4400	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
C Marconi	30850	$23	22⅝	22⅞	+ ⅛
CNat R	29700	31	28	31	+ 1
C Nat 8.50	1000	110	110	110	+ 10
C Ocdental	6079	$26¾	26½	26¾	+ ¾
C Ocdntl p	300	$26½	26¼	26¼	— ¼
CP Ltd	116820	$59⅛	58½	58¾	
CPL Cdn p	100	290	290	290	+ 10
Concom	4600	$5⅝	5½	5½	— ⅛
Cdn Tire	2240	$13⅞	13½	13½	— ½
CTire A f	57035	$10⅝	10⅜	10½	
CUtil A f	53954	$17	16⅞	17	+ ¼
CUtil B	850	$17⅛	17⅛	17⅛	
C Util 7.30	200	$20¾	20¾	20¾	— ⅛
CUtil 2nd D	1300	$26½	26½	26½	
CUtil 2nd E	1400	$26½	26½	26½	+ ⅛
CUtil 2nd F	600	$28½	28⅜	28⅜	
CUtil 2nd G	300	$29⅛	29	29	— ⅛
CUtil 2nd H	2000	$23⅛	23	23	
CUtil 2nd I	4500	$26	25⅞	25⅞	— ⅛
CUtil A w	8505	285	281	285	+ 5
CUtil B w	63838	290	278	285	
CWN G 4 pr	z75	5⅞	7⅞	7⅞	
C Wrld	200	430	430	430	+ 5
C Wrldwd p	300	$19¾	19¼	19¾	+ ¼
Cnamax o	21402	425	405	410	—20
Canbra	200	58¾	8¼	8¼	+ ¼
Cnfr C 1	200000				
Canfor	4100	$13⅛	12¾	12¾	— ½
Canfor pr	6700	$25¾	25⅛	25¼	
Crn A	100400	$12¾	12½	12¾	+ ⅜
Canuc o	5500	31	31	31	
Carl OK	41000	$15¾	15	15	— ⅜
Carl A p	440	$24¾	24⅜	24½	+ ⅜
Carlyle o	7850	43	43	43	+ 3
Carma A	23747	71	68	68	— 3
Carolin o	24300	210	200	200	—12
Cartier o	10000	9	9	9	+ 1
Celanese	2254	$7¾	7⅝	7⅝	— ⅛
Centennial	1200	410	400	400	— 5
Centrl Tr	6600	$11⅜	11¼	11⅜	+ ⅛
Cntrl Tr p	500	$25	24¾	24¾	— ½
Charter Oil	z400	47	47	47	
Chateau A f	1400	$15¼	15	15	— ¼
Chvco A	1200	375	375	375	— 5
Chieftan	347	$13¼	13¼	13¼	
Chieftan B	300	$52	52	52	+ ⅜
Chieftain C	375	$47½	47½	47½	
Chrysler	1614	$44¼	43¼	43¾	—1⅜
CHUM	100	$39¾	39¾	39¾	
CHUM B f	300	$40½	40	40½	+ ½
Cimaron o	3800	$7	6¾	7	
Cineplex	5310	470	465	465	— 5
Cineplex p	4100	$5¼	5	5	— ⅜
Circo Crft	4800	$8¼	8¼	8¼	
Coho A f	2050	213	210	210	—15
Coin Lake o	4000	21	21	21	+ 1
Colonial o	200	120	120	120	+ 10
Cmplx	1700	310	310	310	
Cominco D	2000	$28¾	28½	28½	
Cmrcl OG	7100	180	175	175	
Cmplg	5318	$17½	17¼	17¼	+ ⅛
Cmp Inv o	18501	279	275	279	+ 4
Comterm	27830	190	145	165	+ 16
Coniagas o	1000	$5	480	480	—32
CAscot	z2	15	15	15	
Con Bath A	7645	$18¾	18¼	18¾	+ ⅛
C Bath 575	z50	$56¼	56¼	56¼	
Con Bath p	400	$17	17	17	
C Marbnr o	5000	25	25	25	
C Norex	10150	213	210	210	— 2
Cons Pipe	500	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Con Prof o	2000	105	104	104	
Consoltex	1100	$5¼	5	5¼	
C Distb A	5150	$6½	6¼	6¼	— ¼
CDst B f	158650	$6½	6¼	6⅜	+ ⅛
Cons Gas	10030	$21¼	21	21¼	+ ¼
Con Gas B	200	$63	63	63	+ 3
C Gas 13½	400	$31½	31½	31½	— ¼
C Gas 9¼	800	$26⅝	26⅜	26⅜	+ ⅛
Cons Gas w	6550	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Con Glass	11000	$15⅛	14⅞	15⅛	+ ⅛
CTL Bank	40410	$11⅜	11¼	11¼	— ⅛
CTL A p	2100	$23½	23	23½	+ ⅛
Conventrs	500	430	425	425	— 5
Conwest A	500	$8¼	7¾	7¾	— ½
Conwst B f	4087	$8½	8½	8½	— ¼
Conwst 12	216	$28½	28½	28½	— ¼
Cooper C	1000	$11⅜	11⅜	11⅜	
Co enerco A	2100	$5¾	5¼	5⅜	+ ⅛
Corby	359	$33½	33½	33½	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Cor Mark f	13900	$7⅜	7½	7⅜	+ ⅜
Core Mrk w	8650	225	215	224	+ 11
Corp Food	1600	$17¾	17½	17¾	
C Falcon C	6519	$18½	18¼	18¼	— ¼
Corrida o	7100	22½	22	22	— ½
Coseka R	47600	255	250	254	+ 14
Coseka 7 p	1200	$6⅛	6¼	6⅛	
Costain Ltd	16016	$9⅝	9½	9⅝	+ ⅛
Courvan o	z350	31	31	31	
Craigmt	4200	135	131	135	+ 4
Crain RL f	100	$16½	16½	16½	
Crestbrk	2300	$9½	9½	9½	
Cr Life Ap	3404	$26	25⅞	26	+ ⅛
Crownx	4130	$17⅝	17⅜	17⅝	+ ⅛
Crownx A f	4305	$17⅛	16⅞	17	— ⅛
Crnx w	9155	400	375	400	+ 15
Czar Res	14100	155	151	152	+ 2
DRG A f	650	$11½	11½	11½	+ ⅛
Dale-R pr	1700	56	5⅝	5⅞	— ⅛
Daon D	121149	305	300	300	
Daon 8⅝ p	3100	495	480	495	
Daon 9½ p	500	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Davidson o	6600	360	350	350	+ 10
Delour o	6100	22	22	22	
D Eldona o	z200	66	66	66	
Denison A	44796	$14¾	14½	14½	— ⅛
Denison B	146528	$14	13¾	13⅞	— ⅛
Denison p	14400	$25¼	25	25⅛	+ ⅛
Develcon	17200	$10⅝	10⅜	10½	+ ⅛
Dexleigh o	2910	120	120	120	+ 3
Dexligh w	11105	23	23	23	
Dicknsn A f	3000	$5	480	5	+ ¼
Dicknsn B	800	$5	485	5	+ ¼
Digitech	40000	46	39	46	+ 9
Discovry f	2900	147	145	146	+ 2
Dist Tr A	z150	28	28	28	
Dofasco A	23243	$28⅞	28½	28½	— ⅜
Dfs 4¾	200	$56½	56	56	— 1
Dfs 235	1050	$25⅝	25½	25⅝	
Dofasco wt	2940	$40⅜	39	39	—1½
Doman A	9150	255	250	252	
Doman B f	7464	205	195	195	—10
Dome Cda	91066	$6½	6½	6½	— ⅛
Dome Mine	17700	$11½	10¾	11	+ ⅛
Dome M w	1750	156	154	156	+ 3
D Pete	355805	280	269	275	+ 15
DPete A p	13509	$14⅜	13¾	14⅜	+ ¾
DPete B p	200	$14¼	14¼	14¼	+ ½
D Textile	52902	$11⅞	11¼	11⅜	+ ⅛
Domtar	4375	$39⅜	39	39⅜	+ ⅛
Domtar 225	1200	$26⅛	26	26	+ ⅛
Donohue	1550	$18½	18½	18½	
Dor Val o	2000	100	90	90	
Dorset o	9000	39	38	38	— 4
Dover Ind	100	$18	18	18	
Drm Pete o	8500	31	30	30	
Dumagmi	1100	420	420	420	
Du Pont A	4450	$18	17½	18	+ ½
Durham o f	13201	203	198	202	— 1
Durham w	z111	82	82	82	
Dylex Ltd	300	$34½	34½	34½	—1½
Dylex A	2600	$34	33¾	33¾	— ¼
Dynamar	1000	61	61	61	
Dynmr 105	1925	$7¾	7½	7¾	+ ⅛
Dynamr w	z850	8	7	8	

E F

E-L Fin	1000	$32	32	32	+ ⅜
Eaglet o	1000	215	210	215	+ 5
Eaton A	1500	$10½	9⅞	10½	+ ¾
Echo Bay	55696	$12¾	12¼	12⅜	+ ½
Echo 1986 w	1250	$6¼	6¼	6¼	
Echo 1987 w	1750	$5¾	5⅜	5¾	+ ⅛
Echo 1988 w	350	$6⅛	6	6⅛	+ ¼
Echo 1989 w	250	$6½	6½	6½	
Ego Res o	z100	21	21	21	
Elcthom X	3637	485	450	485	+ 45
Elcthm Y f	11325	480	445	475	+ 35
Epitek	5500	48	48	48	— 2
Equity Svr	3325	$7⅜	6⅞	7⅜	+ ½
Equity p	11850	$19½	19¼	19⅜	+ ⅛
Erickson	10900	370	360	370	+ 5
Exall o	z41	67	67	67	
FCA Intl	2050	$20½	20⅜	20½	+ ⅛
Fibrdg	11075	$94⅜	94⅛	94⅜	— ⅜
Flcnbrdg w	6850	$35	34½	34⅞	— ⅛
Fardy Res	500	275	275	275	+ 5
Fathm Ocn	21100	250	240	250	
Fed Ind A	17320	$21⅞	21½	21½	
Fed Ind II	18750	$32	31½	31⅝	— ⅛
Fin Truco	3100	$5½	5⅜	5⅜	
Fin Trsco w	2500	24	22	22	— 3
Finning A	1720	$10½	10⅜	10½	+ ¼
Finning B f	4820	$10½	10⅜	10½	+ ⅜
F Calgary o	2000	85	85	85	
F Calgry p	800	$7¼	7¼	7¼	
F City Fin	14400	$12	11⅞	12	
F Cty Tr A	100	$10¾	10¾	10¾	— ¼
F Cty Tr B	200	$9	9	9	+ ¼
F Cty Tr C	1500	$8	7¾	8	+ ¼
F Marthon	3100	440	435	440	+ 10
F Mar	360	255	255	255	—15
Flanagan o	3000	60	60	60	+ 1
Fleet Aero	1900	$12	12	12	
Ford Cnda	875	$140	139	140	+ 1
F Knox o	1000	28	28	28	— 2
F Knox w	500	10	10	10	
Franco o	6000	72	70	72	+ 4
Fraser	2000	$18	17⅜	17⅜	— ⅜
Fruehauf	1650	$19½	19¼	19½	+ ½
Futurtek o	33500	46	45	45	

G H

GB Auto	800	475	475	475	
Galctic o	2500	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Galtaco	10100	$10½	9⅝	10½	+ ⅝
Galtaco w	11600	$6½	6	6½	+ ½
Gandalf	20700	$15½	15	15	— ⅛
Gaz Metr	20420	$9¼	9	9¼	+ ⅛
Gaz 5.40 p	z25	$94	94	94	
Geac Comp	16900	$10¾	10⅜	10½	— ⅛
Gendis A	2033	$26¼	26⅛	26⅛	— ⅛
GMC	877	$107¼	107	107	—2⅜
Genstar L	45617	$31¾	30⅝	31⅛	+ ⅛
Gnstar 2.35	6400	$33¾	32⅝	32⅞	— ⅛
Genstr D p	10740	$28⅝	28¼	28⅝	+ ¼
Genstr E p	10100	$25⅝	25¼	25¼	+ ⅛
Geocrude	51872	255	238	255	+ 13
Gerin 1st p	300	8	8	8	
Giant Yk	7100	$12	11⅞	12	+ ⅛
Gibraltar	12400	$10⅝	10¼	10½	+ ¼
Glamis o	8100	$6	5⅞	5⅞	+ ⅛
Glenayre	3650	$7	6⅝	7	+ ⅛
Goldale A f	6000	220	220	220	— 5
Goldcorp f	7300	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Goldcrp w	12500	83	79	81	+ 1
Gld Kn	7258	295	290	291	+ 1
G Rang	3800	53	52	52	— 7
Gldn Rul o	4000	56	56	56	— 5
G Sceptr o	3650	$5¼	5	5⅛	
Goldlund o	4800	46	46	46	— 1
Goliath G o	11400	$5⅞	5⅝	5⅞	+ ⅛
Goodyear	770	$40	39¾	39¾	
Gowgnda o	25000	150	145	146	+ 5
Graff G	200	$30	30	30	— ½
Gratton A f	4600	$28	28	28	—1¼
Grandma	z100	43	43	43	
Granges o	116500	440	405	440	+ 30
GL Forest	1395	$9¼	9¼	9⅜	— 1
GL Nicki o	5000	45	45	45	
Gt Pacific	230	$28⅛	28⅛	28⅛	
GW Steel A	1400	140	139	140	
Grenwich o	8200	105	105	105	
G Goose	z40	$23	23	23	
Greyhnd C	9200	475	450	475	+ 25
Greyhnd	5388	$25½	25¼	25¼	+ ⅛
Guar Tr p	1400	$17¾	17⅜	17⅜	— ⅛
Gardn MS f	4500	$6⅞	6⅝	6¾	+ ⅛
Gard MS w	9370	81	80	80	— 3
Gard PA f	7300	$8⅝	8½	8½	
Gardn P w	4500	70	65	70	+ 5
Gulf C	245276	$18½	18⅛	18⅜	+ ⅛
Gulfstrm o	19000	61	60	61	— 3
HCI A f	15216	56	55	56	— 2
HCI Hldg	B10359	60	60	60	
Haley	7390	$11	10¾	10⅞	— ⅛
H Group A	6500	$7¾	7⅜	7¾	+ ⅛
Hmrsn C p	18900	$25¾	25½	25⅝	+ ⅛
Hardee	2580	140	137	140	— 3
Hrding A f	63600	145	135	145	
Harris A f	1200	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
Hartco	500	430	430	430	+ 10
H Wood	200	325	325	325	
Hawker	7139	$21¼	20½

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

TRUST GENERAL
ÉPARGNE-RETRAITE 11 3/8% (5 ans) Int. an.

MONTRÉAL

Tendance à la hausse

MONTREAL (PC) — La tendance à la hausse s'est poursuivie hier à la Bourse de Montréal. L'indice général a monté de 0.40 point pour clôturer à 132.31.

En tout 2,453,123 actions ont changé de main, contre 2,727,242 la veille.

Les industrielles ont gagné 0.80 à 125.34, les services publics 0.19 à 126.71, les bancaires 0.05 à 126.08 et les minières 0.03 à 127.39, tandis que les forestières reculaient de 0.85 à 160.18 et les pétrolières de 0.09 à 125.00.

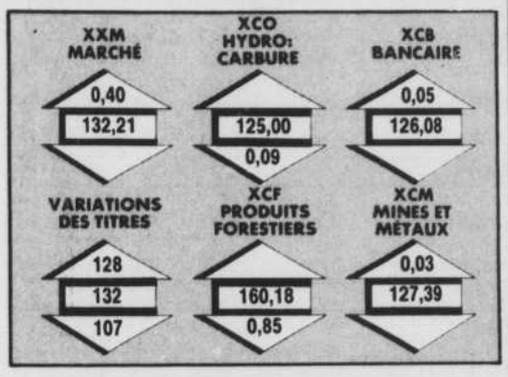
Dome Petroleum a monté de 19 cents à $2.75 dans un volume de 84,986 actions traitées.

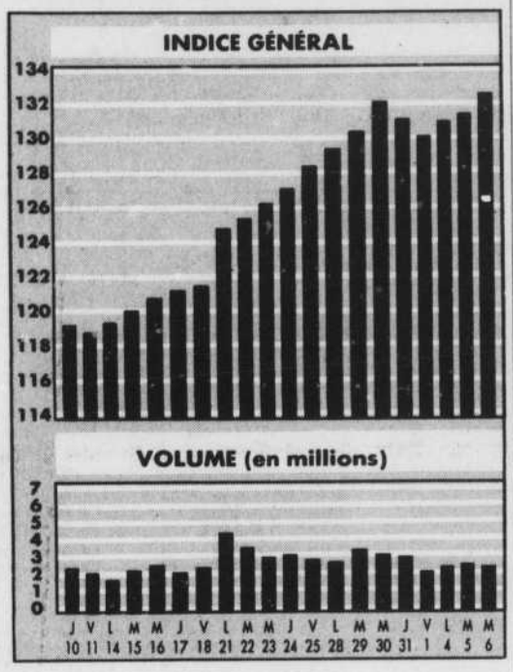
Parmi les autres valeurs activement échangées, Northern Telecom gagne 1-2 à $53 1-2, Alcan 3-8 à $41, CP Ltd 1-4 à $58 7-8, Banque nationale 1-4 à $16 3-4, Placer 1-8 à $25 1-2, Total Petroleum 1-8 à $13 5-8 et Trilon A 1-8 à $24 3-8. Par contre, Banque de Montréal perd 1-8 à $27 1-4 et Bell Canada Enterprises 1-8 à $36 7-8. Denison Mines P A est stable à $25, Gulf Canada à $18 1-4, Quebecor à $31 3-4, Banque royale à $31 et Teck Corp. B à $12 1-2.

Sur un total de 367 titres mis en jeu, 128 sont en hausse, 107 en baisse et 132 stationnaires.

Dans les juniors: Vior Inc. Wt est inchangé à neuf cents; Unergie Inc. gagne un cent à huit cents; Vior Inc. abandonne neuf cents à 45 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





A B

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aberford	1700	$8½	8¼	8⅜	— ⅜
Abti Prce	z30	$34	34	34	+ 1½
Agnico E	200	$13⅛	13⅛	13⅛	+ ⅛
Aiguebelle	4936	495	485	485	—5
Alta energ	3090	$21	20¾	21	+ ⅜
Alcan Alu	33548	$41⅜	40⅝	41	+ ⅜
Alcan Wt	10950	$11⅜	10¾	11	+ ¼
Algoma St	200	$23⅞	23⅞	23⅞	+ ⅞
Aligro	512	$6⅝	6½	6½	
AMCA int	17104	$20¼	19¾	20¼	+ ⅝
Amusecor	300	105	105	105	—10
Asamera	800	$10½	10½	10½	+ ¼
Asbestos	2000	$6½	6	6½	+ ¾
fAstral A	600	480	480	480	—10
fAstral B	600	490	490	490	
BAT Ind	z10				—887
BCE	69896	$37⅛	36¾	36⅞	— ⅛
BCE 1.80p	1510	$25⅛	24⅞	25	
BCE 2.70p	9585	$37⅜	37½	37½	— ¼
B C Forst	6806	$11⅞	11¾	11¾	— ⅛
BGRpMt.A	100	$6⅝	6⅝	6⅝	
BC Phone	5850	$22⅜	22⅜	22⅜	— ¼
Bank NS	6646	$14⅛	13⅞	14	
B NS sr1	900	$25½	25½	25½	
Baue Cont	3020	$11⅛	11¼	11¼	— ¼
Bq Mercn	700	$11	10⅞	11	
Baue Mtl	58793	$27⅜	27¼	27¼	— ⅛
BMO 2.85	500	$34½	34⅜	34⅜	
BMO $2.50	1100	$31	30⅞	31	
BMO Sr3	200	$24⅞	24⅞	24⅞	+ ⅛
BMO Wts	3625	420	415	415	—15
Bq Epargn	4014	$20½	20¼	20¼	
BqEp 2.62	700	$27¾	27⅜	27¾	+ ¼
Baue Nat	78630	$16¾	16⅜	16¾	+ ¼
BqNat 2.94	1900	$35⅛	34¾	34¾	— ⅛
Bq Nat B	1300	$28⅜	28½	28⅜	
BaNat.wtO	z50	$65½	65½	65½	—2
Bq Royale	63462	$31⅛	30⅞	31	
Bq Ry Wt	2500	$5	495	495	—5
BqRy 1.45	250	$16⅞	16⅞	16⅞	
BqRy 1.88	200	$21¾	21¾	21¾	+ ⅛
BqRy 2.75	700	$33½	33¼	33¼	— ¼
Barrick R.	43350	142	134	138	+ 4
Baton B	600	$17¾	17¾	17¾	
Berkley.pr	3350	485	470	470	—15
Biotech	5750	$5⅛	495	5	
fBomb A	7621	$22¾	22	22½	+ ½
fBomb B	32183	$22¾	22	22	+ ½
Bow Val	4200	$17½	17	17	— ⅜
BowV12.05	500	$26¾	26¾	26¾	
Bow V Rs	100	$7½	7½	7½	
Brascade	1262	$40½	40½	40½	— ⅛
Brascan A	7260	$34⅝	34⅛	34⅞	+ ⅜
Brcan prF	450	$26½	26½	26½	
Brinco	1000	179	175	175	

C D

CAE Ind	23150	$17½	17⅛	17½	+ ⅜
CDC Life	1750	$16¾	16¼	16⅜	+ ⅛
CB Pak	3800	$14¼	14	14¼	
CIL	z75	$29⅛	29⅛	29⅛	
C T G Inc	3700	300	300	300	
Cbl.Vdo A	200	$9	9	9	— ⅛
Cad Frvw	500	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Cad Fw a	500	$8⅞	8⅞	8⅞	
Cad.Fw.wt	500	$8¼	8¼	8¼	
Cmbdg	1000	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅜
Cbrgwt	1000	365	365	365	+ 5
Cmpbel.Sp	203	$18½	18½	18½	
fCamp	13900	$23⅜	23¼	23⅜	+ ½
fCDC	2500	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
CDC Pr B	500	$103½	102½	102½	—1
CDC 1980	5700	$16¼	16⅛	16⅛	
C Trust	200	$33⅜	33⅜	33⅜	
C Trst Wt	600	$40¾	40½	40¾	+ 2½
C Imp Bk	7529	$31⅜	31¼	31¼	— ⅛
CIBq 2.05	1500	$25¾	25⅝	25⅝	— ⅜
CIBQ 3.562	1400	$29	29	29	+ ⅛
CP Ltee	19654	$59⅛	58½	58⅞	+ ¼
Cdn Tire	300	$13½	13½	13½	— ½
fC Tire A	12820	$10⅝	10⅜	10½	+ ⅛
fC Utilit A	700	$17	17	17	+ ¼
C Utilit B	100	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ¼
C Util Prk	500	$28⅜	28⅜	28⅜	— ⅛
C.Util prL	1600	$29	28⅞	28⅞	+ ⅛
C.Util SrH	1600	$23⅛	23	23⅛	+ ⅛
C Util Srl	700	$25¾	25¾	25¾	— ⅛
C Util wtb	15457	290	283	290	
fCmnac.A	3225	$11¼	10⅝	11¼	+ 1⅛
Canron A	1100	$12¾	12½	12¾	+ ¼
Carl Ok	13062	$15⅜	14¼	15⅛	— ¼
Cascades	14237	$12¼	11¾	12	+ ⅛
Celanese	125	$7⅝	7⅝	7⅝	— ⅛
Cent Dyn	4000	90	90	90	
Central Tr	11437	$11⅜	11¼	11¼	
Charan	21200	480	450	475	+ 35
Chrn.w	12250	240	220	240	+ 15
fChateau	1227	$15¼	15	15	— ¼
Chrysler	505	$44⅛	44⅛	44⅛	— ⅞
Circo Crft	4387	$8⅜	8¼	8¼	
CimL PrE	546	$12¼	12⅛	12⅛	
Cim L 1.17	1465	$15⅜	15⅜	15½	— ⅛
fCoho R.A	z10	208	208	208	—7
Cominco	4170	$14¼	14	14¼	+ ¼
Comin3.25	850	$28⅜	28½	28⅜	— ⅛
Cancom	8600	$5¾	5½	5½	— ⅛
Cmp Inv	1700	277	275	277	+ 2
Comter	195555	190	145	170	+ 21
C Bath A	11756	$18⅜	18¼	18⅜	
CSD Pr B	256	$23	23	23	+ 2
Cons Gas	3800	$21¼	21⅛	21¼	
CnsGas914	400	$26¾	26⅜	26¾	+ ¼
Caseka Rs	1000	255	255	255	+ 5
fCrain RL	300	$16½	16⅜	16⅜	— ⅛
CIDesl pr	140	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
Daon Dvlp	6570	300	300	300	—5

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Datogram	3411	255	250	250	—5
Denison.A	500	$14⅝	14⅛	14⅜	— ⅛
fDensB	50402	$14	13¾	13¾	— ¼
Den9.75	4800	$25⅛	25	25	
Dofasco A	3000	$28¾	28⅛	28⅝	— ⅜
Dofasc Wt	500	$40½	40	40	—1
Domco Lte	1050	$9¼	9⅛	9¼	+ ⅛
Dome Cda	6803	$6¼	6⅛	6⅛	
Dome Mns	1100	$11⅜	11	11⅛	+ ⅜
Dme.M.wt	1500	154	154	154	—1
Dome Pet	84986	280	269	275	+ 19
Domtex	5009	$11¼	11¼	11¼	
Domtar	3856	$39⅜	39	39¼	
Donohue	3645	$18¾	18½	18½	
Donohue a	200	$17	17	17	
DuPont A	610	$18	17⅝	18	+ ½
fDylex Ltd	1200	$34	34	34	— ⅛
Dynamar	2000	61	61	61	

E F

Echo Bay	1014	$12⅝	12⅝	12⅝	+ ½
Entrep CP	33412	$28⅛	27⅞	28	
Epitek Int	4600	49	45	45	—4
FCA Inter	1804	$20½	20⅜	20⅜	— ⅛
Falcn Cop	200	$18¼	18¼	18¼	— ⅜
Forex	10500	100	95	95	
Fraser Inc	z1	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅜

G H

GBC Ltd	1680	155	155	155	
Gaz Metr	39913	$9¼	9	9⅛	+ ⅛
Gen Motrs	900	$107⅜	107	107¼	—2¼
Genstar	5935	$31¾	30⅞	31⅛	+ ⅛
Genst.2.d	1100	$28⅛	28⅛	28⅜	+ 1⅛
Geocrude	2000	242	240	240	+ 8
fGldcrp.A	1200	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Gldcrp.Wt	7500	82	80	82	+ 1
Goodfellw	2200	405	405	405	—5
Gr.T.GTC	2144	$7¾	7⅜	7⅜	— ⅛
Guard. T.	3250	$10	10	10	
Guard prB	450	$8⅜	8¼	8⅜	— ¼
Gulf Can	74956	$18½	18⅛	18¼	
Hartco	950	435	420	420	
Hawker	3600	$21¼	20½	21¼	+ 1
Hees.Int	1000	$22⅞	22¾	22⅞	+ ⅜
Hees.wt	1000	$6¾	6⅝	6⅝	
Helix.Circ	1328	$10	9⅞	10	— ⅛
HelxWt	1400	480	475	475	
Hir Walkr	10416	$27	26¾	26¾	— ⅛
H Wlkr	1550	$26⅛	26⅛	26¼	+ ⅛
H Wlkr E	2000	$29⅜	29⅜	29⅜	
Wlkr Wts	3100	340	330	330	—10
H.Wlkwt88	3700	350	345	345	
H Bay Co	119	$19¼	19¼	19¼	
Husky Oil	3288	$10⅞	10¾	10¾	— ⅛
Husky 13	1700	$44½	44	44	— ½

I J

IU Inter	200	$24	24	24	— ¼
Imasco ltd	11288	$52⅞	52¼	52⅝	+ ½
Imp Oil A	11532	$47½	46	47¼	+ 1¼
Inco Ltd	5084	$18¾	18½	18½	— ¼
Indal	265	$14	14	14	
Innopac	1800	$14⅛	13¾	14⅛	+ ⅜
Irwin Toy	1825	$7	6¾	7	+ ⅜
Irwin A	800	480	480	480	+ 5
Ivaco A	2754	$20¼	20⅛	20¼	+ ¼
Ivaco B	2600	$20	20	20	+ ½
Ivaco E p	820	$29¼	29	29	
Janock	1300	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛

K L

Kiena	800	$16½	16¼	16½	+ ⅜
Labatt	23927	$25⅛	25	25	
LafargeCo	1631	$11⅜	11⅜	11⅜	
fLaidlw B	8000	$11½	11½	11½	+ ⅛
Lanpar T.	800	320	320	320	—5
Loblaw	300	$19¾	19½	19½	— ⅛
Logistec	800	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Louvem	3768	157	156	156	+ 4
LouvmW13	500	35	35	35	

M N

MICC Inv	1200	235	230	230	—5
McM Bldl	2927	$28¼	27⅞	28¼	+ ¼
McM Pr C	z70	$24¾	24¾	24¾	+ 2
MnP.p	34700	$26¼	26¼	26¼	
Mntoba wt	1500	128	126	126	
C Marconi	4575	$22⅞	22¾	22¾	
fMarit Tel	1062	$41¾	41½	41¾	— ¼
Mrl pr B	z87	$9½	9½	9½	
Mrl pr C	350	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ¼
Mass Fer	1584	375	370	375	+ 10
Mcintyre	700	$43¼	43	43¼	+ ¼
McNeil M	1063	310	310	310	
Merland	100	440	440	440	—5
Merland a	500	$18⅝	18½	18½	
fMeston	1000	120	115	120	+ 10
Min Lac	200	$27¾	27¾	27¾	+ ¼
Mitel Corp	3640	$10½	10	10	
fMolson A	2272	$16⅞	16⅝	16⅞	— ⅜
MTrustc A	5075	$14⅜	14	14⅜	+ ¼
Moore	2940	$68	67½	67⅝	— ⅛
fMorgn T	1400	425	420	425	+ 5
Mscoch	18000	195	194	195	
Musco pr	900	$8⅞	8¾	8⅞	
Nabisco L	z50	$26	26	26	— ⅛
Nat Sea A	300	$5¾	5¾	5⅝	—3⅛
NB Tel	1685	$16½	16⅜	16½	+ ⅛
NfldL 714	z25	$7	7	7	— ⅜
NfldL 9p	125	$9¼	9¼	9¼	
Nfld 1414	3250	$11½	11½	11½	
Nfld Tel	2996	$15⅛	15⅛	15⅛	
NfldT 13.5	100	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
Noranda	6882	$20⅛	20⅛	20¼	
Noran pA	2050	$101	101	101	

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
TrnsAlta.9	200	$26	26	26	
TrAlta 8.4	400	$25⅜	25⅛	25⅛	+ ⅛
TrCan Pl	26166	$23	22⅞	23	+ ⅛
TrCan 2.8	1000	$33	33	33	+ ¼
TrCan 4.5	800	$50	50	50	
TrCan pre	225	$54¼	54¼	54¼	— ⅛
Trs mount	950	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
Trilon Fin	2100	$32⅞	32⅜	32⅞	+ ½
Trilon srA	40000	$24⅜	24⅛	24⅜	+ ⅛
fTrizec A	z75	$24⅜	24⅛	24⅜	+ ⅛
fTurbo Rs	3750	53	50	50	—6

U V

fUAP InA	800	$22⅛	22	22⅛	+ ⅛
UAP Wt	z50	$17½	17½	17½	
Ultrmar	z30				—325
UnigesprA	500	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Un Carbid	200	$11⅛	11⅛	11⅛	— ¼
Union.e	16240	$12⅜	12¼	12⅜	— ¼
Unit Corp	400	$30	30	30	+ 1½
Velcro Ind	320	$51¼	51¼	51¼	+ ⅛
fVITICIA	1000	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Versa.CIB	500	$7½	7½	7½	+ ⅛

W X

Walwyn	600	340	335	335	—5
Westburne	1125	$13⅛	13	13	— ¼
Wcst Trn	5450	$15¼	15⅛	15⅛	
Westmin	800	$12⅜	12¼	12⅜	+ ⅛
WorldEq.A	100	$8⅜	8⅛	8⅜	+ ¼
Wrld wt.B	1500	140	140	140	
Wright Hr	1000	$6½	6½	6½	+ ⅛
Xerox Cn	3540	$19⅛	19	19	
Xerox wt	3000	280	270	275	

Junior Mines Oils

Abcourt	6000	86	86	86	
Bachelor	500	290	290	290	
Barexor	17500	60	52	59	—6
Bateman	14500	17	16	16½	
Belchasse	2000	37	37	37	+ 2
Brosnan	6000	29½	25½	29½	+ 1½
Bruneau	5500	23	22	23	
Cartier Re	5000	9	9	9	—1
Cons I Rs	1659	63	63	63	+ 2
C.Imp. 10	1000	200	200	200	
D'Or Val	3500	90	85	85	—5
Dufresnoy	3440	30	30	30	
Dumagmi	3601	425	420	420	
Dumont	2800	17	17	17	
ManDor	5000	44	43	44	—4
Man.wt	7000	12	11	12	+ 2
GalntG	2000	35	35	35	
Gold Tigr	6500	50	30	50	
Goldex ltd	200	145	145	145	
Kew Gold	z700	31	31	31	—2
Laduboro	6750	29	28	29	
Lynx Exp	11500	45	41	41	—1
Massval	z500	5	5	5	—4
Maufort	2000	36	36	36	—3
Midep.Int	1775	200	200	200	
N.Pascalis	500	175	175	175	—23
PerronGld	2000	51	51	51	—1
Queenstn	300	115	115	115	
Rouyn.Rs	4000	54	54	54	—1
VIOR	17500	54	45	45	—9
Vior.wt	119500	10	8	9	
Stabell Rs	10800	80	77	80	+ 6
StandardG	z350				—27
Talisman	13000	24	21	21	—6
Unergie	20000	8	8	8	+ 1
W Q Mnes	z440	55	55	55	—10
Wrightbr	2300	60	60	60	—5
Yorbeau	15822	88	85	85	

Total market: 2,452,123...

Traded in US Funds

Chrys	1000	$33	33	33	— ¾

Precious Metal Certificates

Certificates	Oz	High	Low	Close
Grdn slvr	700	6.22	6.16	6.22

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

—Season— High	Low	Settle High	Low	Price	Chg.	Open Int.
LUMBER(MEM)—130,000 bd.ft.; US$—1,000bd.ft.						
235.50	211.60	MR		221.00	220.00	219.50		19
243.00	222.50	MY				229.90		1
248.40	233.20	JY		235.30	235.20	234.90		1
239.30	238.80	SP		239.30	239.10	240.00		0

Estimate Sales:.....9... Total open interest: ...21

OPTIONS

A B

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
Agnic E	Fb	10	325	350		10
Agnic E	Fb	10	p	15		10
Agnic E	Fb	12½	70	95		19
Agnic E	Fb	12½	p 5	30		27
Agnic E	Fb	15		20		71
Agnic E	Fb	15	p 180	200		22
Agnic E	Fb	17½		5		71
Agnic E	Fb	17½	p 400	437		10
Agnic E	My	10	362	387		3
Agnic E	My	10	p 15	35		
Agnic E	My	12½	140	160		105
Agnic E	My	12½	p 60	80		80
Agnic E	My	15	45	65		53
Agnic E	My	15	p 212	237		10
Agnic E	My	17½		25		43
Agnic E	My	17½	p 412	450		
Agnic E	Ag	10	400	425	375	15
Agnic E	Ag	10	p 40	60		7
Agnic E	Ag	12½	185	225	190	83
Agnic E	Ag	12½	p 95	120	110	72
Agnic E	Ag	15	85	105		29
Agnic E	Ag	15	p 250	275		
Alcan	Fb	30	$11	$11¼	$9⅞	52
Alcan	Fb	30	p	5	25	35
Alcan	Fb	32½	$8½	$8¾	$8	290
Alcan	Fb	32½	p	5	1	294
Alcan	Fb	35	p	5	5	2138
Alcan	Fb	37½	p	1	10	15	510
Alcan	Fb	42½	p 165	190	190	60
Alcan	My	32½	$8¾	$9	$8½	74
Alcan	My	32½	p 10	30	20	286
Alcan	Ag	32½	$9¾	$10	$9⅛	
Alcan	Ag	32½	p 65	90	75	23
Alcan	Ag	35	$7½	$7¾	$7½	39
Alcan	Ag	35	p 70	90	100	49
Alcan	Ag	42½	260	285	245	391
Alcan	Ag	42½	p 340	370	360	40
Alt Enr	Mr	17½	p	25		
Alt Enr	Mr	20	p 20	35	40	164
Alt Enr	Mr	22½	p 155	180	237	25
Alt Enr	Mr	25		10	30	20
Alt Enr	Mr	25	p 387	412		
Alt Enr	Jn	17½	p	10	35	
Alt Enr	Jn	20	175	195	165	663
Alt Enr	Jn	20	p 45	60	50	41
Alt Enr	Jn	22½	p 175	200	300	
Alt Enr	Jn	25	5	25	15	49
Alt Enr	Jn	25	p 400	425		
Alt Enr	Sp	17½	412	437	375	3
Alt Enr	Sp	17½	p 20	45		
Alt Enr	Sp	20	225	250	225	49
Alt Enr	Sp	20	p 70	95	165	20
Alt Enr	Sp	22½	100	125	100	27
Alt Enr	Sp	22½	p 185	212		
Asama	Ap	7½	290	310	280	79
Asama	Ap	7½	p 5	20	15	110
Asama	Ap	9	155	170	125	14
Asama	Ap	9	p 15	30		
Asama	Ap	12½	10	20	20	312
Asama	Ap	12½	p 215	235	300	75
Asama	Ap	15	3	10	5	140
Asama	Ap	15	p 30	50	450	3
Asama	Jy	7½	310	330	320	131
Asama	Jy	7½	p 15	30		
Asama	Jy	9	190	210	195	
Asama	Jy	9	p 30	45		
Asama	Jy	10	p 65	75	75	304
Asama	Jy	12½	p 225	250	250	31
Asama	Oc	9	220	240	220	16
Asama	Oc	9	p 45	60		
Asama	Oc	10	165	185	145	15
Asama	Oc	10	p 90	105	90	218
Asama	Oc	12½	75	85	70	195
Asama	Oc	12½	p 235	260		
BC Tel	Ap	17½	475	55		
BC Tel	Ap	17½	p	10		
BC Tel	Ap	20	225	250	250	109
BC Tel	Ap	20	p	10		
BC Tel	Ap	22½	35	60	70	275
BC Tel	Ap	25		25		
BC Tel	Ap	25	p 225	250		
BC Tel	Jy	17½	487	55⅛		
BC Tel	Jy	17½	p	10		
BC Tel	Jy	20	237	262	262	5
BC Tel	Jy	20	p 5	20	30	18
BC Tel	Jy	22½	65	90	100	780
BC Tel	Jy	22½	p 30	55	45	188
BC Tel	Jy	25	10	30		
BC Tel	Jy	25	p 237	262		
BC Tel	Oc	20	262	287		
BC Tel	Oc	20	p 10	25		
BC Tel	Oc	22½	p 55	80		
BC Tel	Oc	25	20	45	40	100
BC Tel	Oc	25	p 250	275		
BCE	Fb	27½	$9¼	$9¾	$7⅛	20
BCE	Fb	27½	p	4	10	20

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Dern. Trans.	Op. en cir.
BCE	Fb	30	p	4	10	241
BCE	Fb	32½	p	4	5	765
BCE	Fb	40	1	20	10	22
BCE	Fb	40	p 300	330	225	
BCE	My	30	p	10	30	5
BCE	My	32½	p 5	20	10	899
BCE	My	40	p 350	385	350	1
BCE	Ag	32½	p 15	35	50	50
BCE	Ag	40	70	95	105	245
BCE	Ag	40	p 360	400	360	15
Bk B C	Fb	5	95	120		
Bk B C	Fb	5	p	20		
Bk B C	Fb	7½		20		
Bk B C	Fb	7½	p 145	170		
Bk B C	Fb	10		20		
Bk B C	Fb	10	p 387	412		
Bk B C	My	5	120	145	125	8
Bk B C	My	5	p	20		
Bk B C	My	7½		25	40	50
Bk B C	My	7½	p 165	190		
Bk B C	My	10		20		
Bk B C	My	10	p 400	425		
Bk B C	Ag	5	150	170	150	122
Bk B C	Ag	5	p 5	25	15	140
Bk B C	Ag	10	5	30	20	60
Bk B C	Ag	10	p 412	437		
Bk Mtl	Fb	20	$7¼	$7⅝		8
Bk Mtl	Fb	20	p	10		21
Bk Mtl	Fb	22½	462	$5	$5	19
Bk Mtl	Fb	22½	p	5		604
Bk Mtl	Fb	25	p	10		460
Bk Mtl	Fb	27½	25	30	30	381
Bk Mtl	My	22½	475	$5½		58
Bk Mtl	My	22½	p	5		240
Bk Mtl	My	25	p 15	30		524
Bk Mtl	My	30	p 287	300		10
Bk Mtl	Ag	22½	487	$5½		99
Bk Mtl	Ag	22½	p 10	20		10
Bk Mtl	Ag	25	300	325	337	201
Bk Mtl	Ag	25	p 25	45		551
Bk Mtl	Ag	30	p 300	325		14
Bk NS	Mr	10	p	5	10	28
Bk NS	Mr	12½	145	160	155	1722
Bk NS	Mr	12½	p	1	5	165

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

VANCOUVER

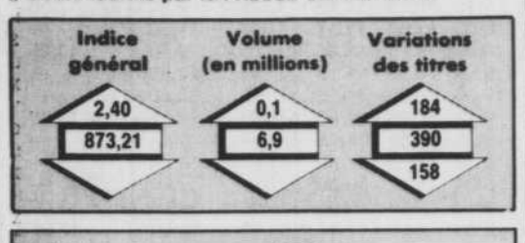
Tendance irrégulière

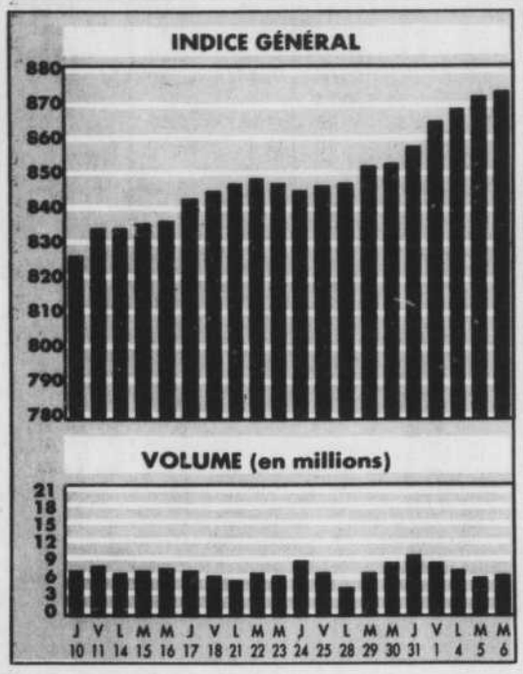
VANCOUVER (PC) — La tendance était irrégulière et 6,901,897 actions ont été échangées, hier à la Bourse de Vancouver.

Les titres à la hausse étaient plus nombreux que ceux à la baisse (184 contre 158) et 390 autres étaient stables.

L'indice global du marché a fini la séance à 873.21, un gain de 2.40 points.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE





	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A B					
Aber res	2000	52	52	52	
Abuoil	157500	75	50	75	+25
Accgph	2000	76	76	76	—4
Accg tt	9000	6	5	6	+1
Achron	20167	20	20	20	—4
Achils	2667	23	23	23	
Acorn	4000	25	25	25	
Acaest	3000	40	40	40	—5
Ad dm	z167	85	85	85	
Adams	20000	60	55	60	+5
Adapt tc	2000	100	100	100	—6
Adnarn	88040	60	50	60	+10
Adriatc	2000	20	20	20	—2
Advanc	6167	13	13	13	
Aerolift	5000	45	40	40	+5
Aerolf w	10000	1	1	1	
Aiax	,000	42	42	42	+5
Alaska	4010	105	101	101	
Alban ex	1601	18	18	18	
Alice Lk	1000	29	29	29	
All Star	8884	20	17	17	—3
A mng w	24500	42	35	42	+7
Amazn	24500	39	36	37	—3
Ambrhl	3000	5	5	5	
Amble	45000	35	33	35	
Amble w	65000	6	5	6	—1
Amca	2150	50	50	50	+5
Amer bd	25250	8	7	7	—1
Am mcr	500	15	15	15	—3
Amer tel	4000	305	300	305	
Amhwk	9500	34	32	34	
Amir	500	48	48	48	
Amstar	38000	33	31	33	—1
Anchor	7000	22	20	20	—2
Andarx	1500	30	30	30	—2
Anglo	5500	60	57	57	
Anglo Ba	500	93	93	93	+1
Angus rs	21040	35	30	35	
An arbr	3500	20	20	20	
Ansco rs	2500	37	35	37	+1
Applied	1000	198	198	198	
Aqarus	19000	11	8	8	—4
Arbor	5500	40	38	38	—2
Argnta	2000	14	14	14	
Argont	1000	15	15	15	
Arcana	25000	24	23	24	+1
Arivac	1500	180	180	180	+10
Arizona	100	290	290	290	
Asiltka	11000	74	66	66	—8
Atlntc	5000	18	18	18	+8
Au res	2500	25	23	25	+2
Augsts	3000	15	15	15	
Auto Mr	950	$8½	8½	8½	
Avinch	65oh	60	55	55	—5
Avalon	33750	35	32	34	—1
Avaln w	28000	4	4	4	
Avino	300	150	150	150	
Awsom	5000	23	23	23	—2
Axiom	500	50	50	50	
Averok	1000	4	4	4	
Azure	5000	15	15	15	—3
Ba res	5000	14	14	14	
BC res	14690	257	251	251	
Baha res	56500	47	43	45	+1
Bahma	3000	30	30	30	
Baker	1500	330	330	330	+10
Banbry	500	37	37	37	—3
Banco rs	4000	69	66	69	+3
Bnk BC	3200	$6	6	6	
Bardne	500	625	625	625	
Battle	9000	21	21	21	+2
Baz res	35500	60	51	60	+10
Bdc ind	27356	54	50	50	—2
Beaver	2300	60	58	60	
Bedrck	1000	50	50	50	
Belair	2700	22	21	21	+1
Bellevu	2200	12	12	12	
Belmnt	2850	90	86	86	—4
Bimori	2600	85	85	85	—5
Bern res	500	145	145	145	—5
Big ben	2500	95	90	95	
Billikin	1000	18	18	18	
Bishop	2000	87	87	87	
Bitec dvl	6000	154	150	154	+4
Blk Dmd	20500	15	11	15	+4
Blac sw	8500	49	47	49	+2
Blk thdr	6200	42	40	40	—2
Bmp tec	2000	95	95	95	
Boise cr	17000	42	37	40	
Bonus pt	500	49	49	49	—1
Borcan	5000	42	42	42	+2
Bowes Iv	1500	12	12	12	
Bpi res	27300	145	130	140	+20
Brace	4000	33	33	33	
Brama	16500	52	47	50	
Brkwtr	8000	$5⅞	5½	5⅝	
Brese	2000	65	64	65	+5
Britcol	5000	15	15	15	
Brit pac	10000	23	23	23	—2
Brower	1500	30	29	29	—1
Br slbk b	4000	40	38	40	
Brx min	z200	13	13	13	
Bullet en	9000	45	40	45	+5
Bur Gld	4000	12	12	12	
Brnt gld	z200	43	43	43	
C D					
C T Exp	27200	39	35	38	
Caara	3000	25	25	25	
Calif slv	4300	495	470	495	+25
Calpine	500	16	16	16	
Can am	9000	16	16	16	
Canex	500	15	15	15	
Cantel	3500	15	14	15	+1
Cnartic	3000	79	79	79	
Caneco	2000	6	6	6	
Canfic	17000	10	7	7	
Canova	2000	135	130	130	—8
Canstat	500	15	15	15	
Canuc	7000	46	42	43	—1
Capilno	36541	128	122	126	+3
Capoos	5000	3	2	2	
Cpricrn	4000	15	14	14	—1
Caprk e	600	20	20	20	
Cap cons	5000	8	8	8	
Carlson	4000	18	18	18	
Carmc	2500	15	15	15	
Carnes	24250	65	55	58	+8
Casa grn	1000	10	10	10	
Cascda	6500	39	38	39	
Casia pt	71000	29	27	29	+1
Catlow	1500	56	56	56	
Cdn arct	z3	52	52	52	
C Brnca	2500	28	25	25	—3
Cdn ferit	42000	45	37	43	+3
Cdn pwn	18000	81	78	79	+2
Cdn prm	3500	43	42	43	—3
Cdn untd	12300	73	70	70	—5
Cdn ut w	37940	15	12	12	—2
Celtic rs	500	35	35	35	
Chalice	9000	120	120	120	
Chmpn	2000	10	10	10	
Chapel	220000	158	142	145	—8
Chrimg	500	25	25	25	
Chariot	4000	30	30	30	
Chatwd	6000	44	40	40	—2
Chckmt	23000	47	44	44	—2
Cheven	3892	35	35	35	—5
Chishm	5000	8	8	8	
Chrmx	1000	20	20	20	
Bk Com	500	$31⅜	31⅜	31⅜	
Claymr	500	20	20	20	+2
Cline	17500	20	19	20	
Cst rang	22500	105	100	105	+5
Colby	500	101	101	101	—4
Colony	8800	160	155	160	+4
Compu	1000	65	65	65	—5
Condka	3500	13	12	13	—2
C ascot	z100	12	12	12	
Cons cal	7512	40	38	40	+5
Cns cma	z125	49	49	49	
C Five St	1500	70	70	70	
Cons knb	500	35	35	35	+1
Cons pay	2700	50	50	50	
C rio plat	7000	12	10	10	—2
C S Butte	12500	20	20	20	—5
Cons slv	2000	63	63	63	
Conscot	z200	8	8	8	
Contct	3100	77	77	77	—2
Contnd	3250	36	35	35	+5
Con Sv	14108	120	115	120	+7
Control	2000	19	19	19	+3
Cop Lak	7500	62	59	62	+3
Coratta	1500	17	17	17	+1
Corin w	3000	1	1	1	
Cornod	1500	42	40	42	+2
Corprte	14500	5	5	5	
Cosmos	4300	27	24	24	
Cove	1000	34	34	34	
Crack	1500	30	30	30	
Cream	13000	26	23	26	
Crescnt	1000	21	21	21	
Cruiser	4000	45	43	43	
Crystal	700	68	68	68	—2
Currie	2000	55	55	55	
Cutlass	1000	170	170	170	
Cyrano	3000	85	84	85	+4
D k plt	2000	20	20	20	
Dar val	400	100	100	100	
Dakota	8000	12	12	12	
Dalls e h	3000	155	145	145	
Daon	4800	305	300	305	
Davnpt	6500	12	12	12	+1
Dawsn	2500	120	120	120	+1
De baca	2000	40	40	40	
Decker	19000	77	74	74	+1
D south	118500	39	35	39	+4
Deep w b	10000	6	6	6	
Deex res	2306	15	15	15	—1
Desert	5000	15	15	15	
Dia met	3500	50	50	50	
Dimnd	8660	150	130	130	—6
Diatec	500	27	27	27	
DPP	3000	35	35	35	
Dplmat	1000	55	55	55	
Divrsfd	5500	55	55	55	
Dlv vrd	2500	48	45	45	
Dolphin	5000	45	45	45	—1
Dora	1000	9	9	9	
Dragon	3000	50	49	50	
Draw rs	8900	168	155	168	+22
Duwel	6000	27	27	27	—2
Dual res	3200	190	190	190	
Duncan	5000	40	40	40	
Dusty M	4300	117	115	115	—2
Dnamc	1000	41	41	41	
E F					
Eagle R	2000	16	16	16	+1
East wst	4000	80	80	80	
Estr lits	6000	23	20	20	
Estrn	600	15	15	15	
El dordo	12800	114	110	114	
E paras	13500	20	20	20	
Electra	22500	65	61	65	+2
Emerlk	9400	134	125	125	—7
Endlc	8000	28	28	28	
Energx	68700	100	90	99	+9
Enrx w o	4000	33	33	33	
Enex	500	215	215	215	
Enfield	7500	72	70	70	—3
Epic res	1500	65	65	65	
Ericsn	19100	365	365	365	
Esprnz	2000	52	52	52	+2
Euro pet	7300	125	115	115	—10
Eurocn	5000	30	30	30	
Evrest	34000	104	100	104	+1
Extotal	500	80	80	80	
Falcon	1000	6	6	6	
Falmth	5000	17	17	17	
Frst cdn	500	45	45	45	—10
Frst chn	5000	25	25	25	
Frst dvn	3300	50	50	50	
Frst wst	2000	107	105	107	
Fleck	5500	28	25	25	—3
Flehwd	32500	60	52	60	+10
Flin flon	30500	23	12	15	—11
Flow res	2000	21	21	21	+1
Folkstn	2000	40	40	40	
Force	5000	80	80	80	+10
Forms	2000	20	20	20	
Frt knox	6500	23	23	23	
Fury	z400	63	63	63	
Futurty	2000	25	25	25	
Futurtk	10000	44	44	44	—1
G H					
Galactc	3100	$5½	5⅝	5½	
Gator rs	6000	20	18	18	—2
Geddes	2000	81	81	81	—3
Gen svst	1000	90	90	90	+5
Gensis	3000	12	11	11	
Genex	2500	26	25	26	+1
Genove	6500	42	35	35	—7
Geodm	100	155	155	155	
Geotec	4000	28	28	28	—2
Gerle	1500	25	25	25	
Gnt pipr	2000	83	80	80	
Gigi oil	2000	8	8	8	
Glamis	47300	$6	5⅝	6	
Gle res	1000	8	8	8	
Glf tech	2500	21	21	21	+1
Glow res	2000	35	35	35	
Gold pnt	2000	42	42	42	—1
Gld st	5000	48	48	48	
Gld star	6000	20	18	20	+2
Gold pan	7000	25	25	25	
Goldbit	6910	66	60	66	+1
Gldbra	1000	37	37	37	—3
Gldn ber	3000	60	58	60	+2
Gldn c	9400	260	250	260	+8
Gl cncrd	1500	23	23	23	—1
Gldn crn	6000	82	80	80	—2
Gldn hnd	5000	50	50	50	
Gldn key	23000	102	95	98	+3
G knight	12450	295	290	295	+5
Gldn lion	10900	220	215	220	
Gld nws	3000	21	21	21	
Gld nrth	1333	81	81	81	
G rim	1000	37	37	37	
Gldnrl	1000	55	55	55	
Gldnbel	1000	85	85	85	
Gldfevr	11000	34	34	34	+4
Goldrh	21300	40	38	40	—2
Gdsrch	1000	35	35	35	
Gldsil	9300	85	76	85	—1
Goldstk	10000	61	61	61	—9
Gldstn	18000	70	65	70	+7
Gldwst	2000	34	34	34	+1
Goldwn	14200	45	39	42	+3
Goliath	700	$5⅝	5⅝	5⅝	
Good hp	3000	120	120	120	+5
Gosson	500	5	5	5	
Grancp	13000	35	35	35	
Grnde tk	6500	54	50	54	
Grndv	1000	200	200	200	—5
Granvil	6000	17	15	17	
Gravis	3500	32	32	32	
Gren vly	2000	10	10	10	
Grenwl	7500	58	55	58	+3
Grenlh	900	16	16	16	
Greyhk	1000	11	11	11	
Gt bear	3000	5	5	5	
Grt Pac	1000	75	75	75	
G w pete	7500	30	30	30	
Gulf intl	1500	28	28	28	
Gulf itn	6800	190	180	180	—5
Htr ind	1000	340	340	340	
Hallmk	11000	46	40	41	—5
Hargor	500	12	12	12	
Hawk rs	2000	44	44	44	+3
Hwksbl	1000	200	200	200	
Hector	2500	130	130	130	
Helix	2000	141	140	140	—5
Hemgl	5000	15	15	15	
Hmspr	2000	90	90	90	
Henesy	4000	20	20	20	+2
Herdis	1000	30	30	30	
Heron	7000	23	22	22	
Hi tech	3000	29	29	29	+3
Hi cor	8000	42	40	41	+1
High rsr	21167	45	44	45	
High rvr	1000	33	33	33	—1
Hihmk	2000	48	48	48	
Homstc	750	18	18	18	
Horton	17000	48	46	47	—2
Hot res	3900	75	70	70	—2
Hmbolt	1000	14	14	14	
I J					
Impact	2000	16	16	16	
Impala	12000	19	19	19	
Imprial	5000	93	93	93	+8
Idp	11500	65	63	63	—2
Indescr	1000	30	30	30	
Indian	8660	150	130	130	—6
Ingotres	29500	50	77	78	+V⅜
Irecov	11000	120	119	119	+2
Inland w	15000	12	11	11	
Inlet res	5499	55	40	55	
I ocean	2000	53	53	53	—2
Intactn	2000	20	20	20	
Intr dta	1000	120	120	120	
Intrlke	91500	95	93	93	—1
Istrl res	8100	55	50	50	—5
I camero	1000	102	102	102	
Intl crna	600	$6½	6¼	6½	+ ½
I dmascs	3000	45	45	45	
Intl dom	3000	55	55	55	
Intl flyer	2167	18	18	18	
Intl hrs	5511	274	270	270	—5
I lonarc	25043	6	6	6	
Intl knrg	z250	23	23	23	
Intl phsr	14700	40	38	38	—4
Int phnx	6000	16	14	15	+3
I rhodes	32850	36	32	33	—3
Intl ryln	,100	50	50	50	
Ishasta	9000	15	15	15	+3
Intl tillx	17000	120	105	20	+15
Intl trbn	3300	58	57	57	—1
Intl vrtc	82050	300	265	295	+25
Iona ind	18000	27	25	25	
Irvco	5100	23	23	23	
Island M	1000	35	35	35	
Jack crs	1000	825	825	825	+25
Jacksn	12400	105	105	105	—2
Jacob	2000	10	10	10	
Jetta res	1000	45	45	45	
K L					
Kala exp	3720	25	19	20	
Kaliber	1000	30	30	30	
Kamad	13700	40	35	40	+4
Kangld	500	90	90	90	+5
Kengat	6000	30	30	30	
Kenedy	1500	26	26	26	
Kenrge	500	45	45	45	
Kerry	44000	58	53	58	+6
Kilemb	3000	99	99	99	+1
Kng slm	600	263	260	260	—5
Kngdm	2000	4	4	4	
Kina Kln	2000	80	80	80	
Kumix	1000	12	12	12	
La Teko	21300	115	96	115	+19
Ldy robn	2500	18	18	18	
Lancstr	4000	130	130	130	
LDR	1000	45	45	45	
Lansco	4000	50	40	40	—10
Lathwl	6000	15	15	15	
Lazrus	9000	20	20	20	
Lear oil	14000	122	119	122	+6
Lev	8800	225	210	220	+10
Levngd	6500	65	62	65	+3
Levon	2600	255	255	255	—10
Librt bel	2500	35	35	35	
Lincoln	16400	100	100	100	
Lintex	10300	20	18	18	
Lockwd	23000	38	36	37	
Lode res	4300	61	60	61	
Logan	44000	50	4	50	+5
Logan w	40000	5	5	5	+1
Logo res	2500	46	46	46	—2
Longot	40000	32	28	32	+4
Loredi	3500	23	22	22	+1
Lornex	625	$34	34	34	
Lost lak	3800	185	170	185	+5
Loyalst	19500	38	30	37	
M N					
Mac am	917	40	40	40	+1
Macfie	2500	11	11	11	
Magein	1000	57	57	57	
Magna	1000	298	298	298	+8
Mhgny	1500	95	91	95	
Maistic	20700	9	6	6	—3
Maisty	1000	18	18	18	+2
Mairt	6000	69	60	60	—10
Miartic	1350	$12¼	12	12¼	— ¼
Mandr	9000	65	64	65	+3
Marig	38000	157	135	155	+13
Marig w	7500	93	93	93	
March	1000	18	18	18	
Marco	1600	220	200	200	—25
Mrieta	4500	21	20	21	+1
Markfx	8000	17	17	17	
Masive	4000	345	340	340	—5
Mvrick	1500	39	39	39	—1
Maxim	8000	35	35	35	—5
Maymc	5400	155	240	240	—10
Mconel	500	17	17	17	
Mcnein	5000	48	46	48	
Media a	3200	79	76	79	+1
Megaln	1500	5	5	5	
Merit rs	2500	130	125	130	+15
Metro	1000	60	60	60	
Micron	400	285	280	280	—20
Mid cda	1500	28	23	28	+5
Midlgat	24000	40	30	32	—9
Midlnd	10500	53	50	53	
Midnpr	20950	27	27	27	—1
Migt wt a	6800	17	15	17	
Migent	5000	170	165	168	+3
Mindy	900	115	115	115	—5
Minerx	18700	103	100	100	+1
Mneta	4625	17	17	17	
Mirm en	8000	22	22	22	
M video	200	255	255	255	—5
Malco	500	10	10	10	
Maly mit	10000	6	6	6	
Manalt	4000	42	40	42	
M christ	241025	75	62	74	+10
Mantbl	3000	50	47	50	
Moran	5500	10	6	10	
Mosato	3500	30	30	30	
Mountn	9000	30	30	30	+4
Mt clvry	5000	50	50	50	
Mndee	7500	65	60	63	—2
Murgld	2500	21	20	20	—4
Musto E	44800	350	340	340	—5
Nakusp	7000	20	18	18	
Nalos	17500	43	40	41	—4
Nanco	1166	45	45	45	
NCA Mrl	100	240	240	240	—10
Ncn expl	4000	25	25	25	—1
Neti tec	6475	$8	7⅞	8	+ ⅛
N arcdia	500	70	70	70	
New beg	12000	76	73	76	+1
N Cinch	8000	16	15	16	
New frn	1280	80	80	80	+5
New knr	8170	31	30	31	
New pnr	1000	13	13	13	—1
New rid	9000	45	45	45	+2
New sbn	5000	38	38	38	
N strtgic	1000	37	37	37	—3
Newfld	6900	120	115	120	
Newhk	500	15	15	15	+3
Newlin	3000	9	9	9	
Newtec	1000	65	63	63	
Nexus	2800	400	400		q
Ni Cal	4400	525	500	525	+35
Nicking	1000	20	20	20	
N hawk	26750	265	245	255	+15
Noble pk	1000	30	29	30	
Nor con	8500	50	50	50	
Norqes	1000	85	85	85	+4
Nrman	4500	10	10	10	
Norsat	39100	415	375	410	+35
Norsmt	3000	47	47	47	+2
Nortek	12500	27	26	27	
Na powr	2500	43	39	39	—2
Nth Sth	15000	42	38	40	—3
Nthair	1400	160	150	160	
NRD Mn	2000	65	65	65	—10
N eagle	45500	32	25	30	
Nat res	1000	140	140	140	
Nupac	4500	56	55	55	—5
Nu start	11500	29	26	29	
Nucal	3750	15	15	15	
Nunsco	13066	108	100	108	+14
Nuspar	600	42	42	42	+4
O P					
Odysey	3000	35	30	35	
Oliver	5000	7	7	7	
Omab	5000	14	12	12	—2
Omni	3000	25	23	23	
Orbex	5500	100	95	100	+5
Orion	6490	49	46	46	
Orsina	500	33	33	33	
Osler res	2000	31	30	31	+1
Outlnd	9000	50	47	49	+2
Ovrlord	z200	34	34	34	—1
Pac rdge	2500	13	13	13	
Pairmo	30800	89	80	89	+14
Paliser	1000	26	26	26	—2
Pimyra	5000	23	23	23	
Panora	500	35	35	35	
Pcr ind	1000	14	14	14	—1
Pecos	45733	199	175	195	+25
Penisla	4725	85	85	85	
Peppa	750	16	16	16	
Permin	500	30	30	30	
Perron	3000	52	51	52	
Ptrsfld	3400	120	120	120	
Petrgld	1000	40	40	40	
Petrlgc	8500	8	8	8	
Petrom	7600	115	114	115	
Ptroqn	2000	17	17	17	
Pezaric	1600	260	260	260	—5
Philco	1000	15	15	15	
Philip rs	11000	14	13	14	+1
Pico	4500	8	8	8	
Pilgrm	2668	20	20	20	
Pine Bel	2500	18	15	18	
Pinto	3600	430	405	405	—20
pniner mt	500	130	130	130	+5
Pipestn	8000	88	85	85	
Plains	1000	55	52	55	+4
Pluton	2000	18	18	18	
Pm ind	4500	70	70	70	+1
Polaris	26000	50	42	45	—2
Prtavid	1000	66	66	66	+1
Pattr oq	300	115	115	115	
Pwrgm	5000	45	44	44	
Presid	38000	67	50	65	+17
Primrs	23100	66	64	65	+2
Princtn	1500	110	105	105	
Princt w	1000	2	2	2	
Prism	z100	23	23	23	
Prolific	2000	6	6		
Propsy	1000	16	16	16	—1
Pryme	3500	45	45	45	
Pulsar	5500	14	14	14	
Q R					
Quntm	22500	5	3	3	—2
Quants	6000	27	25	25	
Qued res	9000	40	40	40	
Quintra	825	35	35	35	
Quinto	2100	79	72	72	—4
R c i res	5000	35	35	35	
Rabbit	1000	10	10	10	
Rainex	1000	38	38	38	
Ralegh	20000	46	41	44	+2
Ramcr	000	45	45	45	+5
Ramm	5000	79	79	79	
Ramp	4000	27	27	27	
Ramrd	599	15	15	15	+1
Rea gold	1000	100	100	100	
Reako	1000	15	15	15	
Reba res	26000	150	126	150	+15
Red hill	3000	50	50	50	+2
Reg res	5000	39	39	39	
Reguls	40000	50	38	50	+12
Renox	1500	16	16	16	—1
Repadr	2000	30	30	30	
Rexplr	2200	112	107	110	—2
Rhyolit	13700	48	45

Une série d'études réalisées à Framingham a permis de recueillir de précieuses informations sur les troubles cardio-vasculaires

JANE E. BRODY
du *New York Times*
traduction : Jean-Philippe Tastet

FRAMINGHAM, MASSACHUSETS — Dans cette paisible petite ville de Nouvelle-Angleterre un homme dans le début de la quarantaine a une chance sur huit d'être atteint d'une maladie cardiaque dans les 14 années à venir. Pour un homme approchant la cinquantaine les chances sont de une sur six; et pour un homme dans le début de la cinquantaine elles sont d'une sur cinq.

« Partons donc de Framingham ! », suggère un des habitants de la ville après avoir pris connaissance de ces statistiques.

Malheureusement, il n'existe aucun endroit aux États-Unis où les perspectives d'avenir pourraient être plus réjouissantes.

D'après le Dr. William P. Castelli qui dirige l'étude menée ici et qui, aujourd'hui est suivie de très près par les milieux médicaux à travers le monde, « Framingham est exactement comme toutes les autres villes d'Amérique », où, comme l'affirme l'Organisation mondiale de la santé « la plus terrible épidémie à laquelle l'humanité ait eu à faire face » continue de faire disparaître prématurément des millions de personnes.

L'étude sur les troubles cardio-vasculaires menée à Framingham, et qui portait au départ sur la moitié de la population, hommes et femmes entre 30 et 60 ans, représente le plus grand bassin de population jamais observé en cardiologie. De l'avis de nombreux médecins impliqués dans l'étude, certains faits observés à Framingham ont déjà permis de sauver plusieurs millions de personnes. Ils ont jeté un éclairage nouveau sur de nombreux aspects comme l'excès de cholestérol dans le sang, la pression artérielle élevée, le tabagisme, l'excès de sucre dans le sang, le manque d'exercice physique, le stress, et d'autres encore qui, chacun, ont une importante part de responsabilité dans les troubles cardio-vasculaires. Mais ils ont surtout réussi à démontrer que les maladies cardiaques n'étaient absolument pas un fléau inévitable venant avec le vieillissement mais plutôt le résultat d'habitudes de vie mal choisies.

De plus, l'étude montre qu'il est possible de prédire plusieurs années à l'avance que telle personne court plus le risque que telle autre de souffrir d'affections cardiaques ou coronariennes et possiblement d'en mourir. Bien que la mesure, et non le traitement direct des facteurs de risque, ait été la mission de l'étude de Framingham, ses découvertes prouvent que le taux de malades ou de décès en relation avec des troubles cardio-vasculaires peut être considérablement réduit si les patients de leur côté acceptent de ne plus consommer de tabac ou de faire contrôler régulièrement leur tension artérielle. On arrive à ces conclusions après examen d'une montagne d'informations amassées au fil des ans auprès des 5,209 participants qui, aux premiers jours de l'étude, étaient pratiquement tous en bonne santé et avaient entre 30 et 62 ans.

De nouvelles techniques de diagnostic sont testées afin d'établir leur validité dans la détection d'éléments permettant de prévoir certains troubles cardio-vasculaires et de parer aux disparitions brutales qui en résultent. L'une de ces techniques, l'échocardiographie, qui utilise les ondes sonores pour reproduire une image des structures internes du coeur, a déjà servi à prouver qu'une personne court plus le risque de mourir soudainement dans les deux ans qui suivent, dès l'instant où le ventricule gauche de son coeur croît de façon exagérée. Grâce à un échocardiogramme, cette croissance anormale peut être détectée bien avant qu'elle ne soit visible sur un électrocardiogramme classique et l'on peut souvent y remédier en réduisant la tension artérielle.

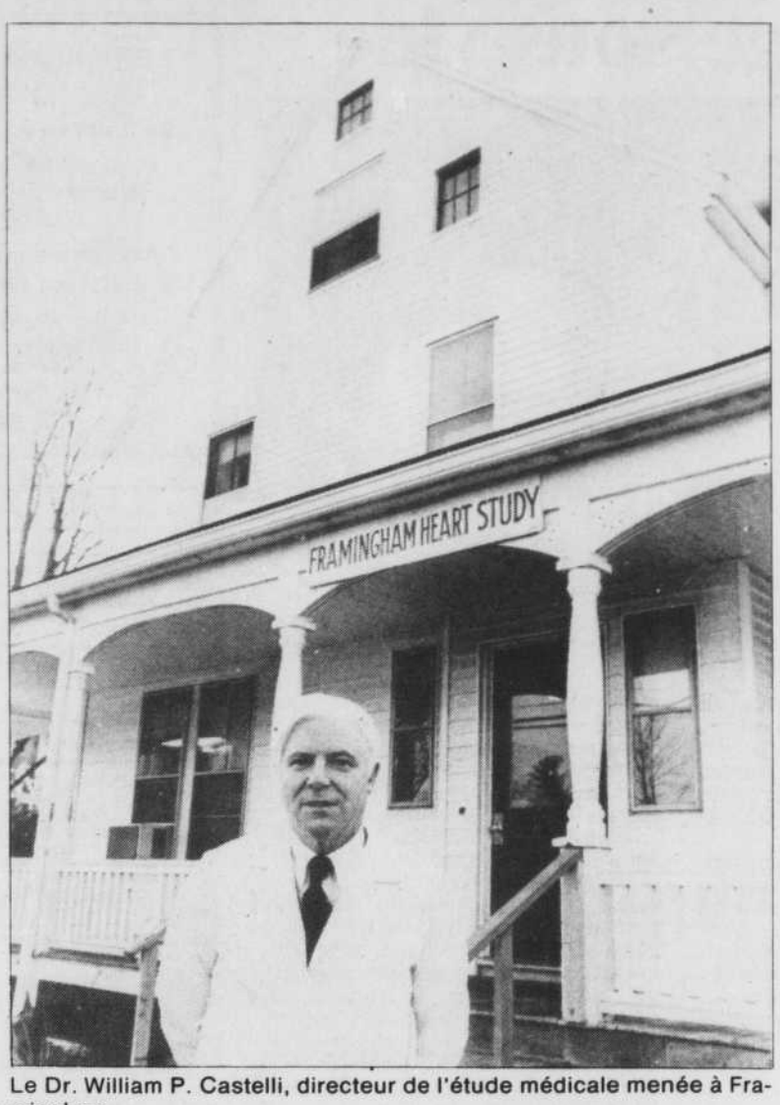
Une nouvelle étude, appelée familièrement « The Son of Framingham Study » porte sur une deuxième génération d'habitants de cette petite ville. Les chercheurs étudient en effet le rôle de la génétique et de l'environnement dans les maladies cardiaques en examinant près de 4,000 filles et garçons, qui sont les enfants des premiers participants à l'étude. Jusqu'à présent, d'après le Dr. Joseph Stokes, qui dirige cette partie de l'étude, les informations reçues indiquent que pour la plupart des facteurs de risque, l'environnement est plus important que l'hérédité. Ceci constitue une découverte que les chercheurs considèrent comme un signe important dans le sens où elle offre de plus grandes possibilités quant aux mesures de prévention.

L'étude ne porte pas exclusivement sur le coeur, mais, à mesure que les participants prennent de l'âge, également sur d'autres maladies reliées au vieillissement. Certains facteurs associés à la perte d'acuité auditive et la démence sénile sont actuellement étudiés de très près. On a déjà découvert que la perte d'acuité auditive est associée à une hausse de la tension artérielle et à une augmentation des risques d'être victime d'une crise cardiaque ou d'une attaque d'apoplexie.

« Pratiquement toutes les études portant sur les effets d'une attaque ont été effectuées auprès de personnes hospitalisées, pensionnaires d'une maison de repos ou d'un centre de convalescence et de réadaptation », fait remarquer le Dr. Philip A. Wolf, un neurologue de l'Université de Boston qui travaille avec les participants de l'étude de Framingham. « Il n'y a rien de surprenant à ce qu'elles donnent une image assez sinistre des suites d'une attaque. »

D'après lui, en observant ce qu'il arrive aux victimes d'attaques dans l'étude de Framingham on devrait pouvoir obtenir une vue d'ensemble assez réaliste qui pourrait être résumée et transmise à d'autres victimes et à leurs familles afin de développer des programmes de réadaptation adéquats.

Pour la première fois, l'épidémiologie, habituellement utilisée pour l'étude de maladies infectieuses épidémiques, a été utilisée à Framingham pour étudier une maladie chronique. Dans une recherche de type épidémiologique, des groupes importants de personnes sont examinés afin de déterminer certains types de maladie et les facteurs y étant associés. Ce type de recherche ne prouve jamais qu'un facteur particulier est la cause de la maladie, mais peut montrer des degrés variables d'association et suggérer que tel ou tel facteur soit examiné en détail par d'autres moyens.



Le Dr. William P. Castelli, directeur de l'étude médicale menée à Framingham.

La contribution la plus importante de l'étude de Framingham est fort probablement d'avoir établi un lien entre le risque de maladies cardio-vasculaires et non seulement le taux mais aussi le type de cholestérol dans le sang d'une personne. En général plus le taux de cholestérol est élevé, plus le facteur risque est grand. Les résidents de Framingham ayant un niveau de cholestérol de 230 milligrammes (pour 100 millilitres de sérum sanguin) ont par exemple deux fois plus de chances d'être atteints d'une affection cardiaque que ceux en ayant 180 mg. Quant à ceux ayant un taux de 300 mg ou plus, le risque est quatre fois plus élevé.

Le bon côté de la médaille est d'après le Dr. Castelli qu'« en 34 ans nous n'avons pas eu un seul cas de maladie cardiaque ou coronarienne chez une personne ayant un niveau de cholestérol inférieur à 150 mg ».

Même si ceci est remis en cause par certains chercheurs, de nombreuses études ont prouvé que le fait de modifier le taux de cholestérol pouvait avoir une influence considérable sur le risque de voir se développer une quelconque forme de maladies cardiaques. Pour chaque 1 % de changement dans le taux de cholestérol, le risque de maladies cardiaques change de 2 % ou 3 %.

« Les médecins peuvent ne pas croire en cette relation de cause à effet », commente le Dr. Castelli, « mais s'ils ont un peu de bon sens, ils feront comme s'ils y croyaient ». Pour ce faire, ils prodigueront les conseils nécessaires portant sur les changements de régime alimentaire, l'exercice physique, les régimes amincissants et autres facteurs pouvant aider à réduire le taux de cholestérol.

Le Dr. Castelli lui-même a pris ses propres conseils « à coeur ». Il est le premier homme de sa famille depuis trois générations à atteindre 50 ans, sans avoir été victime au préalable d'une crise cardiaque. À 53 ans, il attribue sa bonne santé au fait qu'il surveille son poids, suit un régime diététique à basse teneur en cholestérol et en graisses, (« Je crois en la prudence mais pas en l'abstinence ») et fait des promenades à pied régulièrement.

Ces mesures ont aidé de deux façons : Elles ont permis de réduire le montant total de cholestérol dans son sang et d'augmenter le niveau d'un type de cholestérol qui, d'après l'étude de Framingham, tend à protéger les gens des risques de maladies cardiaques. Ce type appelé HDL-cholestérol ou alphalipoprotéine joue le rôle de détergent pour le cholestérol et aide à empêcher l'obstruction des vaisseaux sanguins par ce dernier.

D'après le Dr. Castelli, l'étude a montré que la proportion entre le cholestérol dans son ensemble et le HDL-cholestérol dans le sang d'une personne était le meilleur indicateur d'une possible crise cardiaque. Cette proportion explique pourquoi tant de personnes qui ne sont pas victimes d'une crise cardiaque ont malgré tout un taux de cholestérol qui, chez d'autres, ne manquerait pas d'en provoquer une.

« Même si votre taux de cholestérol est relativement bas — disons 200 — vous pouvez avoir une proportion dangereuse et avoir des problèmes », explique-t-il. 75 % des crises cardiaques aux États-Unis affectent des personnes ayant un taux de cholestérol entre 150 et 300 et 50 % affectent des hommes ayant un taux inférieur à 250, fait-il remarquer.

En se basant sur les découvertes de Framingham, le Dr. Castelli recommande que toute personne ayant un rapport entre le cholestérol global et le HDL-cholestérol supérieur à 4.5 contre 1, se fasse traiter afin de réduire cette proportion. En d'autres termes, si quelqu'un a un taux global de cholestérol de 250 et un taux d'HDL-cholestérol de 75, la proportion est de 3.3 contre 1, associée avec seulement la moitié du taux habituel de crises cardiaques aux États-Unis. Mais si une personne a un taux global de cholestérol de 200 et un taux de HDL-cholestérol de 35, ce rapport passe à 5.7 contre 1, rapport habituel que l'on peut observer chez les victimes de maladies cardiaques.

L'étude de Framingham a également montré le rôle joué par un autre type de corps gras qui se trouve dans le sang, les triglycérides, dans le développement des maladies coronariennes. Ces triglycérides atteignent un niveau excessif chez les personnes ayant un régime alimentaire trop riche en protéines, en sucres, en alcools ou en amidon. On peut réduire ce taux excessif en suivant un régime amincissant ou un régime diététique riche en fibres et pauvre en corps gras.

Framingham est également une étape importante dans l'élaboration de preuves irréfutables concernant le rapport entre une tension artérielle excessive et les maladies cardiaques ou les attaques. L'étude a, en particulier, montré que la systole — le moment où la pression est la plus élevée et où la lecture que l'on peut en faire représente la pression maximale de battement du coeur — est à mettre en relation directe avec le risque de maladie. Ceci est vrai même si le moment où la pression est la moins élevée — diastole — reste dans une marge normale. « Les médecins ont une certaine tendance à ne rien faire lorsqu'ils constatent une hypertension systolique, mais les informations dont nous disposons aujourd'hui suggèrent que l'on prenne des mesures énergiques pour enrayer cette hypertension », ajoute le Dr Castelli.

Voir page 20: Framingham

RESTAURANT FRANÇAIS
Déjeuner d'affaires
du lundi au vendredi
de 11 h 30 à 19 h 30
Table d'hôte
tous les soirs
La Saumonière
1230, rue Mackay
Rés.: 933-0246

La Crêperie Québécoise
« Une atmosphère de détente où vous dégusterez les crêpes les plus délicieuses! »
"Excellente crêperie" — Le guide Québec-France
1775 St.Hubert, Montréal (près Ontario) 521-8362



Ministère des Finances Canada — Department of Finance Canada

ÉMISSION DE
$775,000,000

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA
NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION
DATÉES DU 19 FÉVRIER 1985

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 10½% échéant le 15 mars 1988
Prix d'émission: 99.25% plus l'intérêt couru du 15 septembre 1984 au 19 février 1985 rapportant environ 10.79% à l'échéance
Intérêt payable le 15 mars et le 15 septembre
L'intérêt de six mois payable le 15 mars 1985

et

Obligations 10¾% échéant le 1er septembre 1990
Prix d'émission: 99.00% plus l'intérêt couru du 1er septembre 1984 au 19 février 1985 rapportant environ 10.99% à l'échéance
Intérêt payable le 1er mars et le 1er septembre
L'intérêt de six mois payable le 1er mars 1985

et

Obligations 11¼% échéant le 1er avril 1995
Prix d'émission: 99.00% rapportant environ 11.41% à l'échéance
Intérêt payable le 1er avril et le 1er octobre
L'intérêt de quarante-et-un jours payable le 1er avril 1985.

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de $1,000, $5,000, $25,000, $100,000 et $1,000,000.

L'émission d'obligations 11¼% datées du 19 février 1985 et échéant le 1er avril 1995 ne dépassera pas $375 millions.

La Banque du Canada convient d'acquérir un minimum de $75 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de $20 millions des obligations échéant en 1995.

Le produit de l'offre servira aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations 10½% échéant le 15 mars 1988 sont en sus des $725 millions d'obligations 10½% échéant le 15 mars 1988 déjà en circulation. Les nouvelles obligations 10¾% échéant le 1er septembre 1990 sont en sus des $300 millions d'obligations 10¼% échéant le 1er septembre 1990 déjà en circulation.

Le principal et l'intérêt des nouvelles obligations sont payables, lorsque exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale bancaire au Canada. Les titres définitifs seront disponibles le ou vers le 19 février 1985 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve des quantités disponibles, les achats de nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières ou de toute banque autorisés à faire office de distributeur initial.

Canada

FE 2

Ces titres ont été vendus. Cet avis est publié pour mémoire seulement.

Nouvelle émission / février 1985

$150,000,000

Export Development Corporation
(An Agent of Her Majesty in right of Canada)

Société pour l'expansion des exportations
(Mandataire de Sa Majesté du chef du Canada)

Billets à 10¾%, remboursables le 1er février 1990

Principal et intérêts payables en dollars américains

Salomon Brothers Inc — **Wood Gundy Corp.**
Merrill Lynch Capital Markets — **Dominion Securities Pitfield Inc.**
Morgan Stanley & Co. Incorporated — **The First Boston Corporation** — **Goldman, Sachs & Co.**
Lehman Brothers Shearson Lehman/American Express Inc. — **Burns Fry and Timmins Inc.**
McLeod Young Weir Incorporated — **Richardson Greenshields Securities Inc.**
Bear, Stearns & Co. — **Bell Gouinlock Incorporated** — **Deutsche Bank Capital** Corporation
Dillon, Read & Co. Inc. — **Donaldson, Lufkin & Jenrette** Securities Corporation — **Drexel Burnham Lambert** Incorporated
E. F. Hutton & Company Inc. — **Kidder, Peabody & Co.** Incorporated — **Lazard Frères & Co.**
Midland Doherty Inc. — **Nesbitt Thomson Securities, Inc.** — **Orion Royal Bank** Limited
PaineWebber Incorporated — **Prudential-Bache** Securities — **L. F. Rothschild, Unterberg, Towbin**
Smith Barney, Harris Upham & Co. Incorporated — **Swiss Bank Corporation International** Securities Inc.
UBS Securities Inc. — **Wertheim & Co., Inc.** — **Dean Witter Reynolds Inc.**
CIBC Limited — **Daiwa Securities America Inc.**
Lévesque, Beaubien Inc. — **The Nikko Securities Co.** International, Inc.
Nomura Securities International, Inc. — **Yamaichi International (America), Inc.**

Pour résoudre la faim dans le monde

Les Français lancent l'idée d'un système d'entreposage sous vide

ANDRÉ BOUTHILLIER

Les Français disent avoir inventé une «machine révolutionnaire contre la faim dans le monde». Le capatainer — c'est son nom — permet la conservation sous vide de grandes quantités de produits de base agro-alimentaires pour une durée quasi illimitée. Et ce sans agent chimique ou conservateur.

Le nouveau procédé peut protéger du froid, de la chaleur, de la pluie, des gaz nocifs, des agents chimiques, des rats et des insectes des milliers de tonnes de céréales, de riz, de cacao, de lait en poudre, de café, de thé... Donc, une solution idéale pour les victimes de la sécheresse en Afrique et ailleurs. En entendant, bien sûr, de meilleures conditions de vie.

Vacuum Capatainer International, la compagnie française qui l'exploite, offre depuis deux ans aux pays industrialisés et aux nations moins développées d'aller installer sur leurs territoires ses mini-usines de stockage. Chaque usine coûte entre $6 et $8 millions. Mais elle est amortie en six mois dans le cas du café et du cacao et de 18 mois pour le riz, en considérant les pertes qu'entraîne le stockage traditionnel (silos, sacs de jute...).

Les pertes après récoltes dans les pays en développement sont importantes. La FAO (Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture) les évalue à entre 12 et 15 % dans le cas du riz, à entre 10 et 20 % pour le maïs et à entre 9 et 20 % pour le blé. Exprimées en tonnes, les pertes sur la production de céréales des pays en développement pourraient atteindre 85 millions en 1985 seulement (sur une production prévue de 853 millions de tonnes, selon une prévision faite par la FAO en 1980).

Si les pertes pouvaient disparaître, ajoute la FAO, cela représenterait une économie de devises étrangères pour les pays concernés de l'ordre de $17 milliards US par an.

Un système clés en mains de «capatainerisation» emballe sous vide les denrées périssables dans des poches plastique de 1,200 litres. Ces poches sont en polyéthylène basse densité, donc très résistantes. Un seul complexe permet de traiter jusqu'à 95,000 tonnes de café par an, ou 80,000 tonnes de cacao. Pour le riz, la capacité monte à 108,000 tonnes par an. Pour stocker cette quantité, on utilisera 120,000 capatainers.

Jusqu'à maintenant, on savait ensacher sous vide de petites quantités de produits alimentaires. Mais pas assez grandes pour penser à utiliser ce procédé à une échelle rentable et significative. Le vide réalisé à l'intérieur du capatainer empêche le développement de moisissure, l'éclosion d'oeufs d'insectes ou toutes réactions chimiques.

Le complexe intégré comprend trois parties principales. D'abord, les denrées entrent dans la mini-usine où elles sont triées et séchées. Pendant ce temps, la machine fabrique les poches en plastique. Au coeur du système, c'est ensuite l'ensachage et la mise sous vide des denrées dans les capatainers. La longueur totale de l'ensemble industriel est de 185 mètres.



Utilisé pour stocker des denrées, le «capatainer» résiste à des températures de plus et moins 60 degrés Celsius.

En termes plus techniques, le capatainer est placé dans l'«anti-chambre». Le vide est créé dans la chambre supérieure qui contient le produit à ensacher. L'ouverture d'une vanne de communication permet d'équilibrer les pressions des deux chambres. Et le sac se remplit. La manutention des sacs est entièrement automatisée.

Ce sont des agents anti-oxydants qui donne au polymère une résistance au vieillissement provoqué par le rayonnement solaire et l'oxydation de l'air, explique-t-on dans un document de la compagnie française.

Avec le capatainer, explique le président de Vacuum Capatainer International, M. Guy Aubert, les silos et les sacs de jute ne sont plus indispensables. «Le silo et le sac de jute ont un gros inconvénient: ils ne conservent pas les denrées très longtemps, précise-t-il. Par exemple, un silo ne peut conserver le blé plus que trois semaines. Et sous un climat tropical, les stocks de riz en silos ou en sacs subissent une déperdition d'environ 11 % par an.»

En guise d'exemple sur la rentabilité de son procédé, M. Aubert affirme qu'il peut permettre à un pays en voie de développement de réaliser des économies de $12.1 millions US sur un stock de riz de 216,000 tonnes.

Selon M. Aubert, c'est la première fois que l'homme peut stocker toutes les matières premières alimentaires, et s'assurer de les conserver fraîches sur plusieurs années, en supprimant toute perte après les récoltes. Il voit donc son entreprise comme remplissant une «mission» laquelle répond au souhait de la FAO, soit de résoudre les pertes de céréales dans les pays en voie de développement pour éliminer le problème de la faim dans le monde.

«Notre nouvelle technologie permettra, assure-t-il, la constitution de stocks stratégiques pour les populations civiles qui seront, selon les besoins, disséminés sur tout un pays ou centralisés. Elle apporte aussi un élément nouveau dans le domaine du secours alimentaire international, notamment pour le transport des denrées en cas de cataclysme naturel».

Jusqu'à présent, Vacuum Capatainer International a vendu deux unités industrielles en Côte d'Ivoire pour la conservation du cacao et deux autres à l'Indonésie, destinés à la capatainerisation d'une partie de la production de riz (30 millions de tonnes par an). L'Indonésie pourra ainsi se constituer des stocks de sécurité à l'épreuve des intempéries et des prédateurs, pouvant être disséminés dans tout l'archipel. Des négociations sont en cours dans plusieurs autres pays du tiers monde.

Son rôle de «missionnaire» n'empêche pas Vacuum Capatainer International de courtiser les pays industrialisés. Il est vrai que ces derniers ont besoin d'un meilleur procédé de stockage pour envoyer leurs surplus dans les pays moins nantis. En revanche, le capatainer pourrait être aussi utile aux fabricants exportateurs de farine, de lait en poudre, etc...

En plus des denrées alimentaires, le capatainer peut aussi contenir des produits industriels et des produits polluants: oxydes de peinture, amiante, ciment, oxyde de titane, sels métallliques, zinc en poudre, etc...

Il reste à mesurer l'emballement des compagnies canadiennes.

Le «singe» de la planète Mars intrigue les scientifiques américains

SAN FRANCISCO (AFP)— Il y a sur la surface de la planète Mars une forme ressemblant à la tête d'un singe vue de profil, affirme un groupe de savants américains, pour qui ce dessin pourrait être une sorte de carte visite spatiale laissée par une civilisation inconnue, il y a plusieurs centaines de milliers d'années.

Trente chercheurs de Berkeley (Californie), qui appartiennent au groupe d'enquête sur Mars, pensent que deux photographies de Mars prises en 1976 par la sonde spatiale Viking donnent des indications de la présence sur Mars d'une ancienne civilisation, a déclaré M. Richard Hoagland, un membre du groupe.

Les photos montrent ce qui semble être quatre énormes pyramides disposées symétriquement face au visage de singe, ce qui suggère un parallèle avec Stonehenge, le célèbre monument préhistorique qui se trouve en Grande-Bretagne, a-t-il ajouté.

Les experts de l'Agence spatiale américaine et d'autres sceptiques soutiennent de leur côté que ces formes ont été produites accidentellement par le jeu des forces naturelles ou de la lumière sur la surface de la planète.

Le Dr West Churchman, professeur à l'Université de Californie à Berkeley et l'un des principaux enquêteurs du groupe, a déclaré pour sa part dans une interview que de nombreux détails suggèrent la possibilité d'une race martienne qui se serait éteinte.

Il est difficile de croire que cette symétrie aurait pu être créée par les vents et le sable à la manière de l'érosion terrestre, a-t-il dit avant d'ajouter: S'il n'y avait eu que le profil, je n'aurais pas été convaincu. Mais le fait que ces pyramides sont alignées d'une certaine façon par rapport au visage m'incite à croire qu'il y a eu une ancienne civilisation sur Mars.

Les deux photographies de Viking ont été prises à des moments différents de la journée, ce qui limite les chances que les formes que l'on y distingue soient le simple produit d'effets de lumière, souligne de son côté M. Hoagland.

Le visage, une forme d'environ 1.6 km de long sur 1 km de large, semble regarder vers les étoiles, a précisé M. Hoagland. Il ressemble un peu à un sphinx égyptien, mais fait surtout songer à une tête de singe, dit-il.

Les chercheurs de Berkeley avaient commencé à s'interroger sur la signification de ces formes au printemps dernier. Depuis lors, ils ont collecté 250,000 dollars, sur les 475,000 qu'ils se sont fixés comme objectif, pour poursuivre leurs recherches sur cette mystérieuse figure.

◆ Framingham

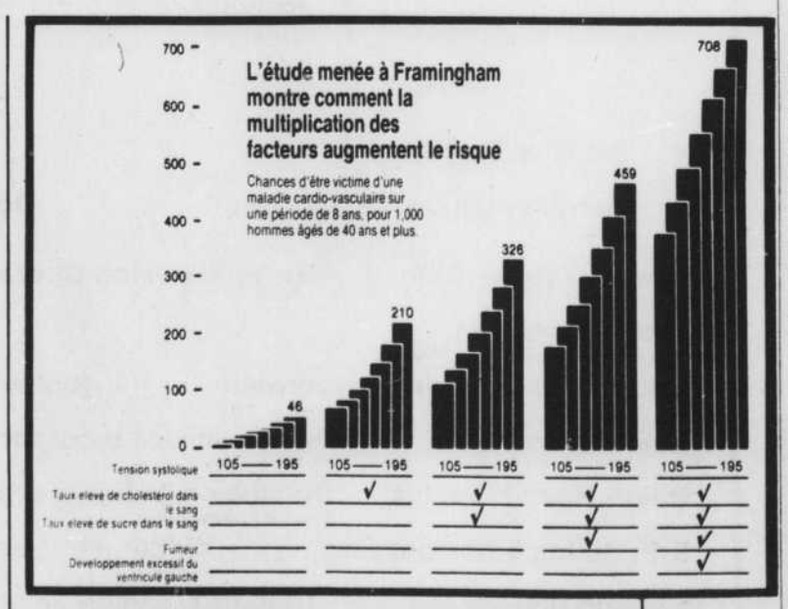
L'un des aspects intéressants d'une étude de type épidémiologique est le fait qu'elle permet de mettre à jour certaines associations préalablement ignorées. Lorsqu'elle a débuté, en 1949, l'étude de Framingham, ne disposait pas d'informations valables sur le rapport entre le tabagisme et les affections cardiaques. L'étude devait révéler qu'un usage modéré double le risque d'affections cardiaques alors que ce risque n'était pas augmenté chez les très gros fumeurs. Le Dr. Castelli ionise en déclarant que « ces derniers sont généralement emportés avant par un cancer des poumons ».

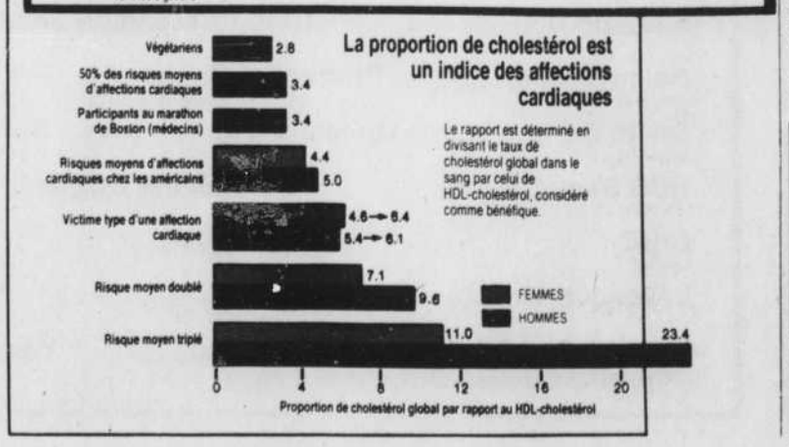
« Nous avons découvert que, pour chaque cigarette fumée quotidiennement, le risque de cancer des poumons du fumeur augmentait d'une fois par rapport à celui couru par un non-fumeur », explique-t-il. « Ainsi, quelqu'un qui fume cinq cigarettes par jour est cinq fois plus susceptible d'avoir un cancer des poumons qu'un non-fumeur, et une personne qui en fume 20, a 20 fois plus de chances d'être victime de ce cancer. »

L'étude a également démontré que si l'on réduit de 20 % les risques de cancer en optant pour des cigarettes à filtres, les risques de maladies cardiaques, eux, restent les mêmes car plus d'oxyde de carbone est envoyé dans le système sanguin.

Un autre élément de surprise contenu dans les données de l'étude de Framingham vient des liens que l'on a pu établir entre le poids et les risques d'affections ou de décès. Un diagramme des résultats indique que si le taux de décès est plus élevé que la moyenne chez les personnes obèses, il en est de même chez les personnes très minces.

« Lorsqu'il nous arrive de trouver quelque chose qui défie la logique nous nous empressons de chercher un facteur de justification », précise le Dr. Castelli. Et les chercheurs de Framingham ont effectivement trouvé une explication : Pratiquement toutes les personnes minces observées dans l'étude étaient également des fumeurs, bien plus susceptibles de mourir prématurément que les non-fumeurs, habituellement d'un cancer. Après avoir retiré les fumeurs de l'analyse, la relation attendue est apparue : Les personnes plus minces restaient en vie plus longtemps.





LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

■ Ameublement

À demi prix, liquidation luxueux, meubles de style et meubles chinois. Simonicci: 866-1365. 11-02-85

■ Antiquités

Armoire Louis XIII, autres beaux meubles et plafonniers. Soir: 525-7156. 8-02-85

■ App./logements

CARRÉ ST-LOUIS, 6½ sur 2 planchers, rénové, grand balcon et cour arrière, disponible 1er avril, sous-location ou location. Soir: 842-0954. 11-02-85

COURT TERME, meublés, superbe app. ou maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Troc-Vacances. 288-4194. 1-3-85

Boul. St-Joseph, grand 5½, entièrement rénové, 600$/mois, chauffé. — 527-0189. 13-02-85

N.D.G., 6½ pièces, cour, cave, 700$ par mois, chauffé. — 487-2178. 9-02-85

3 ½, chauffé, non meublé, près métro Côte Ste-Catherine. 300$/mois. — 276-6417. 11-02-85

Boul. St-Joseph 4 ½, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, 350$ par mois. Libre. — 525-1042. 11-02-85

Christophe-Colomb/St-Joseph, 4 ½ rénové, cuisinière, réfrigérateur, tapis, chauffage électrique. 350$ par mois. — 284-3303. 11-02-85

OUTREMONT, 7 ½, chauffé, équipé, foyer, McEachran, 650$. Jour: 489-3847 soir: 270-6440. 15-02-85

ST-HUBERT, près Duluth, 2 logements de 6 pièces, nouvellement rénovés, non chauffé, disponible 1er avril. Soir: 842-0954. 11-02-85

VIEUX ST-LAMBERT, logements chauffés, ensoleillés et récemment rénovés. Libre immédiatement. 3½ — 300$/mois. 5½ — 400$/mois — 467-5982 ou 671-1409. 8-02-85

■ App. à vendre

QUELQUES APPARTEMENTS à vendre, seulement condominiums luxueux, centre ville. Sur rendez-vous et sans intermédiaire, heures d'affaires: 866-3088. 8-02-85

■ Bureaux à louer

7 Notre-Dame O., grand «loft» (2 000 p.c.). Occupation immédiate. Peut servir de bureau ou appartement. Foyer, s.b., cuisine, tapis. Prix raisonnable. Charles Meunier: 282-4500. 13-02-85

STE-THÉRÈSE, nouveau centre professionnel. Orientation: relation d'aide et services médicaux. — 621-2347. 8-02-85

■ Bateaux à vendre

C & C 33, superbement équipé, à l'état de neuf. — (819) 685-1126. 9-02-85

■ Condominiums à vendre

CARRÉ ST-LOUIS, Rue Laval. Luxueux condominium. Rénovation de qualité. Très lumineux. Foyer. Mur de brique. 75 000$ — 937-7652. 8-02-85

Condo recherché, approx. 1,500 p.c. dans Fort de Lamontagne, Jardin de l'Archipel, le Sanctuaire, Les Verrières. Achat ou location à long terme. Écrire: C.P. 190, Station Victoria, Montréal, H4Z 1C8. Discrétion assuré. 11-02-85

■ Cours

COURS: FLÛTE TRAVERSIÈRE, théorie, rythme pour débutant(e)s ou avancés. Diplômé Université de Montréal. — 388-5164. 11-02-85

■ Déménagement

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagments de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone: 253-4374. J.N.O.

■ Divers

MONTRE EN OR 18K, pièce de collection, évaluée par Birks à 5 000 $, sacrifierais pour vente rapide. Jour: 729-2632. 11-2-85

■ Espaces commerciaux à louer

Montréal-est: Espace à louer pour manucure, ongles acryliques dans un salon de coiffure établi depuis 8 ans. — 351-4620. 11-02-85

■ Fermes à vendre

Ferme 170 Acres. Mansonville. Belle petite maison 1½ étages avec balcon. Grange. Terrain boisé. $65,000. Appelez, Christopher Thom, 1-243-6249 (514). ROYAL LEPAGE COURTIER 8-02-85

■ Hébergement

RÉSIDENCE pour personnes âgées, luxueuse, près église et parc, atmosphère familiale, surveillance 24h, chambre privée. — 722-4211. 8-02-85

■ Offres d'emploi ■ Offres d'emploi

REPRÉSENTANT LE DEVOIR

Le Journal Le Devoir est à la recherche de représentants afin de promouvoir ses abonnements. Si vous êtes finissant(e) ou étudiant(e) en administration ou en relations publiques, bilingue, et connaissant bien le monde des affaires ainsi que Le Devoir Économique, téléphonez à 651-5905 et demandez Monique Picard.

14-02-85

■ Livres

ACHAT/VENTE de livres usagés, La Bouquinerie St-Denis Inc., 3770 St-Denis — 799 Mont-Royal est. 14-02-85

■ Oeuvres d'art

À vendre magnifique KB 82, 24 ½ x 24 ½, prix du marché. Soir: 526-8447. 11-02-85

■ Offres d'emplois

Technicien(ne) ou infirmier(ère) expérimenté dans les intra-veineuses, libre le samedi matin et possédant automobile pour travail à temps partiel. Laboratoire Médical Biron, Mme Allard. — 462-3777. 11-02-85

■ Offres de services

DACTYLOGRAPHIE et correction de textes, rapports, thèses, etc... sur IBM sélectric 111, 844-9783. Après 18h. 12-2-85

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909. J.N.O.

Dame avec références ferait ménage. 40$ par jour. — 259-4236. 9-02-85

TRADUCTION, l'anglais comme langue d'arrivée, préférerais textes littéraires, M.A., coin de Peel et Sherbrooke, 845-9936. 11-02-85

■ Propriétés à vendre

OUTREMONT, cottage semi-détaché, 3 c.c., rue tranquille, proximité parcs, écoles, entrée privée, grand jardin cloturé, 179 500$. Sur rendez-vous: 271-0953. 11-02-85

BELOEIL, québécoise 8 pièces, grand garage double, terrain 13 734 p.c., près services, 125 000$. 464-7982. 11-02-85

ST-CHARLES, bord du Richelieu, 8 grandes pièces, garage double, terrain 31 506 p.c. 135 000$. 464-2698. 11-02-85

St-Mathieu de Beloeil. Une visite s'impose. Superbe maison canadienne en pierre style rustique, 8 pièces, foyer 16 p., garage, terrain 35 000 p.c., architecture exclusive. Site pittoresque, 20 min. pont Jacques Cartier, 135 000$ ferme. — 843-4479. 11-02-85

VIEUX LONGUEUIL — Idéal pour propriétaire occupant, 4X4½, construction première qualité, possibilité de financement avec prop. Bon comptant requis. Faut voir. MARIETTE GERVAIS 463-3731 — 670-7928. ROYAL LEPAGE COURTIER 8-02-85

■ Rénovation

À bas prix, réparations générales. Menuiserie, plomberie, électricité, céramique, etc... 845-7647. 18-02-85

■ Propriétés à vendre

L'IMMOBILIER... AU DEVOIR

Pour renseignements,

communiquez avec

Louise Lacas

844-3361

■ Sociétés loisirs



RENDEZ-VOUS...

Agence de rencontre professionnelle établie depuis 1966. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée: cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires. Brochure disponible.

282-0058

1117 ouest, rue Ste-Catherine Suite 108, 1:00 P.M. 7:00 P.M.

8-2-85

■ Vacances

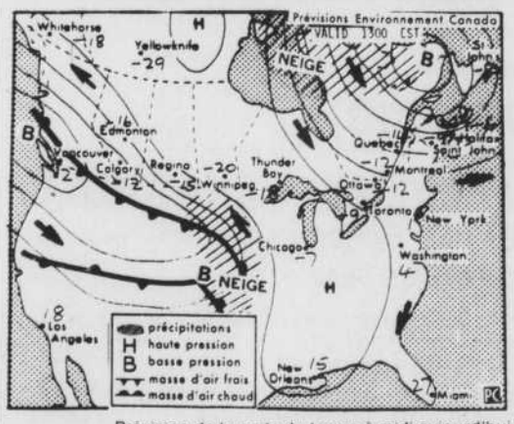
Vacances en voilier de 41 pieds avec skipper à partager avec couple du 13-04-085 au 27-04-85. Départ de Fort Lauderdale vers les Bahamas. Prix 1 500$ pour deux. — 465-3694. 14-02-85

■ Voyages

À louer, Nice, France. App. 3 pièces, meublé, toutes commodités pour juin 600$. Après 18h. — 486-3830. 11-02-85

MEXIQUE, avion, auberge, 14 repas, 459$ — 1 semaine, départ dimanche. 843-8723 (permis du Québec). 11-03-85

LA MÉTÉO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une importante masse nuageuse venant du nord entraînera une légère hausse des températures et atteindra le sud de la province, vendredi soir. On ne prévoit aucune chute de neige importante au cours des trois prochains jours.

MONTRÉAL

Ensoleillé avec périodes nuageuses. Très froid. Max.: −15. Vendredi: beau et froid.
LEVER DU SOLEIL: 7 h 08
COUCHER: 17 h 08

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin: ennuagement et vents modérés par moments. Max.: −18. Précipitations: 20 %. Vendredi: généralement nuageux.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides et St-Maurice: ensoleillé avec périodes de nuages et vents modérés. Max.: −15. Vendredi: ciel variable.

Ottawa, Montréal, Trois-Rivières et Drummondville, Estrie, Beauce: ensoleillé avec périodes nuageuses. Très froid. Max.: −15. Vendredi: beau et froid.

Québec, Rivière-du-Loup et La Malbaie: ensoleillé avec périodes nuageuses et vents modérés par moments. Très froid. Max.: −15. Vendredi: périodes de nuages.

Lac St-Jean, Saguenay, St-Maurice: ennuagement suivi de flocons de neige dispersés. Vents modérés et très froid. Max.: −20. Précipitations: 30 %. Venredi: généralement nuageux.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: ennuagement suivi de quelques flocons de neige, particulièrement le long de la côte. Vents modérés et très froid. Max.: −15. Précipitations: 30 %. Vendredi: surtout nuageux avec quelques chutes de neige légères dispersées.

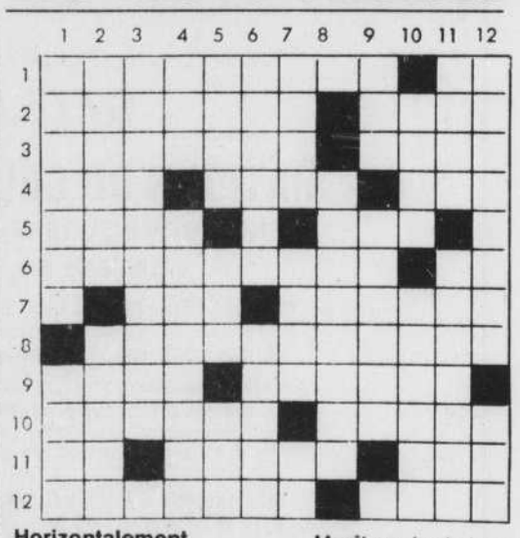
Baie-Comeau, Sept-Iles, Basse Côte nord-Anticosti, sauf le secteur de Blanc-Sablon: généralement nuageux avec quelques chutes de neige légère dispersées. Vents modérés. Max.: −15. Précipitations: 30 %. Vendredi: quelques flocons de neige légère dispersés.

Secteur de Blanc-Sablon: légères chutes de neige dispersées et vents modérés, causant de la poudrerie. Max.: −10. Précipitations: 50 %. Vendredi: quelques chutes de neige légère dispersées.



Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement

1—Doctrine particulière sur des problèmes religieux. — Petit cube.
2—Rouleau de bois que l'on passe sur la terre ensemencée. — Expiration brusque et sonore de l'air contenu dans les poumons.
3—Qui contient de l'eau. — Manière d'être.
4—Ouvrage de maçonnerie. — Cérémonial quelconque. — Bière anglaise.
5—Délégué de Lincoln à l'étranger de 1861-1862. — Triage.
6—Blesser. — Avalé.
7—Pas ailleurs. — Consacrer par les saintes huiles.
8—Celui qui s'occupe d'aquiculture.
9—Choc donné à un objet. — Mauvaise odeur.
10—Petite rue étroite. — Te trompas.
11—Sert à lier. — Du verbe être. — Bienheureux.
12—Qui possède des terres. — Être ouvert.

Verticalement

1—Tram. — Escarpement rocheux bordant une combe de chaque côté.
2—Contraction brusque du diaphragme. — Murît par la chaleur d'août.
3—Atteint d'énurésie.
4—Poème lyrique. — Multiplier par dix.
5—À eux. — Trois. — Pronom personnel.
6—Habitant d'une oasis. — Sur la tête du coq.
7—Action d'épier. — Qui a des dons. — Dans.
8—On s'en sert pour enlever les malpropretés qui s'attachent au poil des chevaux. (plur.).
9—Saison. — Donner une rente.
10—Enlevai. — Marchandise quelconque destinée à la consommation.
11—Se dit de l'espace vectoriel constitué par les formes linéaires sur un espace vectoriel. — Dure, méchante.
12—S'épuiser de fatigue (s'). — Indubitable.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	I	R	C	O	N	F	L	E	X	E	■
2	A	L	O	Y	A	U	■	O	U	E	S	T
3	R	■	C	A	S	I	M	I	R	■	O	U
4	G	R	A	N	I	T	E	■	O	N	T	■
5	U	■	D	U	E	■	R	■	P	U	E	R
6	E	T	E	R	N	E	L	L	E	■	R	U
7	R	A	■	A	■	R	O	U	E	R	I	E
8	■	P	A	T	R	O	N	■	N	O	S	■
9	D	E	V	I	E	S	■	A	N	I	M	E
10	E	T	R	O	N	■	C	L	E	■	E	T
11	■	T	I	N	A	M	O	U	■	L	■	R
12	S	E	L	■	L	A	I	N	E	U	S	E

Wainman devance Manley

MONCTON, Nouveau-Brunswick (PC) — Tracey Wainman est de retour.

Dans l'espoir de ranimer une carrière que plusieurs considéraient dans un état comateux, Wainman a remporté hier l'épreuve des figures imposées de la compétition féminine des championnats canadiens de patinage artistique, qui ont lieu à Moncton.

D'être une célébrité à 12 ans puis plongée dans l'anonymat à 17 ans peut-être traumatisant et plusieurs athlètes qui se sont retrouvés dans la situation de Wainman ont abandonné la compétition.

« Les gens sont étonnées de me voir ici, a-t-elle dit après avoir dominé les 10 autres concurrentes dans les trois figures imposées. Cela faisait longtemps qu'on ne m'avait vue.

« J'aurais pu faire un peu mieux à la première figure, mais je n'aurais pu faire mieux pour les deux autres, » a précisé Wainman.

Le classement de la première tranche de cette compétition a été le suivant: Wainman; Elizabeth Manley, d'Ottawa; Charlene Wong, de Pierrefonds; Meredith Owen, de Toronto; Patricia Schmidt, d'Edmonton; Anissa Gurchin, de Glencoe, Ontario; Cynthia Coull, de Greenfield Park; Diane Ogibowski, de Minnedosa, Manitoba; Rosmarie Sakic; de Burnaby, Colombie-Britannique; Melinda Kunhegyi, de Burlington, Ontario; et Joelle Tustin, d'Edmonton.

Le programme court de la compétition sera présenté ce soir, tandis que le programme long aura lieu demain soir.

Wainman, une Torontoise sous la tutelle de l'expérimentée entraîneure Ellen Burka, était âgée de 12 ans, lorsqu'elle a représenté le Canada à Dortmund, en RFA, aux championnats du monde, en 1980. Elle avait terminé à la 14e place.

Elle a remporté le titre senior canadien en 1981 et terminé 10e aux championnats du monde, à Hartford au Connecticut. Elle a également mérité des médailles d'or à la compétition Skate Canada et à celle de St.Ivel, en Bretagne, cette année-là.

L'association canadienne de patinage artistique préparait sa prochaine vedette de la scène internationale.

Mais Wainman n'était qu'une enfant qui a grandi et qui a vu sa carrière athlétique péricliter.

Elle a perdu son titre canadien à sa rivale torontoise Kay Thomson, en 1982, terminant troisième, puis a patiné horriblement et fini septième à Montréal, en 1983. Elle n'a pris part à aucune compétition l'an dernier, en raison d'une tendinite.

« Mon but, cette saison, est simplement de participer aux championnats canadiens. »



Photolaser AP

Des visages radieux sur le podium: ceux de l'Américaine Diane Roffe, au centre, gagnante du slalom géant des championnats du monde de ski alpin, de l'Autrichienne Elisabeth Kirchler, à g., médaille d'argent, et de l'Américaine Eva Twardokens, médaille de bronze.

Liisa Savijarvi se classe 10e en slalom géant

L'Américaine Diane Roffe met fin au monopole helvétique

BORMIO (AFP) — L'Américaine Diane Roffe a créé la première grosse surprise des championnats du monde de ski alpin en remportant la médaille d'or du slalom géant dames, hier, à Santa Caterina (Italie). Roffe, qui fêtera ses 22 ans le 24 mars prochain, était seulement cinquième à l'issue de la première manche. Elle a creusé l'écart sur le second parcours pour enlever le premier succès de sa carrière, en 2 min 18 sec 53-100. Roffe a devancé l'Autrichienne Elisabeth Kirchler de 60 centièmes, et sa compatriote Eva Twardokens de 68 centièmes.

Comme aux jeux de Sarajevo, où Debbie Armstrong — quatrième à 73 centièmes hier — était venue prendre une médaille d'or inattendue devant toutes les favorites, le géant dames a donc été une affaire américaine.

La Suisse, en revanche, a dû se contenter de la huitième place de Maria Walliser, Erika Hess, la championne sortante, terminant onzième, et Michela Figini, la grande favorite, seulement quinzième.

La meilleure Canadienne a été l'Ontarienne Liisa Savijarvi, de Bracebridge, qui a pris la 10e place avec un temps combiné de 2:20.67. Elle était huitième à l'issue de la première manche, avec un chrono de 1:09.51. Les autres Canadiennes en lice, Kerrin Lee et Karen Stemmle, ont respectivement terminé 29 et 33e.

En échec hier, la Suisse devrait reprendre sa marche en avant dans le géant messieurs, aujourd'hui, où Pirmin Zurbriggen tentera de réaliser le triplé après ses victoires en descente et au combiné. Mais il devra compter avec un certain Marc Girardelli, qui a signé, hier, un engagement sur l'honneur pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise, et dont le duel avec le Haut Valaisan constituera l'undes sommets des championnats du monde.

EN BREF...

■ *Dilone: un an*

(PC) — Le voltigeur Miguel Dilone, qui était devenu joueur autonome à la fin de la dernière saison, a signé un contrat d'un an avec les Expos, hier. Âgé de 30 ans, Dilone s'est joint aux Expos à titre d'agent libre le 17 janvier 1984. Il a connu une bonne saison, frappant pour une moyenne de .278 et réussissant 27 buts volés. Dilone a réussi ses 22 dernières tentatives de vol et il totalise 250 vols de buts en 722 matchs dans les ligues majeures.

■ *Sabovcik prend la tête*

GOETEBORG (AFP) — Le Tchécoslovaque Josef Sabovcik, très beau vainqueur du programme court hier soir à Goëteborg, s'est porté au commandement de l'épreuve masculine des championnats d'Europe de patinage artistique. Sabovcik, qui a exécuté toutes les difficultés avec une grande maîtrise, est ainsi bien parti pour remporter demain soir un premier titre européen. Le Français Fernand Fédronic, premier des imposées, a continué de surprendre en se classant septième du programme court, pour se retrouver en troisième position au classement général. Mais, logiquement, il devrait rétrograder après les libres de vendredi.

FORUM

Quand les journalistes se regardent le nombril

PIERRE FILION

Jeux mondiaux des journalistes 85 ! Vive les Jeux mondiaux des journalistes 85 ! Je déclare les Jeux mondiaux des journalistes 85 ouverts ! ! ! Voilà. Il faudra s'habituer à lire dans les pages sportives les compte rendus de la préparation et du déroulement des Jeux mondiaux des journalistes de 1985 qui se dérouleront à Québec du 31 mars au 5 avril ! ! ! Ces jeux, on les dira sans prétention ! De d'autres on a déjà dit qu'ils devraient être modestes ! ! ! À première vue, rien ne retient l'attention mais au deuxième coup d'oeil, les Jeux mondiaux des journalistes 85 conduisent à une réflexion relativement troublante.

D'abord que les journalistes fassent un peu de sport, voilà une idée louable, qu'ils se donnent l'occasion de se rencontrer et de discuter de leur travail et de réfléchir amicalement sur leurs conditions et contenus d'emploi, voilà qui est bien. Qu'ils étudient des thèmes tel le traitement de la violence en sport et le rôle de la presse face à la jeunesse, encore très bien; mais de là à des Jeux mondiaux des journalistes il y a une limite.

L'annonce des Jeux mondiaux des journalistes 85, en semaine dernière, nous porte d'abord à nous questionner sur le point de départ des Jeux mondiaux des journalistes. Y a-t-il, préalablement aux Jeux mondiaux des journalistes, des jeux canadiens, des jeux provinciaux, des jeux locaux ? Ou a-t-on simplement parachuté des Jeux mondiaux des journalistes pour se donner une douteuse crédibilité ? Ou pour s'amuser !

Quand on reproche à certaines fédérations sportives de ne pas avoir de débouchés et de ne travailler qu'en fonction de leur élite, il faut avoir la logique et la rigueur de se regarder aller et la droiture d'esprit de se placer dans le même cadre d'analyse.

Cerise sur un gâteau qui n'existe pas, les Jeux mondiaux des journalistes posent un autre champ de réflexion, celui de la sélection arbitraire de la nouvelle en matière de sport . . . Accorderait-on la même importance dans les pages sportives aux Jeux mondiaux des arpenteurs géomètres ? Aux Jeux mondiaux des éboueurs ? Aux Jeux mondiaux des fonctionnaires ? Tous les pays ont ces bibites-là ! En fait, les Jeux mondiaux des journalistes placent les journalistes sportifs dans un conflit d'intérêt professionnel qui est celui de couvrir une nouvelle (qui en fait n'en est pas une) en tant qu'acteur. Belle couverture que celle de l'intérieur. Théoriquement acceptable, vraie. Pratiquement, intéressante, car elle permet un coup d'oeil différent, mais relativement partisane quant au choix de l'information et à son traitement. Les pages sportives des grands journaux risquent de devenir des feuilles de chou. Au lieu d'apprendre des insipidités sur la vie de certains joueurs du Canadien de Montréal, on apprendra que tel ou tel journaliste suisse ou yougoslave a un bon revers au tennis, peut se tenir debout sur ses patins et aime bien le badminton. Et en plus, il s'est entraîné huit heures durant en fonction des Jeux mondiaux des journalistes 85 . . . il a pris son petit steak à 2 h avant son match, était nerveux, ce qui a affecté sa performance, et trouve que la ville de Québec est bien belle ! ! !

Non vraiment nos pages sportives mériteraient mieux que cela. Les journalistes sportifs ont certes le mérite de vouloir faire de l'activité physique, mais de grâce qu'ils le fassent, comme tous les autres adeptes du sport de participation, dans l'enthousiasme local et surtout dans la discrétion. Que les journalistes se servent de leur monopole sur les pages sportives pour nous faire connaître les résultats passionnants (pour eux !) de leurs performances, qui, dans bien des cas, n'égaleront pas celles qu'on retrouve aux Jeux du Québec, voilà de quoi décevoir un lecteur qui cherche dans les pages sportives autre chose que des collages d'anecdotes sur l'activité physique.

Quand certains sportifs se plaindront que « leur sport » ne reçoit pas de couverture dans les journaux, quand certains records importants seront ignorés par la presse sportive, quand l'analyse politique du sport sera délaissée, on saura pourquoi ! Nos plumes se donnent des ailes, s'entraînent, en vue de mieux déplacer leurs muscles. Les Jeux mondiaux des journalistes, même sans prétention, vont rabaisser les journalistes au niveau de la performance (toute semblable à celle de ceux qu'ils couvrent à l'année longue) et leur présenteront une valorisation d'eux-mêmes en fonction de leur performance sportive et non de la nature de leurs analyses ou de leurs textes. On se vautre dans l'anecdote . . .

Mais ceci étant dit, il y a quand même un chapitre intéressant. Le symposium (qui aurait pu se faire sans les Jeux) des journalistes lors duquel d'aucuns en profiteront pour revaloriser le rôle du journaliste et pour assurer une réflexion sur la nature de leur travail, est bien plus un objet de couverture que ne le sont les Jeux mondiaux des journalistes ! ! ! Si on arrivait à réfléchir sur le sens du sport, sur le niveau de langage en journaliste sportif, sur l'analyse politique du phénomène, sur la distance entre le sujet et l'objet, sur l'esprit critique et la qualité discursive, sur les composantes de la pratique sportive et leur traitement journalistique tout à fait inégal, sur l'éthique de la presse sportive, sur la collusion entre le sport et l'argent, on aurait sûrement de quoi meubler quelques lignes dans les pages sportives !

Certains nous diront que sans les Jeux mondiaux des journalistes, les journalistes ne seraient pas venus « de partout » pour participer au symposium ! Belle attitude que celle-là. Beau sens du travail professionnel. Ça prend de l'activité sociale et sportive pour justifier le travail de réflexion ! Non, vraiment, trouvez autre chose.

Mais si ce symposium a lieu, tant mieux. Et espérons qu'on dépassera le cap de la recherche des boucs émissaires si faciles à trouver et qu'on y fera un travail d'autocritique intellectuelle. Entre nous, on se doit bien ça !

SOMMAIRES

Sabres 3, Stars 1

Première période

1—BUFFALO, Ramsey 5 (Tucker, Andreychuk) 16:50
Pénalités — Ramsey Buf 1:57, Rouse Min 15:32, Plett Min 19:06.

Deuxième période

2—BUFFALO, Davis 12 (Housley, Ramsey) 15:36
Pénalités — Roberts Min 8:57, Ramsey Buf 9:18.

Troisième période

3—MINNESOTA, Plett 12 (Maruk, McKegney) 14:59
4—BUFFALO, McKenna 11 (Peterson) 19:15
Pénalité — Perreault Buf 8:17.

Tirs au but

Buffalo	8	11	10	—29
Minnesota	13	4	8	—25

Gardiens — Buffalo: Barrasso; Minnesota: Beaupre.
Arbitre — Lewis. A — 12,229

Flames 7, Whalers 4

Première période

1—HARTFORD, Neufeld 16 (Francis, Kleindorst) 4:29
2—CALGARY, Nilsson 26 (Macoun, Peplinski) 5:58
3—HARTFORD, MacDermid 1 (Johnson) 11:34
4—CALGARY, Nilsson 27 (Eaves) 15:03
5—CALGARY, Loob 24 (MacInnis, Eaves) 17:07
6—HARTFORD, Samuelsson 1 (Dineen, Malone) 19:02
Pénalité — Peplinski Cal 13:56.

Deuxième période

7—CALGARY, Bozek 7 (Konroyd, Loob) 12:58
8—HARTFORD, Turgeon 18 (Siltanen, Francis) 13:56
9—CALGARY, Baxter 5 ..... 17:37
Pénalités — Malone Hart 9:28, Beers Cal 13:37, Turgeon Hart 18:09.

Troisième période

10—CALGARY, Nilsson 28 (Macoun, Peplinski) 5:34
11—CALGARY, Loob 25 (Eaves, McDonald) 7:27
Pénalité — Konroyd Cal 9:39.

Tirs au but

Calgary	13	11	9	—33
Hartford	12	11	6	—29

Gardiens — Calgary: Lemelin; Hartford: Weeks.
Arbitre — Myers.
A — 9,382

Hawks 3, Leafs 2

Première période

1—CHICAGO, Savard 29 (D. Wilson, Bannerman) 5:28
2—TORONTO, Daoust 11 ..... 16:21
Pénalités — Courtnall Tor, Dupont Chi 1:41, Nylund Tor 15:08.

Deuxième période

3—TORONTO, Vaive 24 (Salming, Daoust) 4:35
4—CHICAGO, S. Larmer 32 ..... 9:35
5—CHICAGO, Dupont 2 (Savard, S. Larmer) 9:49
Pénalités — McGill Tor 5:01, Terrion Tor, Ludzik Chi 11:10, Terrion Tor, Bannerman Chi 14:21, Korn Tor, B. Wilson Chi (inconduites) 17:41.

Troisième période

—Aucun pointage.
Pénalités — Salming Tor 7:10, Iafrate Tor, Fraser 18:25.

Tirs au but

Toronto	6	15	15	—36
Chicago	11	12	11	—34

Gardiens — Toronto: Bernhardt; Chicago: Bannerman.
A — 14,908
Arbitre — Fournier.

Jets 6, Oilers 2

Première période

—Aucun pointage.
Pénalités — Carroll Edm 0:33, Mullen Wpg 12:34.

Deuxième période

1—WINNIPEG, Turnbull 15 (Arniel, Steen) 1:34
2—WINNIPEG, Nill 2 (Picard, Boschman) 6:47
3—WINNIPEG, Arniel 17 (Babych) 9:38
4—EDMONTON, Habscheid 5 (Coffey) 14:44
Pénalités — Fogolin Edm 4:36, Watters Wpg, Coffey Edm, Nill Wpg 7:23, Moog Edm, Boschman Wpg 16:00, Watters Wpg 19:04.

Troisième période

5—WINNIPEG, MacLean 30 (Hawerchuk, Mullen) 4:34
6—EDMONTON, Messier 10 (Gretzky) 5:48
7—WINNIPEG, Turnbull 16 (Steen) 6:58
8—WINNIPEG, Babych 7 (Hawerchuk, Mullen) 17:52
Pénalités — Fogolin Edm 5:14, Kurri Edm 12:47, Picard Wpg 15:17.

Tirs au but

Edmonton	7	19	9	—35
Winnipeg	11	13	10	—34

Gardiens — Edmonton: Moog; Winnipeg: Hayward.
Arbitre — Gregson. A — 13,998

Blues 4, Canucks 0

Première période

1—ST. LOUIS, Reeds 8 (Federko, Pettersson) 17:30
Pénalité — Delorme StL 19:52.

Deuxième période

2—ST. LOUIS, Barr 11 (Schofield, Ganchar) 12:23
3—ST. LOUIS, Mullen 26 (Federko, Dufour) 15:32
4—ST. LOUIS, Paslawski 13 (Sutter, Gilmour) 18:44
Pénalités — Paslawski StL 8:27, Sundstrom Vcr 8:51.

Troisième période

—Aucun pointage.
Pénalités — Gradin Vcr 5:04, St. Louis banc 10:48, Bubla Vcr 16:01.

Tirs au but

Vancouver	13	11	11	—35
St. Louis	11	7	12	—30

Gardiens — Vancouver: Brodeur; St. Louis: Liut.
Arbitre — Morel. A — 11,784

Mardi

Kings 7, Rangers 5

Première période

1—LOS ANGELES: Dionne 32 (Shutt, LaPoint) 4:28
2—RANGERS: Larouche 18 (Sundstrom, Erixon) 6:24
3—RANGERS: Erixon 5 (Sundstrom, Larouche) 14:02
4—LOS ANGELES: Nicholls 32 (Ruskowski, Fox) 19:21
Pénalité — Brooke NY 9:08.

Deuxième période

5—RANGERS: Florek 7 (Fotiu) 6:32
6—LOS ANGELES: Redmond 5 (Dionne, Taylor) 12:12
7—LOS ANGELES: Nicholls 33 (Fox, Galley) 13:06
8—LOS ANGELES: LaPoint 3 (Fox, Ruskowski) 18:33
9—LOS ANGELES: Kelly 5 (Miller, Galley) 19:11
Pénalités — Ledyard NY 6:51, McPhee NY, Hardy LA 14:12, Sandstrom NY, Taylor LA (majeures) 17:53, Richmond LA (inconduite de partie), O'Dwyer LA 19:45.

Troisième période

10—RANGERS: Sandstrom 19 (McPhee) 6:50
11—RANGERS: Routsalainen 16 (Beck, Pavelich) 10:13
12—LOS ANGELES: Ruskowski 12 (Fox, Nicholls) 19:21
Pénalités — Englom LA 10:08, Huber NY 14:54.

Tirs au but

Rangers	6	9	8	—23
Los Angeles	11	14	9	—34

Gardiens — Rangers, Hanlon; Los Angeles, Eliot. A.— 10,648.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BUFFALO	53	26	15	12	196	151	64
MONTRÉAL	**53**	**26**	**17**	**10**	**205**	**174**	**62**
QUÉBEC	53	25	21	7	207	188	57
BOSTON	53	24	22	7	194	184	55
HARTFORD	50	17	28	5	169	222	39

Section Lester Patrick

WASHINGTON	54	33	13	8	227	157	74
PHILADELPHIE	51	29	16	6	215	144	64
ISLANDERS NY	53	28	22	3	242	209	59
RANGERS NY	52	17	27	8	182	215	42
PITTSBURGH	49	18	26	5	179	224	41
NEW JERSEY	51	16	29	6	175	213	38

Division Clarence Campbell

Section James Norris

ST-LOUIS	52	24	19	9	199	194	57
CHICAGO	54	23	28	3	208	207	49
MINNESOTA	53	16	27	10	182	213	42
DETROIT	54	16	30	8	193	244	40
TORONTO	53	11	35	7	162	233	29

Section Connie Smythe

EDMONTON	54	38	10	6	272	177	82
CALGARY	55	28	20	7	255	214	63
WINNIPEG	55	28	22	5	238	239	61
LOS ANGELES	53	23	21	9	241	224	55
VANCOUVER	55	15	33	7	184	283	37

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n°	bp	bc	pts
VERDUN (3)	52	28	22	2	278	244	61
ST-JEAN (4)	51	26	25	0	258	246	56
HULL (3)	54	26	27	1	290	281	56
LAVAL (2)	53	22	30	1	240	268	47
LONGUEUIL (6)	53	15	36	2	223	278	38

Section Frank Dilio

SHAWINIGAN (1)	52	38	13	1	289	187	78
CHICOUTIMI (3)	51	28	19	4	238	217	63
DRUMMONDVILLE	51	27	20	4	270	249	58
QUÉBEC (1)	53	25	25	3	235	288	54
TR-RIVIÈRES(4)	54	24	29	1	249	251	53
GRANBY (1)	52	19	32	1	253	313	40

N.B: Le chiffre entre parenthèse représente les points bonis obtenus à la suite d'une défaite en prolongation.

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VICTORIAVILLE	35	27	4	4	209	125	58
LÉVIS-LAUZON	36	20	15	1	180	163	41
ST-GEORGES	36	18	18	0	176	164	36
ST-JÉROME	36	16	18	2	159	157	34
ST-LAURENT	35	15	17	3	146	178	33
ST-HYACINTHE	35	15	19	1	172	173	31
THETFORD	34	13	20	1	139	171	27
SHERBROOKE	35	11	24	0	143	188	22

HOCKEY

Ligue Nationale

Mardi

Calgary 4, Montréal 2
Islanders 7, Philadelphie 5
Washington 4, Toronto 1
Los Angeles 7, Rangers 5

Hier

Calgary 7, Hartford 4
Chicago 3, Toronto 2
Buffalo 3, Minnesota 1
St-Louis 4, Vancouver 0
Winnipeg 6, Edmonton 2

Ce soir

Montréal à Québec
Hartford à Boston
Pittsburgh à New Jersey
L. Angeles à Philadelphie
St-Louis à Detroit
Rangers à Islanders

Vendredi

Los Angeles à Washington
Edmonton au Minnesota
Vancouver à Winnipeg

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	54	94	148
Kurri, Edm	51	52	103
Bossy, Isl	40	49	89
Hawerchuk, Wp	34	52	86
Dionne, LA	32	53	85
B. Sutter, Isl	33	44	77
MacLean, Win	29	46	75
Nicholls, LA	33	40	73
Nilsson, Cal	25	47	72
Coffey, Edm	20	52	72
Gartner, Was	34	37	71
Tonelli, Isl	29	42	71
Savard, Chi	28	42	70
Federko, St-L	22	48	70
Ogrodnick, Det	33	35	68
Kerr, Phi	39	28	67
Carpenter, Was	39	28	67
P. Stastny, Qué	23	44	67
Fox, LA	23	43	66
Taylor, LA	30	35	65
Yzerman, Det	21	44	65
Krus'nyski, Bos	32	32	64
Mullen, StL	25	35	60
Goulet, Qué	34	24	58
Naslund, Mtl	**30**	**28**	**58**

Ligue Majeure du Québec

Mardi

Longueuil 7, Hull 5

Hier

Québec 5, Drum'ville 4
Verdun 6, St-Jean 5
Granby 6, Tr.-Rivières 5

Vendredi

T.-Rivières à Chicoutimi
Longueuil à Drum'ville
Shawinigan à Granby
Laval à Québec

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Robitaille, Hul	49	69	118
Rouleau, Lon	53	63	116
Damp'sse, Sha	47	65	112
Momesso, Sha	43	63	106
Foglietta, H	40	65	105
Mongeau, Lav	44	60	104
Émond, Chi	43	59	102
Lemieux, Ver	48	51	99
Bélanger, Sha	40	59	99
Provencher, Q	35	59	94

Ligue Collégiale

Vendredi

St-Hyacinthe à Lévis
Victoriaville à St-Georges
St-Jérôme à Sherbrooke
Thetford à St-Laurent

Les meneurs

	b	a	pts
Mats Naslund	30	28	58
Pierre Mondou	15	33	48
Mario Tremblay	18	26	44
Chris Chelios	5	33	38
G. Carbonneau	15	20	35
Bobby Smith	11	21	32
Tom Kurvers	9	22	31
Larry Robinson	7	24	31
Ryan Walter	15	11	26
Mark Hunter	16	8	24
Mike McPhee	9	15	24
Chris Nilan	12	11	23
Petr Svoboda	3	17	20
Ron Flockhart	6	13	19
Bob Gainey	11	7	18
Alfie Turcotte	4	13	17
Rick Green	1	15	16
Craig Ludwig	4	9	13
Lucien Deblois	8	3	11
John Newberry	0	4	4
Kent Carlson	1	1	2
Steve Penney	0	1	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Penney	2155	113	1	3.14
Soetaert	1085	57	0	3.15

(Quatre buts dans un filet désert)

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES **CARRIÈRES ET PROFESSIONS** DU **DEVOIR**
CONSULTEZ LOUISE LACAS
844-3361

Lafleur se plaît dans son rôle de relationniste

GUY ROBILLARD

(PC) — Guy Lafleur est très heureux dans son nouveau travail de relationniste du Canadien, même s'il est convaincu qu'il aurait encore sa place dans la Ligue nationale.

« Je serais certainement capable de jouer encore, même au sein de notre équipe », a déclaré Lafleur, après avoir été honoré par quelque 250 invités (assistance dans la bonne moyenne) au dîner mensuel du « Advertising and Sales Executives Club of Montréal ».

« Je serais certainement sorti de ma léthargie, a-t-il continué, mais de là à effectuer un retour au jeu, il n'en est pas question. Je n'envie pas mes anciens coéquipiers. »

Et après avoir vu ses exploits passés sur bandes magnétoscopiques, il a lancé: « Je comprends encore mieux pourquoi j'ai pris ma retraite. Je n'ai jamais accepté d'être second ».

Lafleur a multiplié les apparitions publiques partout au Québec depuis sa retraite comme joueur actif. Encore récemment, il a fait le tour de l'Abitibi et il a assisté Ronald Corey, qui était le président honoraire du Téléthon de la paralysie cérébrale. De son propre aveu d'ailleurs, il doit vivre au rythme trépidant de son président. Mais il aime ça.

« Avec un gars comme Ronald, dit-il, tu n'as pas le temps de t'ennuyer ». Lafleur a presque complété ses cours en administration et il envisage de relaxer un peu plus après le match des étoiles, la semaine prochaine à Calgary, en limitant ses apparitions publiques à une ou au plus deux par semaine. Le problème, c'est que les invitations ne cessent de parvenir au Forum et qu'il n'en accepte déjà qu'environ une sur 10.

Partout où il passe, il doit répéter qu'il n'est pas question pour lui de revenir au jeu. Il se tient néanmoins en forme et même s'il passe une partie de son temps dans les cocktails et banquets, il ne semble pas avoir pris du poids.

« Je ne mange pas de pain", dit-il en blaguant. Plus sérieusement, il révèle qu'il court régulièrement et joue au tennis en compagnie de son grand ami, le commentateur Claude Quenneville. Ce dernier était maître de cérémonie hier, en compagnie de Paul Houde, qui a imité différentes personnalités sportives, dont Lafleur lui-même, ainsi que le maire Drapeau.

Les profits du dîner à $25 et $35 le couvert étaient versés au fonds Tiny Tim de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Lafleur a affirmé qu'à titre d'athlète professionnel privilégié, il trouvait important de se préoccuper des moins bien nantis.

« J'espérais pouvoir travailler dans l'organisation du Canadien, mais je ne m'attendais pas à ce genre de travail », a déclaré Lafleur, qui a répété se plaire énormément dans un travail qui le met constamment en contact avec un public qui l'adore. Encore hier, des gens d'affaires ne se gênaient pas de quêter un autographe à celui qui dit bien apprécier cette reconnaissance du public.

Lafleur sera honoré le 16 février au Forum, et son chandail sera retiré à l'occasion d'une grande fête.

« Je sens déjà des papillons dans l'estomac », a-t-il convenu hier.

ÉCHOS — Le Canadien affronte les Nordiques de Québec, ce soir au Colisée. Le Tricolore domine la série avec quatre victoires, une défaite et un match nul.

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 750-12-002621-832. PERCEPTEUR DES PENSIONS ALIMENTAIRES DE ST-HYACINTHE ET GHISLAINE GENDRON, demanderesse -vs- RÉJEAN SAVARIA, défenderesse. Le 18 février 1985 à 14:30 heures au lieu d'entreposage du défendeur au No 1643 rue Principale en la cité de Ste-Julie et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois naturel 3 tiroirs et 3 portes (antiquité), le Bahutier. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL DUCHARME, huissier 288-6263. Montréal, ce 4 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 750-12-002621-832. PERCEPTEUR DES PENSIONS ALIMENTAIRES DE ST-HYACINTHE ET GHISLAINE GENDRON, demanderesse -vs- RÉJEAN SAVARIA, défenderesse. Le 18 février 1985 à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 1614 rue St-Louis en la cité de Ste-Julie et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Toyota 1983 de couleur rouge + boite blanche. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL DUCHARME, huissier 288-6263. Montréal, ce 4 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 750-02-000829-842. CAISSE POPULAIRE STE-ROSALIE, demanderesse -vs- LUC GIRARD, défenderesse. Le 19 février 1985 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 725 rue de Roussillon en la cité de Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Datsun Micra 1985 de couleur beige. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-YVES BERGERON, huissier 288-6263. Montréal, ce 4 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 755-27-2515-841. MARIE MARTHE ROUSSEAU PERCEPTEUR DES AMENDES, demanderesse -vs- DANIEL POULIN, défenderesse. Le 20 février 1985 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 3625 rue Paquette en la cité de St-Hubert et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Renault 12 bleu. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-YVES BERGERON, huissier 288-6263. Montréal, ce 4 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-27-002169-847. MONIQUE DION, PERCEPTEUR DES AMENDES, demanderesse -vs- MICHEL GAGNON, défenderesse. Le 21 février 1985 à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 5620 rue Emerald #331, en la cité de Côte St-Luc et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur 20" Hitachi couleur, 1 amplificateur récepteur AM FM Pioneer et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-YVES BERGERON, huissier 288-6263. Montréal, ce 4 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 505-27-003819-845. PERCEPTEUR DES AMENDES, demanderesse -vs- ANDRÉ LEFEBVRE, défenderesse. Le 19 février 1985 à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 1011 rue Salaberry en la cité de Chambly et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Chevrolet 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN-YVES BERGERON, huissier 288-6263. Montréal, ce 4 février 1985.

Province de Québec, District de d'Iberville, COUR PROVINCIALE. NO: 755-02-000716-840. ANDRÉ BOUCHER INC., demanderesse -vs- PIERRE LANTHIER, défendeur. Le 22 février 1985 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 73 rue J.A. Paré app. 6, en la cité Le Gardeur, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse, 1 sécheuse Sears, 1 système de son 6 morceaux, chaises en rotin, tables, 1 téléviseur noir et blanc 10 pouces, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Joliette, ce 31 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-02-001405-844. GESTION ROCHEFORT & TESSIER INC., demanderesse -vs- SUZANNE GAUTHIER & AL, défendeurs. Le 22 février 1985 à 10:30 heures au domicile des défendeurs au No 482 A rue Notre-Dame en la cité de Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 vaisselier 6 pieds de haut, 1 lave-vaisselle Général Electrique, 1 divan, 1 fauteuil, 1 téléviseur couleur meuble Electrohome, 1 téléphone sans fil, 1 laveuse, 1 sécheuse Hotpoint, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Joliette, ce 31 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. NO: 62-2156. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- M. ZACHARIE WISEMAN, défendeur. Le 18 février 1985 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 21 rue Ontario est, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier 842-9192. Montréal, ce 7 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-036181-845. GEORGE SACHEWSKY, demandeur -vs- RICHARD G. GODIN, défendeur. Le 18 février 1985 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 556 rue Grosvenor en la cité de Westmount et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur JUC et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD GAUTHIER, huissier 842-9192. Montréal, ce 7 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-045582-827. P.E. PATENAUDE, demandeur -vs- M. VALIQUETTE, défendeur. Le 18 février 1985 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 575 rue De Tony en la cité de l'Île Bizard et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 tente roulotte Starcraft avec toit rigide, 1 t.v. couleur NCC auto colour et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier 842-9192. Montréal, ce 7 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-023212-843. FRANK D'IORIO, demandeur -vs- CARMINE LOFFREDI, défenderesse. Le 20 février 1985 à 14:00 heure au domicile de la défenderesse au No 9470 rue J.J. Gagnier, app. 2, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Zenith et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier 842-9192. Montréal, ce 7 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-059964-838. LAIZER SIROTA, demandeur -vs- YVON GELINAS, défendeur. Le 20 février 1985 à 15:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 8135 rue Langelier en la cité de St-Léonard et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford Pick-up Dodge F150 Explora imm. F478-556, 1 automobile Plymouth Volare Familial 4 portes No. de série: H146G-6-8389-20, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMÉO LOISELLE, huissier 842-9192. Montréal, ce 7 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-011801-840. SOUS MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, demanderesse -vs- MISS MASSON B.B.Q., défenderesse. Le 18 février 1985 à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 2825 rue Masson, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipements de restaurant tel que friteuse, congélateur, grillette, poêle etc.. meubles meublants. Conditions: ARGENT COMPTANT. HENRI DESCOTEAUX, huissier 395-8593, 365-7171. Montréal, ce 4 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-043152-847. LES ENTREPRISES NORBERT CARON INC., demanderesse -vs- OUELLETTE & RICHARDS INC. ET RÉJEAN OUELLETTE ET MARIO RICHARDS, défenderesse. Le 18 février 1985 à 10:00 heures au lieu d'entreposage du défendeur au No 1369 rue Ste-Foy en la cité de Longueuil et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse de marque Casio 320ER, 1 calculatrice Sharp et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PAUL HAINAULT, huissier 288-6263. Montréal, ce 5 février 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-02-001834-845. 116827 CANADA LTÉE, demanderesse -vs- JEAN ALFRED DIEBOLD, défendeur. Le 22 février 1985 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 34 rue Alain en la cité de Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 carabine calibre 22, 1 fusil calibre 12, 1 table de billards et accessoires, 1 "Juke Box AM", 1 téléviseur couleur RCA Color Track, 1 laveuse, 1 sécheuse Inglis, 1 aspirateur Electrolux etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Joliette, ce 1er février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. NO: 500-05-015021-825. PIERRE GAGNÉ, demandeur -vs- JEAN-PAUL BELISLE et 87397 CANADA LTÉE, défendeurs. Le 18 février 1985 à 10:00 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 2193 rue Ste-Catherine Ouest, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 divan 3 places, 1 machine vidéo 3B et articles divers... Conditions: ARGENT COMPTANT. MARC COMTOIS, huissier 845-8156. Montréal, ce 4 février 1985.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE. NO: 700-02-002031-848. S. DESORMEAUX INC., demanderesse -vs- RAYMOND LEVERT & GILLES LEVERT, défendeurs. Le 21 février 1985 à 13:30 heures au domicile du défendeur Raymond Levert au No 1119 rue Sylvie, en la cité de Blainville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur RAYMOND LEVERT saisis en cette cause, consistant en: 1 Oldsmobile Toronado blanc 1980, série 3Z57YAE320838, licence QC 85 287H893. Conditions: ARGENT COMPTANT. MAURICE SIMARD, 22 rue Ste-Agathe, Ste-Agathe-ds-Mts, huissier 326-7707(819). Ste-Agathe-ds-Mts, ce 8 février 1985.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE DE ST-EUSTACHE. NO: 10763. VILLE DE ST-EUSTACHE, demanderesse -vs- JULES FOURNIER, défendeur. Le 19 février 1985 à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 15 rue St-Louis en la cité de St-Eustache, dist. de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son, 1 tv couleur RCA XL100. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES PHILIPPE, huissier 472-4762. St-Eustache, ce 4 février 1985.

Province de Québec, District de Terrebonne, COUR MUNICIPALE DE ST-EUSTACHE. NO: 7683. VILLE DE ST-EUSTACHE, demanderesse -vs- MARCEL BINETTE, défendeur. Le 20 février 1985 à 14:00 heures au domicile du défendeur au No 4006 chemin Oka en la cité de St-Joseph, dist. de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 tv couleur Hitachi, 2 aquariums avec moteurs et acc., 1 set de salon 3 mcx. Conditions: ARGENT COMPTANT. JACQUES PHILIPPE, huissier 472-4762. St-Eustache, ce 4 février 1985.

Province de Québec, District de Beauharnois, COUR PROVINCIALE. NO: 760-02-0001163-844. PORTES ET FENÊTRES H BOURCIER INC., demanderesse -vs- LUCIEN DAIGNEAULT, défendeur. Le 18 février 1985 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 610 rue de Rouanne app. 2, en la cité de Laval des Rapides, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: tv couleur 26" meuble Hitachi, set de salon etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier 288-6317. Montréal, ce 7 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-036181-845. GEORGE SACHEWSKY, demandeur -vs- RICHARD G. GODIN, défendeur. Le 18 février 1985 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 26 rue Archambeault en la cité de Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: ameublement et équipement de bureau, dactylo etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier 288-6317. Montréal, ce 7 février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Cour Municipale de Montréal. No.: 834448683. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — ST-LAURENT, DENIS, partie défenderesse. Le 19-02-85 à 11h00 heures au 2650 rue Davidson, app: 12B, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ST-LAURENT DENIS, saisis en cette cause, consistant en: un sac de golf en cuir bourgogne et acc., une chaufferette de véhicule, une caisse de sélection du Readers Digest. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD DUBÉ, huissier, 288-0211. Montréal, ce 04ième jour de février 1985. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Cour Municipale de Montréal. No.: 811373964. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — ST-JEAN, GINETTE, partie défenderesse. Le 19-02-85 à 13h15 heures au 1111 rue Mistral, app: 214, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ST-JEAN GINETTE, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: CLAUDE FORGET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 04ième jour de février 1985. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Cour Municipale de Montréal. No.: 811435995. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — ST-JEAN, GINETTE, partie défenderesse. Le 19-02-85 à 13h15 heures au 1111 rue Mistral, app: 214, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ST-JEAN GINETTE, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: CLAUDE FORGET, huissier, 288-0211. Montréal, ce 04ième jour de février 1985. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-02-001834-845. 116827 CANADA LTÉE, demanderesse -vs- JEAN ALFRED DIEBOLD, défendeur. Le 22 février 1985 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 34 rue Alain en la cité de Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 carabine calibre 22, 1 fusil calibre 12, 1 table de billards et accessoires, 1 "Juke Box AM", 1 téléviseur couleur RCA Color Track, 1 laveuse, 1 sécheuse Inglis, 1 aspirateur Electrolux etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Joliette, ce 1er février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Cour Municipale de Montréal. No.: 421657003. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PLESIUS JEAN MOLM, partie défenderesse. Le 18-02-85 à 14h30 heures au 7940 rue Champagneur, app: 02, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: SYLVIE CIMONÉ, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 04ième jour de février 1985. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Cour Municipale de Montréal. No.: 835596042. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PLASTARAS, PAULOS, partie défenderesse. Le 18-02-85 à 14h00 heures au 8165 L'Acadie, app: 05, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PLASTARAS PAULOS, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL HENAULT, huissier, 288-0211. Montréal, ce 04ième jour de février 1985. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Cour Municipale de Montréal. No.: 816045720. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PERRON, JEAN-YVES, partie défenderesse. Le 19-02-85 à 10h30 heures au 12681 rue Forsyth, app: 04, Pointe-aux-Trembles, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PERRON JEAN-YVES, saisis en cette cause, consistant en: une t.v. couleur portative 20" Westinghouse, un radio am/fm J.V.C. avec table tournante et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: DANIEL DI FIORE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 04ième jour de février 1985. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Cour Municipale de Montréal. No.: 830951026. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PÉPIN, CLAUDE, partie défenderesse. Le 19-02-85 à 11h00 heures au 255 rue Limoges, app: 03, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PÉPIN CLAUDE, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: FRANÇOIS BERTRAND, huissier, 288-0211. Montréal, ce 04ième jour de février 1985. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Cour Municipale de Montréal. No.: 817042516. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PÉPIN CLAUDE, partie défenderesse. Le 19-02-85 à 11:00 heures au 255 rue Limoges, app. 03, Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PÉPIN CLAUDE, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: FRANÇOIS BERTRAND, huissier, 288-0211. Montréal, ce 04ième jour de février 1985. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, Cour Municipale de Montréal. No.: 830951015. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — PÉPIN CLAUDE, partie défenderesse. Le 19-02-85 à 11:00 heures au 255 rue Limoges, Laval, app. 03, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PÉPIN CLAUDE, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: FRANÇOIS BERTRAND, huissier, 288-0211. Montréal, ce 04ième jour de février 1985. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-27-007827-832. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- ANGELO GOSSELIN, défendeur. Le 23 février 1985 à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 7585 app. 105 rue Lacordaire en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Zénith 19 po., 1 magnétophone Ken Teck, 2 colonnes de son et accessoires, 1 hibou blanc empaillé. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Montréal, ce 31 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-02-001650-845. 91565 CANADA LIMITÉE, demanderesse -vs- ROBERT RENAUD, défendeur. Le 19 février 1985 à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 26 rue Archambeault en la cité de Repentigny, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle Speed Queen, 1 répondeur téléphonique Philips, 1 chaise en rotin, 5 tabourets en rotin, 1 télécouleur Toshiba, 1 armoire murale, 1 cablo sélecteur, 1 divan, 1 balayeuse, 1 miroir, 1 télécouleur. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Montréal, ce 31 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-038409-848. JOSEPH LEW, demandeur -vs- MICHAEL CUSCANA, défendeur. Le 18 février 1985 à 11:30 heures au domicile du défendeur au No 5765 rue Clark en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: chaises, tables, caisse enregistreuse, grille pain etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier 288-6317. Montréal, ce 7 février 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-007367-839. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- ANTONIO SCARCELLA, défendeur. Le 23 février 1985 à 11:30 heures au domicile du défendeur au No 9094 rue Des Cartes en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Pick up noir. Conditions: ARGENT COMPTANT. GILLES DALCOURT, huissier 759-5556. Montréal, ce 31 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-039056-846. CFCF INC., demanderesse -vs- 122932 CANADA INC. et ALS., défenderesse. Le 18 février 1985 à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 4218 rue de la Roche en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: machine à café, 1 congélateur Aster, 90 tables en bois etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier 288-6317. Montréal, ce 7 février 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-007671-834. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- ANTONIO SCARCELLA, défendeur. Le 23 février 1985 à 11:30 heures au domicile du défendeur au No 9094 rue Des Cartes en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 camionnette Ford 1985 noire. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANY GRAND MAISON, huissier 759-5556. Montréal, ce 31 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-003387-849. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- FRANÇOIS LECLERC, défendeur. Le 19 février 1985 à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 3981 rue St-Laurent, app. 800 B, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 stéréo Sansui, 1 tape cassette Telefunken et 2 haut-parleurs. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier 759-5556. Montréal, ce 31 janvier 1985.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-002343-843. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- MARC FILIATREAULT, défendeur. Le 18 février 1985 à 11:30 heures au domicile du défendeur au No 633 rue Gounod est, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Sony portative. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier 759-5556. Montréal, ce 31 janvier 1985.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-27-000126-844. PERCEPTEUR DES AMENDES, demandeur -vs- YVES FORTIN, défendeur. Le 18 février 1985 à 12:30 heures au domicile du défendeur au No 8498 rue De Gaspé en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo Hitachi et accessoires. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL LEMIEUX, huissier 759-5556. Joliette, ce 31 janvier 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 27-016678-841. MONIQUE DION, partie demanderesse — vs — PASCAL ZAMBITTO, partie défenderesse. Le 19/02/85, à 10:00 heures, au: 108, Angora, Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PASCAL ZAMBITTO, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo-cassette VHS Magnavox, 1 téléviseur portatif Blackstripe couleur et ameublement. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: CARL LORTIE, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Trois-Rivières, GREFFE DE LA PAIX, NO: 27-000181-847. GERALD BERNIER, partie demanderesse — vs — JEAN-LOUIS SEYER INC., partie défenderesse. Le 19/02/85, à 10:00 heures, au: 2590, Sicotte, St-Hyacinthe, district de Saint-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-LOUIS SEYER INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice de marque Victor 12PD, 1 caisse enregistreuse et autres meubles de bureau, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: ROBERT PATENAUDE, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-046857-83-0. CAISSE POP SAULT AU RÉCOLLET, partie demanderesse — vs — HÉLÈNE DUPUIS, partie défenderesse. Le 19/02/85, à 11:30 heures, au: 4280, Broadway app. 4, Lachine, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HÉLÈNE DUPUIS, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de chambre 5 morceaux, 1 système de son de marque Sansui et ameublements, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-015937-83-0. JACQUES CARLOS, partie demanderesse — vs — QUÉBECINFO INC., partie défenderesse. Le 19/02/85, à 10:00 heures, au: 4999, rue Sainte-Catherine ouest, bureau 542, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de QUÉBECINFO INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire électrique Brother EM80, 1 machine à photopier Canon HP250F et acc., équipements de bureau etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: ABRAHAM SELINGER, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-035944-83-9. VILLE DE LAVAL, partie demanderesse — vs — DANIEL LABELLE, partie défenderesse. Le 19/02/85, à 10:00 heures, au: 568, Patenaude, app. 3, Pont Viau, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DANIEL LABELLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Gremlin AMC, 1 tv de marque The Spectrum portative et vidéo-cassette de marque Granada... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 429472083. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- LAVOIE RICHARD, partie défenderesse. Le 19-02-85 à 12:00 heures au 4361 rue St-André, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LAVOIE RICHARD, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Mustang rouge 2 portes, immatriculé: 511 S 291. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MAURICE ARCHAMBAULT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-064446-83-9. VILLE DE ST-LAMBERT, partie demanderesse — vs — PIERER EMERY, partie défenderesse. Le 19/02/85, à 13:00 heures, au: 438, Victoria, St-Lambert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIERER EMERY, saisis en cette cause, consistant en: 2 fauteuils avec bras tissu noir, classeurs métal couleur noire et ameublement etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-026983-84-6. HYDRO-QUÉBEC, partie demanderesse — vs — LUIGI CLEMENTE, partie défenderesse. Le 19/02/85, à 13:00 heures, au: 190, Dante, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LUIGI CLEMENTE, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salle à dîner et acc., 1 système de son dans un meuble bahut et acc., et ameublement etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL JOBIN, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR SUPÉRIEURE, NO: 700-12-008988-83-4. JOCELYNE BOURGEOIS, partie demanderesse — vs — JEAN-CLAUDE BOUSQUET, partie défenderesse. Le 19/02/85, à 10:00 heures, au: 6423, Cartier, Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-CLAUDE BOUSQUET, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Ford F100 1973, 8 cylindres de couleur grise 2 tons, Imm.: 696P183 No. de série: F10XC545590. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 131157106. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- MAKRYSOPOULOS JENOTHEOS, partie défenderesse. Le 19-02-85 à 10:30 heures au 7595 Terrasse St-Rock, app. 04, Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARKYSOPOULOS JENOTHEOS, saisis en cette cause, consistant en: meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL HENAULT, huissier, 288-0211, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère. Montréal, ce 4ième jour de février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 423-64-9273 — Dossier: 009676. MONTRÉAL C MUNICIPALE, partie requérante, — VS — SERGE BOUCHARD, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 19 février 1985 à 10 hres, au: 3537, Champ Dore #4, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SERGE BOUCHARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 20" RCA et acc; 1 système de son et acc, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: SYLVAIN DARVEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 4 février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 812-50-8336 — Dossier: 005162. VILLE DE MTL C. MUN, partie requérante, — VS — DENIS BEAUBIEN, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 19 février 1985 à 11 hres, au: 1435, Verdi, LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DENIS BEAUBIEN, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif Candle et acc, 1 vidéo cassette Toshiba et acc, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL BOISSEAU, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 4 février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL.,

Le CPQ souhaite qu'Ottawa durcisse la Loi de l'assurance-chômage

DENIS LESSARD

OTTAWA (PC) — Le programme fédéral d'assurance-chômage devrait cesser d'être une « espèce de fourre-tout » prêtant assistance aux femmes enceintes, aux parents adoptifs et à ceux qui retournent aux études, a réclamé hier le Conseil du patronat du Québec.

Après sa première rencontre avec le caucus québécois du Parti conservateur, le président du Conseil du patronat, M. Sébastien Allard, s'est dit satifait de voir les élus québécois disposés à « ce que les portes demeurent ouvertes pour l'avenir ».

Les demandes du CPQ sont « pour beaucoup similaires » aux propositions récentes du ministre des Finances, M. Michael Wilson, a-t-il souligné. S'il faut continuer de prêter une assistance financière aux femmes enceintes, cela ne devrait pas être défrayé par l'assurance-chômage, estime-t-il. « Nous n'avons pas les moyens de nous payer un système si généreux », dit le CPQ. « L'assurance-chômage est devenue une cause de chômage, il faut en éliminer les parties qui sont en réalité des programmes sociaux », a poursuivi M. Allard.

Les employeurs québécois demandent aussi qu'Ottawa maintienne son engagement de réduire ses dépenses et son interventionisme. On salue aussi l'ouverture nouvelle du gouvernement aux investissements étrangers et les changements apportés au mandat de l'Agence de surveillance des investissements étrangers (FIRA).

« On n'a pas demandé (aux députés) qu'ils prennent des engagements », de lancer M. Allard, tandis que le vice-président, M. Ghyslain Dufour, admettait « qu'on a pas eu de réponses concrètes du caucus ».

Comme ils l'avaient fait antérieurement avec les élus libéraux, les porte-parole du CPQ ont réitéré leur désir de voir Ottawa poser des gestes dans le secteur des brevets pour l'industrie pharmaceutique, afin que les multinationales soient incitées à laisser à Montréal leurs laboratoires de recherche.

Par ailleurs l'organisme a une fois de plus réclamé qu'on modifie le Programme énergétique national afin que puisse survivre l'industrie pétrochimique à Montréal. Des le cas de Pétromont, dont le sort sera en jeu au début mars, le CPQ « ne favorise pas de nouvelles subventions, mais une révision du programme », a dit M. Allard. Depuis deux ans cette industrie réclame qu'Ottawa abaisse les taxes sur l'essence, sa matière première.

AVIS PUBLICS

Prenez avis que M. RODOLPHE VALENTINO ARCUDI, gérant, demeurant et résidant au no: 243 rue des Patriotes, Ste Rose, Laval, P.Q., connu sous le nom de RODOLPHE VALENTINO ARCURI, présente une requête au Ministère de la Justice de la Province de Québec, pour adopter légalement le nom de ARCURI.
Son épouse, Dame Marie Lourdes Pilon ainsi que sa fille Martine, continueront de porter le nom de ARCURI, lesquelles demeurent également au no: 243 des Patriotes, Ste Rose, Laval, P.Q.
Me Gilles Normandin, avocat
507 Place d'Armes, 19e étage,
Montréal

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL., No.: 830968854. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — TRAMBAS IOANNIS, partie défenderesse. Le 19 février 1985 à 10:30 heures, au: 6206 rue Northcrest, app: 09 Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TRAMBAS IOANNIS, saisis en cette cause, consistant en: Meubles et articles de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: CLAUDE PAYANT, huissier, 288-0211. Montréal, ce 4ième jour de février 1985. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de St-François, COUR PROVINCIALE., No.: 450-27-005296-835. MICHEL DAIGNEAULT, partie demanderesse, — VS — ROBITAILLE PAUL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 18 février 1985 à 10 hres, au: 2470, Lacordaire #4, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAUL ROBITAILLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Volkswagen 1600, 1972 couleur bleu et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: FRANÇOIS BOURQUE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 4 février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-27-003655-844 — Dossier: F 219 CM. CLAUDE MEUNIER, partie demanderesse, — VS — MARLEAU JEAN-PAUL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 19 février 1985 à 13 hres, au: 2860, Blv. Tracy, Duvernay, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-PAUL MARLEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 4 février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 436-07-0375 — Dossier: 018360. MONTRÉAL C MUNICIPALE, partie requérante, — VS — RONALD DUPERRON, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 18 février 1985 à 10 hres, au: 123, Roberval #4 Est, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RONALD DUPERRON, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur noir et blanc de marque Viking, 1 table tournante et acc, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: BENOIT DION, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 4 février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 63-916. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — 99633 CANADA INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 18 février 1985 à 12 hres, au: 1645, De Maisonneuve Ouest #104, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de 99633 CANADA INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur stréo Holiday 2 haut parleurs, 1 radio réveil York, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 4 février 1985.

AVIS DE LA DEMANDE
DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie: LAURENT BOURGUIGNON INC. demandera à l'Inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
de GRANDPRÉ, GODIN
& ASSOCIÉS
Procureurs de la comapgnie

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTÉRAL

COUR SUPRÉIEURE

NO.: 500-05-000112-852

STANTON PIPES LIMITED,
corporation légalement constituée ayant son siège social à Kenilworth, Ontario.
Demanderesse
— c. —
SYMONS COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNRÉALE,
corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 4150, rue Ste-Catherine Ouest, Montréal (Québec)
Défenderesse
— et —
LES CONSTRUCTIONS ATTAMONT INC.,
de résidence et domocile inconnus
Mis en cause

PAR ORDRE DE LA COUR:
La mise en cause, LES CONSTRUCTIONS OTTAMONT INC., est par les présentes, requise de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.
Une copie du BREF D'ASSIGNATION et de la DÉCLARATION a été laissée au greffe de la Cour supérieure, du district de Montréal, à son intention.
De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir un jugement conforme aux conclusions qu'elle sollicite, et qui vous sera opposable.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
MONTRAÉL, le 30 janvier 1985
DOMINIQUE DiBERNARDO
Protonotaire de la Cour Supérieure
OGILVY, RENAULT
Me MONIQUE ROUSSEAU
1981, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal (Québec)
H3A 3C1
(514) 286-5424
Procureurs de la demanderesse

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 419-55-0272 — Dossier: 010205. MONTRÉAL C MUNICIPALE, partie requérante, — VS — NORMAND DAOUST, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 19 février 1985 à 12:30 hres, au: 4409 A, Messier, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de DAOUST NORMAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur meuble 26" Quasar et acc, 1 platine tournante Toshiba et acc, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: BENOIT DION, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 4 février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: 814-33-6563 — Dossier: 014275. MONTRÉAL C MUNICIPALE, partie requérante, — VS — ROBERT GAUDRY, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 19 février 1985 à 12 hres, au: 2279, Marie Anne, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT GAUDRY, saisis en cette cause, consistant en: 1 radio réveil Sony et acc, 1 téléviseur couleur portative 20" Sylvania et acc, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: BENOIT DION, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass.. huissiers. Montréal le 4 février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR PROVINCIALE. No.: 460-02-000743-841. IMPRIMERIE GINGRAS INC., partie demanderesse, — VS — ROGALE MAGALI, JEAN ROGALE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 18 février 1985 à 11 hres, au: 1026, Mont Royal Est #201, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MAGALI ROGALE ET JEAN ROGALE, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur console Admiral 26", 1 table à café en bois, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 4 février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE., No.: 500-05-010144-838 — Dossier: 14C511-834097. VILLE DE MONTRÉAL ET AL, partie demanderesse, — VS — CORDIA LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 18 février 1985 à 13 hres, au: 685, St-Maurice, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CORDIA LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 commode 6 portes coulissantes de couleur beige et brune, 1 bureau en bois foncé dessus vitré, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 4 février 1985.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 435187605. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse, — VS — THERRIEN RÉAL, partie défenderesse. Le 19 février 1985 à 12 heures, au: 3796 Rang, Nord de la Rivière, St-Jean Baptiste, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de THERRIEN RÉAL, saisis en cette cause, consistant en: Un camion de marque Chevrolet 1976, immatriculé: 830 L 864, Série: CCL3461180433. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROBERT PATENAUDE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 4ième jour de février 1985. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Beauharnois, COUR PROVINCIALE. No.: 760-27-000392-83. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — BLAIS MICHEL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 19 février 1985 à 11:30 hres, au: 8670, Jean Brillon, LaSalle, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL BLAIS, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Quasar 20" et acc, 1 jeu pour téléviseur Intellivision II, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: FRANÇOIS MASSE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 4 février 1985.

Prenez avis que TRANSORT GEORGES BOURDEAU INC., détentrice du permis M-305597, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin que soit maintenu son permis à la suite de l'acquisition d'actions dans la compagnie par monsieur Pierre Bourdeau, le tout conformément à l'article 44 de la Loi sur les Transports. Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la présente demande dans les cinq jours suivant de la dernière publication, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
1ère publication: Jeudi le 7 février 1985
2ème publication: Vendredi, le 8 février 1985
PARENTEAU, BOUCHER
& ASSOCIÉS, procureurs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-139605-855
ANITA NICOLINI
Partie requérante
-VS-
RONALD WESLEY SAMSON
Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, RONALD WESLEY SAMSON, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente insertion.
Une copie de la requête en divorce, de l'affidavit de la requérante, de la déclaration de l'avocat, de l'avis relatif à la contestation et du certificat du régistraire, a été laissée, à votre intention, au greffe des Divorces, à la Cour Supérieure, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 rue Notre-Dame est, en la ville de Montréal, district de Montréal.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous, de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 février 1985.
GISÈLE DE MADDELEIN, P.A.
MES KING HABERKORN & ASS.
1010 rue Sherbrooke ouest
bureau 600
Montréal, QC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-047244-848
BANQUE NATIONALE DU CANADA,
Partie demanderesse
— vs —
ROBICHAUD, POULIN ET ASSOCIÉS INC., MICHEL ROBICHAUD,
— et —
ÉMERY ROBICHAUD,
Co-défendeurs conjoints et solidaires

PAR ORDRE DE LA COUR
À: ROBICHAUD, POULIN ET ASSOCIÉES INC., et MICHEL ROBICHAUD
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'article 119a C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
Montréal, ce 30 janvier 1985,
Mes De Granpré, Godin et ass.,
2501, Tour de la bourse C.P. 108
800, Place Victoria
Tél.: 878-4311
DOMINIQUE DiBERNARDO
Protonotaire-adjoint

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 105615775 403332355 403645686 801873505 105665630 407905315 804802051 111333946 111685884 111773535 412726381 413523935 413524882 414260195 414311472 414312382 414948306 415036241 416282812 808450436. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — PESANT RICHARD, partie défenderesse. Le 21/02/85 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Oldsmobile gris. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE 415697634 417334654 407805980 411490962. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — PRUD'HOMME JEAN-GUY, partie défenderesse. Le 21/02/85 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chrysler Cordoba 1975 brun. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

AVIS
124550 Canada Inc. par acte daté le 17 décembre 1984, et enregistré le 21 décembre 1984 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3544304 a vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltée/International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE LTÉE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS
138852 Canada Inc., faisant affaire sous le nom de Ludyeco, par acte daté le 24 janvier 1985, et enregistré le 30 janvier 1985 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3552729 a vendu, cédé et transféré à Société Financière Internationale Mercantile Ltée/International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTÉE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-001624-852
MARC DANCOSE, BASIL SMITH, faisant affaires sous la raison sociale de: DANCOSE, MARTIN & ASS.,
Partie demanderesse
C.
BARRY GRAVELLE,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
À: BARRY GRAVELLE
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un déali de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'article 119 a C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
Montréal, ce 31 janvier 1985.
DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTONOTAIRE ADJOINT
Me Louis A. Legault
3380, Notre-Dame
suite 200
Lachine
Tél.: 637-5568

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-001945-851
LOUISE DURANCEAU
Partie demanderesse
VS
PIERRE LAMBERT
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
À: Pierre Lambert, partie défenderesse,
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie du présent bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119.1 c.p.c., a été déposée au Greffe de cette Cour à votre intention.
Montréal, ce 4 février 1985.
Ronald Chassé
Protonotaire adjoint
Me J. Michel Duranceau, avocat
Mes Gervais, Courtemanche & ass.,
avocats,
276, St-Jacques, suite 128
Montréal, Québec
H2Y 1N3
Tél.: 284-2262

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 989983853 784417491. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — CHAUSSE SYLVAIN, partie défenderesse. Le 21/02/85 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Chevrolet Impala 1973. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, NO: 132125092 435929841 436805342 834575232 834598811 424323255. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse — vs — BLAIS LOUISE, partie défenderesse. Le 21/02/85 à 10:00 heures, au 150, rue Duke à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: une automobile de marque Dodge B 100 1979. Conditions: ARGENT COMPTANT. Renseignements: MICHEL LALONDE, huissier, 288-2285, de l'étude: Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère, huissiers.

FRODEN ROTARY DIES INC.
Avis est par les présentes donné que la compagnie Proden Rotary Dies Inc., constituée en vertu de la Loi des compagnies 1re partie de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Daté à Montréal, ce 31 janvier 1985
STERN & BLUMER
PROCUREURS DE
LA REQUÉRANTE

Avis est donné que; PAVAGE MONT-CLAIR INC., 63, St.-Louis, Pointe Gatineau, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M503143-02, région 07, à; EXCAVATION C.R. ENR. (Jean-Claude Baril et Ronald Pariseau) 122, Nicolet, Hull, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions: les 6 et 7 février 1985
S.P.T.Q. LTÉE.

132751 Canada Inc. O/A Transport Choquette par acte datée le 14 janvier 1985, et enregistré le 30 janvier 1985 a bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 3552728 a vendu, cédé et transféré à Société financière Internationale Mercantile Ltée/International Mercantile Factors Ltd. tous ses comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou autrement. SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTÉE/INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

MINISTRE DE LA JUSTICE

DANS L'AFFAIRE DE:
MONSIEUR PIERRE VANDAL,
Requérant

AVIS
AVIS public est par les présentes donné que "JOSEPH, MARCEL, PIERRE VANDAL" domicilié au 2100 Charlemagne, dans la ville et district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir le changement de nom en celui de "JOSEPH MARCEL PIERRE PRIMEAU". MONTRÉAL, CE 23 JANVIER 1985
PROCUREURS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR PROVINCIALE

NO: 700-02-003 291-847
CARRIÈRES SAINT EUSTACHE LIMITÉE
Demanderesse
VS
JEAN GUY MENARD, ANDRÉ DORION, (EXCAVATION F.D.M. ENRG.)
Défendeurs
PAR ORDRE DE LA COUR
À: Jean Guy Menard, défendeur,
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie du présent bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119.1 c.p.c., a été déposée au Greffe de cette Cour à votre intention.
Montréal, le 4 février 1985.
Ronald Chassé
Protonotaire adjoint
Me Yves Raymond, avocat
60 ouest, boul. Henri Bourassa
suite 101,
Montréal, Québec
H3L 1M7
Tél.: 337-8341

Avis est donné que; Elio Morroni, 1090, Jolicoeur, St.-Vincent de Paul, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M510116-01, région 10, à; Michel Pilon, 413, Georges V, Montréal-Est, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.
Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.
Parutions; les 6 et 7 février 1985
S.P.T.Q. LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que GRANDCO GARANTIE-SERVICE INC., ayant ses bureaux d'affaires au 3542, de la Concorde, app. # 107, Duvernay, Laval, Province de Québec, a transporté en faveur de HEADWAY FACTORS COMPANY LIMITED, ses comptes recevables, ses dettes de livres, réclamations, (art. 1571d du Code Civil) etc., suivant transport général de créances, reçu devant le notaire soussigné le 23 janvier 1985 sous le numéro 4806 de ses minutes et enregistré dans la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3551062, le 24 janvier 1985.
Me BERNARD FAUTEUX, Notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DU LOGEMENT

LES STRUCTURES METROPOLITAINES DU CANADA LIMITÉE
DEMANDEUR-LOCATEUR
LOUISE LABROSSE
LOCATAIRE
PAR ORDRE DE LA COUR
À: Louise Labrosse, locataire,
PRENEZ AVIS, qu'une demande de recouvrement de loyer concernant le logement situé au 200, Corot, #303, Ile des Soeurs, Verdun, QUÉBEC, a été déposée contre vous à la Régie du logement au 4932 rue Wellington, 3e étage, à Verdun.
Montréal, le 5 février 1985.
Les Structures Metropolitaines du Canada Limitée
1, Place du Commerce #230
Ile des Soeurs, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-000285-853
H. THÉORET & J. BENOIT INC.,
Partie demanderesse
C.
D. H. OVERMYER (QUÉBEC) LTÉE,
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
À: D.H. OVERMYER (QUÉBEC) LTÉE
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la présente publication.
Une copie de la déclaration, du bref d'assignation et de l'avis selon l'article 119 a C.P.C. a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
Veuillez agir en conséquence.
Montréal, ce 31 janvier 1985.
DOMINIQUE DIBERNARDO
PROTONOTAIRE ADJOINT
Louis A. Legault
3380, rue Notre-Dame
suite 200
Lachine
Tél.: 637-5568

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

Cour Provinciale

No: 500-02-003800-856

VILLE DE MONTRÉAL,
demanderesse
c.
JEAN FAYOLLE,
défendeur

Il est enjoint à JEAN FAYOLLE, défendeur à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

GISÈLE DE MADELEIN, P.A.
Mes Péloquin Allard &
Lacroix
275, rue Notre-Dame est
Montréal, (Qué.)
Procureurs de la
demanderesse

AVIS
115435 Canada Ltée par acte daté le 9 janvier 1985, et enregistré le 22 janvier 1985 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1,175,594 a rétrocédé et transféré à 124550 Canada Inc. tous les droits, titres et intérêts cédés à 115435 Canada Ltée en vertu d'une cession générale de créances enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 3498092. 115435 CANADA LTÉE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

CHAMBRE DE LA FAMILLE
— DIVORCE —
NO: 500-12-140354-857
JEAN-LOUIS CESARE,
REQUÉRANTE
— vs —
MARJOLAINE BRILLANT
INTIMÉ/E
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé/e MARJOLAINE BRILLANT est par les présentes requis/e de comapraître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divores à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comaprution ou contestation dans les délais susdits, le/la requérant/e procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il/elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 4 février 1985.
L'Hon. Juge Charles A. PHELAN, J.C.S.
POIRIER CARRIÈRE & PINARD,
avocats
444, De La Roche,
Montréal, H2J 3J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-000861-854
CAISSE POPULAIRE ST-MARC-DE-ROSEMONT, ayant son siège social au 2597, rue Beaubien est, en la cité et district de Montréal.
CRÉANCIÈRE
— vs —
EMMANUEL FLORESTAL, présentement de lieux inconnus.
DÉBITEUR
PAR ORDRE DE LA COUR:
AVIS est donné à Monsieur EMMANUEL FLORESTAL débiteur, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, qu'un AVIS DE 60 JOURS tel que requis par les articles 1040a et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau du Protonotaire.
Ledit AVIS DE 60 JOURS concerne: "UN immeuble sis en la cité de Montréal sur la rue Fabre, connu et désigné comme étant le numéro DEUX CENT TRENTE-CINQ de la subdivision officielle du lot originaire numéro UN (1-235) au plan et livre de renvoi officiel du Village Incorporé de St-Jean-Baptiste, division d'enregistrement de Montéral. Avec la bâtisse dessus érigée et portant les numéros civiques 4255 et 4257 rue Fabre, à Montréal."
Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la présente publication, la créancière LA CAISSE POPULAIRE ST-MARC-DE-ROSEMONT deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.
Une copie de l'AVIS DE 60 JOURS a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à l'intention du débiteur.
MONTRÉAL, 1er février 1985
DOMINIQUE DiBERNARDO, P.A.C.S.M.
Me PAUL ANDRÉ TRUDEAU
31, rue St-Jacques,
Montréal, P.Q. H2Y 1K9
Procureur de la créancière

Metropolitan Landscape Reg'd (Lucien Desroches) 2000 Lucerne Vimont demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Michel Desroches 208 des Perrons Laval le permis M-501952 qu'il détient pour faire du transport en vrac dans la région 10. Ils demandent l'application de l'art. 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut s'objecter à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la deuxième parution de cet avis.
1ère parution 7 février 1985.
2e parution 8 février 1985.

La Banque D'Épargne de la Cité et du District de Montréal par acte daté le 28 janvier 1985, et enregistré le 30 janvier 1985 au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3552727 a rétrocédé et transféré à 132751 Canada Inc. O/A Transport Choquette 1984 tous les droits, titres et intérêts cédés à la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal en vertu d'une cession générale de créances enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 3528610. BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

André Campeau 6904 De LaRoche Mtl demande à la Commission des Transports du Québec de tansférer à Clément Côté 1054 des Pins Lachenaie le permis M-500208 qu'il détient pour faire du transport en vrac dans le région 10. Ils demandent l'application de l'art. 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut s'objecter à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la deuxième parution de cet avis.
1ère parution 7 février 1985.
2e parution 8 février 1985.

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE
CANUS INVESTMENT CO.
Avis est par les présentes donné que la compagnie CANUS INVESTMENT CO., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'Inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
FEINSTEIN & TRUDEAU
Procureurs de la compagnie

AVIS DE PROPOSITION
DE L'ACQUISITION
D'UN INTÉRÊT

Avis est par la présente donné à la Commission de Transport du Québec que M. Paulin Girard se propose d'acquérir de M. Charles-Henri Tremblay toutes les actions ordinaires de la compagnie 2159-0856 Québec Inc., détentrice du permis no: Q508184-001, Région 02, dont le siège social est situé à St-Fulgence, Québec.
2159-0856 Québec Inc. s'adresse donc à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir le maintien de son permis de transport en vrac lorsque cette transaction sera complétée.
La requérante demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 85 des Règles de pratique et de régie interne que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut contester ou intervenir à cette demande déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 Boul. Charest est, Québec, (Québec), 5ième Étage, G1K 7W5.
Première publication: 7 février 1985
Deuxième publication: 8 février 1985
LES PROCUREURS DE 2159-0856 QUÉBEC,
LÉVESQUE, BELLIARD
198 rue Racine est
Bureau 215
Chicoutimi, (Québec)
G7H 1R9

LES ENTREPRISES BARNÉE LTÉE
BARNEA ENTERPRISES LTD.
AVIS
AVIS est par les présentes donné que LES ENTREPRISES BARNÉA LTÉE/BARNEA ENTERPRISES LTD., une corporation constituée selon la Loi des Compagnies du Québec et ayant on siège social et principal et place d'affaires dans les cité et district de Montréal, demandera à l'Inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec l'autorisation d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.
SIGNÉ à Montréal, ce 4ième jour de février 1985.
CHAIT SALOMON
Procureurs des requérants.

Avis est par les présentes donné que la COMPAGNIE 2311-5140 QUÉBEC INC. constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies de la province de Québec, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera à l'Inspecteur général des Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies.
Montréal, le 4 février 1985.
Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT
Suite 3900
1155, boul. Dorchester ouest
Montréal (Québec)
H3B 3V2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DU LOGEMENT

LES STRUCTURES METROPOLITAINES DU CANADA LIMITÉE
DEMANDEUR-LOCATEUR
JEAN CLAUDE LO CICERO
LOCATAIRE
PAR ORDRE DE LA COUR
À: Jean Claude Lo Cicero, locataire,
PRENEZ AVIS qu'une

SUR LES CAMPUS

JEAN-FRANÇOIS LACERTE
collaboration spéciale

■ *Université de Montréal*

— **L'U de M estime avoir atteint «à peu près» sa capacité d'accueil.** C'est pourquoi elle n'augmentera pas son pourcentage de nouveaux étudiants pour l'année scolaire 1985-86. Cette décision exclue toutefois les programmes où les quotas d'admissions ne sont pas encore atteints. La proportion d'étudiants inscrits à plein temps a monté de 11.2 % cette année, passant de 15,377 en 1983-84, à 17,102 en 1984-85. **Quant aux étudiants refusés,** l'U de M envisage d'accorder à ces postulants un droit d'appel qui comporterait trois volets: le droit à une vérification de l'évaluation; le droit à une révision de l'évaluation, et enfin le droit à une révision exceptionnelle de l'évaluation. Hésitante, la Commission des étude craint surtout un alourdissement de tous les processus d'admission, spécialement dans les programmes contingentés.

— **Une association étudiante pourrait voir le jour** à la Faculté d'éducation permanente. C'est du moins ce que tentent de faire neuf étudiants de cette immense faculté qui dispense des cours le soir, de Montréal à Sept-Îles en passant par Valleyfield, St-George-de-Beauce, Québec... Pour obtenir la reconnaissance et une cotisation à la source de ses membres, l'Association doit se plier aux exigences de la loi 32 (loi sur la reconnaissance des associations d'étudiants) et organiser un référendum. Ce plébiscite se tiendra du 8 au 28 février prochain. Les problèmes que rencontrent ces étudiants sont, rapporte le journal étudiant *Le Continuum*: isolement, ignorance des structures administratives, carence du côté orientation, et méconnaissance des programmes offerts. Les neuf fondateurs vont faire le tour de la province et se rendront jusqu'à Sept-Îles afin d'expliquer leur projet aux étudiants concernés.

■ *Université du Québec à Montréal*

— **Le *Service de la recherche et de la création* a vu le jour à l'UQAM.** La mise sur pied d'un tel service s'inscrit dans le cadre du plan triennal 1982-1985. Selon le Comité exécutif de l'université, il s'avérait nécessaire d'instituer ce service, clairement identifié comme support aux chercheurs et créateurs de l'UQAM. Son mandat sera d'informer sur les sources de financement de la recherche et de la création, assister les demandes de subventions, gérer les fonds reçus, participer à la définition et à la mise à jour des politiques concernant la recherche et la création, et enfin faire la gestion courante du Programme d'aide financière aux chercheurs et créateurs. Pour informations: 282-7060/6188.

— **L'UQAM offrira un certificat pour instituteur en milieu de travail** dès septembre prochain. Ce certificat de premier cycle, offert par le module des Sciences de l'Éducation, servira à préparer des formateurs du monde de l'industrie. Le certificat s'adresse aux personnes qui ont au moins trois ans d'expérience pratique d'une technique ou d'un métier, ou encore à quelqu'un qui est déjà instructeur et désire se recycler ou acquérir un complément de formation. Plus spécifiquement, les secteurs des transports, des services et des sociétés de la Couronne sont visés par ce nouveau porgramme. Ces cours répondent aux exigences de l'organisme national *Canadian Society for Training and Developpement*. Date limite d'inscription: 1er mars.

— **Le centre de Laval a accueilli 2,530 étudiants depuis son ouverture,** en 1983. De 1983-84 à 1984-85, le Centre a doublé le nombre de ses étudiants, passant de 830 à 1,700. De ce nombre, 60 % des personnes inscrites sont des femmes. Les sciences de la gestion ont connu la meilleure hausse (129 %), et regroupe la moitié des personnes inscrites.

■ *ÉNAP*

— **Une nouvelle *Maîtrise en analyse et gestion urbaines*,** dont les cours seront dispensés à Montréal, débutera en septembre 1985, annonce l'École nationale d'administration publique. Le programme conduit au grade de maîtrise ès Arts, décerné par l'Université du Québec. Organisée conjointement par l'ÉNAP, l'UQAM et l'Institut de national de recherche scientifique, cette maîtrise exige un baccalauréat ou l'équivalent (connaissances appropriées et expérience pertinente), ainsi que trois ans d'expérience de travail dans le domaine urbain ou dans un domaine connexe. Ces cours sont offerts à temps plein et à temps partiel. Date limite d'inscription: 1er avril. Informations: Mme Francine Pilon au (514) 522-3641.

■ *Université Mc Gill*

— **Le 15 février marquera la date limite pour s'inscrire** aux certificats professionnels et aux certificats de gestion, ainsi qu'aux diplômes de gestion et d'étude en comptabilité publique. D'autres diplômes et certificats (langues modernes, traduction et culture générale) sont aussi disponibles. Pour de plus amples renseignements, appelez au Centre d'éducation permanente au 392-5244.

■ *Université Laval*

— **Sous le thème *Les chemins de l'avenir*,** les étudiants en Orientation de l'Université Laval tiendront un kiosque d'information à compter d'aujourd'hui jusqu'à samedi (inclusivement) à la Place Ste-Foy. Cette activité a pour objectif de favoriser les échanges sur la formation professionnelle et faire connaître les multiples facettes du processus d'orientation. Plusieurs documents sur le marché du travail seront disponibles, mais aucun service d'orientation ne sera dispensé sur place. Information: Martine Coulombe ou Johanne Morneau au (418) 656-5774.

— **L'Université Laval a signé un contrat de $ 4.2 millions** avec l'Agence canadienne de développement internatinal (ACDI) pour un projet d'appui institutionnel à la faculté d'agriculture et de médecine vétérinaire de Haïti. Cette somme sera versée sur une période de cinq ans. Elle représente, en fait, la troisième phase de l'aide apportée depuis 1976 par la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation à la faculté haïtienne. Trois volets seront privilégiés: celui de l'enseignement universitaire, celui de l'enseignement moyen (cela se traduira par la construction d'une «antenne» de la faculté qui dispensera des cours hors-campus à 25 étudiants) et enfin celui de la recherche appliquée.

■ *Université du Québec à Hull*

— **Le baccalauréat en informatique sera encore contingenté** l'an prochain. Suite à cette décision du Conseil d'administration, un maximum de 160 étudiants seront acceptés l'année prochaine. La répartition se fera comme suit: 100 étudiants à temps complet et 60 à temps partiel.

— **Le concours de français à l'intention des étudiants à temps complet** de l'UQAH aura lieu cette année encore. Organisé par la Société Nationale des Québécois de l'Outaouais, ce concours est ouvert à tous les étudiants qui étaient inscrits aux sessions d'automne 84 et d'hiver 85. Les gens qui désirent participer doivent faire parvenir, avant le 22 février à 17h, un texte rédigé dans le cadre des activités de l'un de leurs cours et portant la mention «A». Les documents doivent être déposés auprès de Mme Suzanne Alie, responsable de l'aide financière aux étudiants (local B-0226 du pavillon Alexandre-Taché).

■ *Université du Québec à Trois-Rivières*

— **Les étudiants ayant une moyenne cumulative inférieure à 1.8** bénéficieront de nouvelles modalités qui leur permettront d'améliorer leur rendement scolaire. Les nouvelles modalités (appelées «restrictions») sont la tutelle (restriction dans le nombre de crédits auquels un étudiant peut s'inscrire pendant les deux sessions où il est mis sous tutelle) et la suspension (interdiction de réinscription pour les deux sessions régulières de l'année scolaire où il est suspendu à des cours apparaissant au programme auquel il est admis, et ce tant et aussi longtemps qu'il le demeure). L'application des restrictions ne peut intervenir qu'après un minimum de 12 crédits d'inscription et se fait en juin. L'administration de ces restrictions relève du registraire de l'université.

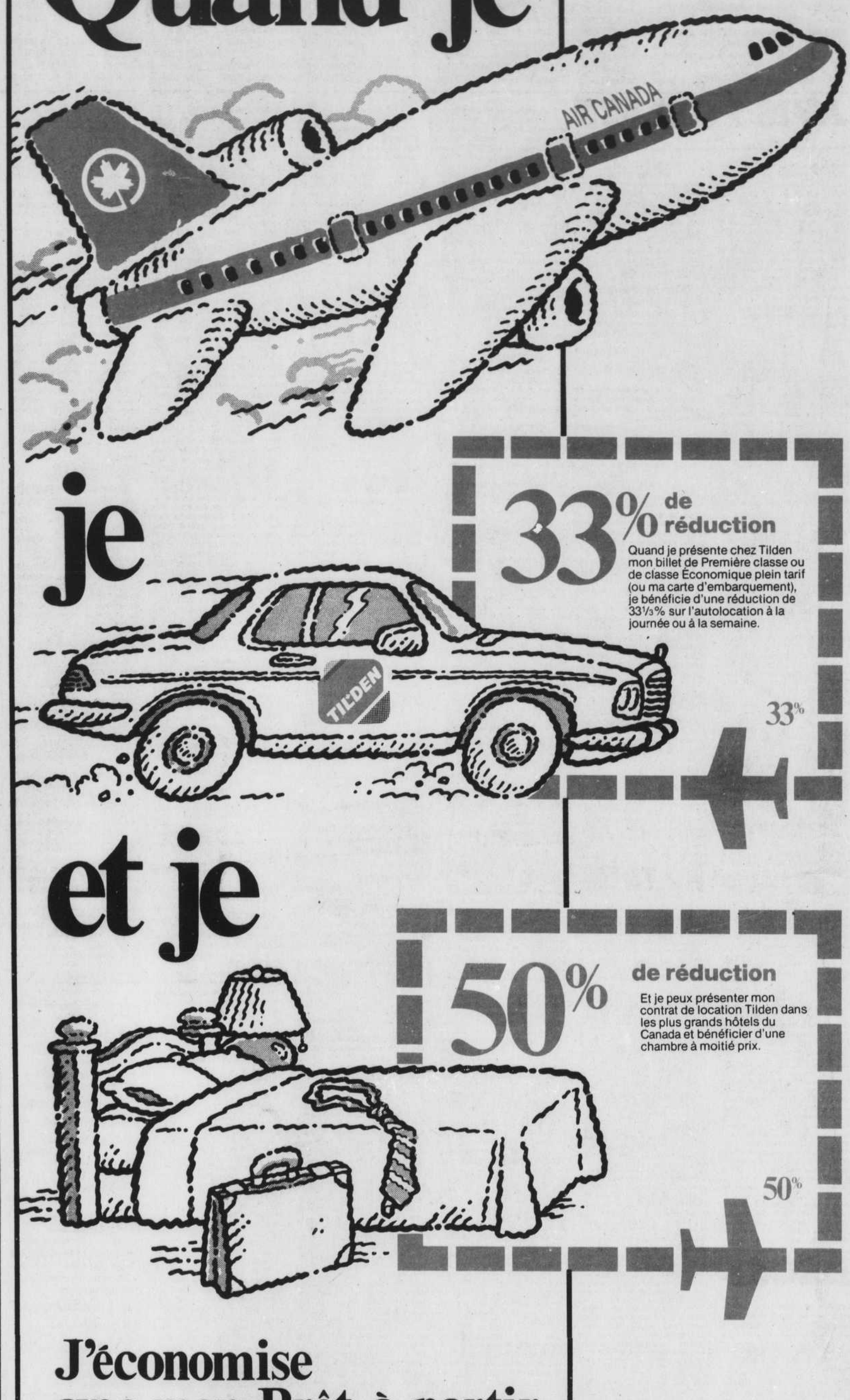
■ *Université du Québec à Rimouski*

— **82 % des étudiants ont voté en faveur de la cotisation** pour le fonctionnement de leur association étudiante (AGEUQAR). Dès cette session, l'université doit collecter $5 par étudiant à chacun des étudiants, tirés à même la facture des frais de scolarité. Ce montant est remboursable sur demande. Notons que plus de 53 % des étudiants aptes à voter se sont prévalus de leur droit. Sur les 731 votants, 600 ont accepté la cotisation, 122 ont refusé (17 %) et 9 bulletins ont été annulés.

■ *Sur les campus... En vrac*

— **Les étudiants de l'UQAM lisent peu les journaux publiés** dans leur institution, révèle un sondage publié par le Montréal Campus, un bi-hebdomadaire étudiant. Chez les lecteurs, le *Bulletin de l'UQAM*, publié quatre jours par semaine, a la meilleure cote de lecture (56 % le lisent au moins «quelquefois»). Vient ensuite le *Montréal Campus*, avec 34 %, *UQAM Hebdo*, avec 32 %. Le journal publié par l'Association générale étudiante de l'UQAM, *L'unité*, ferme le palmarès avec 17 %. On constate également que plus de 69 % des étudiants interrogés ne lisent jamais *L'unité*, 53 % ne lisent jamais le *Montréal Campus* (les deux journaux étudiants les plus diffusés sur le campus), et 70 % n'ont jamais lu l'*UQAM Hebdo*. Les journaux étudiants de module ont meilleure presse, montre l'étude. Cette enquête, faite dans le cadre d'un cours au module de Communications, n'a pas été testée scientifiquement, affirment ses auteurs.
Le journal étudiant de l'U de M, *Le Continuum*, invite, quant à lui, ses lecteurs à répondre à un questionnaire publié cette semaine. Les résultats de cette enquête seront connus dans quelques semaines: nous nous efforcerons de vous en rendre compte dans une édition ultérieure.

Quand je



je

33% de réduction

Quand je présente chez Tilden mon billet de Première classe ou de classe Économique plein tarif (ou ma carte d'embarquement), je bénéficie d'une réduction de 33⅓% sur l'autolocation à la journée ou à la semaine.

33%

et je

50% de réduction

Et je peux présenter mon contrat de location Tilden dans les plus grands hôtels du Canada et bénéficier d'une chambre à moitié prix.

50%

J'économise avec mon Prêt-à-partir

Mon Prêt-à-partir en Première classe ou en classe Économique plein tarif pour une destination canadienne me permet d'obtenir ma voiture de location Tilden avec 33⅓% de réduction et ma chambre d'hôtel avec 50% de réduction. Dans les plus grands hôtels du Canada.

Réservez vous aussi votre Prêt-à-partir chez votre agent de voyages ou à un comptoir d'Air Canada. Et profitez de cette offre exceptionnelle, valide jusqu'au 30 avril 1985. Mentionnez le DRF 720.

Inscrivez-vous à l'Aéroplan, le programme d'Air Canada pour les grands voyageurs. Et faites valoir chaque vol pour vous mériter des primes-voyages.

AIR CANADA

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec